

SIPAREX CROISSANCE

EXERCICE 2008

SIPAREX

Autorité
des marchés financiers
AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 avril 2009, sous le n°D.09-217 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

SOMMAIRE

2	Message du Président de la Gérance
5	Un mode de gestion qui optimise la situation de l'actionnaire
6	Une équipe performante pour assurer la gestion du portefeuille
8	Des règles claires de Corporate Governance
10	Une Société responsable : un engagement pour le développement durable
12	SIPAREX CROISSANCE, un portefeuille de qualité, qui recèle des plus-values importantes
18	SIPAREX CROISSANCE : les chiffres clés
21	La vie boursière
23	Rapport de la Gérance à l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009
34	Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009
36	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, sur les procédures de contrôle interne et de gestion mises en place par la Société
41	Document de référence



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA GÉRANCE

Chers Actionnaires,

Après un exercice 2007 exceptionnel au cours duquel SIPAREX CROISSANCE avait tiré avantage d'une conjoncture très favorable pour dégager des performances historiquement élevées depuis la création de la société, elle a pâti en 2008 de la quasi paralysie des transactions au cours du dernier trimestre, traditionnellement le plus actif de l'année.

Le contraste apparaît donc important avec l'exercice précédent, même si votre Société a su réaliser quelques opérations de cessions génératrices de plus-values significatives, correspondant à des rapprochements stratégiques, à des réorganisations de capital (actionnaires familiaux, family offices...) ou encore à des opérations sur le marché secondaire.

Gérée comme un fonds en phase de désinvestissement à durée de vie limitée à 10 ans depuis mai 2005, votre Société n'investit plus depuis début 2006, sauf quelques réinvestissements dans certaines lignes du portefeuille. Elle distribue progressivement ses liquidités, notamment sous forme d'Offres Publiques de Rachat d'Actions, trois opérations en 2006, 2007 et 2008 ayant permis de restituer 60 millions d'euros aux actionnaires. A ce montant il faut rajouter 24,4 millions d'euros distribués sous forme de dividendes pendant la même période. Soit au total, 62 % des fonds propres consolidés au 31 décembre 2005.

Le résultat social a atteint 3,3 millions d'euros.

L'actif net consolidé par action connaît une baisse limitée à 5,8 % par rapport au 31 décembre 2007, après détachement du coupon et dilution liée à l'OPRA réalisée au mois d'avril. Le cours de bourse enregistre une décote par rapport à l'actif net consolidé au 31 décembre 2008 portée à 39,2 %, conséquence de la crise financière internationale, alors qu'elle n'était que de 13,9 % l'année précédente.

Le résultat IFRS traduit une perte de 4,25 millions d'euros, largement imputable à la forte baisse des référentiels boursiers ayant servi de base à la valorisation du portefeuille, alors que dans le même temps les entreprises du portefeuille ont affiché globalement de bonnes performances opérationnelles (résultat d'exploitation + 17 %). Par ailleurs, comme vous le savez, l'arrêt des investissements ne contribue plus à la reconstitution de plus-values latentes sur le portefeuille qui ne peut plus venir que de l'accroissement de la valorisation des sociétés en portefeuille, ce qui n'a pas été le cas cette année avec la baisse des référentiels notamment boursiers.

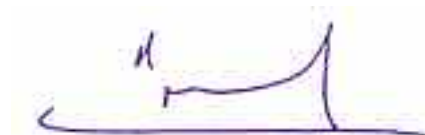
Malgré un contexte économique difficile, nous restons confiants dans la capacité de résistance du portefeuille sur moyenne et longue période. Il a été constitué à des prix raisonnables, conformément à un modèle qui a fait ses preuves depuis 30 ans et caractérisé par une vision entrepreneuriale et industrielle de notre métier qui privilégie la compréhension des fondamentaux par opposition à l'imagination financière.

SIPAREX CROISSANCE va poursuivre la stratégie de liquéfaction de son portefeuille et le désengagement de ses participations au fur et à mesure que les conditions de marché seront réunies. L'objectif est toujours de maintenir la politique d'offres publiques de rachat d'actions qui permet d'optimiser la situation de l'actionnaire, à des prix proches de l'actif net par action du moment (25,84 € au 31 décembre 2008).

Parallèlement, confiants dans l'avenir, nous avons prévu la distribution d'un dividende de 1 € par action et 1,10 € pour les actions bénéficiant du dividende majoré.

Nous vous remercions très sincèrement de votre confiance.

Bien cordialement,



Dominique NOUVELLET



UN MODE DE GESTION QUI OPTIMISE LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

La modification du mode de gestion de SIPAREX CROISSANCE, dans le cadre d'une nouvelle stratégie financière, a été adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2005. Depuis, la Société qui fut à l'origine de la création du "Groupe SIPAREX" il y a 30 ans, est gérée à l'instar des autres structures comme un fonds d'investissement à durée de vie limitée (10 ans) à échéance 2014, tout en conservant son statut de société de capital risque et les avantages fiscaux qui y sont liés. SIPAREX CROISSANCE reste d'ailleurs cotée sur Euronext Paris (compartiment C).

Les objectifs poursuivis sont clairs : accélérer la liquéfaction du portefeuille de participations, redistribuer la trésorerie dégagée aux actionnaires, sous forme de dividendes ou d'Offres Publiques de Rachat d'Actions, afin d'optimiser le rendement pour les investisseurs en leur offrant des opportunités supplémentaires de liquidité.

Cette stratégie a été largement approuvée par le marché financier pendant les années 2005 et 2006. La décote de la valeur boursière de SIPAREX CROISSANCE par rapport à l'actif net a été supprimée, le volume de transactions est resté soutenu et le cours de bourse, en progression de 23 % en 2005, s'est maintenu en 2006 à un niveau proche de l'actif net consolidé (IFRS) par action.

Depuis 2007, le volume des transactions s'est nettement ralenti et le cours de bourse a baissé, tendance qui s'est aggravée cette année dans une conjoncture boursière très dégradée pour atteindre 15,70 euros au 31 décembre 2008 ; la décote par rapport à l'actif net consolidé est alors passée de 13,9 % à 39,2 %.

Dans ce contexte, les Assemblées Générales extraordinaires des actionnaires de SIPAREX CROISSANCE ont approuvé la mise en œuvre de trois Offres Publiques de Rachat d'Actions :

- le 8 décembre 2005, les résolutions présentées ont autorisé SIGEFI, son Gérant, à procéder à une réduction de 14,26 % du capital social, dans le cadre d'une l'Offre Publique de Rachat d'Actions assortie d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée, à un prix de 30,50 euros par action.

- le 1^{er} février 2007, une seconde Offre Publique de Rachat d'Actions a été décidée portant sur 16,3 % du capital, réalisée à un prix de 30,20 euros par action.

- le 21 février 2008, une troisième Offre Publique de Rachat d'Actions a été décidée portant sur 19,4 % du capital, réalisée à un prix de 29,90 euros par action.

Ces trois opérations ont permis à SIPAREX CROISSANCE de restituer 60 millions d'euros. A ce montant il convient de rajouter les dividendes distribués, soit 24,3 millions d'euros.

Depuis début 2006, SIPAREX CROISSANCE a cessé d'investir dans de nouvelles participations, sauf quelques réinvestissements dans des lignes existantes. La gestion extinctive du portefeuille se poursuit et permet aux actionnaires de bénéficier des fruits des cessions réalisées.

Cette étape déterminante dans la vie de la Société, témoigne de notre capacité à anticiper les évolutions de notre métier pour répondre aux exigences de rentabilité et de liquidité des investisseurs qui nous font confiance.

UNE ÉQUIPE PERFORMANTE POUR ASSURER LA GESTION DU PORTEFEUILLE

Sous la direction de **Dominique Nouvellet**, Président du Directoire de SIGEFI – le gérant de SIPAREX CROISSANCE – deux membres du Directoire, **Benoît Métais** et **Bertrand Rambaud**, ont en charge l'activité capital développement transmission mid market de la société SIGEFI.

Benoît Métais, 45 ans, est diplômé de l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA). Après une première expérience chez Deloitte & Touche, Benoît Métais est entré chez SIGEFI il y a 19 ans, d'abord comme Chargé d'Affaires, puis Directeur en charge des investissements dans les régions Sud et Centre de la France. En 1998 il est nommé Directeur Associé puis Directeur Général Adjoint en 2005 et membre du Directoire depuis le 1^{er} janvier 2009.



Benoît Métais

Bertrand Rambaud, 45 ans, EM Lyon et expert-comptable, a passé 5 ans chez SIGEFI comme Chargé d'Affaires puis Directeur de participations avant de rejoindre PricewaterhouseCoopers comme Associé. Il a rejoint SIGEFI en 2002 comme Directeur Associé, a été nommé Directeur Général Adjoint en 2005, et est membre du Directoire depuis le 1^{er} janvier 2009.



Bertrand Rambaud

Benoît Métais et Bertrand Rambaud sont assistés par vingt six professionnels, parmi lesquels trois Directeurs Associés, y compris les équipes italiennes et espagnoles. Par ailleurs ils sont, ainsi que leurs adjoints, membres de plusieurs Conseils d'Administration ou de Surveillance de sociétés dans lesquelles SIPAREX CROISSANCE détient une participation.

Ces professionnels qui interviennent dans des zones géographiques déterminées, cumulent pour la plupart une longue expérience au sein de SIGEFI, ce qui est un gage de sérieux et de continuité.

A LYON,

• **Pierre Bordeaux Montrieux**, Directeur Associé

40 ans, IEP Strasbourg, Maîtrise de Gestion (Paris Dauphine), a débuté sa carrière chez PricewaterhouseCoopers puis chez Dôme Close Brothers avant de rejoindre SIGEFI en 1998.

• **Olivier Richard**, Directeur Associé

38 ans, ESC Grenoble, titulaire d'un DESS en évaluation et transmission des entreprises (Université Lyon II) et du DESCF, a rejoint SIGEFI en 1999, après une première expérience professionnelle chez KPMG Audit et Ernst & Young.

• **Thierry Candelier**, Directeur

41 ans, titulaire d'un BBA de l'Institut Franco-Américain et d'un MBA de l'Université de Dallas, a rejoint SIGEFI en 2001, après avoir commencé sa carrière chez Paribas puis à la Lyonnaise de Banque.

• **Florent Lauzet**, Directeur Adjoint

35 ans, IEP et ESC Paris, a passé 2 ans chez Mazars & Guérard en tant qu'auditeur avant de rejoindre SIGEFI en 2000.

• **Fabien Wesse**, Directeur Adjoint

31 ans, Maîtrise de Gestion, après une première expérience dans une SSII, CROSS SYSTEM, est entré chez SIGEFI en 2001 et a été nommé Directeur Adjoint au 1^{er} janvier 2008.

L'équipe est composée également de six Chargés d'Affaires :

• **Hubert Roux de Bézieux** (EM Lyon – Maîtrise de Sciences Politiques Paris I – Licence ès Lettres Lyon III). **Chargé d'affaires senior**.

• **Emmanuel Botzung** (Institut Commercial de Nancy, Master 2 évaluation et ingénierie financière de la transmission d'entreprise - Lyon II).

• **Ludovic Kessler** (Reims Management School – Master Entreprendre de l'EM Lyon).

• **Baptiste Proveau Nodet** (Master ingénierie financière – EM Lyon, MSTCF – Paris Dauphine).

• **Guillaume Rebaudet** (ESC Toulouse - MBA Georgia State University).

A PARIS,

- **Antoine Krug, Directeur Associé**

41 ans, Centrale Lille, titulaire d'un DEA en finance et du diplôme de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais avant de rejoindre SIGEFI en 1999.

- **Romain Boisson de Chazournes, Directeur**

42 ans, ESC Nice, Master d'ingénierie financière de l'EM Lyon, après une première expérience à la Banque de Vizille, puis à la Banque Cantonale de Genève, a rejoint SIGEFI en 2001.

Cette équipe comprend également deux Chargés d'Affaires seniors :

- **Augustin de Jerphanion** (Maîtrise de Gestion – DESS Ingénierie financière de la Sorbonne).
- **Emilie de Villeneuve Esclapon** (HEC).

A LILLE,

L'équipe comporte trois professionnels :

- **Martin Ducroquet, Directeur Adjoint**

35 ans, ESC Paris. Il a rejoint SIGEFI à Lille en 2001 après quatre ans chez Paribas.

- **Emmanuel Leplat, Directeur Adjoint**

38 ans, EM Lyon. Basé à Lille, il a passé 6 ans chez Paribas, puis 3 ans chez KPMG Corporate Finance avant de rejoindre l'équipe de Sigefi en 2004.

- **Cédric Lombard** Chargé d'affaires senior (EM Lyon).

A NANTES,

L'équipe rassemble trois professionnels :

- **Antoine Puget, Directeur**

46 ans, diplômé de l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA), Master d'Ingénierie Financière de l'EM Lyon, a rejoint SIGEFI en 1994 après une première expérience à la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire.

- **Thomas Trideau, Directeur Adjoint**

33 ans, DESS d'Ingénierie Financière – Paris Dauphine, a rejoint Sigefi en 1999.

- **Alexandre Tremblin, Chargé d'affaires** (DEA Paris Dauphine – expert comptable).

A STRASBOURG,

- **Nathanaël Martin**, 32 ans, HEC, responsable du bureau SIGEFI ouvert à Strasbourg en janvier 2009. En 1999 avait intégré le département Corporate finance de BNP Paribas à New York et Paris, puis est entré à la Sade (Groupe FORTIS) à Strasbourg en 2004.

A MADRID,

- **Oscar Martinez-Cubells Leyún, Consejero**

44 ans, diplômé en gestion de l'ICADE (Université P. Comillas de Madrid). Après 5 ans chez Ernst & Young Corporate Finance, puis dans le groupe espagnol de private equity Vista Capital de Expansión, il est entré chez Grupo Ahorro Corporación, spécialisé dans les services financiers avant de rejoindre SIGEFI en 2004 à Madrid.

Il est assisté d'**Olivier Usureau**, et **José Menezes**, Ejecutivos de Inversiones.

A MILAN,

- **Nicolas Lambert, Amministratore Delegato de Sigefi Italia Private Equity**

38 ans, ESC Nantes, Master d'ingénierie financière de l'EM Lyon, a commencé sa carrière professionnelle dans le groupe Elf à Milan. Il est entré ensuite chez Deloitte Touche Tohmatsu puis chez Carvest, société de capital investissement du groupe Crédit Agricole, avant de rejoindre SIGEFI en 2007.

DES RÈGLES CLAIRES DE CORPORATE GOVERNANCE

Depuis de nombreuses années SIPAREX CROISSANCE a mis en place des mécanismes rigoureux et précis en matière de gouvernement d'entreprise (corporate governance), adaptés à la

structure juridique particulière de la Société en commandite par actions.

Une tradition de gouvernance encore renforcée

Un Conseil de Surveillance actif

Le Conseil de Surveillance, dans le cadre des missions qui lui sont dévolues par la loi et les statuts, a continué à jouer un rôle actif. Il s'est réuni à quatre reprises pendant l'année 2008, en présence des représentants de la Gérance.

Présidé par Philippe Croizat, avocat, ancien Membre de la Gérance de Michelin, il compte parmi ses membres Messieurs Agnès, Bosson, Dupont et Prince, membres indépendants qui répondent aux critères définis par le rapport "pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées" du 23 septembre 2002.

Le règlement intérieur, adopté par délibération du Conseil de Surveillance du 11 mars 2003, définit ses règles de fonctionnement et formalise le rôle des Comités, les attributions du Comité d'audit et de contrôle, les règles de déontologie applicables à chaque membre du Conseil de Surveillance.

Un Comité d'audit et de contrôle compétent et rigoureux

Un Comité d'audit et de contrôle a été constitué au sein du Conseil de Surveillance le 20 février 2003. Il a succédé au groupe de travail du Conseil de Surveillance qui examinait notamment les comptes de SIPAREX CROISSANCE et les modalités d'évaluation des participations en liaison avec les Commissaires aux Comptes, le Déontologue et désormais le RCCI.

Ce Comité, composé de trois membres dont le Président du Conseil de Surveillance qui le préside et deux "membres indépendants" du Conseil de Surveillance, Messieurs Agnès et Dupont, rend compte périodiquement de sa mission au Conseil. Un compte rendu de ses activités figure dans le rapport annuel du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale et dans le rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Un Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration de SIPAREX ASSOCIES, le principal actionnaire de SIGEFI, Gérant de SIPAREX CROISSANCE, a également été institué pour contrôler le fonctionnement interne de SIGEFI.

Un Comité Stratégique et d'Ethique pour traiter des problèmes sensibles

Le Comité Stratégique et d'Ethique créé en 1990 par SIPAREX ASSOCIES, a pour objet de traiter des problèmes "sensibles" notamment statutaires et déontologiques, à la demande du Président de SIGEFI, du Président de SIPAREX ASSOCIES ou du RCCI. Il émet ses avis notamment sur :

- les décisions relatives à la nomination et à la révocation du Gérant de la société SIPAREX CROISSANCE, la prorogation de ses fonctions, la fixation de sa rémunération, la définition de ses pouvoirs, la modification des statuts et la dissolution de cette société ;
- les décisions relatives à la nomination et à la révocation du Président de la société SIGEFI, la prorogation de ses fonctions, la fixation de sa rémunération ;

- la modification des statuts de SIGEFI ainsi que les modifications relatives à l'agrément des cessions ou transmissions d'actions de cette société ;

- la politique de rémunération des principaux dirigeants et cadres de SIGEFI.

Ce Comité a été présidé jusqu'au mois d'avril 2007 par M. Gilles Brac de La Perrière, date à laquelle lui a succédé Maître Gérard Tavernier, ancien Président (Senior Partner) du Cabinet Gide Loyrette Nouel.

∞ Des règles de fonctionnement particulièrement strictes

Un **manuel de procédures** largement inspiré des pratiques professionnelles a été enrichi au cours des dernières années ; il couvre l'ensemble des process et des règles applicables à SIGEFI et à ses collaborateurs.

Un **recueil des règles de bonne conduite**, impliquant une adhésion volontaire de chaque membre de l'équipe de gestion, a été communiqué à chaque collaborateur.

Des **règles précises de co-investissement** avec les autres véhicules

gérés par SIGEFI, destinées à éviter tout conflit d'intérêt, ont été mises à jour régulièrement, notamment lors du lancement de nouveaux fonds. Il en est de même pour les règles organisant les désinvestissements par ces différents véhicules.

∞ Des procédures d'évaluation rigoureuses

Les procédures d'évaluation, fidèles aux recommandations professionnelles, sont appliquées de façon permanente, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes. Le travail d'évaluation est effectué par un service interne indépendant des équipes d'investisseurs, en confrontation régulière avec celles-ci.

Les comptes consolidés de SIPAREX CROISSANCE sont établis en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne tels que décrits dans les notes annexes et, d'autre part les principes d'évaluation des participations en portefeuille préconisées par l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital Board).

∞ Un Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, RCCI, chargé de la bonne application de l'ensemble des règles en vigueur

Le RCCI, placé auprès du Président de SIGEFI, a pour mission notamment de veiller à l'application des procédures en vigueur au sein de SIPAREX CROISSANCE et des autres entités gérées par SIGEFI, formellement décrites dans le manuel de procédures.

Cette fonction de RCCI a été créée au mois de septembre 2006, ses attributions sont celles antérieurement dévolues au Contrôleur Interne et au Déontologue.

Il fait rapport de ses missions périodiquement par écrit au Président de SIGEFI et à l'AMF pour les fonds gérés par SIGEFI.

UNE SOCIÉTÉ RESPONSABLE : UN ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis sa création, SIPAREX CROISSANCE et son Gérant SIGEFI ont affiché sans ambiguïté les valeurs qui fondent leur culture : éthique et bonne conduite, transparence, professionnalisme et corporate governance, indépendance, proximité et respect des dirigeants des entreprises auxquelles SIPAREX CROISSANCE s'associe.

Au-delà de ces valeurs qui sont en soi porteuses de développement durable, SIPAREX CROISSANCE et son Gérant se sont résolument engagés dans des actions sociétales fortes pour "irriguer" leur environnement industriel, commercial, professionnel ou simplement géographique, permettant ainsi de faire partager leur culture. Depuis longtemps la conviction de ne pas être un simple apporteur d'argent mais de devoir apporter aussi une véritable "valeur ajoutée" au développement des entreprises, fonde leur vision.

☞ SIPAREX CROISSANCE, une entreprise qui partage, grâce au réseau du "Groupe"

La mise en réseau de son environnement, notamment d'investisseurs et de chefs d'entreprises, permet au "Groupe" de faire partager ses valeurs et d'apporter à travers le CLUB SIPAREX

une organisation originale d'appuis et de conseils, une vision globale par le partage des connaissances, des expériences et des relations d'affaires.

☞ SIPAREX CROISSANCE, une entreprise citoyenne

Le partage des expériences est également systématiquement organisé par le CLUB SIPAREX à travers les "Dîners de SIPAREX" réunissant la communauté des affaires des villes où SIPAREX CROISSANCE et son Gérant ont une présence marquée, à Lyon, Lille et Nantes, autour d'une personnalité de forte notoriété internationale, porteur d'une expérience indiscutée.

Pendant l'année 2008 ont été accueillis Philippe Lefournier, éditorialiste, Président du Club de l'Expansion, Geoffroy Roux de Bézieux, Président de The Phone House et de Virgin Mobile, Didier Leroy, Managing Officer de Toyota Motor Corporation, Executive Vice President de Toyota Motor Europe, Président de Toyota Motor Manufacturing France, Régis Bello, Administrateur Indépendant et Président du Groupe De Dietrich jusqu'en septembre 2008.

☞ SIGEFI, une entreprise qui transmet son savoir

La transmission de son savoir-faire, la capacité à étudier, décider, gérer des investissements en fonds propres dans des entreprises de tailles petites et moyennes pour développer la croissance, est depuis longtemps une action phare de SIGEFI en faveur des pays émergents : de nombreuses missions ont été menées par SIGEFI pour le compte de la BERD, de la Banque Mondiale ou de l'Union Européenne pour créer et former des équipes professionnelles que ce soit en Russie, au Maroc, en Tunisie ou en Algérie, pour ne citer que les principaux pays où SIGEFI a réalisé ces missions.

En 2005 SIGEFI a promu à Lyon le 1^{er} Forum Euro Méditerranéen du capital investissement avec le concours des associations professionnelles de capital investissement et du MEDEF International, mettant en présence les acteurs du Nord et du Sud de la Méditerranée : deux journées de réflexions et d'échanges particulièrement fécondes. Cette manifestation a été organisée par l'Association Euromed Capital Forum dont SIGEFI a été l'initiateur, le Président de cette association étant actuellement le Président de SIGEFI, et son Secrétaire Général Paul Tholly (Managing Partner).

Les 24 et 25 avril 2008, le deuxième Euromed Capital Forum a eu lieu à Tunis. Ce Forum a rassemblé plus de 600 participants venus de 25 pays des rives Nord et Sud de la Méditerranée. Ce succès impressionnant, tant par la quantité des participants que par la qualité des échanges, montre que se construit peu à peu au niveau de nombreuses PME un lien concret entre les deux rives de la Méditerranée marquant un véritable tournant dans les comportements de cette grande zone économique et commerciale d'avenir où le capital investissement à un rôle déterminant à jouer comme levier de développement des entreprises privées.

En confiant la direction des activités du Groupe dans les pays émergents à un membre de son Directoire dès 2007, SIGEFI a donné une nouvelle ampleur à ces activités.

❖ SIPAREX CROISSANCE, SIGEFI et le club SIPAREX se sont engagés très tôt face aux défis de la mondialisation

SIPAREX CROISSANCE, SIGEFI et le CLUB SIPAREX se sont engagés à respecter et à promouvoir les 10 principes du "Pacte Mondial des Nations Unies". Initié par l'ancien Secrétaire Général de L'ONU, Kofi Annan, le Pacte Mondial synthétise les 10 engagements de bonne conduite que doivent respecter les

chefs d'entreprise en matière d'environnement et de développement durable, de droit de l'homme, d'organisation du travail et de transparence financière dans le cadre de la mondialisation des affaires.

❖ Très concrètement, SIPAREX CROISSANCE demande aux entreprises dont elle devient actionnaire, de s'engager en faveur du développement durable

C'est ainsi que les accords conclus par SIPAREX CROISSANCE (de même que par toutes les sociétés et fonds gérés par SIGEFI) avec les sociétés dans lesquelles elle prend une participation prévoient, en général, que leurs dirigeants devront s'engager à prendre toutes les dispositions nécessaires afin que leur société et leurs filiales exercent leurs activités et obtiennent de leurs fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services, français et étrangers, qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités :

- dans des conditions conformes aux principes généraux et règles issus de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du 4 Novembre 1950 et des prescriptions ou recommandations du Bureau International du Travail, notamment au regard de la protection de l'enfance ;

- en évitant ou en limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement ;

- et, en cas d'exploitation d'un site ou d'une messagerie sur le réseau Internet, en ne délivrant aucun message qui heurte la morale commune ou les principes généraux et les règles édictées par de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales.

SIPAREX CROISSANCE, UN PORTEFEUILLE QUI RECÈLE DES PLUS-VALUES IMPORTANTES

Le portefeuille de SIPAREX CROISSANCE représente 6,5 % des actifs gérés par SIGEFI au 31 décembre 2008.

A cette date il comprenait 88 participations correspondant à 54 entités économiques dont la valeur brute s'élevait à 66,75 millions d'euros, la valeur nette à 45,35 millions d'euros et la valeur réévaluée à 59,36 millions d'euros.

La répartition des investissements tant en termes d'activité, qu'en termes géographiques ou en montants unitaires investis, procure au portefeuille de SIPAREX CROISSANCE une grande sécurité même si sa contraction contribue progressivement à une moindre division des risques.

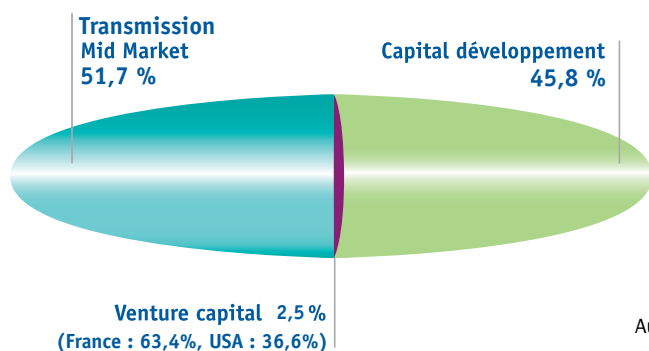
Un portefeuille essentiellement constitué d'investissements en capital développement et en transmission sur le lower middle market

La majorité des lignes gérées concerne le capital développement et les opérations de transmission dans les entreprises moyennes.

Une part importante revient aux opérations de transmission mises en place avec un effet de levier raisonnable, en accord avec la demande des dirigeants d'entreprise qui ont trouvé notamment dans ce type d'opérations un moyen d'assurer la transmission de leurs entreprises en leur permettant, dans de nombreux cas, d'associer les principaux cadres au capital. Compte tenu du niveau actuel des taux d'intérêt, ces investissements recèlent, en cas de succès, un potentiel de plus-values appréciable.

L'ensemble des investissements en venture capital sont des co-investissements réalisés avec d'autres structures gérées par la filiale de SIGEFI spécialisée dans cette activité. Ces investissements atteignaient au 31 décembre 2008 un montant net de 0,63 million d'euros.

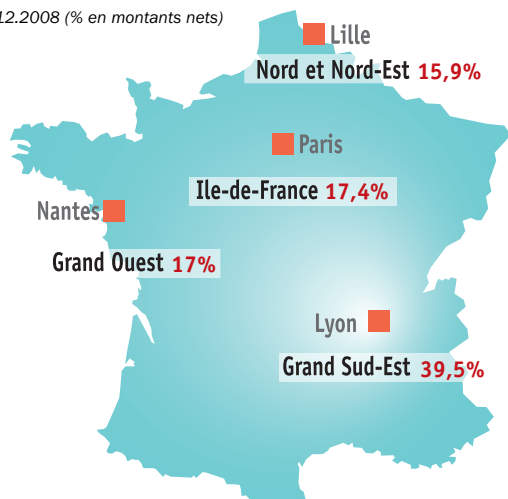
SIPAREX CROISSANCE a cessé d'investir début 2006 et n'a procédé, en 2008, qu'à quelques réinvestissements dans des lignes existantes du portefeuille.



Au 31.12.2008 (% en montants nets)

Un portefeuille géographiquement bien réparti

Au 31.12.2008 (% en montants nets)



International : 10,2 %
Dont États-Unis : 0,9 %
Europe : 9,3 %

La répartition géographique du portefeuille de SIPAREX CROISSANCE illustre sa politique d'investissement historique, conforme à ses statuts et à ses objectifs stratégiques. Elle est marquée par une forte présence dans le Sud-Est de la France, région d'origine de la Société, et par une présence significative dans les autres régions françaises grâce aux co-investissements réalisés aux côtés d'autres fonds et sociétés gérés par SIGEFI dont les orientations géographiques étaient différentes.

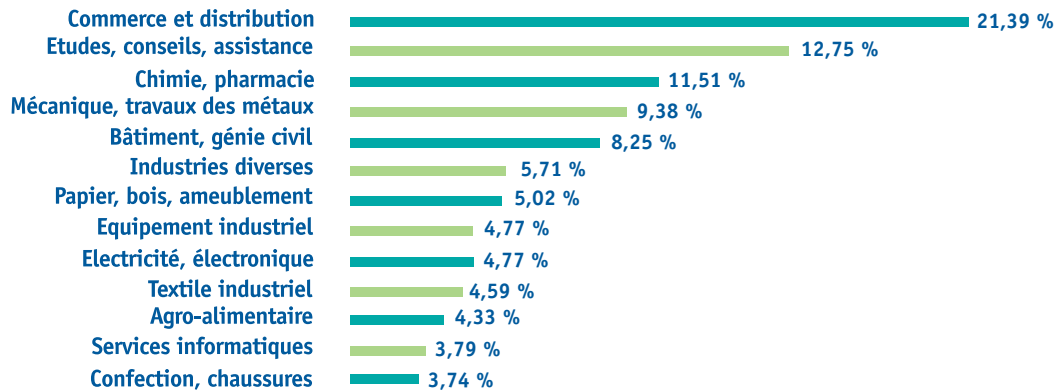
En particulier, les règles de co-investissements systématiques aux côtés :

- de SIPAREX DÉVELOPPEMENT (qui intervenait en priorité dans les entreprises situées au nord de la Loire) au-delà d'un certain seuil,
 - et du FCPR SIPAREX SPF III MIDDLE MARKET (spécialisé dans les plus grosses opérations auxquelles la taille de SIPAREX CROISSANCE ne lui aurait pas permis de participer de façon isolée),
- ont conduit SIPAREX CROISSANCE à renforcer la diversité géographique du portefeuille.

Un portefeuille investi dans des secteurs d'activité diversifiés

Le portefeuille de participations de SIPAREX CROISSANCE est composé d'entreprises présentes dans la plupart des secteurs de l'économie traditionnelle, reflétant ainsi la stratégie d'investissement de la Société qui a investi dans des entreprises

de croissance dynamiques, en position d'être leaders dans leur secteur. Le chiffre d'affaires cumulé des participations de SIPAREX CROISSANCE a atteint 7,2 milliards d'euros en 2008, leur cash-flow 405 millions d'euros.



Des investissements sécurisants pour l'actionnaire

Le portefeuille de SIPAREX CROISSANCE est investi principalement dans des entreprises de taille moyenne avec une bonne rentabilité et un taux de croissance généralement significatif.

Le chiffre d'affaires médian est de 29 millions d'euros et le cash-flow médian de 3 millions d'euros. Bon nombre de sociétés sont leaders ou l'un des leaders en France de leur segment de marché. La majorité des investissements concerne des opérations de capital développement qui, par nature, entraînent un risque faible mais avec un potentiel de profit qui peut être élevé, ainsi que des opérations de transmission dans le segment du lower mid market, avec des évaluations modérées et des leviers qui restent raisonnables. Les investissements en venture capital sont limités, très répartis, et représentent un "joker" au risque réduit.

La division du risque au sein du portefeuille, bien qu'amointrie avec la réduction progressive du capital de la société, reste importante : aucune des 54 entités dans lesquelles SIPAREX CROISSANCE a investi ne représente un montant supérieur à 5,1 % du portefeuille en valeur nette, et 8,0 % en valeur réévaluée.

SIPAREX CROISSANCE, UN PORTEFEUILLE QUI RECÈLE, DES PLUS-VALUES IMPORTANTES

Un portefeuille toujours prometteur

Au 31 décembre 2008, les 10 premières valeurs du portefeuille au regard de leur valeur d'évaluation, sont les suivantes :

(classement par cash-flow décroissant)

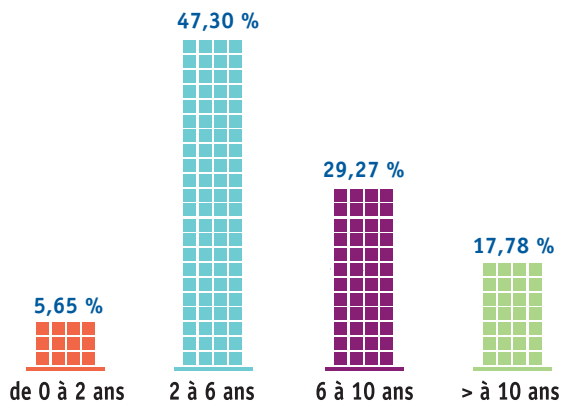
<p>Sicame Capital social : 8 392 000 € Localisation : Arnac Pompadour (19) Chiffre d'affaires 2008 (e) : 279 M€ Cash-flow 2008 (e) : 20,6 M€ Montant investi : 1,05 M€</p>	<p>Le groupe SICAME est spécialisé dans la fabrication et la commercialisation d'équipements pour la construction de réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication. Avec un chiffre d'affaires pour l'exercice 2008 de l'ordre de 279 millions d'euros en croissance régulière, le groupe souhaite accroître sa présence à l'international où il réalise dès à présent 60 % de son activité.</p>
<p>Ludendo Groupe (La Grande Récré / Jouet Land) Capital social : 72 280 435 € Localisation : Emerainville (77) Chiffre d'affaires 2008 (e) : 311 M€ Cash-flow 2008 (e) : 20,4 M€ Montant investi : 2,3 M€</p>	<p>La Grande Récré compte parmi les leaders en France et en Europe dans le domaine des jouets, de la puériculture et des produits de l'enfant. Le Groupe s'appuie sur un réseau de points de vente situés en centres commerciaux, zones d'activité ou centres-villes. Suite à l'acquisition de CEDIJ (enseignes Jouet Land et Star Jouet) début 2005 et aux acquisitions en 2006 de Diverdrak en Espagne et Franz Carl Weber en Suisse, la société désormais dénommée LUDENDO GROUPE, a accru son maillage du territoire et ses parts de marché, et a confirmé sa position parmi les leaders européens du secteur.</p>
<p>Dirickx Capital social : 9 010 000 € Localisation : Congrier (53) Chiffre d'affaires 2008 (e) : 188 M€ Cash-flow 2008 (e) : 14 M€ Montant investi : 1,20 M€</p>	<p>Le Groupe Dirickx est l'un des leaders européens de la protection périmétrique des sites extérieurs à travers une large gamme de produits (clôtures, portails, contrôles d'accès) et services associés, destinés à la délimitation, la protection, la fermeture et la sécurisation des sites ainsi qu'au contrôle et à la gestion des accès.</p>
<p>GMD Capital social : 626 896 € Localisation : Saint Etienne (42) Chiffre d'affaires 2008 (e) : 370 M€ Cash-flow 2008 (e) : 11,3 M€ Montant investi : 0,58 M€</p>	<p>Acteur majeur de la transformation des métaux à plat par découpage-emboutissage, tolérances et autres procédés connexes à destination de la micro-informatique, la bureautique et l'automobile, GMD s'est également diversifié dans l'injection plastique.</p>
<p>Martin Belaysoud Expansion Capital social : 30 984 218 € Localisation : Bourg-en-Bresse (01) Chiffre d'affaires 2008 (e) : 484 M€ Cash-flow 2008 (e) : 10 M€ Montant investi : 2,13 M€</p>	<p>Martin Belaysoud, groupe familial et acteur national spécialisé dans le négoce de fournitures industrielles, plomberie, produits sanitaires et chauffage, compte un réseau d'agences réparties sur le territoire national. Il s'est activement développé par croissance externe avec une trentaine d'opérations effectuées ces 10 dernières années. Essentiellement présent sur le marché français, le groupe entame progressivement une diversification géographique en Europe de l'Est.</p>
<p>Carso Capital social : 984 287 € Localisation : Lyon (69) Chiffre d'affaires 2008 (e) : 89 M€ Cash-flow 2008 (e) : 8,7 M€ Montant investi : 1,62 M€</p>	<p>Carso est un laboratoire d'analyse environnementale qui intervient sur les métiers apparentés à l'hygiène et à la sécurité. Il a connu un fort développement notamment dans l'analyse des dioxines, de l'amiante, de l'ESB et des OGM. SIPAREX CROISSANCE a acquis cette participation à l'occasion d'une réorganisation de capital au début de l'année 2005.</p>
<p>HDM Finance (Tissages Denantes) Capital social : 4 096 000 € Localisation : Voiron (38) Chiffre d'affaires 2008 (e) : 113 M€ Cash-flow 2008 (e) : 6,6 M€ Montant investi : 1,06 M€</p>	<p>HDM Finance est le holding de contrôle principalement des sociétés Tissages Denantes et Tissage de Gérardmer Garnier Thiébaud. Le groupe est spécialisé dans la fabrication et la distribution d'articles textiles (linge, tissu d'ameublement, vêtements d'image) à destination du marché de l'hôtellerie, de la restauration et des collectivités.</p>
<p>Rave Croissance Capital social : 7 285 016 € Localisation : Le Creusot (71) Chiffre d'affaires 2008 (e) : 70 M€ Cash-flow 2008 (e) : 2,6 M€ Montant investi : 2,26 M€</p>	<p>Le groupe RAVE est spécialisé dans le transport et la logistique des produits sidérurgiques qui représentent 60 % de son activité. Avec la prise en charge des flux logistiques internes sur les sites industriels et l'organisation de transport en tant qu'opérateur, l'offre du groupe couvre l'ensemble de la chaîne logistique.</p>
<p>Croissance Nergeco Capital social : 10 725 000 € Localisation : Dunières (43) Chiffre d'affaires 2008 (e) : 30 M€ Cash-flow 2008 (e) : 1,8 M€ Montant investi : 2,15 M€</p>	<p>Croissance Nergeco est la holding de contrôle du Groupe Nergeco, le spécialiste de la porte souple automatique à ouverture rapide pour des secteurs variés : industrie agro-alimentaire, chaîne du froid, distribution, laboratoires...</p>
<p>SE Investissement (Stein Energie) Capital social : 3 112 000 € Localisation : Cernay (68) Chiffre d'affaires 2008/09 (e) : 54 M€ Cash-flow 2008/09 (e) : 1,5 M€ Montant investi : 0,94 M€</p>	<p>Stein Energie est leader en France sur le marché des chaudières industrielles. La société conçoit, industrialise et assure la maintenance d'ensembles générateurs de vapeur destinés à de nombreux process industriels, ainsi qu'aux exploitants de chauffage urbain et aux unités de traitement d'ordures ménagères. Une partie significative du chiffre d'affaires est réalisée à l'export.</p>

Ces dix sociétés représentent 32,5 % du portefeuille net. Deux sociétés (Decitre et Média Participations), qui figuraient dans la liste des dix premières valeurs du portefeuille en 2007, ont fait l'objet de cessions totales au cours de l'année 2008, une autre (Rave Développement) a été cédée partiellement.

Quatre sociétés, compte tenu de la qualité de leurs performances, intègrent ce classement réalisé au 31 décembre 2008 : Dirickx, GMD, HDM Finance et Nergeco.

Un portefeuille mature

Répartition du portefeuille net par durée de détention des participations (données consolidées)



La modification du mode de gestion de SIPAREX CROISSANCE en mai 2005 qui conduit à gérer la Société comme un fonds à durée de vie limitée, se traduit par un arrêt des investissements dans de nouvelles participations et par une liquéfaction progressive du portefeuille.

Les cessions et les plus-values ont connu un net recul en 2008, respectivement de 69,7 % et 68 %, du fait d'un environnement qui s'est significativement dégradé tout spécialement au dernier trimestre, habituellement riche en opérations de cession, du fait de la proximité de la clôture de l'exercice des sociétés concernées.

Le total des plus-values latentes au 31 décembre 2008 atteint 14 millions d'euros, en retrait de 7,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (21,5 millions d'euros), compte tenu de l'arrêt des investissements depuis 2006.

La gestion extinctive du portefeuille, bien que ralentie, s'avère satisfaisante. Une dizaine de participations ont été cédées au cours de l'exercice. La durée moyenne de détention des participations cédées en 2008 s'établit à 9,1 ans contre 6,5 ans l'année précédente, délai accentué par la cession de lignes parmi les plus anciennes.

Le taux de réalisation en 2008 du stock de plus-values latentes existant au 31 décembre 2007 recule significativement pour atteindre 18,6 % dans un contexte difficile, soit 4 millions d'euros sur 21,5 millions d'euros. Ce même taux ressortait à 71,6 % en 2007 et à 57,4 % en 2006.

... MAIS LA STRATÉGIE DE GESTION ENTRAÎNE UNE ÉROSION PROGRESSIVE DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ (IFRS) ET DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉ PAR ACTION

Depuis le lancement de cette réforme, SIPAREX CROISSANCE affiche un rythme de cessions supérieur à ce qui avait été initialement anticipé. Toutefois, la crise financière qui sévit depuis l'été 2007 et qui s'est généralisée à partir du second semestre 2008 a augmenté les délais de négociation de cession

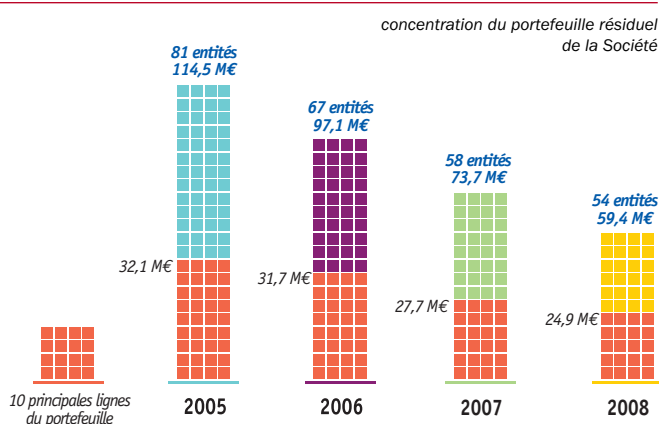
des participations conduisant à un net ralentissement des cessions au cours de l'année 2008.

Au-delà du contexte particulier actuel, les conséquences directes de ce mode de gestion, sont les suivantes :

Une concentration progressive du portefeuille résiduel de la Société

Les 10 principales lignes du portefeuille de la Société représentent une part relative en progression :

- en 2005 : 28,1 % du portefeuille réévalué (sur 81 entités économiques) et 18,8 % du portefeuille net
- en 2006 : 32,7 % (sur 67 entités économiques) et 26,3 % du portefeuille net
- en 2007 : 37,5 % (sur 58 entités économiques) et 30,0 % du portefeuille net
- en 2008 : 41,9 % (sur 54 entités économiques) et 32,5 % du portefeuille net



Une érosion progressive du résultat consolidé IFRS

Le résultat social est essentiellement fonction :

- des revenus courants du portefeuille,
- des résultats sur cessions
- et des provisions nettes sur le portefeuille dotées au cours de la période.

Le résultat IFRS de la Société est quant à lui principalement issu du résultat du portefeuille de participations, lui-même constitué :

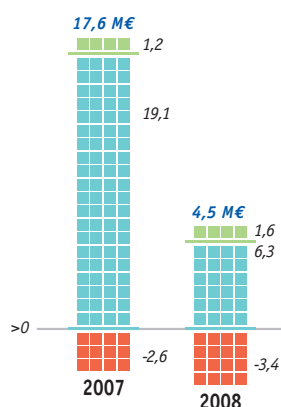
- des revenus courants du portefeuille,
- de la variation de la juste valeur du portefeuille de fin de

période,

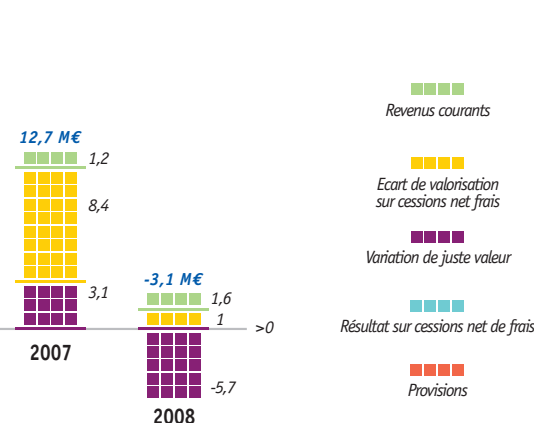
- et des écarts entre le prix de cession effectif des lignes cédées et l'évaluation de ces mêmes lignes à la fin de l'exercice précédent.

Le résultat consolidé du portefeuille (IFRS), qui s'était érodé entre 2005 et 2006, puis légèrement redressé en 2007, année exceptionnelle, affiche une perte en 2008, largement imputable à la forte baisse des référentiels boursiers ayant servi de base à la valorisation du portefeuille. Par ailleurs, l'arrêt des investissements depuis le début de l'année 2006 ne contribue plus à la reconstitution des plus-values latentes sur le portefeuille.

Evolution des produits du portefeuille : (résultat social)



Evolution des produits du portefeuille : (résultat conso - IFRS)

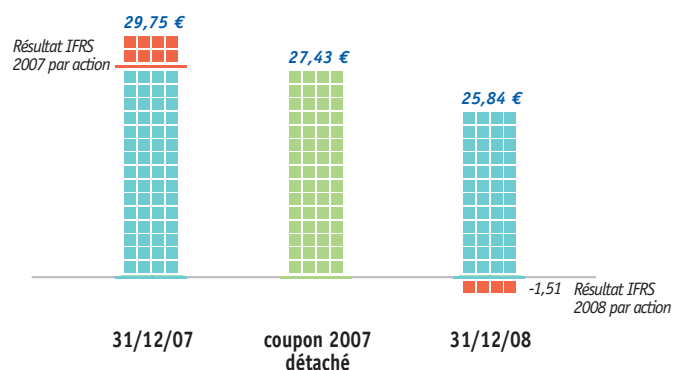


Une baisse limitée de l'actif net consolidé IFRS par action

L'actif net consolidé par action au 31 décembre 2007 à 29,75 euros, ramené à 27,43 euros après détachement des coupons et post OPRA, a baissé de 5,8 % à 25,84 euros au 31 décembre 2008. Baisse peu élevée si on la compare à la baisse des référentiels boursiers ou à la diminution de la valeur liquidative publiée par la plupart des grands fonds de LBO.

L'érosion probable des résultats consolidés (IFRS) dans les prochaines années, sauf appréciation significative de lignes du portefeuille, ne contribuera plus à reconstituer l'actif net par action, comme cela était souvent le cas dans le passé grâce à un portefeuille renouvelé. Ce dernier générerait en effet de nouvelles plus values latentes, progressivement intégrées dans le résultat consolidé.

Actif net consolidé – IFRS par action :



Les actionnaires de SIPAREX CROISSANCE doivent intégrer ces facteurs de risque dans les arbitrages qu'ils sont amenés à décider, lorsque la Société procède à des offres de rachats en application de sa nouvelle stratégie de gestion :

Pour mémoire, ces OPRA ont d'ores et déjà porté sur un total de 60 M€ soit :

- 20 M€ en janvier 2006 : 14,3 % du capital : prix de rachat par action de 30,50 € (opra/opas)
- 20 M€ en mars 2007 : 16,3 % du capital : prix de rachat par action de 30,20 € (opra)
- 20 M€ en avril 2008 : 19,4 % du capital : prix de rachat par action de 29,90 € (opra)

Les actionnaires ayant apporté leurs titres à chacune de ces opérations ont représenté environ deux tiers du capital de la Société.

SIPAREX CROISSANCE

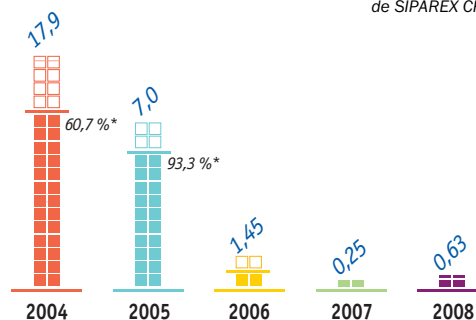
- LES CHIFFRES CLÉS

UN EXERCICE 2008 IMPACTÉ PAR LA CRISE

Des investissements limités aux réinvestissements sur le portefeuille existant

Conformément à la stratégie de gestion, SIPAREX CROISSANCE ne réalise désormais que des compléments d'investissement sur les lignes du portefeuille.

(en millions d'euros)
* Part des Transmissions % dans les investissements de SIPAREX CROISSANCE



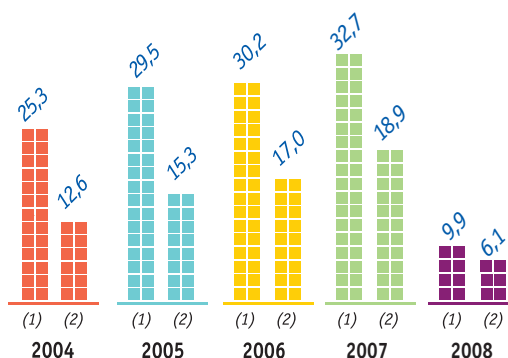
Des cessions en recul après une année 2007 "historique"

En 2008, SIPAREX CROISSANCE a enregistré un montant de cessions en fort recul après plusieurs années de niveau élevé pour atteindre 9,9 millions d'euros, associées à des plus values brutes de 6,1 millions d'euros, avec un arrêt brutal des transactions au dernier trimestre, traditionnellement très actif.

Les cessions se caractérisent par une grande diversité dans les types de sortie (cession industrielle, réduction de capital, rachat par le dirigeant...).

Elles ont porté sur une dizaine de participations, certaines affichant des performances élevées, d'autres des performances plus moyennes mais avec des perspectives de liquidité plus incertaines. Le multiple global sur cessions pour 2008 de 2,53 (2,37 en 2007) demeure cependant très satisfaisant.

(en millions d'euros) - (1) Désinvestissements - (2) Plus-values comptes sociaux : SIPAREX CROISSANCE + EPICEA

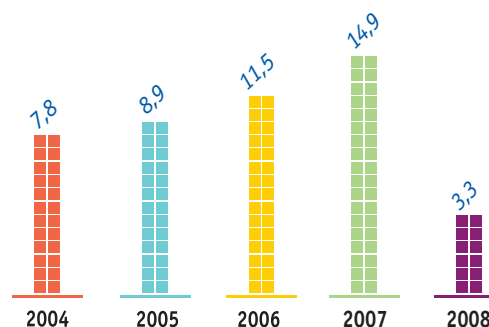


Un résultat social qui s'érode en conséquence

Le résultat social de SIPAREX CROISSANCE pour 2008 s'élève à 3,3 millions d'euros, en net retrait par rapport à l'année 2007 qui avait été exceptionnelle.

Rapportés aux capitaux propres, sensiblement réduits depuis 2006 à la suite des distributions de disponibilités réalisées (OPRA/OPAS et dividendes), ces résultats mettent encore en exergue une rentabilité des fonds propres de 5,6 %.

Résultats sociaux (en millions d'euros)

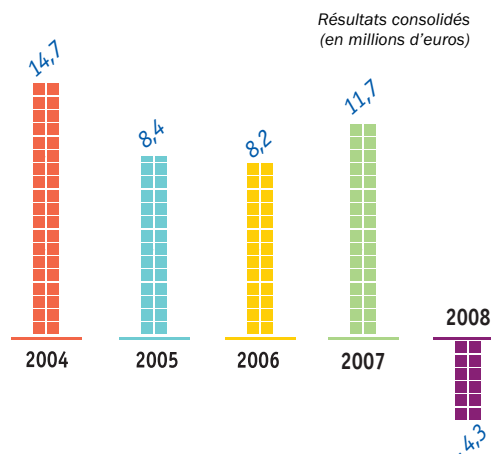


Des résultats IFRS fortement impactés par la dégradation des marchés financiers

Le résultat consolidé IFRS n'intègre pas les plus-values réalisées sur le portefeuille, mais comprend la "variation de juste valeur" du portefeuille, relative :

- au portefeuille détenu en fin de période,
- aux participations cédées au cours de la période (différence entre le prix de cession effectif et la dernière évaluation des lignes cédées).

Le résultat 2008 est pénalisé par la forte baisse des référentiels boursiers utilisés pour la valorisation du portefeuille de participations, alors que dans le même temps, les entreprises du portefeuille ont affiché globalement de bonnes performances opérationnelles (progression moyenne des résultats opérationnels de 17 %).



Une structure financière qui reste de qualité

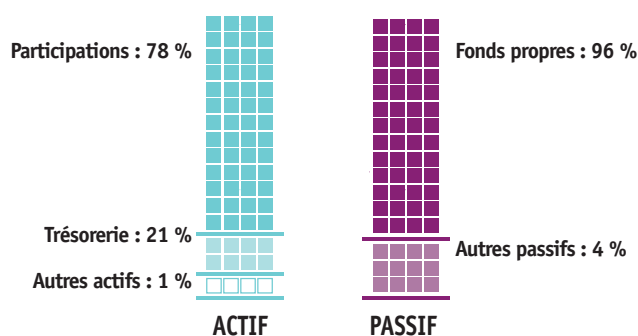
SIPAREX CROISSANCE finance l'intégralité de son activité sur ses fonds propres. Ces derniers, part du groupe, s'élèvent à 72,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

A cette même date, la Société ne supporte aucun autre endettement que celui de l'exploitation courante, et ses engagements hors bilan (garanties d'actif et de passif consenties dans le cadre de cessions) s'élèvent à 1,3 million d'euros.

Ses autres passifs comprennent 2,3 millions d'euros d'engagements dans des fonds d'investissement, à libérer progressivement dans les 2 prochaines années.

Les immobilisations financières totalisent 59,4 millions d'euros en juste valeur et sont constituées notamment pour 53,1 millions d'euros d'investissements dans des sociétés industrielles et commerciales et pour 5,4 millions d'euros d'investissements dans des fonds de capital investissement ou assimilés.

Enfin, la Société disposait d'une trésorerie de 15,7 millions d'euros après règlement de 20 millions d'euros au titre de l'OPRA livrée en avril 2008 et 6,3 millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2007.



SIPAREX CROISSANCE

- LES CHIFFRES CLÉS

Des niveaux de distribution historiquement élevés

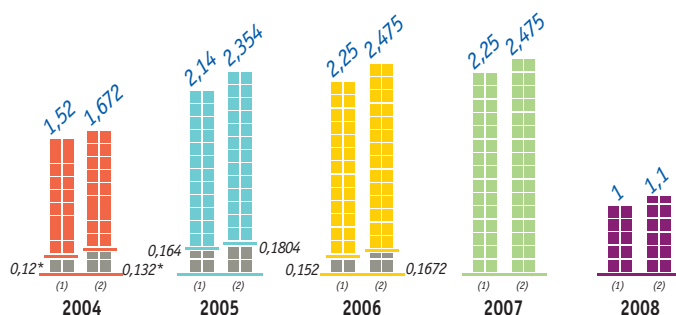
SIPAREX CROISSANCE a toujours privilégié une distribution très importante de son résultat. Constatamment bénéficiaire depuis sa création il y a 30 ans, elle a toujours distribué un dividende annuel, malgré le caractère risqué de son métier.

Pour 2008, le taux de distribution aux actions O et B s'élève à 86 % du résultat net de l'exercice, réparti sur un nombre d'actions réduit du fait des OPRA successives, ce qui procure aux actionnaires un rendement intéressant (rendement de 6,4 % par rapport au cours au 31/12/08 pour les actions ordinaires et de 7 % pour les actions à dividende majoré).

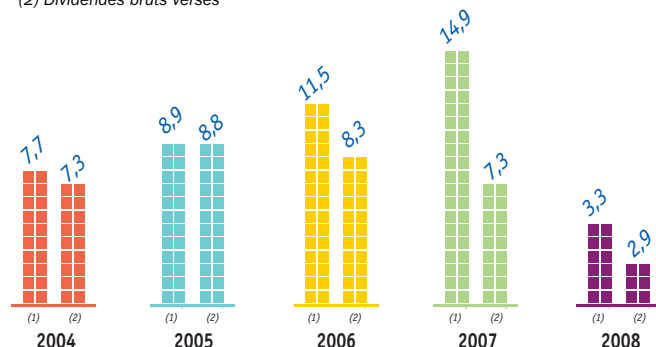
Les actionnaires personnes physiques peuvent bénéficier d'une exonération d'impôt sur les dividendes en conservant leur participation pendant une durée de 5 ans, et peuvent réinvestir leurs dividendes en actions dans la Société durant cette même période.

Aux dividendes, s'ajoutent depuis 2006 les restitutions de trésorerie aux actionnaires par le biais des OPRA. Depuis janvier 2006, les distributions (OPRA + dividendes) auront atteint 84,4 millions d'euros, représentant 62 % des fonds propres consolidés au 31 décembre 2005.

Distribution par action "O" (en euros)
(1) Dividende ordinaire
(2) Dividende majoré
(en gris) Avoir fiscal ou abattement*



Distribution totale (en millions d'euros)
(1) Bénéfice net social
(2) Dividendes bruts versés



Un statut fiscal attractif

Le régime fiscal applicable aux Sociétés de Capital Risque à compter de 2001 pour lequel SIPAREX CROISSANCE a opté, permet de renforcer l'attractivité de la Société pour l'actionnaire personne physique.

Les dividendes perçus et réinvestis en titres SIPAREX CROISSANCE ainsi que les plus-values réalisées sur les titres acquis à compter de 2001 et conservés pendant au moins cinq ans, sont complètement exonérés d'impôts.

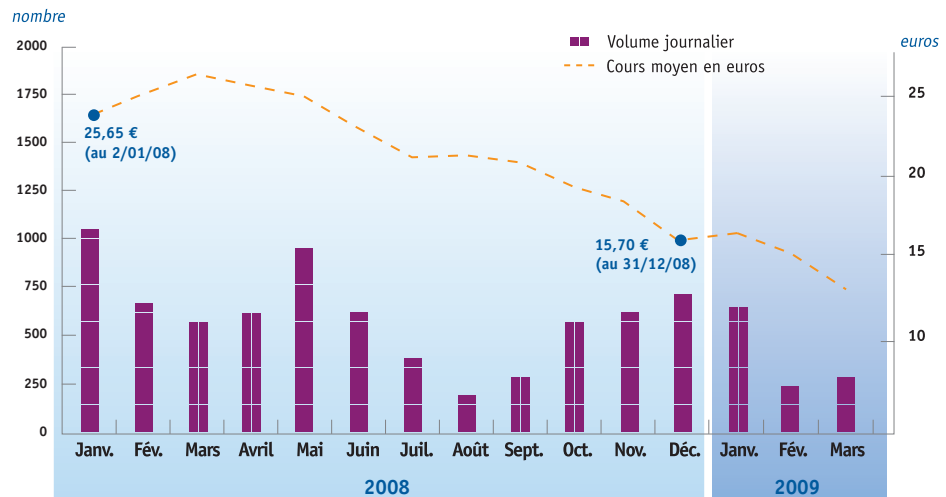
Les modalités du nouveau régime sont plus précisément décrites en page 63 du présent rapport.

Le titre SIPAREX CROISSANCE en qualité de Société de Capital Risque cotée en bourse, est éligible au quota de 10 % des titres dits non cotés dans le cadre des contrats d'assurance vie "NSK" (anciennement "DSK"). Par ailleurs, le titre SIPAREX CROISSANCE est éligible aux PEA (Plans d'Epargne en Actions).

LA VIE BOURSIÈRE

Le cours de l'action a connu une baisse régulière sur l'année 2008 à l'instar des marchés boursiers

Evolution du titre :

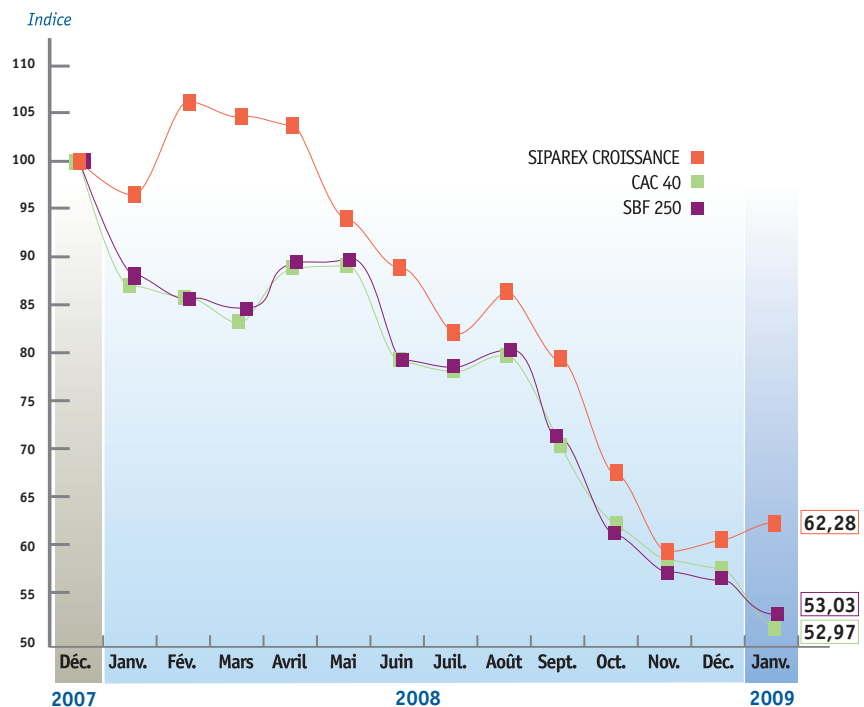


Après un retrait de 13,2 % lors de l'exercice précédent qui l'a porté à 25,61 euros au 31 décembre 2007, le cours de l'action SIPAREX CROISSANCE a connu une baisse régulière sur 2008 avec une moyenne mensuelle variant entre 27,01 euros en mars et 15,29 euros en décembre, pour s'établir sur une moyenne annuelle de 22,37 euros.

Le cours du 31 décembre 2008 à 15,70 euros présente une décote qui s'est fortement accentuée puisqu'elle passe de 13,9 % à 39,2 % par rapport à l'actif net consolidé à cette date.

A cet effet, il est rappelé que le prix de rachat des actions dans le cadre des OPRA menées, est fixé en tenant compte notamment du niveau d'actif net consolidé aux normes IFRS, de l'actif social réévalué, et en premier lieu de l'actualisation des distributions futures de trésorerie aux actionnaires issues d'un business plan régulièrement actualisé par la gérance.

Comparison
SIPAREX CROISSANCE
CAC 40/SBF 250 :



Sur l'année 2008, le cours a été en retrait de 38,7 % ce qui est relativement proche de la baisse de l'indice SBF 250 à - 43,1 % et du CAC 40 à - 42,7 %.

LA VIE BOURSIÈRE

Volumes d'échange de titres :

	Volume total	Volume journalier	En euros		
			Plus haut	Plus bas	Cours moyen
Année 2008	156 290	615	29,85	14,01	22,37
Année 2007	333 150	1 306	30,97	23,99	28,06
Année 2006	665 887	2 653	31,80	28,50	29,94
Année 2005	679 374	2 762	35,70	23,82	30,19
Année 2004	267 810	1 034	25,55	18,60	22,26
Année 2003	130 325	511	22,42	18,15	20,45
Année 2002	253 052	1 000	25,60	18,02	22,60
Année 2001	817 968	3 233	31,35	21,10	28,71

Le volume moyen des échanges (615 titres quotidiens), revient à un niveau proche de celui de l'année 2003. Au total, les transactions ont atteint 156 290 titres en 2008, soit 5,55 % du

capital. La capitalisation boursière de SIPAREX CROISSANCE se situe à environ 38,3 millions d'euros au 25 février 2009.

Une politique de distribution importante

La Gérance proposera à l'Assemblée Générale du 29 avril 2009 un dividende global de 2,9 millions d'euros représentant une distribution de 86 % du résultat social, qui sera mis en paiement le 11 juin 2009.

Ce dividende est égal à 1 euro par action ordinaire et 1,10 euro pour les actionnaires pouvant bénéficier de la prime de fidélité (dividende majoré) dans les conditions prévues dans les statuts.

Malgré la contradiction existant entre des réductions de capital régulières issues des OPRA et une augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions, cette faculté reste offerte, pour permettre notamment aux actionnaires personnes physiques d'optimiser leur statut fiscal, à un prix correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date de l'Assemblée, diminué du dividende alloué à chaque action et qui ne saurait être inférieur à la valeur nominale du titre.

(en euros)	2008 dividende majoré		2007 dividende majoré	
	sans	avec	sans	avec
Bénéfice social par action*	1,17	1,17	4,06	4,06
Dividende par action	global**	1	2,25	2,475
	net	-	2,25	2,475
Rendement net (dividende net / cours au 31.12 en %)	6,37	7,01	8,79	9,66
Actif net consolidé par action au 31.12	25,84	25,84	29,75	29,75
Prime / Décote (cours / actif net consolidé au 31.12) en %	- 39,2	- 39,2	- 13,9	- 13,9

* hors dividende revenant aux actions de catégorie B

** parallèlement à la suppression de l'avoir fiscal, les actionnaires personnes physiques peuvent bénéficier dans les limites légales et selon l'origine des coupons d'un abattement fiscal (cf. résolution proposée aux Assemblées Générales).

Une communication financière régulière et ciblée

SIPAREX CROISSANCE a tenu pendant l'année sa réunion annuelle avec les analystes financiers. Les actionnaires nominatifs, pour leur part, ont été informés régulièrement, soit

par courrier, soit par les informations mises à leur disposition sur le site internet de la Société (www.siparexcroissance.com).

Informations complémentaires

L'action SIPAREX CROISSANCE est cotée sur Euronext Paris - Compartiment C.

La Société bénéficie d'un contrat d'animation auprès de la société de bourse ODDO MIDCAP.

Le code ISIN de l'action SIPAREX CROISSANCE est FRO000061582.

Le code REUTERS de l'action SIPAREX CROISSANCE est SIXP.PA.

Le code BLOOMBERG de l'action SIPAREX CROISSANCE est SIX FP.

Les informations sur l'activité et les résultats de la Société sont transmises en permanence sur le site Internet :

www.siparexcroissance.com

Le service actionnaires tient à la disposition des actionnaires ou de toute personne qui le souhaiterait, des documents actualisés.

En outre, toute information complémentaire peut être obtenue en écrivant au service actionnaires : 139, rue Vendôme - 69477 LYON cedex 06 ou en téléphonant au 04 72 83 23 23.

RAPPORT DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 AVRIL 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la gestion de votre Société au cours de l'année 2008, de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et notre proposition d'affectation du résultat, de renouveler les mandats de certains membres du Conseil de Surveillance, de vous proposer de modifier la limite d'âge

statutaire applicable au Président de votre Conseil de Surveillance, enfin de renouveler l'autorisation donnée à la Gérance d'augmenter le capital de votre Société en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange et d'autoriser à nouveau la Gérance à lancer directement de nouvelles Offres Publiques de Rachat d'Actions (OPRA).

1. Principales caractéristiques de l'exercice 2008

Après deux exercices particulièrement brillants, portés par une conjoncture très favorable, l'année 2008 aura été marquée par une crise financière et économique quasiment sans précédent dont nous ne pouvons encore cerner toutes les répercussions.

Le contraste avec l'exceptionnel exercice 2007 apparaît donc important mais, dans cet environnement très dégradé, votre Société a cependant su mener à bien plusieurs opérations de cession génératrices de plus-values significatives et affiche des résultats faibles mais honorables. Ces résultats doivent être fortement relativisés si on tient compte d'un actif par action qui, à ce jour, a bien résisté à la crise, avec une baisse limitée de 5,80 % par rapport à l'année précédente.

Le résultat net social de l'exercice ressort à 3,30 millions d'euros contre 14,86 millions d'euros pour l'exercice 2007 qui avait été le plus élevé de l'histoire de SIPAREX CROISSANCE.

Le résultat net consolidé part du Groupe (SIPAREX CROISSANCE et EPICEA), établi aux standards IFRS, se traduit par une perte de 4,25 millions d'euros contre un bénéfice de 11,68 millions d'euros en 2007.

Cette perte est largement imputable à la baisse des référentiels boursiers pris en compte dans l'évaluation des participations, les plus-values de l'exercice n'étant pas retenues dans ce calcul qui reflète exclusivement la variation de valeur des actifs en portefeuille. Par ailleurs, l'arrêt des investissements au 1^{er} janvier 2006, contribue à une érosion mécanique de ce résultat, aucun nouvel investissement ne participant à la reconstitution du niveau de plus-values latentes.

Au 31 décembre 2008, votre Société était actionnaire de 54 participations "vivantes".

L'actif net consolidé par action au 31 décembre 2008 ressort à 25,84 euros, en baisse modérée par rapport à l'année précédente après détachement du coupon et dilution liée à l'OPRA réalisée en avril 2008 (27,43 euros).

Le cours de Bourse, qui avait clôturé l'exercice précédent à 25,61 euros, s'est légèrement effrité au cours des huit premiers mois de l'exercice (22,31 euros au 29 août) pour se replier ensuite très nettement, suivant en cela l'évolution générale des marchés, et clôturant à 15,70 euros au 31 décembre 2008, soit une décote de 39,2 % par rapport au niveau de l'actif net consolidé.

Par ailleurs, après l'adoption, le 31 mai 2005, de la réforme de son mode de gestion, votre Société a réalisé, en avril 2008, une troisième OPRA d'un montant global de 20 millions d'euros intervenant après deux opérations organisées en mars 2006 et mars 2007 chacune pour le même montant.

Au terme de ces trois opérations, plus de 43 % du capital social au jour de la réforme ont fait l'objet d'un rachat auprès des actionnaires de la Société.

Indépendamment de ces OPRA, la Société a procédé, au cours de ces trois dernières années, à la distribution de dividendes pour un montant global de 24,4 millions d'euros (y compris options pour le paiement en actions).

Enfin, nous vous rappelons que votre Gérant, la société SIGEFI SAS a adopté à compter du 1^{er} janvier 2009 une nouvelle gouvernance qui a conduit d'une part à la constitution d'un Directoire composé des responsables des différents pôles d'activité du Groupe SIPAREX, et d'autre part, d'un Comité Exécutif chargé des activités Capital Développement Transmission. Composé de Messieurs Benoît METAIS, Bertrand RAMBAUD et de trois nouveaux Directeurs Associés, Messieurs Pierre BORDEAUX MONTRIEUX, Antoine KRUG et Olivier RICHARD, ce nouvel organe est statutairement doté de larges pouvoirs de gestion.

Au sein de SIGEFI, qui reste pleinement responsable de la gérance de votre Société, et sous l'autorité de son Président, ce Comité Exécutif est désormais chargé par délégation de la gestion du portefeuille des sociétés et fonds relevant de ce secteur d'activité dont la société SIPAREX CROISSANCE.

2. Des investissements très limités dans le cadre de la stratégie mise en œuvre

En conformité avec le nouveau mode de gestion, le montant des investissements réalisés en 2008 a été limité à 0,63 million d'euros contre 0,25 million d'euros en 2007, correspondant à un réinvestissement dans la société VENSYS POST EQUIPEMENT (0,60 million d'euros), le solde étant relatif à quelques réinvestissements sur des lignes de venture capital.

Par ailleurs, votre Société a été amenée à répondre aux appels de fonds du FCPR SIPAREX IBERIA I à hauteur de 0,33 million d'euros et du FCPR SIPAREX ITALIA à hauteur de 0,29 million d'euros.

Les engagements de souscriptions contractés par votre Société en 2003 - 2004 se montent à 2,5 millions d'euros pour le fonds SIPAREX IBERIA I et à 2 millions d'euros pour le fonds SIPAREX ITALIA, respectivement appelés pour 46,2 % et 54,5 % au 31 décembre 2008.

Les soldes de souscriptions à libérer s'élèvent, respectivement, à 1,34 million d'euros et 0,91 million d'euros.

3. Des cessions qui ont pâti de l'arrêt brutal des transactions au dernier trimestre

Les performances réalisées en 2008 sont, bien évidemment, en net retrait par rapport à celles, exceptionnelles, enregistrées au cours des précédents exercices tant en ce qui concerne les cessions que les plus-values brutes. Votre Société a, en effet, dû

faire face à une quasi-paralysie des opérations de cession en fin d'exercice, période traditionnellement la plus active de l'année.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de ces opérations sur les cinq dernières années.

en M€(1)	2008	2007	2006	2005	2004
Cessions	9,9	32,7	30,2	29,5	25,3
Plus-values brutes	6,1	20,1	17,1	16,5	12,6
Résultat sur cessions	6,3	20,2	16,9	16,9	12,7

(1) données relatives aux opérations réalisées par SIPAREX CROISSANCE et EPICEA ("french gap")

Le tableau ci-après fait apparaître, par TRI décroissants, les principales cessions de l'exercice :

Cessions réalisées	Tri	Multiples	Type de cessions
MFC PROU-INVESTISSEMENTS (Maisons France Confort)	49,5 %	2,9	Rapprochement stratégique
RAVE DEVELOPPEMENT*	26,6 %	2,3	Réorganisation du capital
FINANCIERE DE L'ILLE (Bel & Blanc)	17,5 %	2,2	Cession industrielle
DECITRE	12,1 %	2,7	Opération secondaire
MEDIA PARTICIPATIONS	NC	NC	Actionnaires familiaux

* sortie partielle

Les cessions réalisées en 2008 l'ont été dans le cadre de rapprochement stratégique, de réorganisation du capital (actionnaires familiaux, family offices...), de cession industrielle, ou encore d'opération sur le marché secondaire.

Les moins-values brutes sociales (3,03 millions d'euros), constituées pour plus de 60 % par la radiation de sociétés en dépôt de bilan, sont largement compensées par des reprises de provisions d'un montant de 3,30 millions d'euros, constituées au cours des exercices précédents.

Compte tenu des cessions, y compris les dépôts de bilan, effectuées par la Société depuis sa création il y a 31 ans, le TRI brut (taux de rentabilité interne annuel moyen) a été sur cette période de 15,4 % par an. Cette performance sur une très longue période réalisée à travers plusieurs cycles économiques constitue incontestablement un élément de sécurité pour les actionnaires.

4. Un bilan équilibré et des résultats sociaux honorables

Un bilan équilibré

Les capitaux propres d'un montant de 58,7 millions d'euros en fin d'année permettent de financer le portefeuille de participations dont le montant, net de provisions, a été ramené à 45,5 millions d'euros, en diminution de près de 13 % par rapport à 2007, compte tenu du ralentissement des cessions réalisées.

La trésorerie de 33,7 millions d'euros à la fin de l'année 2007 a été principalement affectée aux distributions aux actionnaires, qui ont atteint 20 millions d'euros en avril 2008 au titre de l'OPRA et 6,3 millions d'euros en juin 2008 au titre des dividendes relatifs à l'exercice 2007 versés en numéraire.

Elle ressort à 15,5 millions d'euros, indépendamment des engagements de souscription dans des fonds, à libérer à plus ou moins brève échéance, pour un montant total de 2,3 millions d'euros.

Cette trésorerie, reconstituée par les cessions de l'exercice, sera affectée au paiement du dividende et pourrait également être utilisée lors d'une nouvelle OPRA en fonction des désinvestissements réalisés au cours de l'exercice en cours.

Un résultat social honorable compte tenu de la conjoncture économique et financière

Le résultat social s'élève à 3,30 millions d'euros contre 14,86 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Les plus-values brutes dégagées au cours de l'exercice (6,07 millions d'euros) sont en net retrait par rapport à celles enregistrées en 2007 et 2006, respectivement 19,07 et 15,54 millions d'euros, qui se situaient à un très haut niveau. A contrario, les dividendes et revenus du portefeuille sont en accroissement de 32,4 % en raison des très bonnes performances enregistrées par les participations au cours de l'exercice 2007 se traduisant par de forts dividendes versés à votre Société. Les dotations aux provisions de l'exercice (3,39 millions d'euros) restent à des niveaux peu différents des exercices précédents (respectivement 2,63 et 2,99 millions d'euros en 2007 et 2006).

Le résultat net de l'exercice a pour composantes notamment :

- des revenus de participations d'un montant de 1,56 million d'euros contre 1,18 million d'euros en 2007,
- des plus-values brutes de cession à 6,07 millions d'euros contre 19,07 millions d'euros extériorisés en 2007,

- des moins-values de cession de 3,03 millions d'euros, compensées par des reprises de provisions de 3,30 millions d'euros ;

- des dotations nettes aux provisions sur le portefeuille de participations à hauteur de 3,39 millions d'euros.

Les produits de placement de 0,80 million d'euros, sont quasiment identiques à ceux de l'exercice 2007 (0,81 million d'euros).

Les charges structurelles se sont élevées à 0,59 million d'euros en retrait de 42 % par rapport à 2007 (1,01 million d'euros) en raison, notamment, de l'absence de provision liée à une future OPRA qui s'élevait, l'année dernière, à 0,29 million d'euros.

Les autres charges opérationnelles ressortent à 1,48 million d'euros, en retrait de 19 % par rapport à 2007 (1,83 million d'euros) : la baisse des fonds propres de la Société à la suite de l'OPRA et des distributions entraînant une réduction proportionnelle des frais de gestion forfaitaires payés à son gérant, SIGEFI.

Au total, les charges nettes de fonctionnement s'élèvent à 2,06 millions d'euros en 2007 contre 2,82 millions d'euros en 2007.

Le résultat de l'exercice n'autorise pas votre Gérant, la société SIGEFI, à percevoir une rémunération aléatoire (bonus de performance) ; corrélativement, les membres de l'équipe de gestion porteurs d'actions de catégorie "B" ne bénéficieront pas du dividende prévu à l'article 18 des statuts.

Enfin, ayant opté pour le régime fiscal des SCR (Sociétés de Capital Risque), la Société n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés, à l'exclusion de celui relatif à la plus-value réalisée lors de la cession d'actifs corporels.

Evolution des risques

Dans une procédure de décembre 2004, SIPAREX CROISSANCE, conjointement avec la société SIGEFI, s'est vue assignée par un intermédiaire consultant en rapprochement d'entreprises, qui réclamait le paiement de dommages et intérêts d'un montant de 0,22 million d'euros. Le demandeur, par jugement du Tribunal de Commerce de Lyon du 26 septembre 2005 confirmé par la Cour d'Appel de Lyon le 10 mai 2007, été débouté et condamné au versement de dommages et intérêts pour procédure abusive. La Cour de Cassation a, le 11 septembre 2008, infirmé pour partie l'arrêt de la Cour d'Appel et l'affaire a été renvoyée devant la Cour d'Appel de Lyon.

RAPPORT DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 AVRIL 2009

Par ailleurs, un ancien actionnaire dirigeant de l'une des participations de SIPAREX CROISSANCE a assigné votre Société devant le Tribunal de Grande Instance, le 24 juillet 2006, conjointement avec d'autres véhicules d'investissement gérés par le Groupe SIPAREX ou par des tiers, aux fins de voir prononcer la nullité d'une part d'une cession d'actions de cette participation intervenue entre le demandeur et un défendeur tiers au groupe SIPAREX et, d'autre part, d'un protocole d'accord et de cession d'actions au profit notamment du Groupe SIPAREX. Le Tribunal de Grande Instance de Paris a, le 16 février 2009, mis définitivement hors de cause la société SIPAREX CROISSANCE et les autres entités d'investissement du Groupe SIPAREX.

Enfin, en date du 1^{er} août 2007, SIPAREX CROISSANCE et une autre société du Groupe SIPAREX (ainsi que deux investisseurs tiers), se sont vues assignés par l'ancien dirigeant de l'une de leurs participations aux fins de reconnaissance du caractère abusif de sa révocation et de l'exécution d'un protocole d'accord prévoyant une obligation d'achat des titres de la participation détenus par le demandeur pour un montant de 0,32 million d'euros outre intérêts.

Cette procédure est actuellement pendante devant le Tribunal de Commerce de Toulouse qui a accepté d'attendre le dépôt du rapport d'expertise demandé par le Tribunal de Commerce d'Auch dans le cadre de la procédure collective de cette société. La prochaine audience de procédure est fixée au 21 avril 2009.

Dans le même temps, le liquidateur judiciaire de cette même participation a assigné SIGEFI, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, dans le cadre d'une expertise judiciaire contradictoire visant à déterminer les causes des difficultés ayant conduit à la mise en liquidation de cette société.

Les conseils de votre Société sont confiants sur l'issue de ces dossiers et, de ce fait, la Société n'a pas constitué de provisions afférentes à ces procédures.

Pour votre parfaite information, nous vous rappelons qu'en application de la convention signée le 25 avril 2005 et répartissant les charges induites par les actions en responsabilité engagées par des tiers, votre Société pourrait être appelée au paiement d'une partie des sommes qui seraient éventuellement dues par SIGEFI au titre des contentieux précités.

Compte tenu de la crise financière qui sévit depuis l'été 2007, nous vous indiquons que les placements de trésorerie de la Société sont investis en comptes à terme et OPCVM monétaire ; ils sont majoritairement confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

5. Comptes consolidés SIPAREX CROISSANCE - EPICEA

SIPAREX CROISSANCE détient 74,09 % du capital d'EPICEA.

La société EPICEA met en œuvre, depuis plusieurs années, une politique de liquéfaction active de son portefeuille et ne détient plus, à ce jour, de participations "vivantes".

Du fait de réductions de capital successives, son total de bilan ressort à 0,19 million d'euros au 31 décembre 2008, à mettre en regard de 61,85 millions d'euros pour SIPAREX CROISSANCE.

Elle a dégagé une perte de 0,045 million d'euros contre un bénéfice de 0,761 million d'euros en 2007.

Par application du référentiel IFRS, le compte de résultat consolidé de SIPAREX CROISSANCE intègre :

- d'une part, les écarts de valorisation sur les participations cédées au cours de la période (différences entre le prix de réalisation effectif des lignes cédées pendant la période, et leur évaluation à la clôture de l'exercice précédent),
- d'autre part, la variation de la juste valeur du portefeuille détenu en fin de période (écarts favorables et défavorables entre les évaluations du portefeuille aux dates d'ouverture et de clôture de l'exercice),

Les capitaux propres, part du Groupe constitué de votre Société et d'EPICEA, s'élèvent à 72,6 millions d'euros, permettant de financer le portefeuille de participations, dont le montant, évalué en juste valeur, atteint 59,5 millions d'euros, en retrait de 19 % par rapport à l'année précédente.

Le résultat net part du Groupe se traduit par une perte de 4,25 millions d'euros à comparer au bénéfice atteint en 2007 (11,7 millions d'euros).

Le portefeuille de participations a généré globalement une perte de 3,1 millions d'euros contre un bénéfice de 12,66 millions d'euros en 2007, composé principalement :

- de revenus de participations (1,57 million d'euros contre 1,18 million d'euros en 2007),
- d'écarts de valorisation sur cessions (1,09 million d'euros contre 8,60 millions d'euros en 2007, exercice ayant largement bénéficié de prix de cession très élevés),
- et d'une variation de la juste valeur du portefeuille (- 5,66 millions d'euros contre 3,09 millions d'euros en 2007).

Les deux principales composantes du résultat du portefeuille de participations s'analysent de la façon suivante :

Écart de valorisation sur cessions

Cet écart favorable de 1,09 million d'euros recouvre un écart favorable de 1,17 million d'euros et un écart défavorable de 0,08 million d'euros.

Variation de la juste valeur du portefeuille

La variation de la juste valeur de - 5,66 millions d'euros comprend :

- d'une part, la diminution de valeur subie par le portefeuille au cours de l'exercice 2008 pour un total de 2,31 millions d'euros, largement imputable à la forte baisse des référentiels boursiers pris en compte dans les évaluations de participations,
- d'autre part, les dotations aux provisions consolidées pour dépréciation des titres du portefeuille de 4,03 millions d'euros,
- enfin, des reprises de provisions consolidées sur le portefeuille de SIPAREX CROISSANCE et EPICEA à concurrence de 0,68 million d'euros compte tenu de l'évolution favorable des lignes concernées qui ne justifiait plus ces provisions.

Les produits de trésorerie ont atteint 0,85 million d'euros contre 0,77 million d'euros en 2007.

Les charges de fonctionnement ressortent à 2,1 millions d'euros en retrait de 27,5 % par rapport à 2007 (2,9 millions d'euros).

Compte tenu de l'absence de rémunération aléatoire due par SIPAREX CROISSANCE et EPICEA et après résultat revenant aux minoritaires (- 0,01 million d'euros), le résultat net consolidé, part du groupe, ressort à - 4,25 millions d'euros contre 11,68 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Un actif net consolidé (IFRS) par action dont la valeur ne baisse que très modérément

Il est rappelé que, pour le calcul de l'actif net consolidé par action, le portefeuille de TIAP est évalué conformément aux modalités d'évaluation des TIAP définies par les "Valuation Guidelines" préconisées par l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital) et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement.

Par ailleurs, dans le contexte de turbulence financière et économique actuel et en application des recommandations faites par l'IPEV en novembre 2008, l'estimation de la juste valeur a été réalisée en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque investissement. Cette estimation ne s'est pas arrêtée à la seule application de méthodes mathématiques mais a tenu compte de l'ensemble des paramètres recommandés par l'IPEV.

L'actif net consolidé par action ressortait à 25,84 € au 31 décembre 2008 affichant une baisse limitée à 5,8 % par rapport à son niveau du 31 décembre 2007 coupon détaché et post OPRA (27,43 €).

Il est rappelé que la nouvelle politique de gestion adoptée par la Société contribue à des résultats consolidés qui s'éroderont progressivement eu égard à la diminution de sa taille, et permettront de moins en moins, sauf surperformance des lignes du portefeuille, de reconstituer le niveau d'actif net par action affecté par des distributions annuelles de dividendes qui seraient significatives.

Sur les trois dernières années, les actifs nets consolidés par action ont connu l'évolution suivante :

Actif net consolidé par action	Avant paiement du dividende (en euros)	Après paiement du dividende et OPRA/OPAS (en euros)
31 décembre 2006	29,11	26,62
31 décembre 2007	29,75	27,43
31 décembre 2008	25,84	(e) 24,81

Le différentiel favorable entre la juste valeur du portefeuille de participations consolidé et sa valeur historique atteignait 14 millions d'euros au 31 décembre 2008, en diminution de 7,5 millions d'euros par rapport au différentiel existant au 31 décembre 2007.

RAPPORT DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 AVRIL 2009

6. Répartition du capital - Évolution du cours de bourse Programme de rachat d'actions - Déontologie - Conformité et contrôle interne

Répartition du Capital - Évolution du cours de bourse

Les trois premiers actionnaires de la Société, au 31 décembre 2008, sont la société SIPAREX ASSOCIES, le FCPR FPMEI (Groupe CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS) et la CAISSE D'ÉPARGNE RHONE ALPES.

Ils détenaient respectivement 16,28 %, 12,67 % et 4,94 % du capital de la Société, représentant respectivement 21,87 %, 8,91 % et 6,36 % des droits de vote.

Par courrier en date du 25 novembre 2008, SIPAREX CROISSANCE s'est vue notifier un franchissement de seuil à la hausse par la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE, agissant en sa qualité d'entité déclarante du Groupe CAISSE D'ÉPARGNE, qui détenait, à cette date, 5,79 % du capital et 4,12 % des droits de vote.

A la connaissance de votre Gérant, aucun salarié de la Société ne détient d'action ordinaire de SIPAREX CROISSANCE ; les quatre actionnaires porteurs d'actions de catégorie "B" ne sont pas salariés de votre Société mais sont ou ont été salariés de votre Gérant, la société SIGEFI.

Le paiement du dividende en actions, pour lequel 14,60 % des actionnaires ont opté en 2008, a entraîné la création de 38 730 titres émis sur la base d'un cours de 23,91 € et renforcé la participation relative de certains d'entre eux.

Nous vous précisons que, dans le cadre de l'OPRA initiée en février 2008 et réalisée en avril 2008, la Société a racheté puis annulé 668 896 actions, soit 19,4 % de son capital social.

En ce qui concerne l'évolution du cours de Bourse, après un premier semestre de relative stabilité qui a vu les cours moyens passer de 24,94 euros en janvier à 23,76 en juin, le cours s'est effrité au début du deuxième semestre de l'exercice puis a décroché au cours du quatrième trimestre, suivant en cela l'évolution globale des marchés, pour clôturer à 15,70 euros au 31 décembre 2008, avec une moyenne de 22,37 euros sur l'année encadrée par des extrêmes de 29,85 euros et 14,01 euros.

La liquidité du titre a été moindre qu'en 2007 avec des échanges qui ont porté sur 4,5 % du capital au cours de l'exercice (156 290 titres échangés) contre 9,7 % lors de l'exercice précédent, indépendamment des titres apportés à l'OPRA d'avril 2008 qui représentaient 19,4 % du capital.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que ni les membres du Conseil de surveillance, à l'exception de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE qui a effectué la déclaration de franchissement de seuil précité, ni les cadres dirigeants de la Gérance de la Société ne nous ont informés de transactions opérées sur le titre SIPAREX CROISSANCE.

Programme de rachat d'actions

L'ordonnance du 30 janvier 2009 a notamment supprimé le rapport spécial annuel relatif au programme de rachat d'actions ; vous trouverez ainsi ci-après les informations sur le programme précité.

Rachats d'actions de la Société réalisés au cours de l'exercice 2008 et utilisation du programme de rachat d'actions du 5 mai 2008 (en cours de validité) :

SIPAREX CROISSANCE bénéficie d'un contrat de liquidité auprès de la société de bourse ODDO MIDCAP ; faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2007, la Société a acheté, au cours de l'exercice 2008, 32 807 actions sur la base d'un prix moyen de 23,13 € et cédé 26 373 actions sur la base d'un prix moyen de 23,83 €.

Au 31 décembre 2008, la Société détient dans ce cadre 9 408 actions pour un montant total de 173 052 €, soit un prix de revient moyen de 18,39 euros.

Au cours de l'exercice 2008, la Société n'a procédé à l'annulation d'aucune action acquise dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes de rachat d'actions.

Hormis le contrat de liquidité, aucune action SIPAREX CROISSANCE n'a été acquise au cours de l'exercice 2008 par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2008.

Nous vous rappelons qu'à l'issue de l'opération de réduction de capital décidée par les actionnaires et de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée ouverte du 9 décembre 2005 au 6 janvier 2006, 327 869 actions avaient été rachetées par SIPAREX CROISSANCE au titre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2005 dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, et annulées, pour un montant total de 10 000 004,50 €.

Modalités des rachats et utilisation de produits dérivés :

Entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008, la Société n'a pas eu recours à des produits dérivés sur les marchés actions dans le cadre des programmes de rachat d'actions successivement autorisés par les Assemblées Générales des actionnaires du 23 mai 2007 et 5 mai 2008. De plus, tous les rachats d'actions ont été réalisés sur le marché.

Annulation d'actions de la Société au cours des trois derniers exercices :

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2005 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, la Gérance a décidé d'annuler, le 26 janvier 2006, 327 869 actions acquises dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2005 inscrites en titres immobilisés dans les comptes sociaux.

Aucune annulation d'action acquise au moyen d'un programme de rachat n'est intervenue en 2007 et 2008.

Réallocations, au cours de l'exercice 2008, à d'autres finalités décidées :

Les actions rachetées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations données par les actionnaires n'ont pas, au cours de l'exercice 2008, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

Déontologie - Conformité et Contrôle interne

Depuis de nombreuses années, SIPAREX CROISSANCE a mis en place des mécanismes rigoureux et précis en matière de gouvernement d'entreprise. Ces mécanismes sont adaptés à l'activité et à la structure juridique particulière de la Société et sont complétés par l'existence d'un Comité Stratégique et d'Éthique mis en place par son Associé Commandité, qui a pour objet de traiter des problèmes statutaires et déontologiques "sensibles" à la demande du Président de SIGEFI, du Président de l'Associé Commandité, la société SIPAREX ASSOCIES, ou du RCCI de SIGEFI. Ce comité est présidé par Monsieur Gérard TAVERNIER qui était jusqu'au 31 décembre 2007 président du cabinet d'avocats Gide Loyrette Nouel et a succédé, en avril 2007, à Monsieur Gilles BRAC de LA PERRIERE, ancien membre du collège de la Commission des opérations de Bourse.

Il est à noter, en particulier, qu'il n'existe plus de comité de rémunération au sein de SIPAREX CROISSANCE, celle du Gérant étant désormais approuvée directement par l'Assemblée Générale, en application des dispositions statutaires.

En raison des nouvelles dispositions édictées par l'Autorité des Marchés Financiers en matière de conformité et de contrôle interne pour les sociétés de gestion de FCPR, il a été mis fin, en septembre 2006, à la fonction de Déontologue qui a été transférée au RCCI (Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne) de votre Gérant à compter de cette date.

Le Manuel de procédures, établi par votre Gérant, est régulièrement actualisé et complété afin de tenir compte des spécificités d'organisation de la Gérance. Ce manuel couvre très précisément l'ensemble des process et règles applicables à la société et à ses collaborateurs. En outre, le RCCI procède aux contrôles permanents de ces procédures et aux contrôles périodiques qui lui incombent.

Depuis novembre 2006, votre Gérance a également mis en place en son sein un "Comité Conformité", présidé par le président de SIGEFI, composé de l'ensemble des cadres dirigeants du groupe, du RCCI et du Président du Comité stratégique et d'éthique : ce comité a pour objet de permettre à ses membres d'être informés des évolutions des textes applicables en matière professionnelle et déontologique et d'évoquer les points d'amélioration à mettre en œuvre notamment à la suite des contrôles du RCCI.

Enfin, le Comité d'Audit et de Contrôle, constitué au sein du Conseil de surveillance de votre Société en février 2003, a poursuivi ses travaux tout au long de l'année 2008. Ces derniers vous sont exposés dans le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place, auxquels nous vous invitons à vous reporter.

Par ailleurs, afin de compléter votre information, nous vous rappelons que votre Gérant, la société SIGEFI, est une SAS dont le capital est détenu à hauteur de 50,05 % par SIPAREX ASSOCIES, votre Associé Commandité et de 49,93 % par SIGEFI PARTNERS, société qui regroupe les principaux cadres dirigeants de SIGEFI, la société SIPAREX CROISSANCE détenant une action de cette société pour sa parfaite information.

Fondée en 1985, SIGEFI, dont SIPAREX CROISSANCE était à l'origine un actionnaire minoritaire, est une société qui a développé progressivement sa propre activité de prestations de services et de gestions de FCPR, que son statut fiscal ou les textes en vigueur interdisaient, et interdisent encore, à votre société d'assurer. Cette société a aujourd'hui, directement ou indirectement, le rôle de société de gestion de l'ensemble du "Groupe" ; elle regroupe une partie importante du personnel des entités qu'elle gère, celui-ci étant, soit détaché dans les structures d'investissement, soit affecté aux filiales de gestion dont elle contrôle le capital, directement ou indirectement.

Conséquences environnementales et sociales - article L. 225-102-1 du Code de commerce

L'exercice par SIPAREX CROISSANCE de son activité de société de capital investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, SIPAREX CROISSANCE employait 13 salariés, un certain nombre étant multi employeurs. Par ailleurs, aucune procédure de licenciement n'a été mise en œuvre par votre Société au cours de l'exercice écoulé.

La société SIPAREX CROISSANCE applique la loi sur la réduction du temps de travail depuis le 1^{er} juillet 2000, à la suite de la signature d'un accord collectif ; par ailleurs, les salariés bénéficient d'un accord d'intéressement depuis le 1^{er} janvier 1998.

La masse des salaires bruts s'élève à 608 098 € pour l'exercice 2008 ; elle est incluse dans le forfait de gestion.

L'effort de formation représente 0,6 % de la masse salariale.

Enfin, il est précisé que depuis plusieurs années, les conventions conclues par votre Société avec les sociétés dans lesquelles elle a pris une participation prévoient expressément que leurs dirigeants devront s'engager à prendre toutes les dispositions nécessaires afin que ces sociétés et leurs filiales exercent leurs activités et obtiennent de leurs fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services, français et étrangers, qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités :

- dans des conditions conformes aux principes généraux et règles résultant de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du 4 Novembre 1950 et des prescriptions ou recommandations du Bureau International du Travail, notamment au regard de la protection de l'enfance ;
- en évitant ou en limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement ;
- et, en cas d'exploitation d'un site ou d'une messagerie sur le réseau Internet, en ne délivrant aucun message qui heurte la morale commune ou les principes généraux et règles résultant de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales.

En outre, ces conventions ont été complétées par une clause destinée à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

RAPPORT DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 AVRIL 2009

Autorisations financières en cours de validité au 31 décembre 2008

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, il vous est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2008 a autorisé la Gérance à augmenter en numéraire le capital de votre Société ou à émettre des obligations convertibles ou des obligations remboursables en actions. Ces autorisations sont valables pour une durée de vingt six mois et pour un montant nominal maximum de 50 millions d'euros.

7. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de la manière suivante :

- bénéfice de l'exercice 2008 d'un montant de	3 301 480,43 €
- diminué de la dotation à la réserve légale (intégralement dotée)	pour mémoire
- diminué des droits de l'Associé Commandité de	33 014,80 €
- et majoré du solde du report à nouveau de	5 370 731,47 €
- constitue un bénéfice distribuable de	8 639 197,10 €
- qui serait affecté à la distribution d'un dividende global de	2 855 869,50 €

le solde, soit 5 783 327,60 € serait reporté à nouveau.

Le dividende ordinaire par action de catégorie "O" serait fixé à 1,00 €.

En application de la loi de finances pour 2001 portant modification du statut fiscal des sociétés de capital risque, le dividende ordinaire serait constitué d'un coupon de 1,00 € prélevé sur les plus-values à long terme du portefeuille exonéré réalisées au cours de l'exercice 2008 et des exercices précédents.

Le dividende majoré par action de catégorie "O" serait fixé à 1,10 € ; il serait constitué d'un coupon de 1,10 € prélevé sur les plus-values à long terme du portefeuille exonéré réalisées au cours de l'exercice 2008 et des exercices précédents.

Aucun dividende ne sera servi aux actions de catégorie "B".

Le dividende versé aux actions de catégorie "O" serait mis en paiement le 11 juin 2009, mais, pour les actionnaires qui opteraient pour le dividende en actions de catégorie "O", celui-ci serait exigible à la date de leur option.

Au cas où certaines actions détenues sous la forme nominative depuis le 1^{er} janvier 2007 ne donneraient pas droit à une majoration du dividende en raison de transferts ou de conversions au porteur qui interviendraient avant cette mise en paiement, le montant du dividende global serait diminué à due concurrence des majorations correspondantes et le montant de ces dernières serait reporté à nouveau.

Enfin, nous vous précisons qu'aucune délégation n'a été donnée à la Gérance afin d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions ou d'autres valeurs mobilières donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou autrement à des titres de capital.

Il vous est proposé de faire usage des dispositions de l'article 18 des statuts, et, ainsi, d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions du dividende revenant aux actions lui appartenant, dans les conditions suivantes :

- le prix d'émission des actions remises en paiement serait égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur Euronext Paris - Compartiment C au cours des vingt dernières séances de bourse précédant la tenue de l'Assemblée, diminuée du montant net du dividende alloué à chaque action et arrondie au centime immédiatement supérieur, sans que ce prix puisse être inférieur au nominal, soit 15 € par action ;

- lorsque le montant total du dividende payable en actions ne correspondrait pas à un nombre entier d'actions nouvelles, l'actionnaire recevrait le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces ;

- la période d'option pour le paiement du dividende en actions serait fixée du 11 mai 2009 au 2 juin 2009 inclus ; l'exercice de l'option serait constaté par la signature d'un bulletin de souscription indiquant le nombre d'actions au titre desquelles l'option est exercée, sauf si l'option est exercée par l'intermédiaire d'un établissement de crédit ou d'un prestataire de services d'investissement ;

- les actions nouvelles seraient soumises à toutes les prescriptions légales et statutaires et porteraient jouissance à compter du 1^{er} janvier 2009.

Il est apparu en effet souhaitable à votre Gérance et à votre Conseil de surveillance de maintenir, cette année encore, cette faculté offerte aux actionnaires tout en supprimant, comme l'an passé, la décote de 10 % habituellement retenue, malgré une certaine contradiction avec la politique de réduction progressive du capital décidée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2005 ; en effet (cf. infra), cette faculté peut être intéressante, tout particulièrement pour les actionnaires personnes physiques qui souhaitant bénéficier du statut fiscal avantageux réservé aux actionnaires des Sociétés de Capital Risque doivent réinvestir leur dividende dans la Société.

Ces derniers doivent cependant prendre en considération le fait que le niveau de rendement de l'action SIPAREX CROISSANCE résulte non seulement des résultats sociaux de l'exercice, mais également d'une politique de forte distribution décidée dans le cadre de la liquéfaction progressive de la Société, qui se traduira par la diminution progressive de ses actifs comme de son capital social.

A l'occasion des OPRA successives qui seront conduites par la Société, ils devront donc arbitrer en toute connaissance de cause, entre une éventuelle réponse positive à l'offre qui leur sera proposée et la conservation d'actions compte tenu des perspectives de rendement.

Vous êtes invités à donner à la Gérance tous pouvoirs pour constater l'augmentation de capital résultant des demandes de paiement en actions, pour procéder aux modifications statutaires, conformément aux dispositions de l'article L. 232-20 du Code de Commerce et, plus généralement, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision, y compris proroger, s'il y a lieu la période de souscription dans la limite d'une durée maximale de trois mois.

Un statut fiscal favorable

SIPAREX CROISSANCE a opté pour le statut fiscal des sociétés de capital risque qui l'exonère d'impôt sur les sociétés.

Au surplus, ses actionnaires, personnes physiques, peuvent bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu s'ils s'engagent à conserver leurs actions pendant un délai de cinq ans au moins à compter de leur date de souscription ou d'acquisition et s'ils réinvestissent immédiatement, pendant la durée de leur engagement de conservation, les coupons prélevés sur les revenus et plus-values provenant du secteur exonéré de droit.

L'actionnaire qui souhaite bénéficier de cette exonération doit informer la Société de son option au plus tard le jour de la mise en paiement du dividende et préciser les modalités de réinvestissement retenues.

Ce réinvestissement peut notamment prendre la forme :

- d'une acquisition d'actions de la société SIPAREX CROISSANCE,
- d'une souscription d'actions selon la procédure du paiement du dividende en actions,

Quelles que soient les modalités retenues, les sommes réinvesties doivent demeurer indisponibles pendant la période de cinq ans de conservation des actions ouvrant droit à la distribution.

En outre, les actionnaires ayant acquis ou souscrit leurs actions depuis le 1^{er} janvier 2001, bénéficient de l'exonération de l'impôt sur les plus-values lors de la cession de leurs titres, sous réserve d'avoir conservé ces titres pendant une période minimum de cinq ans.

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

L'Assemblée Générale constate que le montant du dividende distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant (en euros par action) :

	Dividende net (en e)	Dividende brut (en e)
2005		
<u>Action de catégorie "O"</u>		
Dividende ordinaire	2,14	2,14
Dividende majoré	2,354	2,354
Dividende par action de catégorie "B"	60,69	60,69
2006		
<u>Action de catégorie "O"</u>		
Dividende ordinaire	2,25	2,25
Dividende majoré	2,475	2,475
Dividende par action de catégorie "B"	175,55	175,55
2007		
<u>Action de catégorie "O"</u>		
Dividende ordinaire	2,25	2,25
Dividende majoré	2,475	2,475
Dividende par action de catégorie "B"	276,05	276,05

RAPPORT DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 AVRIL 2009

8. Autres résolutions à caractère ordinaire

Il vous est proposé de renouveler, pour une durée de trois ans, les mandats de membres du Conseil de Surveillance arrivés à échéance de la CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES et de MÉDÉRIC PRÉVOYANCE.

Programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions que vous avez approuvé l'an dernier n'a été, comme indiqué précédemment, utilisé qu'aux fins du contrat de liquidité : des titres ont été acquis et dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société de bourse ODDO MIDCAP cédés. La durée d'un programme de rachat d'actions étant de 18 mois et afin de disposer d'une capacité de rachat d'ici à la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons d'adopter un nouveau programme portant sur 10 % du capital social, au maximum.

Ce nouveau programme permettrait à votre Société de continuer à adapter sa trésorerie à l'évolution de ses besoins, eux-mêmes liés à ses opérations, et à employer les excédents momentanés ou structurels à l'achat de ses propres actions en vue de leur annulation.

Nous vous soumettons, dans ce cadre, la neuvième résolution visant à mettre en œuvre ce nouveau programme de rachat de ses propres actions par votre Société, dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de dix-huit mois à compter du 29 avril 2009. Le montant maximal des fonds pouvant être affecté à ces opérations de rachat serait fixé à 9,29 millions d'euros, le prix maximal d'achat étant fixé à 33 euros.

Votre Société pourrait ensuite céder ces actions ou les annuler avec l'accord de l'associé commandité, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois.

9. Autres résolutions à caractère extraordinaire

Monsieur Philippe CROIZAT, Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE, est atteint par la limite d'âge statutaire applicable à cette fonction.

Compte tenu de sa parfaite connaissance de votre Société mais également de sa participation active à la réforme du mode de gestion adoptée en 2005 et à sa mise en œuvre ultérieure, il nous est apparu préférable, après avis favorable du Conseil de Surveillance de la Société et accord du Conseil d'Administration de SIPAREX ASSOCIES, de vous proposer de modifier l'article 13-II "Conseil de surveillance".

Si vous acceptez cette modification, le Président du Conseil de Surveillance pourrait ainsi poursuivre sa mission jusqu'à l'issue de son mandat de membre du Conseil qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Vous observerez que, sauf décision contraire des actionnaires réunis en Assemblée Générale, les statuts de votre Société fixent un terme à celle-ci le 31 décembre 2010.

Par ailleurs, comme en 2007 et 2008, nous vous proposons de déléguer à nouveau à la Gérance, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le pouvoir d'arrêter le montant définitif d'une réduction de capital dans la limite d'un montant d'achat maximum et d'un nombre maximum d'actions, et de procéder à sa réalisation.

Cette délégation présenterait l'avantage de vous dispenser d'avoir à vous réunir à nouveau en Assemblée Générale extraordinaire afin de décider les modalités définitives d'une réduction de capital.

Afin de bien encadrer cette délégation consentie à la Gérance, la réduction de capital porterait sur un montant nominal maximal de 13 875 000 euros, par voie d'achat, par la Société, en vue de leur annulation, de 925 000 actions au maximum, pour un prix d'achat global maximum de 25 000 000 euros et un prix d'achat unitaire maximum de 33 euros par action. Ces chiffres constituant un plafond.

Nous vous proposons donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-204 du Code de Commerce, de déléguer à la Gérance, pendant une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le pouvoir d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital dans les limites ci-dessus rappelées, et de procéder à sa réalisation.

Le rachat d'actions SIPAREX CROISSANCE en vue de leur annulation ne dépasserait pas ainsi un plafond maximum de 32 % du capital social.

Ce rachat d'actions prendrait la forme, s'agissant des actions de catégorie "O", d'une nouvelle OPRA réalisée en application des dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de Commerce.

Il est précisé que SIGEFI demanderait aux titulaires d'actions de catégorie "B" de ne pas céder leurs titres dans le cadre de cette réduction de capital, objet de l'OPRA, tout comme lors des précédentes opérations.

L'autorisation de l'Assemblée imposerait à la Gérance, en cas d'utilisation de la délégation qui vous est proposée, d'obtenir l'avis favorable du Conseil de surveillance et l'accord préalable de votre Associé Commandité.

Si vous approuvez cette proposition, vous donnerez à la Gérance les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois cette réduction du capital social, en fonction des cessions de participations à l'étude actuellement, notamment pour constater, le cas échéant, l'absence d'opposition des créanciers et modifier l'article 6 des statuts relatif au capital social.

Enfin, il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée à la Gérance, qui arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée, d'augmenter le capital de votre Société en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange sur les titres de SIPAREX CROISSANCE.

10. Perspectives de l'exercice en cours

Comme toujours à pareille époque, compte tenu de la nature des activités de votre société et tout particulièrement cette année, dans le contexte économique actuel, il est très difficile d'établir des prévisions précises sur l'ensemble de l'exercice.

Malgré un contexte économique extrêmement difficile, la stratégie de liquéfaction du portefeuille se poursuit et le désengagement des participations sera mis en œuvre au fur et à mesure que les conditions de marché seront réunies. Toutefois l'arrêt des transactions depuis le dernier trimestre 2008 aura sans aucun doute des répercussions sur le niveau de résultat du premier semestre.

La Gérance reste cependant confiante face aux incertitudes actuelles sur un modèle qui a fait ses preuves depuis plus de trente ans et dans la capacité de résistance du portefeuille de participations, qui ne comprend quasiment aucune opération de LBO mais des participations minoritaires en capital développement avec une bonne division des risques.

La Gérance

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 AVRIL 2009

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes appelés dans le cadre de cette Assemblée Générale annuelle à vous prononcer sur l'approbation des comptes consolidés et sociaux, sur les opérations qu'ils traduisent, sur la

proposition d'affectation du résultat de la Société ainsi que sur les autres points mis à l'ordre du jour par la Gérance de la présente assemblée.

1. Approbation des comptes et affectation du résultat

Vous avez pu prendre connaissance du rapport de la Gérance et des documents comptables et financiers de la Société concernant l'exercice clos le 31 décembre 2008.

1.1. Les activités et les résultats de la Société

Au mois d'avril 2008, SIPAREX CROISSANCE a réalisé une troisième offre publique de rachat d'actions ("OPRA") depuis la réforme du mode de gestion, d'un montant global de 20 millions d'euros, au prix de 29,90 euros par action, ce qui a entraîné une nouvelle réduction du capital de la Société de 19,4 %.

Par ailleurs, le paiement du dividende de l'exercice 2007 en actions a permis la création de 38 730 titres émis sur la base d'un prix de 23,91 euros. La part des dividendes 2007 versée en numéraire a été de 6,3 millions d'euros.

Conformément à la politique de gestion des participations, votre Société a poursuivi une politique active de désinvestissement.

Compte tenu de la conjoncture économique dégradée au cours du dernier quadrimestre, les cessions de participations au cours de l'exercice écoulé se sont montées à 9,9 millions d'euros contre 36 millions d'euros en 2007 ; les plus-values brutes générées ont été de 6,1 millions d'euros, en baisse significative par rapport à l'exercice précédent (19,1 millions d'euros).

Les charges de structure sont en diminution très nettes de 42 % à 0,59 millions d'euros alors que les années précédentes elles s'élevaient à 1,01 millions d'euros en 2007 et 1,21 millions d'euros en 2006, du fait notamment de l'absence de provision pour une OPRA en 2009.

Le montant de la rémunération forfaitaire versée à la Gérance a été de 1,466 millions d'euros, il est inférieur à celui de 2007 qui était de 1,811 millions d'euros du fait de la diminution des actifs gérés. Aucune rémunération aléatoire n'a été versée à la Gérance au titre de l'exercice 2008.

Le total des charges nettes de fonctionnement de la Société s'élève à 2,06 millions d'euros contre 2,82 millions d'euros en 2007.

Le résultat social de la Société ressort en fin d'exercice 2008 à 3,30 millions d'euros contre 14,86 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Ce résultat est constitué de produits de participations pour 1,56 millions d'euros et de plus-values brutes de cessions dont le montant atteint 6,07 millions d'euros et des produits de placement qui sont en légère augmentation en 2008, à 841 milliers d'euros contre 770 milliers d'euros l'année précédente.

Le compte de provisions sur le portefeuille a été doté à hauteur de 3,39 millions d'euros au cours de l'exercice, alors que le montant provisionné de l'exercice précédent avait été de 2,63 millions d'euros.

La trésorerie disponible en fin d'exercice est de 15,43 millions d'euros contre 33,72 millions d'euros l'année précédente. Les dettes sur participations ne sont que de 2,262 millions d'euros.

1.2 Les résultats consolidés

Les comptes consolidés intégrant SIPAREX CROISSANCE et EPICEA font apparaître une perte de 4,25 millions d'euros à comparer au bénéfice 2007, part du Groupe, de 11,68 millions d'euros.

Cette nette dégradation provient essentiellement de l'impact négatif de l'évaluation du portefeuille en fin d'exercice en application des normes IFRS (- 5,67 millions d'euros). Le portefeuille de participations a été évalué selon les méthodes habituelles mais en tenant compte des recommandations IPEV de janvier 2007 avec revue critique ligne par ligne.

L'actif net consolidé par action, déterminé selon les méthodes habituelles d'évaluation de la Société, est de 25,84 euros contre 27,43 euros l'année dernière (après détachement du coupon et dilution liée à l'OPRA) en baisse de 5,8 %.

Le montant des plus-values latentes sur portefeuille de participations atteint 13,7 millions d'euros incluses dans la valorisation des participations au 31 décembre 2008 contre 21 millions d'euros l'année précédente.

Enfin, après examen par les conseils extérieurs de votre Société des risques liés aux procédures judiciaires auxquelles SIPAREX CROISSANCE est partie, il n'est pas apparu nécessaire à la Gérance de constituer des provisions complémentaires à ce titre.

1.3 L'affectation du résultat

La Gérance propose aux actionnaires de votre Société la distribution d'un dividende global de 2,855 millions d'euros représentant 86,5 % du résultat de l'exercice social ; ce dividende de 1 euro par action "O" est porté à 1,10 euros pour les actions bénéficiant de la prime de fidélité.

Aucun dividende ne serait versé aux actionnaires titulaires d'actions de catégorie "B".

Pour permettre aux actionnaires personnes physiques de continuer à bénéficier d'une exonération d'impôt sur les dividendes et sur les plus-values de cession d'actions de la société cotée, la Gérance propose de continuer à offrir le paiement du dividende en actions de la Société. Il vous sera donc proposé un paiement du dividende soit en espèces soit en actions nouvelles émises par la Société à un prix égal à la moyenne des 20 derniers cours cotés de l'action sur Eurolist d'Euronext Paris, sans décote.

Les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Monsieur Bertrand DUPONT, de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et de Médéric Prévoyance arrivant à échéance, il vous est demandé de renouveler les mandats de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et de Médéric Prévoyance, Monsieur Bertrand DUPONT n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat.

2. Autres résolutions

Il vous est proposé de renouveler les autorisations à la Gérance d'achat par la Société de ses propres actions sur le marché dans le cadre d'un Programme de Rachat d'Actions. De plus, dans le cadre de sa politique de restitution aux actionnaires de la trésorerie disponible suite aux opérations de désinvestissement, la Gérance vous demande de l'autoriser, si la situation de la Société s'y prête et après accord de l'Associé Commandité et de votre Conseil, à procéder à une nouvelle offre publique de rachat d'actions d'ici la prochaine Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2009. La Gérance sera habilitée à fixer le prix de rachat unitaire des actions, le montant maximum de la réduction de capital étant fixé à 13 875 000 euros ; si cette offre était réalisée, elle permettrait d'annuler 925 000 actions de la Société d'un montant nominal de 15 euros pour un prix d'achat global maximum de 25 millions d'euros.

Il vous est également proposé d'assouplir les règles statutaires relatives à la limite d'âge applicable au Président du Conseil de Surveillance eu égard à la durée de vie programmée de votre Société.

Les propositions détaillées dans le rapport de la Gérance n'apportent pas de notre part d'observation particulière.

Le Conseil de Surveillance

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En application des dispositions légales nouvelles adoptées pour transposer en droit français la Directive 2006-46 du Parlement Européen et du Conseil du 16 juin 2006, nous vous précisons les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE (ci-après la Société), sur la composition du Comité d'Audit, sur les procédures de contrôle interne mises en place ainsi que sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable de la Société, sur la gestion des risques mise en place par la Société ainsi que sur le mode de rémunération de la Gérance puisque les actions de cette dernière sont négociées sur un marché réglementé.

Le présent rapport est rédigé sur la base d'un référentiel interne inspiré du cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cadre général de l'objet social de la Société, qui est la gestion de participations dans des entreprises moyennes exerçant une activité en expansion, il est essentiel pour les actionnaires de la Société que la Direction prenne les mesures appropriées de telle sorte que :

- ces participations soient suivies et valorisées par la Société à un niveau conforme à la réalité,

- les opérations de désinvestissements soient réalisées sans engagements anormaux ou selon des garanties qui ne seraient pas maîtrisées,

- les litiges auxquels la Société est partie soient répertoriés et suivis et que leurs conséquences financières éventuelles soient correctement appréciées dans les états financiers et leurs annexes,

- la traduction comptable de ces opérations soit exacte et exhaustive et que la valorisation des participations soit réalisée selon des méthodes identiques et cohérentes d'un exercice sur l'autre,

- les opérations de retour de la trésorerie disponible de la Société à ses actionnaires soient réalisées dans le respect du principe d'égalité entre eux.

Par ailleurs, SIGEFI, le Gérant de la Société, assumant la gestion des différentes sociétés d'investissement ou de fonds communs de placement à risques dans lesquels les investisseurs sont différents, il importe que ces activités diverses soient encadrées selon des principes clairs et simples de répartition des charges afin d'éviter d'éventuelles situations de conflits d'intérêts.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1.1 Composition du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2008, le Conseil de Surveillance était composé des douze membres suivants :

- Monsieur Philippe CROIZAT, Président
- Monsieur Jean AGNES, Vice-Président
- Monsieur Jean-Baptiste BOSSON, Vice-Président
- Monsieur Bertrand DUPONT
- Monsieur Philippe FINAS
- Monsieur Christian PRINCE
- APICIL, Monsieur Xavier LERON
- BANQUE MARTIN MAUREL représentée par Monsieur Xavier CHALANDON
- CAISSE D'ÉPARGNE RHONE-ALPES LYON représentée par Monsieur François CAMPERGUE
- CDC - ENTREPRISES représentée par Monsieur Daniel BALMISSE
- DOCKS LYONNAIS représentée par Monsieur Philippe CAMUS
- MEDERIC PREVOYANCE représentée par Monsieur Jean-Marc NICOLAS

1.2 Préparation des réunions du Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil de Surveillance donnent lieu à une concertation préalable entre le Président et la Gérance pour examiner l'ordre du jour du Conseil et les sujets prioritaires ; ces réunions sont étayées par la préparation et la remise de

documents et d'informations sur les points proposés à l'ordre du jour ; certains d'entre eux sont envoyés à chacun des membres du Conseil avant la séance, les autres sont présentés au cours de la séance.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni au cours de l'année 2008 à quatre reprises avec la participation moyenne de près des deux tiers des membres du Conseil.

1.3 Comité d'Audit et de Contrôle

Le Conseil de Surveillance s'est doté dès 2003 d'un Règlement Intérieur de nature à lui permettre d'exercer plus efficacement sa mission ; ce Règlement Intérieur a prévu la création d'un Comité d'Audit et de Contrôle qui a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de SIGEFI en tant que gérant de la Société.

Ce Comité d'Audit, nommé par le Conseil de Surveillance, est composé de Messieurs Philippe CROIZAT, Jean AGNES et Bertrand DUPONT. Deux d'entre eux sont des membres qualifiés d'indépendants et, parmi ces derniers, l'un bénéficie d'une expérience en matière financière et d'audit. Ce Comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2008 et une fois début 2009 en présence notamment de représentants de la Direction de la Société, du contrôleur interne (devenu RCCI), de représentants du "back office" et des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit a étudié en particulier :

1. En février et juillet 2008 ainsi que le 26 février 2009, en présence de Directeurs Associés, de la Direction Administrative et Financière et en présence de Messieurs les Commissaires aux Comptes et de tous les membres du Comité :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre 2007, au 30 juin et au 31 décembre 2008,
- les méthodes de valorisation du portefeuille de participation,
- les provisions sur titres de participation,
- les engagements hors bilan,
- l'évolution des procédures judiciaires.

2. Le 1^{er} décembre 2008 en présence de la Direction Administrative et Financière ainsi que du RCCI de la Société et des membres du Comité d'Audit.

- l'impact de la crise financière sur les méthodes de valorisation du portefeuille de participations, la "juste valeur" ayant été confirmée comme le critère de référence sous réserve que ce critère soit utilisé avec discernement par les évaluateurs,
- le point sur les contrôles permanents et périodiques réalisés en 2007 et 2008 par le RCCI,
- l'évolution du Manuel de Procédures et son actualisation,

- les nouvelles procédures de contrôle et de sauvegarde mises en place par le Gérant en 2008 et le programme de 2009,

- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique actuel et les moyens de prévention à prévoir.

Les membres du Comité ont rendu compte de leur mission aux membres du Conseil.

1.4 Collaboration avec les Commissaires aux Comptes de la Société

Les membres du Comité d'Audit ont rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

2. Procédures de contrôle interne – Gestion des risques

2.1 Règles de Bonne Conduite et Manuel de Procédures

Le personnel de SIGEFI, Gérant de la Société, ainsi que l'ensemble du personnel de la Société sont tenus de se conformer dans le cadre des responsabilités qu'ils assument :

2.1.1 aux Règles de Bonne Conduite élaborées par SIGEFI et communiquées à chaque collaborateur de SIGEFI et de la Société.

Ces règles de bonne conduite, impliquent une adhésion volontaire de chaque membre de l'équipe de gestion ; elles portent :

- sur les contraintes et engagements individuels de secret professionnel,
- sur la préservation de l'indépendance et de l'autonomie de chaque activité, particulièrement au sein de SIGEFI (venture, capital développement, LBO, capital de proximité...),
- et sur les autres obligations liées à la nature des activités de la Société (neutralité, exclusivité et transparence).

Ces règles de bonne conduite préservent la Société de risques de conflit d'intérêts et ont trait au respect de l'éthique SIPAREX et aux mesures de prévention contre le blanchiment de capitaux.

2.1.2 au Manuel de Procédures élaboré par SIGEFI concernant la gestion opérationnelle :

- la sélection des investissements (pour mémoire),
- le suivi des participations – leurs évaluations,
- les opérations de désinvestissement,
- le suivi des mandats sociaux dans les participations,
- le suivi des engagements hors bilan,

- le suivi des produits distribués et reçus par la Société en application des décisions d'Assemblée Générale des participations,

- l'archivage des dossiers,
- les co-investissements,
- le fonctionnement des comités,
- le "back office",
- le contrôle interne,
- la déontologie.

Le Manuel de Procédures de SIGEFI a été refondu à l'automne 2004 ; certaines dispositions ont été précisées depuis lors et amendées compte tenu de l'expérience accumulée depuis leur première application. Ces procédures évoluent également en fonction des exigences légales et réglementaires.

2.2 Contrôle interne du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)

Un contrôleur interne nommé et travaillant sous l'autorité directe du Président de la Gérance de la Société veille tant au respect des normes réglementaires et professionnelles qu'au respect des procédures internes de fonctionnement et de contrôle dans le cadre de ses différentes responsabilités. Devenu Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, ce contrôleur applique désormais les nouveaux textes de l'AMF et assure par ailleurs les fonctions antérieurement dévolues au Déontologue. Il peut recourir, dans l'exercice de sa mission, aux conseils et orientations du Président du Comité Stratégique et d'Ethique.

Le RCCI fait rapport de ses missions périodiquement par écrit au Président de SIGEFI à charge pour ce dernier d'en donner connaissance, le cas échéant, au Président du Comité Stratégique et d'Ethique et/ou au Président du Conseil de Surveillance de la Société.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Il établit chaque année un rapport d'activité adressé au Président de SIGEFI. Le rapport d'activité au titre de 2007 a été communiqué au Président du Conseil de surveillance en mai 2008. Il décrit les missions accomplies de façon permanente par le RCCI en matière de conformité et de contrôle de l'application des procédures d'investissements et de désinvestissements, du suivi des engagements hors bilan et de la permanence des méthodes d'évaluation utilisées. Il mentionne les actualisations des règles de bonne conduite et Manuel de Procédures.

De plus, le RCCI assiste à certains Comités d'Audit et de Contrôle.

2.3 Direction juridique

Enfin, la direction juridique interne à SIGEFI intervient notamment sur certaines opérations d'investissement et de désinvestissement vérifiant ainsi l'ensemble des engagements, dont les engagements hors bilan, que la Société est amenée à consentir.

De plus, cette direction juridique est à même d'une part d'épauler les gestionnaires dans leurs négociations d'investissement, de désinvestissement ou de suivi et d'autre part, de contrôler et, le cas échéant proposer, certaines modifications relatives aux projets de procès-verbaux de sociétés dans lesquelles la Société exerce un mandat social.

3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

3.1 Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne sous la responsabilité de la direction administrative et financière de SIGEFI.

La comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents,
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents,
- et des autres produits et charges liés aux TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille).

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés, conformément à une procédure intégrée dans le manuel évoqué au point 2.1.2 du présent rapport, et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

3.2 Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le tableau de synthèse des TIAP est établi semestriellement par un évaluateur interne à la Société, indépendant de l'équipe de "Front Office" en charge des investissements et de leur suivi, sur la base :

- de la valeur comptable de chaque ligne de participation,
- et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations au prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente d'un semestre à l'autre.

Cette actualisation semestrielle est réalisée en fonction des données transmises par le "front office" et collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux,...).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

3.3 Application des normes IFRS

Conformément au règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1^{er} janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

A cet effet, les TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille) sont évaluées conformément aux modalités d'évaluation définies par les "Valuation Guidelines" préconisées par l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital) et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement.

Dans le contexte de turbulence financière et économique actuel et en application des recommandations faites par l'IPEV en novembre 2008, l'estimation de la juste valeur a été réalisée en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque investissement. Cette estimation a notamment pu être basée sur le jugement de l'évaluateur et ne s'est pas arrêtée à la seule application de méthodes mathématiques.

3.4 Les informations comptables et financières

relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, des sites Internet de SIPAREX CROISSANCE, d'EURONEXT et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

4. Rémunération de la Gérance

SIGEFI, personne morale gérante, a droit, en raison de son mandat, pour chaque exercice social, à une rémunération assise sur la moyenne des capitaux propres de la Société et sur le résultat net de la Société. Cette rémunération est la suivante :

a) Rémunération forfaitaire en fonction des capitaux propres :

Le gérant, personne morale, a droit, au titre de ses fonctions, pour chaque exercice :

- à une quote-part des capitaux propres, ces derniers étant, le cas échéant,
- majorés du montant des souscriptions aux emprunts obligataires, émis par la Société, convertibles ou remboursables en actions de la Société,
- et diminués des sommes investies dans des fonds communs de placement créés à compter du 1^{er} janvier 1998 et dont le gérant a la gestion exclusive,
- sous déduction des charges de gestion supportées par la Société pour cet exercice, ces charges étant considérées après déduction des produits correspondant à des facturations de charges ou de services à des tiers et avant imputation de la rémunération de la gérance.

La rémunération forfaitaire est égale à 2,35 % des capitaux propres retraités, ce taux a été maintenu par l'Assemblée Générale du 31 mai 2005 qui a renouvelé le mandat du Gérant.

b) Rémunération aléatoire en fonction du résultat net :

Le gérant, personne morale, a droit, au titre de ses fonctions, à une quote-part :

- de l'excédent du résultat net de chaque exercice sur le produit de l'application du taux de référence, fixé statutairement à 5,31 %, aux capitaux propres,
- diminué, sauf décision différente de l'Assemblée Générale, de l'excédent éventuel, pour l'exercice précédent ou, le cas échéant, chacun des deux exercices précédents, du produit de l'application du taux de référence aux capitaux propres sur le résultat net.

La quote-part applicable à l'excédent du résultat net a été fixée par l'Assemblée Générale du 2 avril 2004 et a été maintenue par l'Assemblée Générale du 31 mai 2005, elle est de :

- 5,2 % si le résultat net de la société est inférieur au produit de l'application du taux de référence majoré d'un point aux capitaux propres ;
- 7,8 % si le résultat net de la société est égal ou supérieur au produit de l'application du taux de référence majoré d'un point aux capitaux propres, mais inférieur au produit de l'application du taux de référence majoré de deux points aux capitaux propres ;
- 10,4 % si le résultat net de la Société est égal ou supérieur au produit de l'application du taux de référence majoré de deux points aux capitaux propres.

Par ailleurs, trois membres actuels de la Gérance et un ancien membre sont porteurs d'actions de catégorie "B" et bénéficient du dividende prévu à l'article 18 des statuts de SIPAREX CROISSANCE.

c) Rémunération du mandataire social de SIGEFI :

La rémunération du Président de SIGEFI est déterminée par le Président de l'associé commandité, après avis d'un Comité de Rémunération émanation du Comité Stratégique et d'Ethique de cet associé. Il est naturellement tenu compte de l'ensemble des fonds gérés par SIGEFI et des performances atteintes. Or, les capitaux gérés pour le compte de SIPAREX CROISSANCE ne représentent qu'environ 6,5 % du total des fonds gérés par SIGEFI et ne peuvent donc avoir une incidence significative sur le niveau de rémunération du Président de cette Société.

d) Adhésion aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux :

Votre Conseil de Surveillance a, lors de sa séance du 4 mars 2009, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations précitées. Toutefois, votre Gérant étant une personne morale, les recommandations suivantes ne pourraient être mises en œuvre :

- mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social des dirigeants mandataires sociaux (sous forme de rupture conventionnelle ou de démission),
- supprimer les éventuelles indemnités de départ abusives,
- mises en place de règles complémentaires, destinées à éviter les abus, en matière de retraite complémentaire.

Les recommandations relatives aux options d'achat ou de souscription d'actions et attribution d'actions de performance seront le cas échéant mises en œuvre, cependant il n'est actuellement pas prévu d'émission de telles valeurs mobilières.

e) Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont décrites à l'article 16 "Assemblées d'actionnaires" des statuts de la Société

Le 4 mars 2009

Le Président du Conseil de Surveillance



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

- 44 Tableau de passage entre la présentation recommandée par l'AMF et le rapport annuel
- 46 Responsables du document et du contrôle des comptes
- 48 Renseignements de caractère général concernant la société SIPAREX CROISSANCE
- 102 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 104 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions et Engagements réglementés
- 106 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société SIPAREX CROISSANCE
- 108 Bilans et Comptes de résultat simplifiés de SIPAREX CROISSANCE sur 5 ans
- 110 Comptes sociaux de SIPAREX CROISSANCE aux 31 décembre 2008 et 2007
- 129 Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices
- 130 Résolutions présentées par la Gérance à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 avril 2009
- 136 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 137 Comptes consolidés aux standards IFRS aux 31 décembre 2008 et 2007



"Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 avril 2009, sous le n°D.09-217 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

1. les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des Commissaires aux Comptes y afférant, en pages 139 à 159 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 mai 2005 sous le numéro D. 05-714.

2. les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux Comptes y afférant, figurant en pages 139 à 163 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 avril 2006 sous le numéro D. 06-251.

3. les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux Comptes y afférant, figurant en pages 143 à 163 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 mai 2007 sous le numéro D. 07-435.

4. les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux Comptes y afférant, figurant en pages 140 à 163 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2008 sous le numéro D. 08-255."

TABLEAU DE PASSAGE ENTRE LA PRÉSENTATION RECOMMANDÉE PAR L'AMF ET LE RAPPORT ANNUEL

RUBRIQUES

1. PERSONNES RESPONSABLES	p. 46
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	p. 47
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	p. 18 à 20
4. FACTEURS DE RISQUES	p. 17, p. 70 à 74
<u>5. INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIÉTÉ</u>	
5.1 Histoire et évolution	p. 66 à 70
5.2 Investissements	p. 12 à 16
<u>6. APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ</u>	
6.1 Présentation de SIPAREX CROISSANCE	p. 66 à 68
6.2 Activité de la Société	p. 68
6.3 Le marché du PRIVATE EQUITY en France	p. 70
6.4 Positionnement concurrentiel	p. 69
<u>7. ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ</u>	
7.1 Description sommaire	p. 76
7.2 Présentation des sociétés et fonds gérés par SIGEFI	p. 77 à 78
<u>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</u>	N/A
<u>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</u>	
9.1 Situation financière	p. 108 à 129 et p. 12 à 20
9.2 Résultat d'exploitation	p. 112, p. 16, p. 18 à 19
<u>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</u>	
10.1 Capitaux de la Société	p. 127 et p. 158
10.2 Description, source et montant des flux de trésorerie	p. 159
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	p. 75
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	p. 57
10.5 Sources de financement attendues	p. 57
<u>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</u>	N/A
<u>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</u>	p. 33 et 70
<u>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICE</u>	p. 33
<u>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</u>	
14.1 Rappel des règles générales de fonctionnement de la Société	p. 80 et 100
14.2 Gérants, Commandités, Conseil de Surveillance et membres de la Direction	p. 80 à 100
14.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	p. 101
<u>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</u>	
15.1 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux de la Société	p. 99
15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	p. 118

<u>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	
16.1 Dates d'expiration des mandats du Gérant et des membres du Conseil de Surveillance	p. 81
16.2 Contrats entre les mandataires sociaux et la Société	p. 82 à 94
16.3 Comité d'Audit	p. 98
16.4 Gouvernement d'entreprise	p. 100
<u>17. SALARIÉS</u>	
17.1 Effectifs	p. 80 et 121
17.2 Participations et options de souscription ou d'achat d'actions détenues par les dirigeants et par les autres mandataires sociaux	p. 49, 50 et 52
17.3 Accords de participation des salariés au capital	N/A
17.4 Actions détenues par les Dirigeants	P. 49, 50 et 156
<u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>	
18.1 Liste des principaux actionnaires	p. 59
18.2 Droit de vote des actionnaires	p. 59
18.3 Contrôle de la Société	p. 60
18.4 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle	N/A
<u>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u>	
19.1 Accords de co-investissement avec les fonds gérés par SIGEFI	p. 12, p. 79 et 80
19.2 Autres accords avec SIGEFI	p. 80
<u>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ</u>	
20.1 Informations financières	p. 108 à 159
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 Vérification des informations financières historiques	p. 102
20.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres du réseau	p. 101
20.5 Politique de distribution des dividendes	p. 20 et 30
20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 74, 118 et 150
20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
<u>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</u>	
21.1 Capital social	p. 53, 57 et 58
21.2 Régime fiscal	p. 63
<u>22. CONTRATS IMPORTANTS</u>	p. 75
<u>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT</u>	
23.1 Déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	N/A
23.2 Informations provenant de tiers	N/A
<u>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>	p. 51
<u>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u>	p. 12 à 16 et 157

(1) Ce tableau est réalisé afin de permettre au lecteur d'assurer le passage entre le plan type du document de référence recommandé par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application et le présent document.

RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

I - Responsables du document de référence

✎ Nom du responsable

M. Dominique NOUVELLET

Président de SIGEFI, Gérant de SIPAREX CROISSANCE.

✎ Attestation du responsable du document de référence

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant en page 23) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs

légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux des comptes figurant en page 102."

Fait à Lyon, le 7 avril 2009

M. Dominique NOUVELLET

Président de SIGEFI, Gérant de SIPAREX CROISSANCE.

✎ Personnes responsables de l'information financière

M. Dominique NOUVELLET

Président de SIGEFI, Gérant de SIPAREX CROISSANCE.

M. Bertrand RAMBAUD

Membre du Directoire de SIGEFI, Gérant de SIPAREX CROISSANCE.

II - Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux Comptes de SIPAREX CROISSANCE

II.1 Commissaires aux Comptes titulaires de SIPAREX CROISSANCE :

GRANT THORNTON, Membre français de GRANT THORNTON INTERNATIONAL.

42, avenue Georges Pompidou - 69003 Lyon,

Représenté par Hervé TASSINARI ;

Date de première nomination : 15/06/1984,

Prochaine échéance : 30/06/2014 au plus tard (Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013).

KPMG AUDIT, Département de KPMG S.A.

51, rue de St Cyr - 69338 Lyon Cedex 9,

Représenté par Philippe MASSONNAT ;

Date de première nomination : 15/06/1984,

Prochaine échéance : 30/06/2014 au plus tard (Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013).

II.2 Commissaires aux Comptes suppléants de SIPAREX CROISSANCE :

Monsieur Vincent BAUD

51, rue de Saint Cyr - 69338 Lyon Cedex 9.

Monsieur Luc WILLIAMSON

42, avenue Georges Pompidou - 69003 Lyon

Politique d'information

Responsable de l'information :

M. Bertrand RAMBAUD - Tél. : 04 72 83 23 23.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

1. Identification de la Sociétép. 49	4. Régime fiscal des Sociétés de Capital Risque et de leurs actionnairesp. 63
1.1 Dénomination et siège social	4.1 La Société de Capital Risque
1.2 Forme juridique et organisation de la commandite SIPAREX CROISSANCE	4.2 Les actionnaires de la Société de Capital Risque
1.3 Législation	4.3 Incidences fiscales pour les actionnaires de l'évolution de la stratégie de SIPAREX CROISSANCE
1.4 Date de constitution et d'expiration	
1.5 Objet social	5. Renseignements concernant l'activité de SIPAREX CROISSANCE et des autres sociétés gérées par SIGEFI et ses filialesp. 66
1.6 Registre du commerce et des sociétés et code APE	5.1 Historique
1.7 Consultation des documents juridiques	5.2 Activité de SIPAREX CROISSANCE
1.8 Exercice social	5.3 Positionnement de SIPAREX CROISSANCE sur son marché
1.9 Répartition statutaire des bénéfices	5.4 Tendances
1.10 Assemblées Générales	5.5 La marque SIPAREX
2. Renseignements de caractère général concernant le capital de SIPAREX CROISSANCEp. 53	5.6 Les facteurs de risques pour SIPAREX CROISSANCE
2.1 Modifications du capital et des droits sociaux	5.7 Assurances et couverture des risques
2.2 Capital social	5.8 Faits exceptionnels et litiges
2.3 Titres donnant accès directement ou indirectement au capital	5.9 Procédures judiciaires et d'arbitrage
2.4 Descriptif du programme de Rachat d'Actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2008	5.10 Informations relatives aux IFRS
2.5 Capital autorisé non émis	5.11 Trésorerie et conditions d'emprunt
2.6 Autres titres donnant accès au capital	5.12 Contrats importants
2.7 Identification des détenteurs de titres et franchissements de seuils	5.13 Organigramme des principales structures gérées par SIGEFI
2.8 Nantissement de titres	5.14 Présentation des sociétés gérées par SIGEFI et ses filiales
2.9 Restriction à l'utilisation des capitaux	5.15 Opérations avec des apparentés
2.10 Sources de financement attendues	5.16 Effectifs
2.11 Tableau d'évolution du capital depuis la création de la Société	6. SIPAREX CROISSANCE : le gouvernement d'entreprisep. 80
3. Répartition actuelle du capital et des droits de votep. 59	6.1 Rappel des règles générales de fonctionnement de la Société
3.1 Actionnariat de la Société	6.2 Les organes de surveillance, de direction et d'administration
3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	6.3 Les règles de gouvernement d'entreprise : Corporate Governance
3.3 Autres personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la Société, un contrôle sur elle	6.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale
3.4 Marché des titres SIPAREX CROISSANCE	6.5 Les Commissaires aux Comptes
3.5 Dividende et politique de distribution	

1. Identification de la Société

1.1 Dénomination et siège social

La dénomination de la Société est devenue : "SIPAREX CROISSANCE" à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 avril 2000. La précédente dénomination de la Société était : "SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES RÉGIONALES EN EXPANSION", pouvant être précédée ou suivie de "SIPAREX SCA".

Le siège social est établi à Lyon (69006) 139, rue Vendôme.

1.2 Forme juridique et organisation de la commandite SIPAREX CROISSANCE

La Société, constituée à l'origine sous la forme anonyme, a adopté la forme de société en commandite par actions lors de l'AGE du 2 avril 1990.

Cette société est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir et par les statuts. La "commandite SIPAREX CROISSANCE" se présente comme une organisation juridique originale pour un métier spécifique. SIPAREX CROISSANCE a adopté dès sa création un certain nombre de règles poursuivant les mêmes objectifs que ceux recommandés dans le cadre des réflexions sur le gouvernement d'entreprise.

En effet, le métier de SIPAREX CROISSANCE, qui implique une forte personnalisation des rapports avec les chefs d'entreprise et une très forte mobilisation des équipes, est généralement pratiqué dans les pays anglo-saxons par des fonds gérés en "partnerships" qui distinguent strictement les gestionnaires "general partners", et les investisseurs, "limited partners" SIPAREX CROISSANCE a mis au point une organisation juridique qui s'inspire de ces pratiques, tout en tenant compte des traditions françaises et de sa culture propre : cette organisation repose sur l'adoption d'un statut de société en commandite par actions totalement renouvelé par rapport au schéma traditionnel.

a) Des actionnaires engagés

L'Associé Commandité n'est pas une ou plusieurs personnes physiques mais une personne morale, SIPAREX ASSOCIES (cf. § 5.14.1) qui dispose d'un capital suffisant (23 854 507 euros au 31 décembre 2008) pour faire face à ses responsabilités.

Son actionnariat réunit notamment le "noyau dur" des actionnaires de SIPAREX CROISSANCE qui ont accepté au moment de la transformation de la Société en SCA (Société en Commandite par Actions), dans le cadre d'une proposition faite à tous les actionnaires de l'époque, de s'associer durablement aux destinées de la Société, lui apportant ainsi le témoignage concret de leur confiance.

SIPAREX CROISSANCE a donc un Associé Commandité doté d'un véritable poids financier, dont l'action ne peut pas ne pas être cohérente avec les intérêts des autres actionnaires minoritaires. Au surplus, cet Associé Commandité est l'actionnaire majoritaire de SIGEFI, le Gérant de la Société. La rémunération de l'Associé Commandité est précisée au § 1.9.

b) Des dirigeants responsables

Le Gérant de SIPAREX CROISSANCE n'est pas, comme dans la quasi totalité des sociétés en commandite, l'Associé Commandité dont le mandat est juridiquement irrévocable, mais un organe distinct, personne physique ou personne morale, nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sur la proposition et avec l'accord de l'Associé Commandité, pour un mandat de quatre ans s'agissant d'une personne physique, et de six ans pour les personnes morales. La révocation du Gérant, appartient à l'Associé Commandité. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. En outre, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, le Gérant doit recueillir l'avis de l'Associé Commandité ou de l'Associé Commandité et du Conseil de Surveillance de la Société à l'occasion d'opérations significatives ou à caractère exceptionnel.

L'Assemblée Générale du 31 mai 2005 a renouvelé la société SIGEFI, SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE, dans ses fonctions de Gérant. Sa rémunération a été fixée en fonction de deux éléments, à savoir :

- un montant égal à 2,35 % des capitaux propres de la Société mais dont sont déduites les charges de gestion, hors charges de structure, directement supportées par la Société ;
- et un montant égal à la quote-part du résultat net de chaque exercice excédant la rémunération des capitaux propres au 31 décembre 2004 au taux de 5,31 %, en tenant compte, le cas échéant, des résultats des deux exercices précédents qui n'atteindraient pas cette rémunération de référence.

L'Assemblée Générale Mixte du 2 avril 2004, a approuvé la création d'actions de catégorie "B" à dividendes prioritaires qui ont été souscrites par les membres de l'équipe de gestion de SIGEFI, la Gérance, en avril 2004 : ainsi, les dividendes prioritaires relatifs à ces actions se substituent à la moitié environ (48 %) de la rémunération aléatoire telle que définie jusqu'alors.

Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les actionnaires de SIPAREX CROISSANCE mais conduit à une présentation différente du compte de résultat de la Société dont le bénéfice est, à compter de 2004, majoré de la partie de l'élément aléatoire de rémunération (bonus de performance) versé sous forme de dividendes aux actions de catégorie "B" en lieu et place des charges d'exploitation précédemment comptabilisées à ce titre.

Les détenteurs des 3 180 actions "B" sont :

	au 31/12/08	au 31/12/07
M. Dominique Nouvellet :	918	918
M. Benoît Métais :	754	754
M. Bertrand Rambaud :	754	754
M. Pierre Rispoli :	754	754
	3 180	3 180

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

Conformément à la convention qui régit les droits et obligations des détenteurs d'actions "B", l'un des membres de l'équipe de gestion, Monsieur Pierre RISPOLI, ayant quitté ses fonctions le 22 octobre 2008, devra céder au cours des exercices 2009, 2010 et 2011, par tiers, la totalité des actions de catégorie "B" qu'il détenait historiquement, au bénéfice des détenteurs d'actions "B" restants.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 27 avril 2000 a décidé d'intégrer aux charges propres directement supportées par la Société (charges de structure), les commissions de cession, honoraires et courtages liés aux cessions. L'Assemblée Générale du 27 juin 2001 a décidé la neutralisation des éléments de distribution de la société EPICEA en faveur de la société SIPAREX CROISSANCE en ce qui concerne la rémunération aléatoire. L'Assemblée Générale du 22 mai 2002 a décidé d'inclure dans les charges dites structurelles la cotisation annuelle versée au CLUB SIPAREX, correspondant à 0,1 % des capitaux propres moyens de la Société. L'Assemblée Générale du 2 avril 2004 a décidé la neutralisation du montant libéré de la souscription de la Société dans les fonds SIPAREX IBERIA I et SIPAREX ITALIA pour la détermination des capitaux propres servant au calcul des rémunérations forfaitaire et aléatoire ainsi que la neutralisation des éléments de distribution de la société EPICEA en faveur de la société SIPAREX CROISSANCE en ce qui concerne la rémunération forfaitaire et des éléments de distribution des fonds SIPAREX ITALIA et SIPAREX IBERIA I en faveur de la société SIPAREX CROISSANCE en ce qui concerne les rémunérations forfaitaire et aléatoire.

Le Gérant de SIPAREX CROISSANCE est doublement contrôlé, d'une part, par ses propres actionnaires (cf. infra) et, d'autre part, par l'ensemble des actionnaires de SIPAREX CROISSANCE qui contrôlent sa gestion, notamment par l'intermédiaire d'un Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est composé de six membres au moins, choisis parmi les actionnaires, personnes physiques ou morales, n'ayant pas la qualité d'Associé Commandité. Le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet depuis le 20 février 2003 d'un Comité d'audit et de contrôle choisi en son sein.

Le Conseil de Surveillance dispose des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux Comptes. Il fait, à l'Assemblée Générale annuelle, un rapport qui présente ses observations sur les comptes et les résultats de la Société et peut émettre un avis sur toute question inscrite à l'ordre du jour.

Le Gérant est donc un organe responsable aux attributions importantes, doté de stabilité et soumis à des contrôles et à des contre-pouvoirs normaux dans un système moderne qui recherche l'efficacité.

Cette organisation originale a été conçue en vue de permettre l'introduction en bourse de la Société, sans crainte d'une remise en cause de sa spécificité par des actionnaires inamicaux. C'est en effet cette spécificité qui constitue l'un des attraits de SIPAREX CROISSANCE pour les PME qui s'y associent et concourt directement à sa rentabilité.

La société SIGEFI, dont le mandat de Gérant a été renouvelé pour 6 ans lors de l'Assemblée Générale du 31 mai 2005, est détenue quasi exclusivement par les sociétés SIPAREX ASSOCIES, Associé

Commandité de SIPAREX CROISSANCE (50,05 %) qui réunit les principaux actionnaires du Groupe SIPAREX, et SIGEFI PARTNERS (49,93 %) qui réunit les principaux gestionnaires.

Gérant de SIPAREX CROISSANCE, SIGEFI, qui est une société par actions simplifiée (SAS), assure par ailleurs, directement ou indirectement, la gestion de l'ensemble des sociétés et fonds de ce qu'il est convenu d'appeler par commodité le "Groupe SIPAREX".

SIPAREX CROISSANCE détient une action de SIGEFI pour lui permettre d'être informée sur les activités et les performances de son Gérant. Le Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE assiste aux Assemblées Générales de la société SIGEFI.

c) Des modalités de gestion redéfinies suite à l'Assemblée Générale du 31 mai 2005

Comme indiqué dans le rapport de la Gérance à l'Assemblée Générale du 31 mai 2005, la faiblesse des échanges réalisés sur le titre, nuisant à son attractivité pour des investisseurs, avec pour conséquence une forte décote du titre en bourse, a conduit la Gérance, le Conseil de Surveillance et l'Associé Commandité, à proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires une modification des modalités de gestion de la Société pour l'aligner sur celle d'un fonds de capital investissement à durée limitée. Cette évolution avait pour objectif l'atteinte par les actionnaires d'une valorisation de leurs titres en phase avec l'actif net réévalué, la dynamisation des échanges sur le titre et l'accroissement de sa liquidité.

Cette évolution s'est traduite par l'adoption par l'Assemblée Générale du 31 mai 2005 des dispositions suivantes :

La réduction de la durée de vie de la Société

Cette durée a été ramenée à 10 années, soit jusqu'au 31 décembre 2014, sur le modèle des fonds de capital développement, permettant une liquidation optimale du portefeuille et s'accompagnant de la distribution de la trésorerie disponible via des dividendes élevés et des OPRA.

Dans ce contexte, SIPAREX CROISSANCE a cessé d'investir dans de nouvelles participations primaires au début de l'exercice 2006. La Société se réserve néanmoins la possibilité de réinvestir dans certaines lignes du portefeuille, tout en procédant à la liquéfaction progressive des autres lignes.

Dans ce contexte, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SIPAREX CROISSANCE réunie le 8 décembre 2005 a approuvé la résolution autorisant SIGEFI à procéder à une réduction de capital portant sur 14,26 % de son capital social à un prix de 30,50 euros par action, sous forme d'une Offre Publique de Rachat d'Actions "OPRA" à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée "OPAS".

Cette opération a permis à SIPAREX CROISSANCE de restituer environ 20 millions d'euros à ses actionnaires en mars 2006.

Une seconde réduction de capital portant sur 16,3 % du capital social au prix de 30,20 euros par action, sous forme d'OPRA, a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, réunie le 1^{er} février 2007. En mars 2007, SIPAREX CROISSANCE a restitué, dans ce cadre, 20 millions d'euros complémentaires à ses actionnaires.

Une troisième réduction de capital portant sur 19,4 % du capital social au prix de 29,90 euros par action, sous forme d'OPRA, a été décidée par la Gérance après accord du Conseil de Surveillance réuni le 21 février 2008. En avril 2008, SIPAREX CROISSANCE a restitué, dans ce cadre, 20 millions d'euros complémentaires à ses actionnaires.

La signature d'une promesse de cession de la société S.P.M. SIPAREX SAS, détentrice de la marque "SIPAREX", consentie par SIPAREX CROISSANCE à SIPAREX ASSOCIES, Associé Commandité de la Société et exercée par SIPAREX ASSOCIES le 14 mars 2007.

Les titres S.P.M. SIPAREX, dont les actifs, essentiellement composés de la marque SIPAREX et de parts de carried interest souscrites dans les fonds portant la dénomination "SIPAREX", évalués début 2005 par le cabinet SORGEM, avaient fait l'objet d'une promesse de vente le 12 mai 2005 consentie à SIPAREX ASSOCIES par SIPAREX CROISSANCE exerçable d'ici le 30 juin 2007, pour un montant s'élevant à 2,56 millions d'euros.

Par ailleurs, SIPAREX CROISSANCE bénéficiait d'une promesse d'achat des actions S.P.M. SIPAREX à un prix déterminé, selon les mêmes modalités que celles retenues pour la promesse de vente ci-dessus, exerçable du 1^{er} juillet au 30 septembre 2007.

SIPAREX ASSOCIES a notifié à SIPAREX CROISSANCE la levée de l'option et a ainsi acquis 100 % de SPM SIPAREX en date du 12 mars 2007 pour un prix de 2 566 082 €.

En outre, SIPAREX CROISSANCE a perçu de la Société SPM SIPAREX une indemnité de 450 000 € en raison de sa renonciation au droit d'usage gratuit du nom SIPAREX à compter du 31 décembre 2014.

La modification des droits attachés aux actions de catégorie "B" et au mode de calcul de la rémunération aléatoire de la Gérance.

La mise en œuvre de la réforme du mode de gestion ci-dessus décrit, s'accompagnera de la réduction progressive et régulière des fonds propres, ce qui a nécessité un aménagement du calcul de la rémunération aléatoire et des droits attachés aux actions de catégorie "B" afin que ces derniers soient établis de façon équitable : en particulier, les capitaux propres de référence pour le calcul de ces éléments ont été figés au 31 décembre 2004 et les résultats de référence ont été corrigés de l'incidence des résultats de cession de la marque.

Par ailleurs, le taux de rendement minimum au-delà duquel une rémunération aléatoire et des dividendes prioritaires peuvent être appréhendés a été fixé à 5,31 % jusqu'au terme de la vie de la Société.

1.3 Législation

Législation française.

1.4 Date de constitution et d'expiration

La Société, constituée le 23 décembre 1977, expirera le 31 décembre 2014.

1.5 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet :

- la prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés moyennes exerçant une activité en expansion, principalement celles situées dans la région Rhône-Alpes et les régions économiques limitrophes ;
- à cet effet, la souscription ou l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales et obligations convertibles et généralement de toutes valeurs mobilières qui représentent ou ont vocation à représenter ou encore, donnent le droit à attribution ou à souscription de titres représentant une quote-part du capital social de ces entreprises et sociétés, ainsi que l'octroi de prêts participatifs définis aux articles 24 à 28 de la loi n° 78-741 du 13 juillet 1978 et assortis ou non de bons de souscription ou d'attribution de titres représentant une quote-part de capital social ;
- la gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ;
- accessoirement, la réalisation, pour le compte de tiers, de tous travaux d'étude et de conseil financiers en vue d'améliorer la situation des fonds propres des entreprises moyennes régionales.

Dans le cadre du nouveau régime fiscal des Sociétés de Capital Risque pour lequel elle a opté à effet du 1^{er} janvier 2001, la Société ne réalise et ne facture plus d'études ou prestations de service pour le compte de tiers à compter de cette même date.

Elle peut faire toutes opérations en France ou à l'étranger se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

1.6 Registre du commerce et des sociétés et code A.P.E.

312 056 641 RCS Lyon

Code NAF : 6430 Z.

1.7 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

1.8 Exercice social

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

1.9 Répartition statutaire des bénéfices

Le compte de résultat fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Sur l'excédent, diminué le cas échéant des dividendes prioritaires devant être distribués aux actions de catégorie "B", il est attribué un pour cent à l'Associé Commandité.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, est réparti dans les conditions ci-après.

La catégorie "B" a droit, au titre de chaque exercice social d'une durée de douze mois, à un dividende prioritaire, hors avoir fiscal, égal à une quote-part :

- de l'excédent du résultat net de chaque exercice sur le produit de l'application du taux de référence aux capitaux propres, tels que définis à l'article 12-III des statuts de SIPAREX CROISSANCE,
- diminué, sauf décision différente de l'Assemblée Générale, de l'excédent éventuel, pour l'exercice précédent ou, le cas échéant, chacun des deux exercices précédents, du produit de l'application du taux de référence aux capitaux propres sur le résultat net, qui sera réparti de façon égalitaire entre toutes les actions de catégorie "B".

Cette quote-part est de :

- 4,8 % de l'excédent, diminué le cas échéant comme défini ci-dessus, si le résultat net de la Société est inférieur au produit de l'application du taux de référence majoré d'un point aux capitaux propres,
- 7,2 % de l'excédent, diminué le cas échéant comme défini ci-dessus, si le résultat net de la Société est égal ou supérieur au produit de l'application du taux de référence majoré d'un point aux capitaux propres, mais inférieur au produit de l'application du taux de référence majoré de deux points aux capitaux propres,
- 9,6 % de l'excédent, diminué le cas échéant comme défini ci-dessus, si le résultat net de la Société est égal ou supérieur au produit de l'application du taux de référence majoré de deux points aux capitaux propres.

Si le bénéfice distribuable d'un exercice diminue des droits de l'Associé Commandité et, le cas échéant, de la dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme, est insuffisant pour le service de la totalité du dividende prioritaire dû au titre de cet exercice aux actions de catégorie "B", la partie non versée de ce dividende prioritaire est prélevée par priorité sur le bénéfice distribuable des trois exercices suivants, après prélèvement des droits de l'Associé Commandité et, s'il y a lieu, dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme, ou sur toutes réserves dont la distribution est décidée dans ce délai.

En conséquence, après toute dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme décidée par l'assemblée des actionnaires, il est successivement prélevé sur le bénéfice distribuable, avant toute autre affectation, les sommes nécessaires pour servir :

- d'abord, les droits statutaires de l'Associé Commandité,
- puis, les dividendes prioritaires ou le solde des dividendes prioritaires dus, le cas échéant, aux actions de catégorie "B" au titre des trois exercices précédents,
- ensuite, un dividende prioritaire aux actions de catégorie "B", hors avoir fiscal, tel que défini plus haut,
- enfin, à chaque action de catégorie "O", un dividende, hors avoir fiscal et hors la majoration prévue ci-après, au plus égal au dividende par action de catégorie "B", hors avoir fiscal, mis en distribution.

Le solde, s'il en existe, appartient, sous réserve des dispositions supra, à toutes les actions sans distinction de catégorie et est à la disposition de l'assemblée des actionnaires pour être réparti aux actions, mis en réserve ou reporté à nouveau.

En cas de répartition aux actionnaires à titre de dividende, les actions inscrites en compte nominatif pur ou administré depuis au moins deux exercices et détenues sous cette forme au jour de la mise en paiement du dividende, ainsi que les actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions pour lesquelles ce droit est acquis, bénéficient, sans distinction de catégorie, d'un dividende majoré de dix pour cent.

En application de la loi du 12 juillet 1994, le dividende, majoré (prime de fidélité) a été introduit pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1995. Le nombre de titres éligibles à cette majoration ne peut pas pour un même actionnaire excéder 0,5 % du nombre de titres composant le capital de la société émettrice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Elle peut autoriser le ou les Gérants à accorder cette faculté pour tout ou partie des acomptes sur dividendes.

Les actions obtenues par l'exercice de cette faculté sont des actions de catégorie "O".

1.10 Assemblées Générales (article 16 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la Société ;
- et pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt aux lieux indiqués dans les avis de convocation, du certificat d'immobilisation de leurs titres délivré par tout intermédiaire habilité.

Ces formalités doivent être accomplies avant une date fixée par la convocation et qui ne peut être antérieure de plus de cinq jours à celle de la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil de Surveillance ou, à défaut, par un Vice-Président. En cas d'absence simultanée du Président et du ou des Vice-Présidents, l'Assemblée est présidée par un membre du Conseil délégué à cet effet ou, à défaut, par une personne choisie par l'Assemblée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux statuts toute modification autorisée par la loi, mais seulement avec l'accord de l'Associé Commandité SIPAREX ASSOCIES.

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi.

Toutefois, un droit de vote double est attribué dans les conditions légales, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative enregistrée depuis au moins deux ans, ainsi que, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La liste des actions bénéficiant d'un droit de vote double est arrêtée par la Gérance.

Le droit de vote double ainsi conféré aux actions nominatives entièrement libérées cesse, de plein droit, pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, sous réserve des dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce visant les transmissions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Ce droit de vote double a été décidé par l'Assemblée Générale du 27 mai 1993.

L'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2002 a décidé la possibilité pour la Gérance ou le Conseil de Surveillance d'autoriser la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies certifiées sont délivrées conformément à la loi.

2. Renseignements de caractère général concernant le capital de SIPAREX CROISSANCE

2.1 Modifications du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux seules prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

2.2 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 42 262 995 euros, au 31 décembre 2008.

A cette date, il est divisé en 2 817 533 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune entièrement libérée dont 3 180 actions de catégorie "B" nominatives souscrites en avril 2004 par les membres de l'équipe de gestion, ouvrant droit, le cas échéant, au paiement de dividendes prioritaires (voir § 1.9).

2.3 Titres donnant accès directement ou indirectement au capital

Le dernier programme d'options est devenu caduc le 30 juin 2001 et il n'en est pas envisagé de nouveau.

2.4 Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009.

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent résumé a pour objet de décrire les objectifs et modalités de renouvellement du programme de rachat d'actions ainsi que ses incidences estimées sur la situation des actionnaires de la Société.

2.4.1 Bilan du précédent programme de rachat d'actions

SIPAREX CROISSANCE a utilisé le Programme de Rachat d'Actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2008 uniquement dans le cadre du contrat de liquidité dont elle bénéficie auprès de la société de bourse ODDO MIDCAP.

Au 28 février 2009, 10 352 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 5 mai 2008 au 28 février 2009.

en euros	Total
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,36 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	10 352
Valeur de marché du portefeuille (cours au 27 février 2009 : 13,93 €)	144 203

en euros (hors contrat de liquidité)	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 février 2009	
	Achats	Ventes	à l'achat	à la vente
Nombre de titres	N/A	Néant	Néant	Néant
Echéance maximale	N/A	N/A	N/A	N/A
Coût moyen de la transaction	N/A	N/A	-	-
Prix d'exercice moyen	N/A	N/A	-	-
Montants :	0	0		

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre d'un précédent programme de rachat d'actions.

Les 10 352 titres auto-détenus au 28 février 2009 sont destinés soit :

- à être annulés ;
- à animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action SIPAREX CROISSANCE dans le cadre du contrat de liquidité.

2.4.2 Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

La Gérance proposera à l'Assemblée Générale convoquée pour le 29 avril 2009 de l'autoriser à mettre en œuvre, à compter de cette même date, un nouveau programme de rachat d'actions pour un montant maximal de 9,29 millions d'euros et dans la limite de 10 % du capital.

Ce nouveau programme aura pour objectifs, par ordre décroissant de priorité :

- l'annulation éventuelle des actions acquises,
- l'animation par un prestataire de service d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers, du marché secondaire ou de la liquidité de l'action SIPAREX CROISSANCE.

2.4.3 Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire (neuvième résolution) :

"L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance et du Conseil de Surveillance, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du code de commerce, autorise la gérance à acheter des actions de la

Société pour un prix maximal de 9,29 millions d'euros et dans la limite de 10 % du capital, en vue, et par ordre décroissant de priorité :

- d'annuler éventuellement les actions acquises,
- d'assurer par un prestataire de services d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers, l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIPAREX CROISSANCE.

Le prix unitaire d'achat des actions ne pourra pas excéder 33 euros.

Les actions pourront être achetées et les actions achetées pourront être cédées, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, et par tous moyens, y compris par l'utilisation de contrats optionnels ou par l'acquisition de blocs.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du 29 avril 2009. Elle rend caduque à compter de cette même date celle donnée par l'Assemblée Générale le 5 mai 2008, sous la dix-septième résolution."

2.4.4 Modalités

2.4.4.1 Part maximale du capital à acquérir et montant maximal à payer par SIPAREX CROISSANCE

Le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, c'est-à-dire, au 28 février 2009, 281 753 actions diminuées de l'autocontrôle à cette date, étant rappelé que la Société détient 10 352 actions propres au 28 février 2009, soit un total de 271 401 actions (correspondant à 9,63 % du capital compte tenu de l'auto-détention). En tout état de cause, SIPAREX CROISSANCE s'engage à ne pas détenir directement ou indirectement plus de 10 % de son capital. Le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 33 euros.

Le montant maximal des fonds qui pourrait être affecté à la réalisation de ce programme serait de 9,29 millions d'euros.

En application de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède. Au 31 décembre 2008, les réserves et primes, dans les comptes sociaux, autres que la réserve légale, se montaient à 10,3 millions d'euros, résultat 2008 inclus et avant affectation.

La Société s'engage à maintenir un flottant suffisant qui respecte les seuils tels que définis par Euronext Paris.

2.4.4.2 Modalités des rachats

Les actions pourront être acquises et les actions achetées pourront être cédées, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, et par tous moyens y compris par transaction de blocs qui pourraient représenter l'intégralité du programme de rachat d'actions, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

2.4.4.3 Durée et calendrier du programme

Aux termes de la neuvième résolution proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009, ce programme aura une durée de 18 mois à compter du 29 avril 2009, et pourra donc se poursuivre jusqu'au 29 octobre 2009. En vertu de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les actions de la Société ne pourront être annulées que dans la limite de 10 % du capital sur une période de 24 mois, en application de la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009.

2.4.4.4 Caractéristiques des titres concernés par le programme

Nature des titres rachetés : actions ordinaires cotées sur Euronext Paris – Compartiment C.

2.4.4.5 Financement des rachats d'actions

Le financement des rachats d'actions sera effectué en priorité par prélèvement sur la trésorerie disponible de la Société, ainsi que cela a été réalisé lors des mises en œuvre des précédents programmes de rachat d'actions. En second lieu, la Société pourra recourir à de l'emprunt à court terme.

La trésorerie consolidée de la Société au 31 décembre 2008 s'élève à 15,7 millions d'euros, les capitaux propres, part du Groupe, à 72,6 millions d'euros, et son endettement ressort à 3,2 millions d'euros.

2.4.5 Eléments permettant d'apprécier l'incidence des rachats sur la situation financière de SIPAREX CROISSANCE

Si l'Assemblée Générale des actionnaires décide de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions en vue d'annuler les actions propres de la Société, l'actif net réévalué et la rentabilité des capitaux propres en seraient modifiés comme suit :

en milliers d'euros	Comptes consolidés au 31/12/08 avant rachat	Impact du rachat de 10 % du capital Hypothèse de cours rachat : 15 €	Proforma après rachat de 10 % du capital	Effet du rachat de 10 % du capital
Capitaux propres, part du Groupe (hors résultat)	76 814	- 4 226	72 588	- 5,50 %
Trésorerie	15 743	- 4 226	11 517	- 26,85 %
Endettement financier net (1)	0	0	0	NS
Résultat net, part du Groupe	- 4 251	- 42	- 4 293	0,99 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	2 817 533	- 281 753	2 535 780	- 10,00 %
Résultat net par action	- 1,51	- 0,02 (3)	- 1,69	- 12,12 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, ajusté de l'effet des instruments dilutifs	2 817 533	- 281 753	2 535 780	- 10,00 %
Rentabilité des capitaux propres	- 5,53 %	- 1,00 %	- 5,91 %	- 6,87 %
Actif net consolidé	72 563	- 4 269	68 294	- 5,88 %
Actif net consolidé par action (2)	25,84	1,19	27,03	4,61 %

(1) : absence d'endettement financier, les rachats d'actions étant réalisés par utilisation de la trésorerie

(2) : dividende B détaché et hors auto-contrôle

(3) : hors effet de relution

Ces estimations sont données à titre indicatif.

Les hypothèses retenues sont :

- impact sur une année pleine,

- impact d'impôt nul, compte tenu du régime fiscal des sociétés de capital risque pour lequel la Société a opté à effet du 1^{er} janvier 2001.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

2.4.6 Régime fiscal des rachats

L'attention des actionnaires est appelée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé du régime fiscal applicable à ce jour. Les actionnaires sont invités à examiner leur situation particulière avec leur conseiller habituel.

2.4.6.1 Pour SIPAREX CROISSANCE

Le rachat par SIPAREX CROISSANCE de ses propres titres suivi de leur annulation n'aura pas d'incidence sur son résultat imposable. La revalorisation des titres constatée, le cas échéant, entre la date du rachat et celle de leur annulation ne générera pas de plus-value du point de vue fiscal.

Le rachat par SIPAREX CROISSANCE de ses propres titres sans annulation ultérieure aurait une incidence sur son résultat social lors de leur cession ou transfert pour un prix différent du prix de rachat, et serait sans incidence sur son résultat consolidé.

2.4.6.2 Pour l'actionnaire

En application de l'article 112-6° du Code Général des Impôts, modifié par l'article 41-II de la loi n°98-546 du 2 juillet 1998, le régime des plus-values trouve à s'appliquer lorsque, comme en l'espèce, le rachat est réalisé dans le cadre d'un plan de rachat d'actions (sur le fondement des articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce).

a) Pour les actionnaires, personnes morales françaises soumises à l'impôt sur les sociétés :

a)1) Pour les rachats réalisés au cours d'exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, la plus-value de rachat d'actions SIPAREX CROISSANCE, détenues depuis au moins 5 ans, sera soumise au régime des plus-values sur titres de participation au taux de 0 % à hauteur du rapport existant, à la date de la cession, entre la valeur des actions ou parts de sociétés, à l'exception des sociétés à prépondérance immobilière, inscrites à l'actif de SIPAREX CROISSANCE depuis au moins 2 ans et représentant au moins 5 % du capital de la société émettrice, augmentée des sommes en instance de distribution depuis moins de 6 mois, représentative de la cession d'actions ou parts de ces sociétés et la valeur de l'actif total de SIPAREX CROISSANCE.

a)2) Le solde de la plus-value sur les actions SIPAREX CROISSANCE détenues depuis au moins 5 ans sera soumis au taux des plus-values à long terme de 15 %.

a)3) Dans les autres cas la plus-value de rachat sera soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 33,1/3 %.

L'impôt sur les sociétés sera, le cas échéant, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

b) Pour les actionnaires, personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France :

b)1) L'actionnaire, personne physique, sera exonéré d'impôt sur la plus-value de rachat des actions de SIPAREX CROISSANCE, souscrites ou acquises à compter du 1er janvier 2001, si le rachat intervient après la période de conservation de cinq ans et si les dividendes ont été réinvestis pendant cette période. La plus-value restera néanmoins soumise aux divers prélèvements sociaux (soit 12,10 % en 2009).

b)2) Dans les autres cas (actions acquises ou souscrites avant le 1er janvier 2001, rachat avant l'expiration du délai de 5 ans) la plus-value de rachat sera imposable selon le régime de droit commun des plus-values sur valeurs mobilières, au taux de 18 %, majoré des prélèvements sociaux soit 30,10 %, si le seuil des cessions de 25 730 euros est dépassé en 2009.

c) Pour les actionnaires n'ayant pas leur domicile fixe en France au sens de l'article 4B du Code Général des Impôts, ou dont le siège est situé hors de France (et qui n'ont pas d'établissement stable ou de base fixe en France à l'actif duquel seraient inscrites les actions), et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la Société à un moment quelconque au cours des 5 dernières années qui précèdent le rachat, les plus-values ne seront pas soumises à l'impôt en France (article 244 bis C du Code Général des Impôts).

2.4.7 Intention de la personne contrôlant, seule ou de concert, l'émetteur

À ce jour, aucune personne ne détient, seule ou de concert, le contrôle de la société SIPAREX CROISSANCE.

À l'identique des années précédentes, SIPAREX ASSOCIES, premier actionnaire et Associé Commandité de SIPAREX CROISSANCE, se réserve la possibilité de céder ses actions dans le cadre du présent programme de rachat d'actions.

2.5 Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale du 5 mai 2008 a délégué à la Gérance la possibilité de procéder en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital pour un montant nominal maximum de 50 millions d'euros ; cette autorisation, préservant le droit préférentiel de souscription des actionnaires à titre irréductible a été donnée pour une durée de vingt-six mois à compter du 5 mai 2008.

2.6 Autres titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale du 5 mai 2008 a délégué à la Gérance la possibilité de procéder en une ou plusieurs fois à l'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant nominal maximum de 50 millions d'euros et à une émission d'obligations remboursables en actions pour un montant nominal maximum de 50 millions d'euros.

Ces deux délégations ont été données pour une durée de vingt-six mois à compter du 5 mai 2008.

En outre, le cumul des autorisations décrites aux § 2.5 et 2.6 a été limité à 50 millions d'euros.

2.7 Identification des détenteurs des titres et franchissements de seuils

Les actions peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires. la Société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

Par ailleurs, toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir 2 % au moins du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société dans les quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % du capital en font la demande lors de l'assemblée.

2.8 Nantissement de titres

À la connaissance de la Société, aucun titre de SIPAREX CROISSANCE ne fait l'objet de nantissement.

2.9 Restriction à l'utilisation des capitaux

Il n'existe pas de restriction à l'utilisation des capitaux par SIPAREX CROISSANCE. Les capitaux propres disponibles ont vocation à être restitués progressivement aux actionnaires par voie de réductions de capital dans le cadre de la réforme du mode de gestion de la Société.

2.10 Sources de financement attendues

Il n'est pas prévu à court terme d'autres sources de financement que celles découlant des cessions de participations.

Les modalités du financement sont décrites au § 5.11.

2.11 Tableau d'évolution du capital depuis la création de la Société

DATES	OPÉRATIONS	PRIX D'ÉMISSION PAR ACTION		INCORPORATION DE RÉSERVE	NOMBRES D'ACTIONS		MONTANTS SUCCESSIFS DU CAPITAL	MONTANTS SUCCESSIFS DU CAPITAL + PRIMES
		Nominal	Primes d'émission		Émises (annulées)	Cumulées		
Juin 08	Paiement du dividende en actions	15,00	8,91		38 730	2 817 533	42 262 995	43 930 304
Avril 08	OPRA	15,00	14,90	(668 896)	2 778 803	41 682 045	43 004 270	
Juin 07	Paiement du dividende en actions	15,00	13,42		46 685	3 447 699	51 715 485	53 352 091
Mars 07	OPRA	15,00	15,20	(662 255)	3 401 014	51 015 210	52 025 304	
Juin 06	Paiement du dividende en actions	15,00	9,93		121 144	4 063 269	60 949 035	62 155 817
Janv. 06	OPRA/OPAS	15,00	15,50	(655 738)	3 942 125	59 131 875	59 135 697	
Oct. 05	Annulation dans le cadre d'un programme de rachat	15,00	4,24	(15 342)	4 597 863	68 967 945	73 824 228	
Mai 05	Paiement du dividende en actions	15,00	10,58		88 928	4 613 205	69 198 075	74 119 418
Mai 04	Paiement du dividende en actions	15,00	3,76		90 252	4 524 277	67 864 155	71 844 640
Avril 04	Emission d'actions de catégorie « B »	15,00	12,33		3 180	4 434 025	66 510 375	70 151 513
Mai 03	Paiement du dividende en actions	15,00	3,22		51 972	4 430 845	66 462 675	70 064 603
Déc. 02	Annulation dans le cadre d'un programme de rachat	15,00	11,89	(19 950)	4 378 873	65 683 095	69 117 673	
Juin 02	Paiement du dividende en actions	15,00	5,90		66 590	4 398 823	65 982 345	69 654 058
Déc. 01	Annulation dans le cadre d'un programme de rachat	15,00	15,21	(176 718)	4 332 233	64 983 495	68 262 327	
Sept. 01	Annulation dans le cadre d'un programme de rachat	15,00	15,21	(129 826)	4 508 907	67 634 265	73 600 977	
Août 01	Paiement du dividende en actions	15,00	10,28		118 822	4 638 777	69 581 655	77 523 021
Juin 01	Levée d'option de souscription d'actions	15,00	1,46		5 800	4 519 955	67 799 325	74 519 201
Juin 01	Conversion du capital en euros	15,00	—		—	4 514 155	67 712 325	74 423 742

Euros

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

DATES	OPÉRATIONS	PRIX D'ÉMISSION PAR ACTION (1)		INCORPORATION DE RÉSERVE	NOMBRES D' ACTIONS		MONTANTS SUCCESSIFS DU CAPITAL	MONTANTS SUCCESSIFS DU CAPITAL + PRIMES
		Nominal	Primes d'émission		Émises	Cumulées		
Déc. 00	Levée d'option de souscription d'actions	100,00	7,96		1 500	4 514 155	451 415 500	495 439 513
Nov. 00	Annulation dans le cadre d'un programme de rachat	100,00	92,53	(144 351)		4 512 655	451 265 500	495 277 572
Juin 00	Levée d'option de souscription d'actions	100,00	7,96		3 300	4 657 006	465 700 600	523 070 283
Juin 00	Paiement du dividende en actions	100,00	76,52		97 914	4 653 706	465 370 600	522 713 980
Jan. 00	Levée d'option de souscription d'actions	100,00	7,96		3 000	4 555 792	455 579 200	505 430 397
Déc. 99	Annulation dans le cadre d'un programme de rachat	100,00	71,98	(189 700)		4 552 792	455 279 200	505 106 517
Juin 99	Paiement du dividende en actions	100,00	28,10		176 596	4 742 492	474 249 200	537 731 115
Juin 99	Levée d'option de souscription d'actions	100,00	7,96		47 598	4 565 896	456 589 600	515 109 168
Avril 98	Levée d'option de souscription d'actions	100,00	7,96		4 000	4 518 298	451 829 800	509 982 428
Mars 98	Levée d'option de souscription d'actions	100,00	7,96		1 500	4 514 298	451 429 800	509 538 648
Juil. 97	Offre publique de rachat d'actions	100,00	35,00	(644 686)		4 512 798	451 279 800	509 376 708
Mai 92	Paiement du dividende en actions	100,00	–		659	5 157 484	515 748 400	596 409 318
Juin 91	Paiement du dividende en actions	100,00	25,90		43 090	5 156 825	515 682 500	596 343 418
Mai 91	Augmentation de capital	100,00	32,00		799 000	5 113 735	511 373 500	590 918 387
Oct. 90	Paiement du dividende en actions	100,00	23,88		139 926	4 314 735	431 473 500	485 450 387
Oct. 89	Paiement du dividende en actions	100,00	19,01		96 246	4 174 809	417 480 900	468 116 354
Mars 89	Augmentation de capital	100,00	44,00		489 674	4 078 563	407 856 300	456 662 118
Oct. 88	Paiement du dividende en actions	100,00	15,62		87 194	3 588 889	358 888 900	386 149 062
Juil. 88	Augmentation de capital	100,00	44,00		302 015	3 501 695	350 169 500	376 067 692
Oct. 87	Paiement du dividende en actions	100,00	28,15		68 930	3 199 680	319 968 000	332 577 532
Avril 87	Distribution d'actions gratuites	100,00	–	44 725 000	447 250	3 130 750	313 075 000	323 744 152
Avril 87	Augmentation de capital	100,00	80,00		212 253	2 683 500	268 350 000	297 902 719
Oct. 86	Paiement du dividende en actions	100,00	17,36		42 647	2 471 247	247 124 700	259 697 179
Mars 86	Augmentation de capital	100,00	25,00		197 195	2 428 600	242 860 000	254 692 127
Oct. 85	Paiement du dividende en actions	100,00	15,24		67 405	2 231 405	223 140 500	230 042 752
Août 84	Augmentation de capital	100,00	10,00		271 000	2 164 000	216 400 000	222 275 000
Juil. 83	Augmentation de capital	100,00	5,00		357 000	1 893 000	189 300 000	192 465 000
Déc. 81	Augmentation de capital	100,00	5,00		276 000	1 536 000	153 600 000	154 980 000
Déc. 80	Augmentation de capital	100,00	–		180 000	1 260 000	126 000 000	126 000 000
Mai 80	Augmentation de capital	100,00	–		300 000	1 080 000	108 000 000	108 000 000
Mars 79	Augmentation de capital	100,00	–		227 000	780 000	78 000 000	78 000 000
Avril 78	Augmentation de capital	100,00	–		523 000	553 000	55 300 000	55 300 000
Déc. 77	Création	100,00	–		30 000	30 000	3 000 000	3 000 000

(1) en francs puis en euros depuis 2001

3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

3.1 Actionnariat de la Société

Au 31 décembre 2008, à la connaissance du Gérant, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote au 31/12/08	% de droits de vote
Actionnaires possédant plus de 2 % du capital et des droits de vote	1 613 612	57,27 %	2 517 726	62,87 %
SIPAREX ASSOCIES	458 749	16,28 %	875 953	21,87 %
Groupe CDC	357 064	12,67 %	357 064	8,91 %
Groupe Caisses d'Epargne	163 110	5,79 %	299 774	7,49 %
Aquasourça	83 355	2,96 %	159 838	3,99 %
Groupe Lyonnaise de Banque	133 393	4,73 %	153 249	3,83 %
Groupama	117 368	4,17 %	147 368	3,68 %
Tikehau Capital	108 341	3,85 %	140 016	3,50 %
Michelin	67 710	2,40 %	135 420	3,38 %
FCP Afer Flore	64 602	2,29 %	129 204	3,23 %
Groupe Médéric	59 920	2,13 %	119 840	2,99 %
Autres actionnaires et public	1 194 513	42,40 %	1 487 547	37,13 %
SIPAREX CROISSANCE (autodétention – contrat de liquidité)	9 408	0,33 %	-	-
TOTAL	2 817 533	100,00%	4 005 273	100,00%

Sources : données communiquées par la Société Générale (Service titres SIPAREX CROISSANCE) au 31 décembre 2008.

À la connaissance du Gérant, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2 % ou plus du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe pas de pacte ou d'accord entre les actionnaires de SIPAREX CROISSANCE.

3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

La répartition au cours des trois dernières années a évolué comme suit :

	31 décembre 2008			31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Nbre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nbre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nbre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ACTIONNARIAT									
1/ Associé Commandité : SIPAREX ASSOCIES									
TOTAL 1	458 749	16,28	21,87	615 467	17,85	23,43	844 358	20,78	27,05
2/ Autres actionnaires possédant plus de 2 % du capital et des droits de vote au 31/12/08 :									
Groupe Caisse des Dépôts (FCPR FPMEI)	357 064	12,67	8,91	443 014	12,85	9,07	529 288	13,03	9,07
Groupe Caisses d'Epargne	163 110	5,79	7,49	164 917	4,78	6,02	175 165	4,31	4,93
Aquasourça	83 355	2,96	3,99	121 598	3,53	4,77	168 690	4,15	5,54
Groupe Lyonnaise de Banque	133 393	4,73	3,83	151 117	4,38	3,60	146 808	3,61	2,96
Groupama	117 368	4,17	3,68	117 368	3,40	3,02	117 368	2,89	2,31
Tikehau Capital	108 341	3,85	3,50	158 048	4,58	3,23	133 836	3,29	2,29
Michelin	67 710	2,40	3,38	-	-	-	-	-	-
FCP AFER Flore / Aviva	64 602	2,29	3,23	92 244	2,73	3,86	130 740	3,23	3,99
Groupe Médéric	59 920	2,13	2,99	87 411	2,54	3,58	121 264	2,98	4,15
TOTAL 2	1 154 863	40,99	41,00	1 335 717	38,74	37,15	1 523 159	37,49	35,24
3/ Autres actionnaires et public :									
Titres au porteur	781 922	27,75	19,52	996 895	28,91	20,40	1 190 284	29,29	21,68
Titres en nominatif	412 591	14,65	17,61	495 926	14,38	19,02	501 240	12,34	16,03
TOTAL 3	1 194 513	42,40	37,13	1 492 821	43,30	39,42	1 691 524	41,63	37,71
4/ SIPAREX CROISSANCE									
Autodétention (PRA hors contrat de liquidité)	0	-	-	0	0	-	0	0	-
Autodétention (contrat de liquidité)	9 408	0,33	-	3 694	0,11	-	4 228	0,10	-
TOTAL	2 817 533	100	100	3 447 699	100	100	4 063 269	100	100

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

En date du 31 décembre 2008 et à la connaissance de SIPAREX CROISSANCE :

- SIPAREX ASSOCIES et le FCPR FPMEI (Groupe Caisse des Dépôts) détiennent chacun plus du dixième du capital.

Au cours des trois derniers exercices, les seules modifications significatives dans la composition du capital et des droits de vote de SIPAREX CROISSANCE correspondent aux franchissements de seuils suivants :

- seuil de 20 % :

franchissement en hausse par :

- SIPAREX ASSOCIES (septembre 2006) en capital

franchissement en baisse par :

- SIPAREX ASSOCIES (mars 2007) en capital

- SIPAREX ASSOCIES (janvier 2006) en capital

- seuil de 15 %

franchissement en baisse par CDC ENTREPRISES (janvier 2006) en droits de vote

- seuil de 10 % :

franchissement en baisse par la Groupe CDC (décembre 2006) en droits de vote

- seuil de 5 % :

franchissement en baisse par :

Aquasourça (janvier 2006)

franchissement en hausse par :

Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (janvier 06) en droits de vote.

Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (novembre 2008) en capital.

3.3 Autres personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la Société, un contrôle sur elle

Néant

3.4 Marché des titres SIPAREX CROISSANCE

3.4.1 Place de cotation

L'action est cotée sur Euronext Paris – Compartiment C.

3.4.2 Établissement chargé du service des titres

Le Service des Titres, ainsi que le paiement des dividendes, sont assurés depuis décembre 2006 par Société Générale Securities Services, 32, rue du Champ de Tir – BP 81236 – 44312 Nantes. Il était précédemment assuré par HSBC France (Reims).

3.4.3 Marché de l'action

Les actions de la Société ont été introduites en bourse, au Second Marché, le 11 juin 1991, avec le concours :

- du Crédit Lyonnais (chef de file), du Crédit Agricole du Sud-Est et Segespar Titres, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Lyonnaise de Banque, de la Banque Nationale de Paris, du Groupe des Banques Populaires et de la Banque Populaire de Lyon, et de la Banque de Neufilize, Schlumberger, Mallet ;
- et des sociétés de bourse : Michaux SA, FIP Bourse (Gérard Delore SA), Schelcher Prince SA.

SIPAREX CROISSANCE bénéficie d'un contrat de liquidité auprès de la société de bourse ODDO MIDCAP. Faisant usage de l'autorisation donnée par les Assemblées Générales des 23 mai 2007 et 5 mai 2008, la Société a acheté, au cours de l'exercice 2008, 32 807 de ses propres actions et cédé 26 373 de ces actions.

Les interventions de SIPAREX CROISSANCE ont été faites dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce avec un prix minimum de vente de 15 euros et un prix maximum d'achat de 35 euros.

Marché des titres SIPAREX CROISSANCE :

	Volume*		Cours (en euros)		Capitaux échangés	
	Total	Journalier	Plus haut	Plus bas	Moyen	(en milliers d'euros)
janvier 2009	14 031	668	16,06	15,50	15,88	223
février 2009	5 678	284	15,95	13,20	14,98	85
mars 2009	7 208	328	14,59	12,80	13,60	98
Total 1er trimestre 2009	19 709	481	16,06	13,20	15,43	308
janvier 2008	22 159	1 007	26,00	22,50	24,94	553
février 2008	13 647	718	29,16	24,67	25,73	351
mars 2008	10 756	566	27,44	26,10	27,01	291
Total 1er trimestre 2008	46 562	776	29,16	22,50	25,89	1 194
avril 2008	14 139	643	27,50	24,81	26,21	371
mai 2008	19 260	917	29,85	23,40	25,58	493
juin 2008	13 810	658	25,20	22,00	23,76	328
Total 2e trimestre 2008	47 209	738	29,85	22,00	25,18	1 191
juillet 2008	10 859	472	23,00	20,30	21,71	236
août 2008	4 940	235	22,31	20,82	21,54	106
septembre 2008	6 473	294	22,31	19,01	21,18	137
Total 3e trimestre 2008	22 272	337	23,00	19,01	21,48	479
octobre 2008	13 473	586	20,00	16,40	18,29	246
novembre 2008	11 969	598	17,95	14,01	17,15	205
décembre 2008	14 805	705	16,00	14,24	15,29	226
Total 4e trimestre 2008	40 247	629	20,00	14,01	16,91	678
TOTAL 2008	156 290	615	29,85	14,01	22,37	3 543
janvier 2007	37 257	1 694	30,70	29,50	30,30	1 129
février 2007	14 339	717	30,30	27,20	30,09	431
mars 2007	30 316	1 378	30,79	28,50	29,78	903
Total 1er trimestre 2007	81 912	1 280	30,79	27,20	30,06	2 463
avril 2007	21 173	1 114	30,97	30,16	30,73	651
mai 2007	17 408	791	30,97	28,50	30,53	531
juin 2007	17 542	835	29,80	28,00	29,19	512
Total 2e trimestre 2007	56 123	905	30,97	28,00	30,15	1 694
juillet 2007	42 657	1 939	29,12	25,00	27,70	1 182
août 2007	58 662	2 551	26,00	23,99	25,34	1 486
septembre 2007	27 054	1 353	26,20	24,80	25,33	685
Total 3e trimestre 2007	128 373	1 975	29,12	23,99	26,12	3 353
octobre 2007	17 220	749	27,20	25,00	25,52	439
novembre 2007	25 281	1 149	27,01	25,51	26,13	661
décembre 2007	24 241	1 276	26,89	25,08	26,05	631
Total 4e trimestre 2007	66 742	1 043	27,20	25,00	25,90	1 731
TOTAL 2007	333 150	1 306	30,97	23,99	28,06	9 241
TOTAL 2006	665 887	2 653	31,80	28,50	29,94	19 968
TOTAL 2005	679 374	2 762	35,70	23,82	30,19	20 362
TOTAL 2004	267 810	1 034	25,55	18,60	22,26	6 092

* Source : Euronext & Fininfo

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

3.5 Dividende et politique de distribution

Au titre de l'exercice 2008 et des cinq exercices précédents, le montant du dividende distribué est ou a été le suivant :

(en euros par action)

	Nombre d'actions	Dividendes	Avoir fiscal ou abattement*	Revenu global
2008 (e)				
Jouissance 1 ^{er} janvier				
Dividende Catégorie B	3 180	-	-	-
Dividende Catégorie O	2 399 188	1,00	-	1,00
Dividende Catégorie O majoré	415 165	1,10	-	1,10
2007				
Jouissance 1 ^{er} janvier				
Dividende Catégorie B	3 180	276,05	-	276,05
Dividende Catégorie O	2 335 552	2,25	-	2,25
Dividende Catégorie O majoré	440 071	2,475	-	2,475
2006				
Jouissance 1 ^{er} janvier				
Dividende Catégorie B	3 180	175,55	-	175,55
Dividende Catégorie O	2 873 126	2,25	0,152*	2,402
Dividende Catégorie O majoré	524 708	2,475	0,167*	2,642
2005				
Jouissance 1 ^{er} janvier				
Dividende Catégorie B	3 180	60,69	-	60,69
Dividende Catégorie O	3 350 170	2,14	0,164*	2,304
Dividende Catégorie O majoré	588 775	2,354	0,18*	2,534
2004				
Jouissance 1 ^{er} janvier				
Dividende Catégorie B	3 180	101,14	-	101,14
Dividende Catégorie O	3 847 030	1,52	0,12*	1,64
Dividende Catégorie O majoré	673 934	1,672	0,132*	1,804
2003				
Jouissance 1 ^{er} janvier				
Dividende ordinaire	3 685 900	0,90	0,19	1,09
Dividende majoré	744 945	0,99	0,209	1,199

(e) éléments en date du 31/01/09

Le Gérant a proposé à l'Assemblée, convoquée pour le 29 avril 2009, la mise en distribution d'un dividende total de 2 855 870 euros (e) au bénéfice des actions "O", les actions de catégorie "B" ne bénéficiant d'aucun dividende au titre de l'exercice.

Le dividende sera mis en paiement le 11 juin 2009, une option pour le paiement en actions étant offerte aux actionnaires entre le 11 mai et le 2 juin 2009 inclus, afin de permettre notamment aux personnes physiques, de pouvoir bénéficier plus facilement des avantages liés au statut fiscal de Société de Capital Risque.

Le traitement fiscal de ce dividende qui est explicité ci-après, est décrit dans le texte des projets de résolutions ainsi que dans le rapport de la Gérance.

4. Régime fiscal des sociétés de capital risque et de leurs actionnaires

SIPAREX CROISSANCE et ses actionnaires bénéficient du régime fiscal des Sociétés de Capital Risque (SCR) depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 juillet 1985, modifiée par l'article 95 de la loi de finances pour 1991.

L'article 8 de la loi de finances pour 2001 a réformé le régime fiscal des SCR. Ce nouveau régime s'est appliqué pour SIPAREX CROISSANCE dès le 1^{er} janvier 2001 et pour les actionnaires, sur les dividendes prélevés sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001.

L'article 17 de la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005 a institué, pour les actionnaires personnes morales soumis à l'impôt sur les sociétés, l'application du nouveau régime des plus-values à long terme sur titres de participation pour les distributions provenant de cession de certains titres et pour les cessions d'actions de SCR.

4.1 La Société de Capital Risque

L'ensemble des produits et plus-values nets provenant du portefeuille de la SCR est exonéré d'impôt sur les sociétés.

Les autres formes d'investissement ou de placement sont également exonérées d'impôt sur les sociétés.

4.2 Les actionnaires de la Société de Capital Risque

Les actionnaires de SIPAREX CROISSANCE supportent une imposition différente selon que le dividende est prélevé sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001 (relevant du nouveau régime des SCR) ou sur les résultats des exercices précédents.

Ils peuvent également bénéficier d'une exonération ou d'une taxation réduite de la plus-value de cession de leurs actions SIPAREX CROISSANCE.

4.2.1 Pour les dividendes prélevés sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001

4.2.1.1 L'actionnaire est une personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés

a) Le coupon prélevé sur les plus-values nettes réalisées par la SCR est soumis au régime fiscal des plus-values à long terme sur titres de participation (0 % depuis le 01/01/2007), si les plus-values proviennent de la cession d'actions ou parts de sociétés, autres qu'à prépondérance immobilière, détenues directement depuis 2 ans au moins par la SCR et si la SCR a détenu directement, seule ou en coinvestissement, au moins 5 % du capital de la société émettrice pendant 2 ans au moins.

b) Le coupon prélevé sur les plus-values nettes réalisées par la SCR est soumis au régime fiscal des plus-values à long terme (15 %), si les plus-values proviennent de la cession de titres, autres que ceux visés en a), détenus depuis au moins deux ans par la SCR.

c) Le coupon prélevé sur les produits et autres plus-values réalisées par la SCR est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux normal (33,1/3 %). Il convient de préciser qu'à l'impôt sur les sociétés, s'ajoute pour l'exercice 2009 la contribution sociale de 3,3 % (sous certaines conditions).

4.2.1.2 L'actionnaire est une personne physique

a) Le coupon prélevé sur les plus-values nettes réalisées par la SCR est soumis à l'impôt au taux proportionnel de 18 %, majoré des prélèvements sociaux de 12,10 % soit un taux global de 30,10 %, si les plus-values proviennent de la cession de titres réalisée au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2001.

b) Le coupon prélevé sur les produits des titres du portefeuille ne pourra pas bénéficier de l'abattement de 40 % institué en remplacement de l'avoir fiscal et mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, sauf si la SCR procède à la ventilation de ses distributions en fonction de leur nature et de leur origine. Sauf dans l'hypothèse de ventilation visée précédemment, ce coupon ne bénéficiera pas de l'abattement sur les dividendes de 1 525 ou 3 050 euros.

c) Le coupon prélevé sur les produits et autres plus-values réalisées par la SCR est soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers et aux différents prélèvements sociaux.

Ce coupon ne bénéficie pas de l'abattement précité de 1 525 ou 3 050 euros.

d) Exonération des dividendes

L'actionnaire, à condition qu'il ne possède pas, seul ou avec son groupe familial, plus de 25 % des droits dans les bénéfices de l'une des participations de SIPAREX CROISSANCE, peut bénéficier d'une exonération totale d'impôt sur le revenu pour la totalité des coupons prélevés sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001, aux conditions suivantes :

- L'actionnaire prend l'engagement de conserver les actions de SIPAREX CROISSANCE et de réinvestir les dividendes distribués pendant 5 ans à compter de leur date de souscription ou d'acquisition ;

- L'actionnaire informe par écrit SIPAREX CROISSANCE de ses engagements de conservation et de réinvestissement ainsi que des modalités de réinvestissement, au plus tard lors de la mise en paiement du dividende.

A compter de la mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2009 le réinvestissement des actionnaires devra être effectué exclusivement sous la forme d'achat d'actions SIPAREX CROISSANCE. Par décision particulière du 14 mars 2007, la Direction de la Législation Fiscale a admis que cet achat puisse être effectué dans un délai de deux mois à compter de la mise en paiement du dividende.

- L'actionnaire joint à sa déclaration annuelle de revenus un relevé indiquant le nombre d'actions souscrites ou acquises, la date et le montant de la souscription ou de l'achat, le nombre d'actions qu'il entend conserver cinq ans et le montant des produits réinvestis, le nombre et le montant des actions cédées, leur date d'acquisition et de cession ainsi que, le cas échéant, le montant des dépôts effectués sur le compte bloqué ouvert au nom de l'actionnaire dans les livres de SIPAREX CROISSANCE ainsi que le montant et la date des retraits éventuels ;

- Les dividendes, exonérés d'impôt sur le revenu, restent soumis aux différents prélèvements sociaux (12,10 % au total) ;

- Lorsque l'actionnaire rompt ses engagements de conservation des actions et de réinvestissement des produits, il perd le bénéfice de son exonération ;

- Toutefois, certaines exceptions sont prévues, notamment en cas d'invalidité, décès, départ à la retraite, licenciement ;

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

- Enfin, l'article 2.1 de la loi du 16 juillet 1992 a prévu que les actions des SCR peuvent être acquises ou souscrites dans le cadre d'un Plan Epargne en Actions. Les actionnaires, dans ce cas, bénéficient :

- D'une exonération d'impôt sur les dividendes perçus, réinvestis dans le PEA,
- D'une exonération des plus-values réalisées lors des cessions d'actions, sous réserve de réinvestissement dans le PEA. Ces avantages resteront acquis en l'absence de retrait du PEA avant la fin de la cinquième année. Les retraits anticipés entraîneraient une imposition à des taux dégressifs.

4.2.1.3 Cas particulier des actionnaires non-résidents

a) L'actionnaire est une **personne morale**

a-1) le coupon prélevé sur les plus-values nettes réalisées par la SCR sur titres détenus depuis au moins 2 ans (cf.4.2.1.1 a et b) est soumis, selon l'administration (instruction 4 H-5-02 du 24 octobre 2002, n°133), à une retenue à la source au taux de 19 % (sous réserve d'un taux plus favorable prévu par une convention fiscale internationale).

Toutefois, ce coupon peut être exonéré de retenue à la source si :

- le bénéficiaire est une société ayant son siège de direction effective dans un Etat ayant conclu une convention fiscale avec la France comportant une clause d'assistance administrative,
- la distribution est comprise dans les bénéfices déclarés dans cet Etat, mais y bénéficie d'une exonération d'impôt.

a-2) le coupon prélevé sur les produits et autres plus-values est soumis à la retenue à la source au taux de 25 % sous réserve d'une disposition plus favorable d'une convention fiscale internationale.

b) L'actionnaire est une **personne physique**

b-1) le coupon prélevé sur les plus-values nettes de cessions de titres réalisées par la SCR au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2001 sera soumis à une retenue à la source au taux de 18 % (sous réserve d'un taux plus favorable prévu par une convention fiscale internationale).

Toutefois, ce coupon ne sera soumis à aucune retenue à la source si :

- l'actionnaire a son domicile fiscal dans un pays ou un territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative,
- l'actionnaire prend l'engagement de conserver les actions de SIPAREX CROISSANCE pendant 5 ans,
- l'actionnaire réinvestit les dividendes pendant cette période de 5 ans selon les mêmes modalités que les actionnaires résidents,
- l'actionnaire, avec son groupe familial ne détient pas, directement ou indirectement plus de 25 % des droits dans les bénéfices d'une participation de SIPAREX CROISSANCE.

b-2) le coupon prélevé sur les produits et autres plus-values sera soumis à une retenue à la source de 25 % (sous réserve d'un taux plus favorable prévu par une convention fiscale internationale).

Toutefois, ce coupon pourra être exonéré de toute retenue à la source si les conditions visées ci-dessus sont respectées (cf. 4.2.1.3 b-1).

4.2.2 Pour les dividendes prélevés sur les résultats des exercices antérieurs au 1^{er} janvier 2001

Le régime fiscal des actionnaires n'a pas été modifié par l'article 8 de la loi de finances pour 2001.

4.2.2.1 L'actionnaire est une personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés

Les coupons imputés sur les résultats des exercices antérieurs au 1^{er} janvier 2001 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux normal (33,1/3 %).

Il convient de préciser qu'à l'impôt sur les sociétés, s'ajoute pour l'exercice 2008 la contribution sociale de 3,3 % (sous certaines conditions).

4.2.2.2 L'actionnaire est une personne physique

Les coupons imputés sur les résultats des exercices antérieurs au 1^{er} janvier 2001 sont soumis à l'impôt sur le revenu et bénéficient le cas échéant de l'abattement de 40 %.

4.2.2.3 Cas particulier des actionnaires non résidents

Sauf disposition plus favorable d'une convention internationale, les dividendes distribués par SIPAREX CROISSANCE, imputés sur les résultats des exercices antérieurs au 1^{er} janvier 2001, sont soumis à la retenue à la source de 25 % prévue aux articles 119 bis et 187-1 du Code Général des Impôts.

4.2.3 Pour les cessions d'actions SIPAREX CROISSANCE

4.2.3.1 L'actionnaire est une personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés

a) Pour les cessions réalisées au cours d'exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, la plus-value de cession d'actions SIPAREX CROISSANCE, détenues depuis au moins 5 ans, sera soumise au régime des plus-values sur titres de participation au taux de 0 % à hauteur du rapport existant, à la date de la cession, entre la valeur des actions ou parts de sociétés, à l'exception des sociétés à prépondérance immobilière, inscrites à l'actif de SIPAREX CROISSANCE depuis au moins 2 ans et représentant au moins 5 % du capital de la société émettrice, augmentée des sommes en instance de distribution depuis moins de 6 mois représentative de la cession d'actions ou parts de ces sociétés, et la valeur de l'actif total de SIPAREX CROISSANCE.

b) Le solde de la plus-value sur les actions SIPAREX CROISSANCE détenues depuis au moins 5 ans sera soumis au taux des plus-values à long terme de 15 %.

c) Dans les autres cas (détention depuis moins de 5 ans) la plus-value de cession sera soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 33,1/3 %.

4.2.3.2 L'actionnaire est une personne physique résidente française

a) L'actionnaire, personne physique, sera exonéré d'impôt sur la plus-value de cession des actions de SIPAREX CROISSANCE, souscrites ou acquises à compter du 1^{er} janvier 2001, si la cession intervient après la période de conservation de cinq ans et si les dividendes ont été réinvestis pendant cette période. La plus-value restera néanmoins soumise aux divers prélèvements sociaux (soit 12,10 % en 2009).

b) Dans les autres cas (actions acquises ou souscrites avant le 1^{er} janvier 2001, cession avant l'expiration du délai de 5 ans) la plus-value de cession est imposable selon le régime de droit commun des plus-values sur valeurs mobilières, au taux de 18 %, majoré des prélèvements sociaux soit un taux global de 30,10 %, si le seuil des cessions de 25 730 euros est dépassé en 2009.

4.3 Incidences fiscales pour les actionnaires de l'évolution de la stratégie de SIPAREX CROISSANCE

La mise en place de la nouvelle stratégie financière de la société SIPAREX CROISSANCE impliquera sur une dizaine d'années la redistribution régulière de la trésorerie dégagée aux actionnaires sous forme de dividendes et/ou d'offres publiques de rachat d'actions (OPRA).

Cette nouvelle stratégie n'a aucun impact sur le statut fiscal de la société SIPAREX CROISSANCE.

A cet effet, en application de l'article 171 AQ de l'annexe II au CGI, au plus tôt à compter de la clôture du cinquième exercice suivant celui au titre duquel la société SIPAREX CROISSANCE a opté pour le régime fiscal des sociétés de capital-risque (ou, si une augmentation est intervenue postérieurement, à compter de la clôture du cinquième exercice suivant celui au cours duquel elle est intervenue), sur décision de son Assemblée Générale extraordinaire, il sera décidé de mettre fin à l'activité d'investissement de la Société après en avoir informé le service des impôts compétent.

Les répartitions opérées obéiront au régime décrit ci-dessous :

4.3.1 Distributions exceptionnelles de dividendes

Actionnaires personnes physiques

Les distributions de dividendes n'entraîneront en tant que telles aucune conséquence spécifique sur la fiscalité des actionnaires personnes physiques. Le traitement fiscal applicable sera celui décrit au paragraphe 4.2.1.2. Les distributions pourront être immédiatement réinvesties sous forme d'un dépôt sur un compte ouvert dans les livres de la Société au nom de l'actionnaire ou sous forme d'achat d'actions.

Actionnaires personnes morales

Les distributions de dividendes n'entraîneront en tant que telles aucune conséquence spécifique sur la fiscalité des actionnaires personnes morales. Le traitement fiscal applicable sera celui décrit au paragraphe 4.2.1.1.

4.3.2 OPRA

a) Actionnaires personnes physiques

Les actionnaires personnes physiques sont imposés sur la fraction du remboursement représentative d'une distribution, elle-même limitée à la différence entre le montant du remboursement et le prix de souscription ou d'acquisition des titres. Les conséquences fiscales liées à la fraction du remboursement représentative d'une distribution sont décrites au paragraphe 4.2.1.2.

L'opération de rachat sera également susceptible d'entraîner la constatation d'une plus-value taxable dans la catégorie des plus-values sur valeurs mobilières, au taux de 30,10 % (incluant les prélèvements sociaux de 12,10 %) si la partie traitée comme un revenu mobilier est inférieure au profit de remboursement.

Cette opération sera susceptible d'entraîner, pour les actionnaires personnes physiques présentant des actions SIPAREX CROISSANCE à l'Offre Publique de Rachat, une rupture de leur engagement de conservation des titres pendant une durée de 5 ans défini au paragraphe 4.2.1.2. c) et, partant, la perte rétroactive des avantages fiscaux antérieurement obtenus.

b) Actionnaires personnes morales

Les actionnaires personnes morales seront également imposés sur la fraction du remboursement représentative d'une distribution. Leur base d'imposition sera, en application de l'article 38-2 du CGI, représentée par l'excédent du prix de remboursement des actions annulées sur leur prix de revient fiscal.

Les conséquences fiscales liées à la fraction du remboursement représentative d'un revenu mobilier sont décrites au paragraphe 4.2.1.1. L'opération de rachat est également susceptible d'entraîner la constatation d'une plus-value taxable dans la catégorie des plus-values professionnelles si la partie traitée comme un revenu mobilier est inférieure au profit de remboursement.

Le traitement fiscal applicable à cette plus-value sera celui décrit au paragraphe 4.2.3.1 hormis l'éventuelle taxation d'une partie du remboursement dans la catégorie des plus-values professionnelles, cette opération n'entraînera en tant que telle aucune conséquence spécifique pour les actionnaires personnes morales.

Compte tenu de la fiscalité propre aux opérations de rachat d'actions, il est conseillé aux actionnaires personnes physiques soumis à l'impôt sur le revenu d'examiner leur situation fiscale propre avant toute décision.

L'ensemble des éléments et données précisé dans le présent paragraphe 4 n'a aucun caractère contractuel.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

5. Renseignements concernant l'activité de SIPAREX CROISSANCE et des autres sociétés gérées par SIGEFI et ses filiales

5.1 Historique

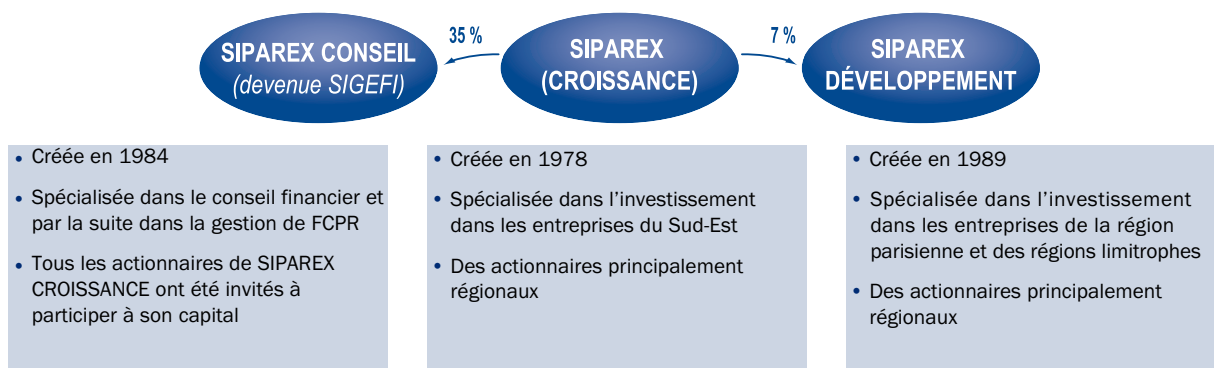
La création de SIPAREX CROISSANCE est issue de l'ensemble des réflexions et des études menées à Lyon à la fin des années 1970, à l'instigation des responsables patronaux (MM. Blanc, Dominjon, Artru), des pouvoirs publics Datar, Ministère des Finances) et de personnalités (MM. Barre, Brac de La Perrière, Durafour, Labasse) sur le renouveau de la Place Financière de Lyon, la décentralisation financière et le financement des entreprises moyennes.

En décembre 1977, SIPAREX CROISSANCE fut créée à Lyon sous le nom de SIPAREX, à l'initiative de Monsieur Gilles Brac de La Perrière, sous la présidence de Monsieur Jean Montet, ancien Vice-Président du Comité Exécutif de Rhône-Poulenc et sous la direction de Monsieur Dominique Nouvellet, ancien chargé de mission à la Direction du Trésor et, à l'époque, Directeur des Études Financières de la Caisse des Dépôts.

Les actionnaires fondateurs dont certains sont restés actionnaires importants après les augmentations de capital successives, ont été :

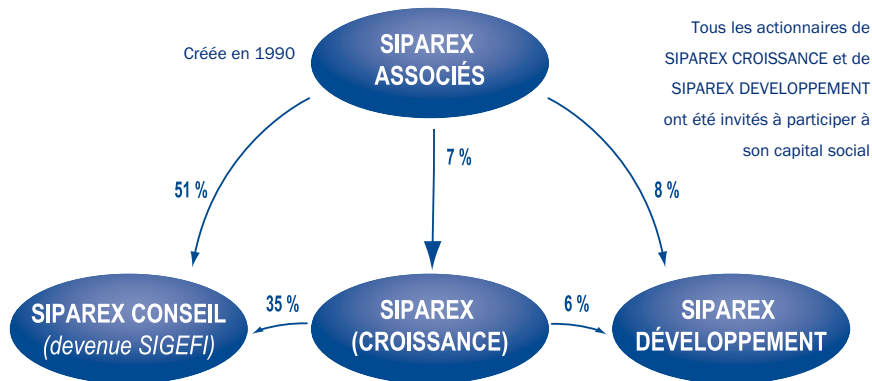
- MM. Laurent Boix Vives, Jean Gallois, Lucien Gattaz, Jean Montet.
- Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Lyon, Grenoble et Valence, les Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie Rhône-Loire et Alpes.
- La Compagnie des Agents de Change, devenue par la suite SBF, puis Euronext.
- La Compagnie Française du Grand Delta-Cofradel qui appartient désormais au groupe Auchan, la Compagnie Générale des Établissements Michelin, la société Rhône-Poulenc devenue Aventis, la société Skis Rossignol.

AVANT LA RÉFORME DE 1990 : UN ENSEMBLE DE 3 SOCIÉTÉS



Trois sociétés différentes ayant comme points communs la dénomination SIPAREX et un mandataire social personne physique, avec chacune du personnel spécifique

LA RÉFORME DE 1990 : L'ÉMERGENCE D'UN GROUPE STRUCTURÉ



SIPAREX ASSOCIÉS :
premier actionnaire

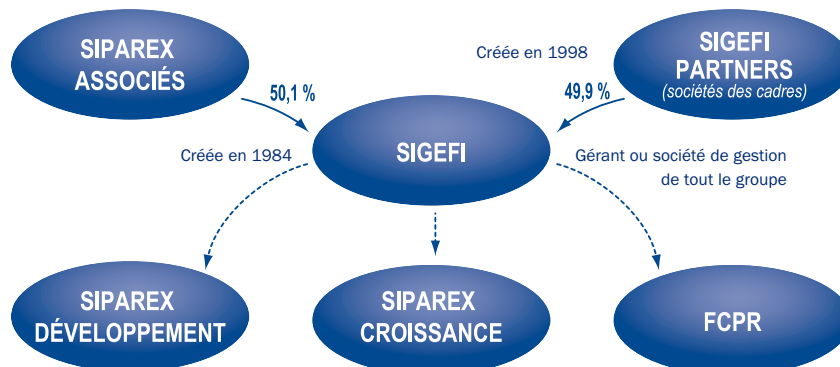
SIPAREX ASSOCIÉS :
premier actionnaire
et Associé Commandité

SIPAREX ASSOCIÉS :
l'un des premiers actionnaires
et Associé Commandité

Un système encore imparfait :

- des prestations réciproques qui peuvent nuire à la transparence vis-à-vis des tiers
- des charges d'exploitation non forfaitées dans chaque société : risque de suspicion de conflit d'intérêts
- indépendamment de SIPAREX ASSOCIÉS, un mandataire social commun personne physique

LA RÉFORME DE 1998 : UN GROUPE MIEUX STRUCTURÉ ET TRANSPARENT



- **SIGEFI, un Gérant personne morale unique** pour tout le Groupe : fin des prestations "inter-groupe" et une claire séparation des pouvoirs entre Gérance et investisseurs, conforme aux principes de corporate governance
 - **Un mode de gestion identique** pour tout le Groupe avec des charges de gestion forfaitaires et des conventions de co-investissement évitant tout conflit d'intérêts
 - **SIPAREX CROISSANCE et SIPAREX DÉVELOPPEMENT cessent d'être actionnaires de SIGEFI** afin de ne pas participer au contrôle de leur Gérant
- **Intéressement des équipes** via SIGEFI PARTNERS pleinement conforme aux usages professionnels (stabilité)

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

En 1998, la société SIPAREX CROISSANCE a acquis 74 % de la société EPICEA (société de capital risque), et consolide cette société dans ses comptes depuis cette date.

L'apport de la marque SIPAREX à la société SPM SIPAREX en 2001 (cf § 5.4), afin de permettre à SIPAREX CROISSANCE et à ses actionnaires de bénéficier du nouveau statut fiscal de SCR, a élargi le périmètre de consolidation à cette dernière société à compter de 2001. Suite à la cession de SPM SIPAREX en mars 2007, ce périmètre se réduit aux sociétés SIPAREX CROISSANCE et EPICEA.

Dans un souci d'amélioration de la liquidité sur le titre, l'Assemblée Générale du 31 mai 2005 a approuvé la réforme proposée par la Gérance qui consiste à aligner la gestion de la Société sur celle d'un fonds d'investissement à durée de vie limitée. Dans ce cadre, une première offre de rachat d'action portant sur 14,3 % des actions de la Société a été finalisée au cours du premier trimestre 2006 sous la forme d'une OPAS/OPRA, une seconde OPRA portant sur 16,2 % du capital a été réalisée en mars 2007 et une troisième OPRA portant sur 19,4 % du capital a été réalisée en avril 2008.

5.2 Activité de SIPAREX CROISSANCE

SIPAREX CROISSANCE est spécialisée dans la gestion d'un portefeuille de participations dans des entreprises moyennes non cotées en expansion, essentiellement d'origine familiale, situées principalement dans le Sud-Est de la France.

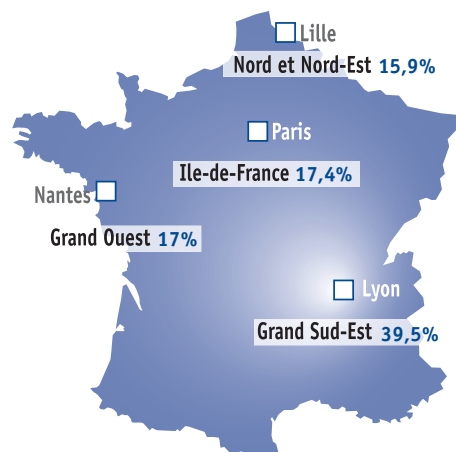
Au 31 décembre 2008, le portefeuille de SIPAREX CROISSANCE comprend 88 participations (hors co-investissements avec SIPAREX VENTURES I) dont la valeur brute comptable s'élève à 66,7 millions d'euros, la valeur nette comptable à 45,3 millions d'euros et la valeur réévaluée à 59,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, le portefeuille de SIPAREX CROISSANCE comprenait 98 participations (hors co-investissements avec SIPAREX VENTURES I), dont la valeur brute comptable s'élevait à 73,3 millions d'euros, la valeur nette comptable à 52,1 millions d'euros et la valeur réévaluée à 73,7 millions d'euros.

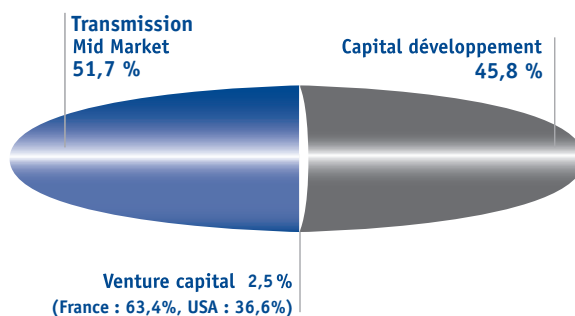
Le portefeuille est constitué d'investissements réalisés en capital développement et en capital transmission (LBO, LBI), la part relative de ce dernier secteur s'étant renforcée progressivement.

Le portefeuille de SIPAREX CROISSANCE est conforme à sa stratégie d'investissement.

- Par zone géographique, la répartition traduit la proximité de SIPAREX CROISSANCE des entreprises qu'elle finance et la prépondérance de celles du Sud-Est :

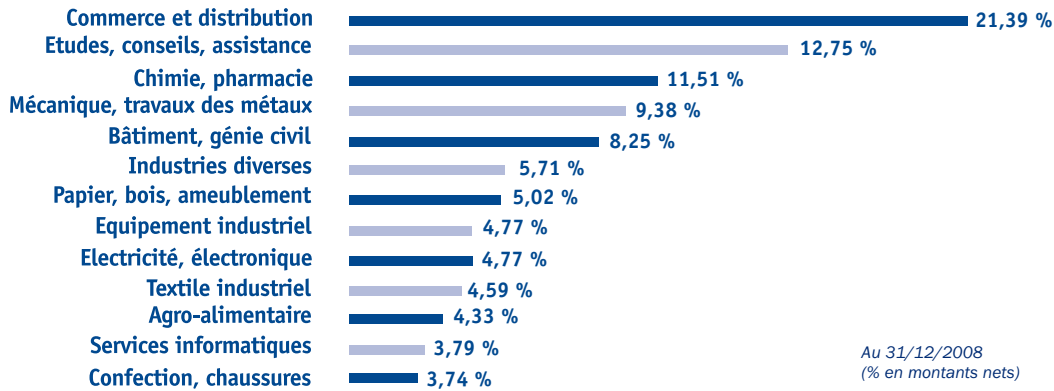


International : 10,2 %
dont :
Etats-Unis : 0,9 %
Europe : 9,3 %



Au 31/12/08 (en montants nets)

- Par secteurs d'activité (hors fonds de capital investissement), le portefeuille de SIPAREX CROISSANCE est composé d'entreprises présentes dans tous les secteurs de l'économie industrielle, commerciale et de services :



La répartition par durée de détention et par montants investis des participations du portefeuille est la suivante :

Maturité	% en montants nets	% en nombre
10 ans et plus	17,78 %	37,84 %
6/10 ans	29,27 %	29,73 %
4/6 ans	24,67 %	17,57 %
2/4 ans	22,63 %	12,16 %
0/2 ans	5,65 %	2,70 %
Total :	100,00 %	100,00 %

La majeure partie du portefeuille est constituée de lignes acquises entre 1998 et 2005, les lignes récentes se réduisant mécaniquement du fait de l'arrêt des investissements.

5.3 Le positionnement de SIPAREX CROISSANCE par rapport aux intervenants du marché

L'activité historique de SIPAREX CROISSANCE consistait à réaliser des investissements en fonds propres dans les entreprises moyennes non cotées en expansion, essentiellement d'origine familiale, situées notamment dans le Sud-Est de la France, puis de plus en plus sur l'ensemble du territoire français.

Ses cibles d'investissement privilégiées concernaient des entreprises :

- dont le chiffre d'affaires est supérieur à 7,5 millions d'euros ;
- envisageant une forte croissance dans le cadre d'opérations de capital développement, capital-transmission ou LBO ;
- dont les dirigeants visent des évolutions ambitieuses ;
- dans lesquelles SIPAREX CROISSANCE est intervenue comme investisseur minoritaire.

Compte tenu de ces caractéristiques, les concurrents de SIPAREX CROISSANCE se situaient sur le segment du midmarket, excluant aux extrêmes, les gros fonds de LBO et les petites structures de proximité.

SIGEFI, au travers de SIPAREX CROISSANCE et des fonds qu'elle gère figure ainsi parmi les leaders français indépendants du capital développement. SIPAREX CROISSANCE se situe parmi les premières SCR sur son segment d'activité, sans que sa part de marché puisse être précisément déterminée.

Ses concurrents sur son marché sont principalement NAXICAP (Groupe NATIXIS), l'Institut de Participations de l'Ouest (IPO) à Nantes, l'IRDI à Toulouse ou encore la Banque de Vizille à Lyon.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

5.4 Tendances

Malgré un contexte économique extrêmement difficile dont les conséquences restent délicates à apprécier, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de SIPAREX CROISSANCE depuis le 31 décembre 2008, date des derniers états financiers vérifiés et publiés. Toutefois, la quasi paralysie des transactions constatée depuis le dernier trimestre 2008 pourrait avoir des répercussions sur le niveau de résultat de l'exercice 2009.

5.5 La marque SIPAREX

La marque SIPAREX a été historiquement détenue et déposée par la société SIPAREX CROISSANCE. Dans ce cadre, SIPAREX CROISSANCE a perçu jusque fin 2000 des redevances d'usage du nom "SIPAREX" utilisé notamment pour les fonds communs de placement à risques gérés par la société SIGEFI et ses filiales.

Comme précisé au paragraphe 5.1, afin de se conformer aux exigences du nouveau régime des Sociétés de Capital Risque et d'exercer en conséquence une activité exclusive de gestion de participations, la société SIPAREX CROISSANCE a apporté la marque "SIPAREX" à la société S.P.M. SIPAREX (Société Propriétaire de la Marque SIPAREX), SAS dont elle détenait le contrôle et assurait la Présidence.

Ainsi, SIPAREX CROISSANCE a bénéficié des revenus provenant des redevances d'usage du nom "SIPAREX" exclusivement par l'intermédiaire des dividendes reçus de sa filiale S.P.M. SIPAREX.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2001 a approuvé cet apport sur la base d'une valorisation de 2,18 millions d'euros, établie par le Cabinet SORGEM, spécialiste réputé d'évaluation de marques.

Monsieur René RICOL, Commissaire aux Apports, du Cabinet RICOL, LASTEYRIE et ASSOCIÉS, a donné son accord sur la méthodologie d'évaluation utilisée et la valorisation retenue.

L'apport de la marque SIPAREX, qui a généré une plus-value de 2,18 millions d'euros dans les comptes sociaux de SIPAREX CROISSANCE pour l'exercice 2001, a bénéficié d'un agrément délivré par la Direction de la Législation Fiscale, l'autorisant à placer cette opération sous le régime de l'article 210 B du Code Général des Impôts, relatif aux apports de branche d'activité, permettant le report d'imposition prévu par ce régime.

Dans le cadre de l'évolution des modalités de gestion de SIPAREX CROISSANCE (présentée au paragraphe 1.2 c), une promesse de vente de la société S.P.M. SIPAREX a été signée entre SIPAREX CROISSANCE et SIPAREX ASSOCIÉS le 12 mai 2005, de même qu'une promesse d'achat par SIPAREX CROISSANCE a été consentie au bénéfice de SIPAREX ASSOCIÉS à cette même date, ces promesses étant respectivement exerçables au plus tard jusqu'en juin et septembre 2007. La valeur de la marque SIPAREX avait, dans ce cadre, fait l'objet d'une évaluation en 2005 par le Cabinet SORGEM, qui ressortait globalement à 2,506 millions d'euros. Dans ce contexte, SIPAREX ASSOCIÉS a exercé son option d'achat portant sur la société S.P.M. SIPAREX, qu'elle a acquise pour un montant de 2,5 millions d'euros en mars 2007.

Enfin, SIPAREX CROISSANCE bénéficiait d'un droit d'usage de la marque SIPAREX, à titre gratuit, pour sa dénomination sociale. À l'issue de la cession par SIPAREX CROISSANCE de la Société Propriétaire de la Marque (S.P.M. SIPAREX) à son Associé Commandité, SIPAREX ASSOCIÉS le 12 mars 2007, cette dernière a souhaité préciser l'usage du nom "SIPAREX" par SIPAREX CROISSANCE et notamment régler les situations dans lesquelles SIPAREX CROISSANCE pourrait se voir retirer cet usage. Une convention d'usage du nom "SIPAREX" a donc été signée entre SIPAREX ASSOCIÉS, nouveau Président de S.P.M. SIPAREX, et SIPAREX CROISSANCE à cet effet, en prévoyant notamment :

- une faculté de retrait par S.P.M. SIPAREX du nom SIPAREX dans la dénomination sociale de SIPAREX CROISSANCE, en cas de détention par un actionnaire de plus d'un cinquième du capital de cette dernière (exception faite de SIPAREX ASSOCIÉS),
- et une obligation de retrait de nom en cas de détention par un actionnaire de plus du tiers du capital de la Société.

S.P.M. SIPAREX a indemnisé SIPAREX CROISSANCE à hauteur de 450 milliers d'euros pour privation de l'usage à titre gratuit de la marque, si cette dernière devait retrancher le terme "SIPAREX" de sa dénomination, une astreinte et des dommages et intérêts étant prévus en cas de non exécution de ses obligations par SIPAREX CROISSANCE.

5.6 Les facteurs de risques pour SIPAREX CROISSANCE

5.6.1 Risques inhérents à l'activité

Risques juridiques liés à l'activité de capital investissement

L'activité de capital investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif ou de mise en jeu de la responsabilité de la Société pour faute. C'est notamment pourquoi l'activité d'une société de capital risque ("SCR") s'inscrit dans un cadre réglementaire spécifique. La nature de cette activité a conduit le législateur à prévoir certains ratios de divisions des risques.

Ainsi, et par exemple, une SCR ne peut juridiquement employer en titres émis par une même société plus de 25 % de sa situation nette comptable. Sur un plan fiscal, les participations éligibles ne doivent pas conférer directement à la SCR (ou à l'un de ses actionnaires directs ou indirects) la détention de plus de 40 % des droits de vote dans une même société.

Il convient de noter également que l'article 12-IV des statuts de la Société prévoit, dans le même esprit, que le Gérant doit obtenir l'accord préalable de l'Associé Commandité et/ou du Conseil de Surveillance pour réaliser certaines opérations.

Ainsi, par exemple :

- l'avis préalable de l'Associé Commandité est requis préalablement avant toute prise de participation représentant globalement plus de un pour cent (1 %) des fonds propres de la Société ;

- ou l'avis de l'Associé Commandité et du Conseil de Surveillance est requis préalablement aux opérations de prises de participation représentant globalement plus de cinq pour cent (5 %) des fonds propres de la Société ou d'octroi de garanties sur certains actifs de la Société pour des engagements excédant un pour cent (1 %) de ses fonds propres.

La Société pratique une forte sélectivité en éliminant les projets à haut risque et en se concentrant sur les opérations correspondant à sa stratégie et à ses savoir-faire. Au surplus, elle a mis en place depuis 30 ans un processus rigoureux d'investissement et de suivi des participations.

A l'occasion de chaque prise de participation, et, quand la situation de la participation le nécessite, lors du suivi de cette participation ou de sa cession (notamment à l'occasion de la conclusion d'éventuelles garanties d'actif et de passif), la Société s'entoure de conseils juridiques, tant sur le plan interne qu'externe.

Compte tenu de son activité et de la judiciarisation croissante de l'activité capital investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense. Elle peut être amenée également à faire valoir ses droits en demande.

Au 31 décembre 2008, les procédures judiciaires dont font l'objet SIPAREX CROISSANCE et EPICEA n'ont eu aucun impact significatif sur leurs résultats, leurs situations financières ou leurs rentabilités, ces sociétés ayant essentiellement eu à supporter les frais de défense liés aux procédures en cours.

Risques liés à l'insolvabilité des participations et aux litiges qui peuvent en découler

Au 31 décembre 2008, le portefeuille comprend 10 sociétés dans lesquelles SIPAREX CROISSANCE a historiquement investi et qui font l'objet de procédures collectives, pour la plupart très anciennes, ces sociétés n'étant toujours pas radiées du registre du commerce et des sociétés, ce qui explique leur maintien à l'actif du bilan de SIPAREX CROISSANCE (ces participations étant intégralement provisionnées). De plus, un certain nombre de sociétés de Venture Capital dans lesquelles SIPAREX CROISSANCE avait investi des montants peu significatifs font également l'objet de procédures collectives.

Risques d'illiquidité des participations

Bien que les investissements effectués par la Société génèrent souvent des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles SIPAREX CROISSANCE a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que des acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations. Dans ces conditions, il se peut que SIPAREX CROISSANCE éprouve des difficultés à céder ses participations tant en termes de délais que de conditions de prix.

La mise en œuvre de la réforme du mode de gestion en 2005 conduit à liquéfier le portefeuille progressivement, celui-ci n'étant plus renouvelé par de nouveaux investissements.

Risques de perte d'actifs

L'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation. Il ne peut donc être donnée aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même de récupération du capital investi par SIPAREX CROISSANCE.

Risques liés à la crise économique

Le portefeuille de SIPAREX CROISSANCE étant majoritairement composé de titres d'entreprises françaises, la dégradation de l'environnement actuel en France est susceptible, d'une part, d'affecter la capacité de la Société à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes et, d'autre part, de dégrader la valeur des participations en portefeuille, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier

Une partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash-flows nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation.

La plupart de ces opérations comportent un effet de levier faible par rapport aux pratiques du marché.

De telles opérations sont cependant exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la Société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO a fait apparaître un phénomène de "bulle" financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier.

SIPAREX CROISSANCE, en raison d'un endettement généralement mesuré de ses participations ayant fait l'objet d'opérations de ce type paraît largement protégée contre les conséquences des excès spéculatifs constatés sur le marché des gros LBO.

Risques particuliers liés aux opérations de capital risque

La Société a investi une faible partie de ses actifs dans des opérations de capital risque. Au global, ces investissements ressortent à 5,5 millions d'euros en valeur brute et 1,1 million d'euros en valeur nette et représentent 2,53 % du portefeuille de participations de la Société au 31 décembre 2008. L'investissement dans de telles sociétés entraîne nécessairement des risques plus importants que l'investissement dans des sociétés plus établies.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

La plupart de ces sociétés fondent, en effet, leur plan de développement sur la mise en oeuvre d'un concept, d'une technologie ou d'une démarche commerciale nouvelle dont la réussite est soumise à de nombreux aléas et dont il ne peut être garanti qu'elle rencontrera le succès espéré.

Ces sociétés disposent par ailleurs généralement de ressources financières plus limitées que celles de sociétés plus établies et sont, en conséquence, plus vulnérables aux évolutions de la conjoncture.

Elles sont également, dans la plupart des cas, extrêmement dépendantes de la présence en leur sein d'un ou de plusieurs hommes clés dont le départ ou l'indisponibilité peut avoir pour elles des conséquences extrêmement préjudiciables.

Elles sont, en outre, souvent dépendantes d'un client important ou d'un nombre restreint de clients, dont la perte peut les placer dans une situation délicate.

Enfin, ces sociétés peuvent présenter un historique insuffisant pour estimer avec une fiabilité suffisante les performances à venir. L'échec des plans de développement établis par de telles sociétés peut donc conduire dans certains cas la Société à perdre la totalité de son investissement.

Risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille

Les sociétés dans lesquelles SIPAREX CROISSANCE détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables. De ce fait, la SIPAREX CROISSANCE pourrait être amenée à différer la cession de la participation concernée ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

Risques liés aux co-investissements avec le FCPR SIPAREX SPF III MIDDLE MARKET

Tel que le prévoient le règlement du FCPR SPF III MIDDLE MARKET géré par SIGEFI et les conventions de co-investissements en vigueur dans le Groupe SIPAREX, SIPAREX CROISSANCE a bénéficié jusqu'à la cessation de ses investissements, d'un droit de co-investissement, à hauteur de 10 %, avec le FCPR SPF III MIDDLE MARKET.

Compte tenu du léger décalage existant entre la liquéfaction de la Société et celle du FCPR SPF III MIDDLE MARKET qui a achevé sa période d'investissement en décembre 2006, les règles de co-investissement, valables également pour les cessions, sont susceptibles de faire naître, à titre exceptionnel, un conflit d'intérêt entre la Société et le FCPR.

Risques liés à l'estimation de la valeur des participations

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations semestrielles selon la méthode de la "Juste Valeur" dont les règles sont exposées en annexe des comptes sociaux et consolidés. Ces évaluations sont destinées à établir périodiquement l'évolution de l'actif net réévalué de SIPAREX CROISSANCE. Quels que soient le soin et la prudence apportés

à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations de SIPAREX CROISSANCE pourra être cédée à une valeur égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée, celle-ci pouvant être inférieure ou supérieure.

Risques liés aux fluctuations des cours de Bourse

SIPAREX CROISSANCE détient quelques titres cotés en vertu notamment des règles de co-investissement existant avec les véhicules de SIGEFI VENTURES GESTION. Ces titres peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'engagements de conservation ("lock-up") souscrits à l'occasion de l'introduction en Bourse. Même en l'absence de telles clauses, la Société peut juger opportun de conserver des participations devenues cotées dans son portefeuille pendant une certaine durée, dans la perspective d'en obtenir à terme une meilleure valorisation, objectif dont le résultat ne peut être garanti.

La Société est donc susceptible d'être affectée par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné,
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

La sensibilité du résultat de la Société à une variation des cours de Bourse est fournie dans l'annexe aux comptes sociaux et consolidés.

Risques de taux d'intérêt

Dans le contexte de cession des lignes, la Société peut être indirectement soumise au risque d'augmentation du coût de l'endettement et au risque pour les acquéreurs potentiels de ne pas trouver de financement à des conditions permettant une rentabilité satisfaisante (opérations avec effet de levier) ce qui rendrait le marché secondaire difficile et pourrait avoir un impact sur les modalités de cession de certaines lignes. L'information complète relative à ces risques figure en annexe des comptes sociaux et consolidés.

Risques de marché

L'information complète relative à ces risques figure en annexe des comptes sociaux et consolidés.

La société est exposée directement ou indirectement au risque du marché :

- la Société est très faiblement exposée au risque actions, les sociétés évaluées au cours de Bourse représentant moins de 1 % du montant brut de ses participations (y compris auto-détention).
- à l'inverse, la majorité du portefeuille de participations est évaluée selon les multiples boursiers sensibles aux évolutions des marchés actions.

Risque d'évolution de la valorisation de l'action SIPAREX CROISSANCE

La réforme du mode de gestion de SIPAREX CROISSANCE est destinée à accroître le retour de trésorerie aux actionnaires par des distributions importantes de dividendes et des offres publiques de rachat d'actions.

La valeur de l'actif net réévalué est un des critères clé pour apprécier le prix de l'offre publique. Ces restitutions de trésorerie ne sont rendues possibles que par la cession progressive des participations du portefeuille de SIPAREX CROISSANCE qui pourront conduire à terme à une diminution de l'actif net réévalué par action de la Société, et par voie de conséquence réduire le prix de rachat des actions SIPAREX CROISSANCE détenues par les actionnaires.

Dans ce contexte, la stratégie d'apport des titres aux offres publiques de rachat d'actions doit donc être guidée par un arbitrage entre les hypothèses de rendement sur les périodes à venir et la variation à terme de la valeur de l'actif net réévalué par action. Il ne peut, bien entendu, être garanti ni le maintien du rendement du titre à son niveau actuel ni même l'évolution de l'actif net réévalué par action.

Il est toutefois rappelé que la durée de vie de la société, fixée à 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 31 mai 2005, laisse, comme pour tout fonds de capital investissement de durée similaire, le temps nécessaire pour optimiser la gestion des cessions des participations ; il en résulte, qu'indépendamment des aléas conjoncturels, les actionnaires devraient pouvoir tirer le meilleur profit des plus-values latentes du portefeuille par l'intermédiaire soit des dividendes distribués, soit des OPRA qui seront lancées d'ici cette échéance.

Risques de liquidité de SIPAREX CROISSANCE

L'information complète relative à ces risques figure en annexe des comptes sociaux et consolidés.

A fin février 2009, comme au 31 décembre 2008, en l'absence d'emprunt et de couverture de taux ou de devises, la Société n'a pas de risque de liquidité.

5.6.2 Risques juridiques et fiscaux

Risques liés au régime juridique et fiscal des SCR

La Société a opté pour le régime des sociétés de capital risque (SCR) à objet exclusif de gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de titres non cotés. A ce titre, elle bénéficie d'un statut fiscal privilégié. En contrepartie, elle s'engage à respecter certaines conditions, et notamment les quotas de titres éligibles définis par l'article 1 - 1 modifié de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985. Ainsi, et par exemple, une SCR ne peut juridiquement

employer en titres émis par une même société plus de 25 % de sa situation nette comptable. Sur un plan fiscal, les participations éligibles ne doivent pas conférer directement à la SCR (ou à l'un de ses actionnaires directs ou indirects) la détention de plus de 40 % des droits de vote dans une même société.

Dans le contexte de cessation des investissements début 2006, la Société n'est plus confrontée au risque de non respect de ces critères d'éligibilité. Le risque de perte du régime fiscal de SCR et par voie de conséquence, la perte rétroactive des avantages fiscaux dont ont bénéficié les actionnaires est donc maîtrisé.

En revanche, le régime juridique et fiscal des SCR a subi dans le passé de fréquentes modifications. La Société ne peut donc garantir qu'elle ne sera pas soumise à des contraintes de gestion supplémentaires par rapport à celles existant à la date d'enregistrement du présent document de référence, que le régime fiscal applicable à ses actionnaires restera inchangé, ou qu'elle sera en mesure de conserver le bénéfice de ce régime fiscal de faveur.

Risques liés à la détention d'informations privilégiées

Compte tenu des règles de co-investissement existantes avec certains fonds gérés par SIGEFI ainsi que certains fonds de Venture Capital du groupe, la Société détient directement ou indirectement quelques participations cotées sur des marchés réglementés. De ce fait, les Directeurs Généraux Adjointes de SIGEFI ou leurs collaborateurs pourraient avoir connaissance d'informations privilégiées conduisant à ne pas pouvoir céder en temps requis la participation concernée.

Au 31 décembre 2008, le nombre de participations susceptibles d'être concernées est marginal.

Autres risques juridiques et fiscaux

Des modifications légales, fiscales et réglementaires peuvent intervenir et sont susceptibles d'affecter défavorablement la Société, les sociétés de son portefeuille ou ses actionnaires.

A titre d'exemple, il est arrivé que le marché des transactions ouvertes au private equity soit affecté par le manque de disponibilité des financements seniors et subordonnés en partie du fait de pressions réglementaires sur les banques pour réduire leur risque sur de telles transactions.

5.6.3 Risques liés à la concurrence

Dans la perspective de liquéfaction des participations du portefeuille, la réussite de SIPAREX CROISSANCE dépendra essentiellement de sa capacité à céder des participations dans des conditions susceptibles de générer des plus-values importantes et ce sur un marché compétitif et cyclique.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

5.6.4 Risques liés aux hommes clés

Risques liés à la direction et au contrôle de SIPAREX CROISSANCE

M. Dominique NOUVELLET est à l'origine de la création de SIPAREX CROISSANCE et du "Groupe SIPAREX" il y a plus de 30 ans. Il joue, depuis, un rôle important dans la direction de la Société.

La succession de M. NOUVELLET a été anticipée avec pour objectif d'assurer la continuité tant du point de vue organisationnel que du contrôle capitalistique de la société SIGEFI PARTNERS.

De 2004 au 31 décembre 2008, il a été assisté de Directeurs Généraux Adjointes qui constituent avec lui le Comité de Direction capital développement/transmission qu'il préside.

Depuis le 1er janvier 2009, il est assisté d'un Directoire composé de cinq membres dont deux assurent la direction du pôle capital développement/transmission au travers du Comité exécutif dédié.

Risques liés aux autres professionnels de SIPAREX CROISSANCE

Le succès de la Société dépend en grande partie de la compétence et de l'expertise des Directeurs Associés et des autres collaborateurs opérationnels ou fonctionnels de SIPAREX CROISSANCE ou de son gérant.

La taille des équipes, la réputation de la Société et le processus collégial des décisions d'investissement et de désinvestissement tendent à limiter l'impact pour la Société d'un départ isolé de collaborateurs, malgré l'intuitu personae fort existant entre les Directeurs et les Dirigeants des participations.

5.7 Assurances et couverture des risques

L'activité de capital investissement expose principalement la Société aux risques de contentieux.

Dans ce cadre, la Société a mis en place :

- une couverture d'assurance couvrant la responsabilité des mandataires sociaux de SIPAREX CROISSANCE d'une part, et celle de SIPAREX CROISSANCE au titre des mandats qu'elle exerce dans un certain nombre de participations d'autre part,
- une couverture d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle de la Société et de ses préposés.

La couverture d'assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux a pour objet de garantir SIPAREX CROISSANCE contre un sinistre résultant des réclamations introduites à son encontre, mettant en jeu la responsabilité civile personnelle ou solidaire pouvant lui incomber en raison des préjudices causés à des tiers, imputables à une faute professionnelle réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de ses fonctions de dirigeant (de droit ou de fait). Dans ce cadre, SIPAREX CROISSANCE a, au cours de ces trois derniers exercices, renforcé sa sélectivité des sociétés dans lesquelles elle décide d'exercer un mandat d'Administrateur et a, en outre, encouragé ces dernières, en

coordination avec son propre assureur, à mettre en place, à leur niveau, une police d'assurance de leurs propres mandataires sociaux (y compris SIPAREX CROISSANCE).

La couverture d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle a pour objet de garantir les dommages subis par la société SIPAREX CROISSANCE du fait de la responsabilité civile qu'elle pourrait encourir individuellement ou solidairement, à l'égard des tiers à la suite d'un sinistre dans le cadre de son activité de capital investissement, et résultant d'une faute professionnelle.

Ces deux couvertures font l'objet d'une police combinée unique souscrite auprès d'AIG Europe par SIPAREX ASSOCIES pour son propre compte et pour le compte de SIGEFI et des fonds ou sociétés qu'elle gère ou dont elle assure la Gérance (dont SIPAREX CROISSANCE).

Les conditions de ce contrat (montant de garantie, prime et franchise), dont les caractéristiques sont confidentielles, ont été considérées comme adaptées à la configuration des risques encourus par la Société, de l'avis des différents experts consultés lors de la mise en place ou du renouvellement de ces polices.

5.8 Faits exceptionnels et litiges

Les litiges en cours au 31 décembre 2008 sont décrits dans le § III - 2 Notes sur le bilan Passif de l'annexe aux comptes consolidés.

5.9 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage, qui soit en suspens ou dont la Société serait menacée, susceptibles d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de son Groupe.

5.10 Informations relatives aux IFRS

Conformément au règlement européen N°1606/2002 du 19 juillet 2002, SIPAREX CROISSANCE établit ses comptes consolidés depuis juin 2005 en conformité avec les principes IFRS.

Il est rappelé que les normes IFRS appliquées à SIPAREX CROISSANCE ont un impact principal, portant sur les TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille), qui sont comptabilisés à leur juste valeur dans les états financiers consolidés, alors qu'auparavant, seules les moins-values latentes étaient comptabilisées en résultat par le biais des provisions dotées sur les participations dont la valeur s'était dépréciée par rapport à leur valeur d'acquisition. Ces changements résultent principalement des dispositions des normes IAS 32 Instruments Financiers (Présentation), IAS 39 Instruments Financiers (Comptabilisation et Evaluation) et IAS 27 Contrôle.

Par ailleurs, le portefeuille est évalué conformément aux modalités d'évaluation des TIAP définies par les "Valuation Guidelines" préconisées par l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board) et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement et auxquelles ont adhéré de très nombreuses associations professionnelles internationales.

Dans ce cadre, un groupe de travail réunissant les Directeurs Généraux Adjointes en charge du pôle capital développement-LBO a été constitué mi-2004, élargi à plusieurs de leurs adjointes en janvier 2005, afin de définir les procédures d'évaluation des portefeuilles issues de ces nouvelles "guidelines" et d'évaluer les impacts de leur application, en liaison avec l'évaluateur de SIGEFI et sous le contrôle du Président de SIGEFI.

Plus largement, plusieurs sessions de formation ont été dispensées aux équipes de gestion de SIGEFI impliquant l'ensemble des chargés d'affaires.

Ainsi, outre les considérations comptables, le projet IFRS a suscité une réflexion sur les process (évaluation du portefeuille), les résultats (résultats consolidés et évaluation des actifs nets selon les standards IFRS) et la formation des équipes (sensibilisation, formation au nouveau référentiel, établissement de nouvelles procédures à utiliser dans le cadre de la gestion des participations).

Les comptes semestriels et annuels consolidés depuis le 30 juin 2005 ont été établis en tenant compte des "Valuation Guidelines" ci-dessus évoquées.

Ces comptes semestriels et annuels ont été validés sans réserve par les auditeurs préalablement à leur publication.

5.11 Trésorerie et conditions d'emprunt

La Société a bénéficié, au cours de l'exercice 2008, d'une ligne de crédit d'un montant total de 5 millions d'euros consentie par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes dont le taux d'intérêt est fixé à EURIBOR de la période majoré d'une marge de 0,25 %.

Cette ligne n'a pas été utilisée en 2008.

La Société autofinance ses éventuels réinvestissements dans les participations avec la trésorerie générée par les cessions réalisées chaque année.

La trésorerie destinée aux réductions de capital organisées dans le cadre du nouveau mode de gestion est, pour l'essentiel, issue du prix des participations cédées et des revenus du portefeuille.

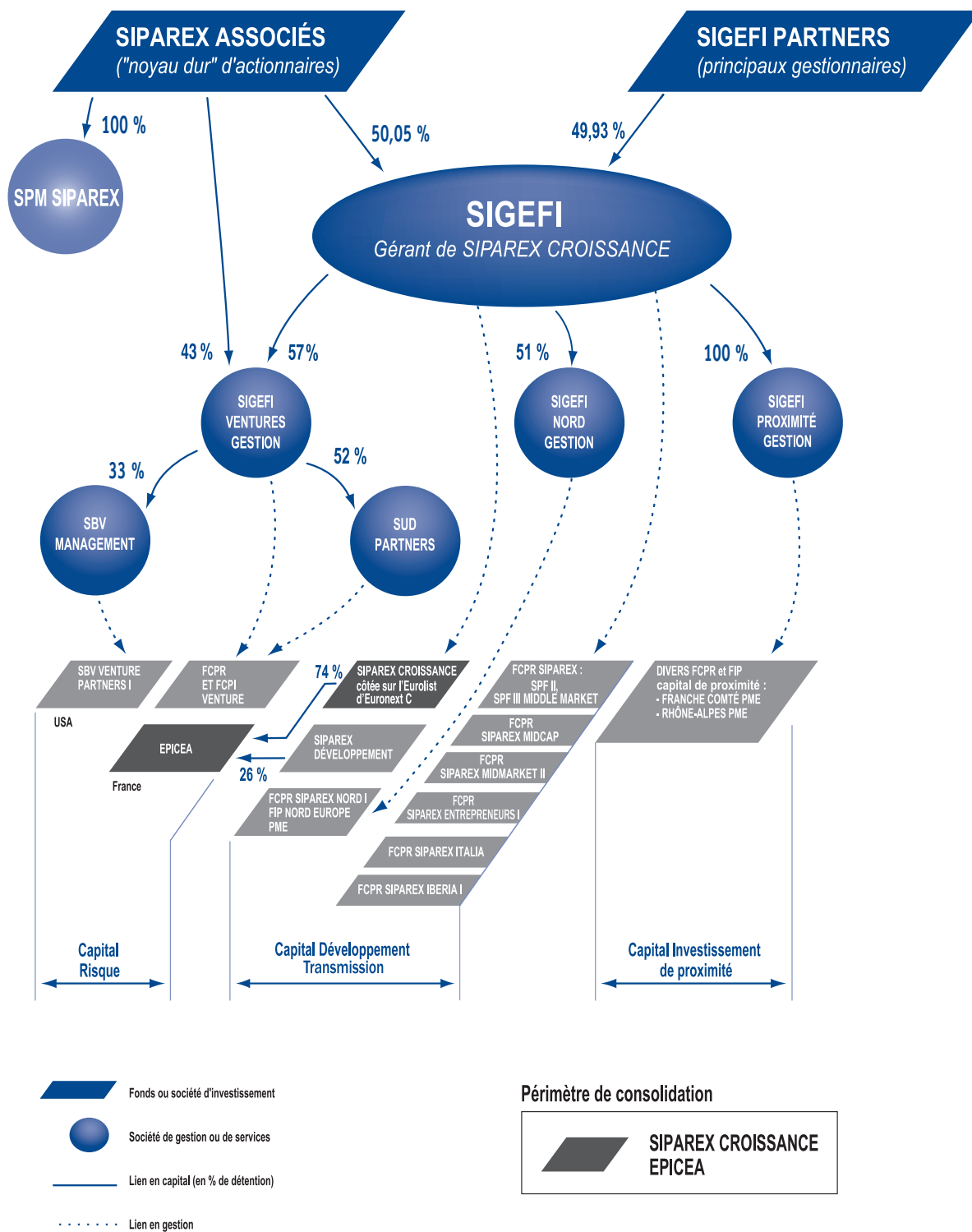
Le recours ponctuel à la ligne de crédit pour financer des réinvestissements dans le portefeuille est possible mais devrait intervenir de façon exceptionnelle.

5.12 Contrats importants

A ce jour, SIPAREX CROISSANCE et ses filiales n'ont pas conclu de contrat leur conférant une obligation ou un engagement important, autre que ceux signés dans le cadre normal de leurs affaires.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

5.13 Organigramme des principales structures gérées par SIGEFI au 31 décembre 2008



5.14 Présentation des sociétés gérées par SIGEFI PRIVATE EQUITY et ses filiales

5.14.1 Les sociétés et les fonds gérés

(1) SIGEFI PRIVATE EQUITY (ou SIGEFI) et ses deux actionnaires : créée en décembre 1984 sous forme de S.A. puis transformée en octobre 1994 en S.A.S., SIGEFI est dotée d'un capital de 1 891 336 euros, détenu au 31 décembre 2008 par SIPAREX ASSOCIES à 50,05 % aux côtés de SIGEFI PARTNERS (société des cadres dirigeants) qui en détient 49,93 %. Chacune de ces deux sociétés disposant de droits particuliers dans différents domaines, tels que la nomination du Président ou le droit d'exclusion réciproque en cas de changement de contrôle de leur actionariat. SIPAREX CROISSANCE et SIPAREX DEVELOPPEMENT possèdent chacune une action de SIGEFI pour être pleinement informées des activités et des performances de leur Gérant.

Depuis la réforme intervenue en 1998, SIGEFI regroupe une partie importante du personnel des entités qu'elle gère, celui-ci étant, soit détaché dans les structures d'investissement, soit affecté aux sociétés de services, sociétés dont elle contrôle le capital, directement ou indirectement.

Cette société constitue le pôle opérationnel de ce qu'il est convenu d'appeler le "Groupe SIPAREX". Elle est à la fois le Gérant de SIPAREX CROISSANCE et de SIPAREX DEVELOPPEMENT et la Société de gestion directe ou indirecte de FCPR. En tant que Gérant de SIPAREX CROISSANCE, SIGEFI perçoit une rémunération forfaitaire proportionnelle aux fonds propres de cette société (2,35 %) ainsi que, le cas échéant, une rémunération aléatoire en fonction du niveau de rentabilité.

SIPAREX ASSOCIES : créée en 1990 et dotée d'un capital de 23 854 507 euros au 31 décembre 2008, cette société est l'actionnaire majoritaire de SIGEFI et l'Associé Commandité de SIPAREX CROISSANCE.

Au 28 février 2009, aucun actionnaire ne détient directement plus de 10 % du capital et huit actionnaires détiennent plus de 5 % du capital. Ces actionnaires totalisent 59,74 % du capital de SIPAREX ASSOCIES à cette date.

L'Associé Commandité participe à la nomination du Gérant et décide de sa révocation. Il approuve les comptes et l'affectation du résultat de SIPAREX CROISSANCE. Il lui est attribué 1 % du résultat de l'exercice après affectation légale, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures et des dividendes prioritaires devant être distribués aux actions de catégorie "B".

Par ailleurs, en tant qu'actionnaire de SIGEFI, SIPAREX ASSOCIES dispose d'un droit majoritaire pour la nomination de son Président ou toute modification statutaire ainsi qu'un droit à hauteur de 73 % des bonis de performance versés par SIPAREX CROISSANCE à SIGEFI et de 40 % du solde du bénéfice distribuable de cette Société.

SIGEFI PARTNERS : créée en 1998, dotée d'un capital de 179 188 euros, SIGEFI PARTNERS regroupe les six cadres dirigeants de SIGEFI. Elle est le deuxième actionnaire de SIGEFI. La répartition du capital de SIGEFI PARTNERS a

été organisée, en appliquant strictement les usages professionnels en matière de répartition des carried interests des gestionnaires de fonds et de sociétés de capital investissement. Cette société dispose d'un droit à perception de 22 % des bonis de performance versés par SIPAREX CROISSANCE à SIGEFI et de 60 % du solde du bénéfice distribuable de SIGEFI.

L'activité des fonds et sociétés gérées par SIGEFI est présentée ci-après par type d'activité.

(2) Pôle capital développement/LBO Middle Market

Ce pôle qui représente 70 % des fonds gérés par SIGEFI (soit 574 millions d'euros) est constitué, d'une part, de deux fonds spécialisés dans les opérations les plus importantes (de 5 à 12 millions d'euros) et, d'autre part, de cinq fonds et des deux sociétés en commandite spécialisés sur des opérations plus petites (inférieures à 5 millions d'euros) et enfin, de deux fonds récemment implantés en Espagne et en Italie dans le cadre d'une stratégie de développement en Europe fondée sur des partenariats avec des acteurs étrangers de qualité.

(3) Pôle capital risque

Ce pôle, qui représente 17 % des fonds gérés par le "Groupe SIPAREX" (soit 136 millions d'euros), est représenté par les FCPR SIPAREX VENTURES I, CEA INNOVATION DT 1, SUDINNOVA II et INNOVATION & PROXIMITE I, plusieurs FCPI gérés pour compte de tiers, ainsi que la filiale commune des sociétés SIPAREX CROISSANCE et SIPAREX DEVELOPPEMENT, la société EPICEA désormais en fin de vie. Il comprend également un fonds de venture capital aux Etats-Unis basé dans la Silicon Valley et géré en association avec des partenaires américains majoritaires.

(4) Pôle capital de proximité

Ce pôle qui représente 10 % des fonds gérés comprend deux sociétés de gestion, la société RHÔNE-ALPES PME GESTION et la société FRANCHE-COMTE PME GESTION (soit 80 millions d'euros).

La société RHÔNE-ALPES PME GESTION, indirectement détenue à 50 % par SIGEFI, aux côtés du Groupe des CAISSES d'EPARGNE, gère désormais cinq fonds d'investissement représentant 41 millions d'euros d'engagements de souscription, au travers de deux FCPR et trois FIP lancés en 2003, 2004 et 2005 en partenariat avec les Caisses d'Epargne des Régions Rhône-Alpes, Auvergne et Bourgogne et qui interviennent, notamment, en co-investissement avec le FCPR Rhône-Alpes Bourgogne PME 2.

La société FRANCHE-COMTE PME GESTION, détenue indirectement à 51 % par SIGEFI aux côtés d'investisseurs francs-comtois, gère trois fonds spécialisés, FRANCHE-COMTE PME II, FRANCHE-COMTE CREATION II et FRANCHE-COMTE PME III, représentant 22 millions d'euros d'actifs gérés.

Par ailleurs, dans l'attente de l'agrément par l'AMF du statut de société de gestion de la société SIGEFI PROXIMITE GESTION, la société SIGEFI PRIVATE EQUITY assure la gestion d'un fonds de capital de proximité dénommé SIPAREX PROXIMITE 3 gérant actuellement 15 millions d'euros d'engagements de souscription.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

(5) Pôle investissements dans les pays émergents

Cette activité, portée par la société SIGEFI, a connu une nouvelle impulsion à compter de 2008, avec la nomination d'un responsable des activités du Groupe dans les pays émergents - pour permettre de valoriser l'expérience de SIGEFI acquise ces 15 dernières années au Maghreb et dans les pays de l'Est.

Quatre pays majeurs structurent l'activité Pays émergents : la Tunisie depuis 1993 (Administrateur du Groupe Tuninvest), le Maroc depuis 1998 (Administrateur de Capitalinvest), et depuis 2008 : l'Algérie et l'Égypte. En Algérie, un contrat de partenariat technique a été signé en mai 2008 avec la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) pour la création d'un fonds de capital investissement d'un objectif de 50 M€ destiné au financement des PME algériennes. En Égypte, une joint-venture a également été signée en novembre 2008 par SIGEFI et BELTONE PRIVATE EQUITY pour la création d'un fonds de capital investissement d'un objectif de 100 MUSD destiné au financement des PME égyptiennes en croissance. BELTONE PRIVATE EQUITY est filiale du Groupe BELTONE FINANCIAL basé au Caire, et qui est devenu au cours des dernières années une banque d'investissement de tout premier plan grâce à ses implantations dans les pays du Golfe, en Arabie Saoudite et à New York.

Par ailleurs, SIGEFI devrait continuer de bénéficier des retombées positives du Forum Euromed Capital dont elle est le promoteur et qui a tenu ses deuxièmes rencontres à Tunis en avril 2008. En effet, la présence de 600 participants venant de 25 pays différents tant de la rive Nord que de la rive Sud de la Méditerranée, celle du Ministre des Finances et de l'Industrie de Tunisie et du Gouverneur de la Banque Centrale de ce pays témoigne du fort intérêt porté à cette manifestation. La quantité des participants et la qualité des échanges montrent que se construit au niveau de nombreuses PME un lien concret entre les deux rives de la Méditerranée. Fondés sur ce constat, les colloques Euromed Capital contribuent également à renforcer les réseaux d'entrepreneurs sur les deux rives de la Méditerranée pour apporter de la valeur aux participations des différents portefeuilles du Groupe.

Enfin, la société SIGEFI SERVICES, filiale à 100 % de SIGEFI PRIVATE EQUITY, a poursuivi sa mission de conseil auprès de TUNINVEST FINANCE GROUP afférente à la gestion d'un fonds de capital investissement tunisien. Il est rappelé que SIGEFI est actionnaire de la société de gestion de ce fonds ainsi que de la société de gestion des fonds marocains de capital investissement du Groupe BMCE, auprès de laquelle elle réalise ponctuellement des missions de conseil.

Au global, cette activité qui représente un chiffre d'affaires non significatif est très marginalement contributrice aux résultats de SIGEFI mais participe d'une veille intéressante en matière d'évolution des pays émergents pour l'environnement du Groupe SIPAREX.

5.14.2 Relations entre les sociétés

Il n'existe pas de Groupe SIPAREX au sens juridique du terme. Les liens entre la société SIGEFI PRIVATE EQUITY, ses filiales et les fonds qu'elle gère sont régis par des conventions formalisées dont l'application est soumise au contrôle des Commissaires aux Comptes suivant les articles L. 226-10 et L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Au cours de l'exercice 2008, trois types de conventions existaient :

- une convention d'usage du nom que consent SPM SIPAREX, propriétaire du nom, à SIGEFI. Cette convention comporte une clause de rémunération égale à 2 % des honoraires de gestion et des boni de performance perçus par cette société pour tous les fonds portant le nom de SIPAREX, créés depuis le 1^{er} janvier 1998. En conséquence de la cession en mars 2007 de SPM SIPAREX par SIPAREX CROISSANCE à SIPAREX ASSOCIES, une convention d'usage du nom "SIPAREX" par SIPAREX CROISSANCE a été conclue entre cette dernière et SPM SIPAREX en avril 2007, dont les modalités sont décrites en § 5.5.
- une convention réglementant les co-investissements réalisés entre les sociétés et les fonds gérés par SIGEFI a été approuvée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2001, convention qui a trouvé application jusqu'au 16 septembre 2002. Le 16 septembre, une nouvelle convention de co-investissement a été signée entre les sociétés SIGEFI, SIPAREX CROISSANCE et SIPAREX DEVELOPPEMENT amendée par des avenants en dates des 12 décembre 2002, 20 février 2003, 19 février 2004 et 8 décembre 2004.

Un nouvel avenant signé le 28 février 2006, et à effet du 1^{er} janvier 2006, a annulé et remplacé la précédente convention et ses différents avenants. Ce cinquième avenant a précisé, en conséquence des décisions prises à l'occasion de la mise en place de la réforme du mode de gestion de SIPAREX CROISSANCE et de SIPAREX DEVELOPPEMENT, que ces sociétés cessaient d'intervenir dans les nouvelles opérations réalisées par les fonds du "Groupe SIPAREX" à compter du 1^{er} janvier 2006 (à l'exception des investissements qui seraient réalisés postérieurement au 1^{er} janvier 2006, mais pour lesquels le Comité d'investissement de SIPAREX CROISSANCE et/ou de SIPAREX DEVELOPPEMENT avait émis un avis favorable au plus tard le 31 décembre 2005).

Cet avenant précise enfin que les investissements auxquels SIPAREX CROISSANCE et SIPAREX DEVELOPPEMENT ont historiquement participé, comme les désinvestissements desdites lignes, seront réalisés au prorata des participations des différents véhicules concernés.

- une convention autorisée par le Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE lors de sa réunion du 19 avril 2005, prévoit la répartition des charges induites par une action en responsabilité de tiers lorsque les actions en responsabilité ne sont pas dirigées contre tous les véhicules d'investissement, ou aboutit à des condamnations dont les montants ne sont pas proportionnels à leurs engagements financiers respectifs. Au terme de cette convention, les charges supportées par les investisseurs sont réparties entre eux à proportion de leurs investissements respectifs en fonds propres et quasi fonds propres.

Relations et flux financiers, en euros, entre SIPAREX CROISSANCE et les autres sociétés ou fonds au cours de l'année 2008

Sociétés ou fonds	Montants investis par SIPAREX CROISSANCE* (Titres de participation en 2008)	% de détention par SIPAREX CROISSANCE	Factures ou débours reçus par SIPAREX CROISSANCE en 2008 (TTC)	Dividendes reçus par SIPAREX CROISSANCE en 2008	Réduction de capital Prix de cession versé en 2008	Tantièmes versés par SIPAREX CROISSANCE en 2008**	Autres produits perçus en 2008
EPICEA	34 635	74,09	-	-	-	-	-
RHONE ALPES PME GESTION	15	NS	-	1	-	-	-
SIGEFI	163	NS	337 869 ***	12	-	-	-
SIPAREX ASSOCIES	-	-	-	-	-	139 844	-
SIPAREX DEVELOPPEMENT	453 796	2,66	-	-	186 846	-	-
CLUB SIPAREX	-	-	77 159	-	-	-	-
FCPR RHONE ALPES PME	148 111	2,20	-	-	46 464	-	-
FCPR RHONE NORD ISERE PARTICIPATIONS	-	-	-	-	302 786	-	-
FCPR SIPAREX IBERIA I	2 500 050	11,36	-	-	-	-	-
FCPR SIPAREX ITALIA	2 001 600	12,90	-	-	-	-	-
FCPR SIPAREX NORD I	48 489	NS	-	-	110	-	-
FCPR SIPAREX PME	-	-	-	-	184 418	-	-
FCPR SIPAREX SPFII	305	NS	-	-	-	-	-
FCPR SIPAREX SPFIII	236 687	NS	-	-	375	-	-
FCPR SIPAREX VENTURES I	1	NS	-	-	-	-	-
SBV VENTURE PARTNERS L.P.	3 959 529	10,90	-	-	-	-	-

* Montants nets des amortissements (pour les investissements dans les fonds)

** Indépendamment des dividendes et rachats d'actions réalisés (OPRA) au bénéfice de SIPAREX ASSOCIES, actionnaire de SIPAREX CROISSANCE

*** Incluant les rémunérations forfaitaire et aléatoire dues au Gérant pour 297 483 €.

5.14.3 Modes d'intervention

Dans le contexte de mise en oeuvre de la réforme du mode de gestion de SIPAREX CROISSANCE dont il a été fait état plus haut, et qui s'est matérialisé par trois OPRA, réalisées début 2006, début 2007 et en avril 2008, la durée de vie de la Société a été ramenée à 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette période de 10 années se caractérise par l'arrêt des investissements primaires en janvier 2006 puis par la poursuite des seuls investissements secondaires dans les lignes existantes. Le portefeuille existant sera progressivement liquéfié au mieux des intérêts des actionnaires.

A l'exception de quelques compléments d'investissements sur les lignes du portefeuille au 31 décembre 2006, SIPAREX CROISSANCE n'a donc plus vocation à co-investir aux cotés des fonds gérés directement ou indirectement par SIGEFI.

5.14.4 Part de SIPAREX CROISSANCE au sein des structures gérées par SIGEFI

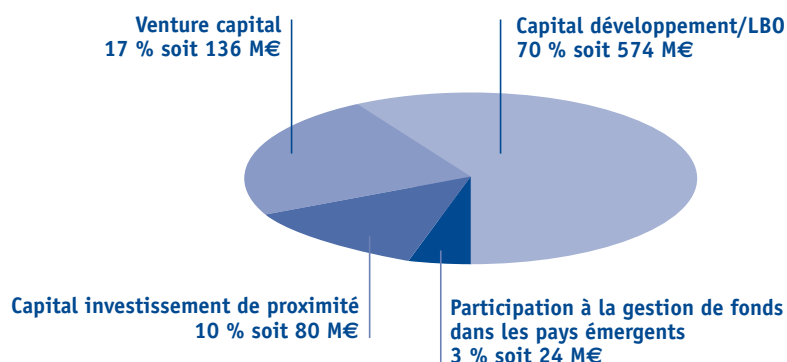
Au 31 décembre 2008, SIGEFI gère 813 millions d'euros répartis comme suit :

Capital développement/LBO	70 % soit 574 M€
Venture capital	17 % soit 136 M€
Capital investissement de proximité	10 % soit 80 M€
Participation à la gestion de fonds dans les pays émergents	3 % soit 24 M€

SIPAREX CROISSANCE représente 6,5 % du montant des fonds gérés directement et indirectement par SIGEFI.

Les investissements réalisés par chacune des entités gérées par SIGEFI sont faits dans le respect des règles strictes qui évitent tout conflit d'intérêts entre structures : chaque entité est d'abord spécialisée dans un type d'investissement et/ou une zone géographique.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE



5.15 Opérations avec des apparentés

Les parties liées à SIPAREX CROISSANCE au sens de la réglementation applicable sont, outre les sociétés consolidées, les sociétés du Groupe SIPAREX ainsi que les dirigeants et les membres des organes de surveillance de ces sociétés.

D'une manière générale, le code de bonne conduite en vigueur dans le Groupe SIPAREX interdit aux salariés ou dirigeants de sociétés de gestion agissant pour leur propre compte, de réaliser des prestations de service rémunérées au profit de fonds ou de sociétés détenus en portefeuille ou dont une acquisition est projetée.

Il n'existe pas d'autres opérations que celles faisant l'objet de conventions décrites au §5-14-2 ou celles décrites dans les statuts de SIPAREX CROISSANCE au titre de la Gérance ou des charges dites structurelles (Club SIPAREX).

5.16 Effectifs

Les effectifs cadres de SIPAREX CROISSANCE (en équivalent temps plein) ont diminué au cours des trois derniers exercices (respectivement 14 en 2006 et 9 au titre de 2007 et 2008) ; ils correspondent principalement aux membres des équipes opérationnelles rémunérés par SIPAREX CROISSANCE.

La diminution des effectifs de SIPAREX CROISSANCE s'explique par le transfert progressif des équipes opérationnelles au sein de SIGEFI, gérant de SIPAREX CROISSANCE.

6. SIPAREX CROISSANCE : le gouvernement d'entreprise

6.1 Rappel des règles générales de fonctionnement de la Société

Il est rappelé que, en tant que société en commandite par actions, la Société comprend deux catégories d'associés qui disposent de droits très différents :

- des Associés Commandités, indéfiniment responsables du passif social, et dont les droits ne sont pas librement cessibles. Ils nomment et révoquent seuls le ou les Gérants, qui dirigent la Société ;
- des Associés Commanditaires (ou actionnaires), dont la responsabilité est limitée au montant des apports et dont les droits sont représentés par des actions librement négociables. Ils élisent un Conseil de Surveillance, dont le rôle est de contrôler la gestion de la Société.

De ce fait, les décisions collectives nécessitent une double consultation, à savoir d'une part celle des commanditaires (en Assemblée Générale), et d'autre part celle des Commandités (statuant à l'unanimité). Toutefois, la désignation et la révocation des membres du Conseil de Surveillance sont de la compétence exclusive des commanditaires, tandis que la nomination et la révocation du Gérant sont de la compétence exclusive des Commandités.

Par ailleurs, la nomination et la révocation des Commissaires aux Comptes et des censeurs, la distribution des dividendes de l'exercice et l'approbation des conventions soumises à autorisation sont également de la compétence exclusive des commanditaires. Le Gérant dispose pour sa part des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

6.2 Les organes de surveillance, de direction et d'administration

Gérant de SIPAREX CROISSANCE	Nomination	Échéance du mandat	Date de première nomination
SIGEFI (SIPAREX Ingénierie et Finance) SAS au capital de 1 891 336 € Siège social : 139, rue Vendôme 69006 Lyon 331 595 587 RCS Lyon	31.05.05	À l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2010	25.06.98

Gérant de SIPAREX CROISSANCE, SIGEFI est une société de gestion de sociétés et de fonds de capital investissement. Son capital est principalement réparti entre, d'une part SIPAREX ASSOCIES (50,04 %) et d'autre part, SIGEFI PARTNERS, société regroupant les principaux cadres de SIGEFI (49,93 % du capital).

Elle est présidée par Dominique NOUVELLET, dont le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE

(A l'issue de l'Assemblée Générale et de la réunion du Conseil de Surveillance du 29 avril 2009).

Membres :

	Échéance du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le :	Date de première nomination
Président		
Philippe Croizat	31.12.2010	06.08.1995
Vice-Présidents		
Jean Agnès	31.12.2009	27.06.2001
Jean-Baptiste Bosson	31.12.2010	22.05.2002
Membres		
Apicil – Xavier Léron (membre dont le renouvellement du mandat est proposé à l'Assemblée Générale du 29 avril 2009)	31.12.2008	22.05.2002
Banque Martin Maurel – Xavier Chalandon	31.12.2009	08.06.1995
Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Lyon – François Campergue (membre dont le renouvellement du mandat est proposé à l'Assemblée Générale du 29 avril 2009)	31.12.2008	06.05.1997
CDC Entreprises (Caisse des Dépôts) – Daniel Balmisse	31.12.2009	25.06.1998
Bertrand Dupont (membre dont le mandat arrive à échéance et n'ayant pas sollicité son renouvellement à l'Assemblée Générale du 29 avril 2009)	31.12.2008	27.04.2000
Docks Lyonnais – Philippe Camus	31.12.2010	08.06.1990
Philippe Finas	31.12.2010	27.05.1993
Médéric Prévoyance (Groupe CIPC) – Jean-Marc Nicolas	31.12.2008	06.05.1997
Christian Prince	31.12.2009	27.06.2001

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

Renseignements fournis par M. Dominique NOUVELLET conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nom et prénom	NOUVELLET Dominique
Adresse professionnelle	SIGEFI 139 rue Vendôme 69006 LYON
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Président Directeur Général de SIGEFI SAS, SIGEFI VENTURES GESTION SA, SIGEFI NORD GESTION SAS, Président du Conseil d'Administration de SIGERA SA, Représentant permanent de SIGEFI au Conseil de Surveillance de RHÔNE-ALPES PME GESTION SA, au Conseil d'Administration de SUD PARTNERS SA, Président de SIGEBE SAS, SIGEFI VENTURES PARTNERS SAS, SIGEFI PARTNERS SAS, Président du Conseil de Surveillance de SES IBERIA PRIVATE EQUITY, Chairman of the Board de SIGEFI ITALIA PRIVATE EQUITY SPA., Administrateur de Stef-TFE SA, Ansa Association, Tuninvest Finance Group (Tunisie), Morocco Capital Invest (Maroc), Université Jean Moulin Lyon III
Nombre d'actions de la Société détenues	918 actions de catégorie "B"
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel situation de conflit d'intérêts	néant
Rémunération versée par SIGEFI	Une somme respectivement de 35 673 € et de 31 376 € a été versée au cours des exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 en lien avec le mandat de Gérant confié par SIPAREX CROISSANCE à SIGEFI. Il est rappelé que cette somme n'est pas versée directement par SIPAREX CROISSANCE à M. Dominique NOUVELLET mais par SIGEFI, cette dernière percevant une rémunération forfaitaire versée par SIPAREX CROISSANCE à son Gérant, personne morale, en application des statuts. Par ailleurs, M. Dominique NOUVELLET a perçu en 2008 une somme globale de 253 413,90 € au titre du dividende 2007 versé aux actions de catégorie "B" et en 2007 une somme globale de 150 270,80 € au titre du dividende 2006 versé aux actions de catégorie "B".
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	Cousin issu de germains de Madame Christine Croizat, épouse de M.Philippe Croizat, Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.

Nom et prénom	CROIZAT Philippe - Président du Conseil de Surveillance
Adresse professionnelle	Carbonnier Lamaze Rasle et Associés 55 rue du Président E. Herriot 69002 LYON
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Avocat Associé du Cabinet Carbonnier, Lamaze Rasle et Associés, Ancien membre de la Gérance de Michelin & Cie, Avocat au Barreau de Paris, Administrateur de Mora International
Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé Commandité ont été exercées, à tout moment au cours des cinq dernières années	<p>Exercice clos le 31 décembre 2007 Avocat Associé du Cabinet Carbonnier, Lamaze Rasle et Associés, Ancien membre de la Gérance de Michelin & Cie, Avocat au Barreau de Paris, Administrateur de Mora International, Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2006 Avocat Associé du Cabinet Carbonnier, Lamaze Rasle et Associés, Ancien membre de la Gérance de Michelin & Cie, Avocat au Barreau de Paris - Administrateur de Mora International, Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2005 Avocat Associé du Cabinet Carbonnier, Lamaze Rasle et Associés, Ancien membre de la Gérance de Michelin & Cie, Avocat au Barreau de Paris - Administrateur de Mora International, Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2004 Avocat Associé du Cabinet Croizat et Huguenin - Avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles - Administrateur de Mora International, Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2003 Avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles - Administrateur de Mora International et de la Fondation de l'Automobile Marius Berliet - Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p>
Nombre d'actions de la Société détenues	143
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	Madame Christine CROIZAT, épouse de Monsieur Philippe CROIZAT, est cousine issue de germains de Monsieur Dominique NOUVELLET, Président de SIGEFI, Gérant de SIPAREX CROISSANCE.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

Nom et prénom	AGNES Jean - Vice-Président du Conseil de Surveillance
Adresse professionnelle	COPARGEST 35, rue de la République 69002 LYON
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Président Directeur Général du groupe Gabis SA et des sociétés Copargest SAS, Gabialex SAS, Bonitempo SAS, Erbis SAS et Meca Magnetic SAS, Administrateur de la société MMF, Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX DEVELOPPEMENT. Vice-Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.
Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé Commandité ont été exercées, à tout moment au cours des cinq dernières années	<p>Exercice clos le 31 décembre 2007 Président Directeur Général du groupe Gabis SA et des sociétés Copargest SAS, Gabialex SAS, Bonitempo SAS, Erbis SAS et Meca Magnetic SAS, Administrateur de la société MMF, Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX DEVELOPPEMENT. Vice-Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2006 Président Directeur Général du groupe Gabis SA et des sociétés Copargest SAS, Gabialex SAS, Bonitempo SAS, Erbis SAS et Meca Magnetic SAS, Administrateur de la société MMF, Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX DEVELOPPEMENT. Vice-Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2005 Président Directeur Général du groupe Gabis SA et des sociétés Copargest SAS, Gabialex SAS, Bonitempo SAS, Erbis SAS et Meca Magnetic SAS Administrateur des sociétés Sera et MMF Vice-Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2004 Président Directeur Général du groupe Gabis SA et des sociétés Copargest SAS, Gabialex SAS, Bonitempo SAS, Erbis SAS et Meca Magnetic SAS, Administrateur des sociétés Sera et MMF, Vice-Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2003 Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Président Directeur Général du groupe Gabis SA et des sociétés Copargest SAS, Gabialex SAS, Bonitempo SAS, Erbis SAS et Meca Magnetic SAS, Administrateur des sociétés Sera, MMF et Sepel, Vice-Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p>
Nombre d'actions de la Société détenues	20
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	Cousin germain de Bertrand RAMBAUD, Membre du Directoire de SIGEFI, Gérant de SIPAREX CROISSANCE.

Nom et prénom	BOSSON Jean-Baptiste - Vice-Président du Conseil de Surveillance
Adresse professionnelle	PSB INDUSTRIES - Les Pléiades n° 21 - Park Nord - La Bouvarde 74370 METZ TESSY
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Président Directeur Général de PSB Industries SA Gérant de PSB Services SNC - Représentant permanent de PSB Industries SA au Conseil d'Administration des sociétés Baikowski SAS, Texen SAS Administrateur de Lyon Place Financière et Tertiaire Gérant de Kidder Minster. Vice-Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE
Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé Commandité ont été exercées, à tout moment au cours des cinq dernières années	<p>Exercice clos le 31 décembre 2007 Président Directeur Général de PSB Industries SA - Ancien Président du Club SIPAREX - Gérant de PSB Services SNC - Représentant permanent de PSB Industries SA au Conseil d'Administration des sociétés Baikowski SAS, Texen SAS Administrateur de CGL Pack Service SAS Représentant permanent de PSB Services au Conseil d'administration du GIE PSB Trésorerie Vice-Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2006 Président Directeur Général de PSB Industries SA - Ancien Président du Club SIPAREX - Gérant de PSB Services SNC - Représentant permanent de PSB Industries SA au Conseil d'Administration des sociétés Baikowski SAS, Texen SAS Administrateur de CGL Pack Service SAS Représentant permanent de PSB Services au Conseil d'administration du GIE PSB Trésorerie Vice-Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2005 Président Directeur Général de PSB Industries SA - Ancien Président du Club SIPAREX - Gérant de PSB Services SNC Représentant permanent de PSB Industries SA au Conseil d'Administration des sociétés Baikowski SAS, SAS Texen, Représentant permanent de PSB Services au Conseil d'administration du GIE PSB Trésorerie - Vice-Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2004 Président Directeur Général de PSB Industries SA - Gérant de P.S.B. Services SNC, Représentant permanent de PSB Industries SA au Conseil d'Administration des sociétés Baikowski SAS, SAS Texen, CGL Pack Lorient SAS et CGL Pack Service SAS, Représentant permanent de PSB Services au Conseil d'administration du GIE PSB Trésorerie - Vice-Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2003 Président Directeur Général de PSB Industries SA - Gérant de P.S.B. Services SNC, Représentant permanent de PSB Industries SA au Conseil d'Administration des sociétés Baikowski Chimie SA, SAS Texen et de CGL Pack Lorient, Administrateur de la société Michaux Gestion SA, Représentant permanent de PSB Services au Conseil d'administration du GIE PSB Trésorerie - Vice-Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p>
Nombre d'actions de la Société détenues	20
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	néant

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

Société	APICIL
Nom et prénom du représentant permanent	LERON Xavier
Adresse professionnelle	APICIL 38, rue François Peissel 69644 Caluire et Cuire cedex
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Membre du Directoire d'APICIL Assurance Membre des Conseils de Surveillance d'Amorçage Rhône-Alpes et de Rhône-Alpes Création Membre des Conseils d'Administration de Sudinova et de Lyon Place Financière Représentant permanent d'Apicil au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE
Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé Commandité ont été exercées, à tout moment au cours des cinq dernières années	Exercice clos le 31 décembre 2007 Membre des Conseils de Surveillance d'Amorçage Rhône-Alpes et de Rhône-Alpes Création Membre des Conseils d'Administration de Sudinova et de Lyon Place Financière Représentant permanent d'Apicil au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE Exercice clos le 31 décembre 2006 Membre des Conseils de Surveillance d'Amorçage Rhône-Alpes et de Rhône-Alpes Création Membre des Conseils d'Administration de Sudinova et de Lyon Place Financière Représentant permanent d'Apicil au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE Exercices précédents : Aucun mandat
Nombre d'actions de la Société détenues	22 815
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	néant

Société	BANQUE MARTIN MAUREL
Nom et prénom du représentant permanent	CHALANDON Xavier
Adresse professionnelle	BANQUE MARTIN MAUREL 23, rue Neuve - 69001 LYON
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Administrateur de la Compagnie Financière Martin Maurel - Président du Conseil d'Administration de Grignan Capital Gestion - Administrateur de Grignan Participations - Président de l'Immobilière Saint Albin - Président de la Financière Saint Albin - Membre du Conseil de Surveillance de Martin Maurel Gestion - Administrateur de Kalipac SA - Représentant permanent de la Banque Martin Maurel, membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE
Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé Commandité ont été exercées, à tout moment au cours des cinq dernières années	<p>Exercice clos le 31 décembre 2007 Directeur Général Délégué de la Compagnie Financière Martin Maurel - Directeur Général Délégué de la Banque Martin Maurel - Administrateur de Mobilim Participations, Kalipac SA, Grignan Participations - Représentant permanent de la Compagnie Financière Martin Maurel dans la Banque Martin Maurel Représentant permanent de Martin Maurel Gestion dans Lyon Gestion Privée - Membre du Conseil de Surveillance de Martin Maurel Gestion - Président du Conseil d'Administration de Grignan Capital Gestion - Co-gérant de Mobilim International Sarl - Président de l'Immobilière Saint Albin - Représentant permanent de la Banque Martin Maurel au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2006 Administrateur de Cyrus Conseil, Mobilim Participations et Kalipac SA - Représentant permanent de la Compagnie Financière Martin Maurel dans la Banque Martin Maurel - Représentant permanent de Martin Maurel Gestion dans Lyon Gestion Privée - Membre du Conseil de Surveillance de Martin Maurel Gestion - Président du Conseil d'Administration de Grignan Capital Gestion - Co-gérant de Mobilim International Sarl - Président de l'Immobilière Saint Albin - Représentant permanent de la Banque Martin Maurel au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2005 Directeur général Délégué de la Banque Martin Maurel et Compagnie Financière Martin Maurel - Représentant permanent de la Banque Martin Maurel au Conseil d'Administration de Martin Maurel Courtage et au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE - Président Directeur Général de Immobilière Saint Albin SAS Administrateur de Martin Maurel Gestion - Lyon Gestion Privée - Mobilim Participations et Kalipac SA - Co-gérant de Mobilim International SARL</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2004 Directeur Général de Banque Martin Maurel - Directeur Général Délégué de la Compagnie Financière Martin Maurel - Représentant permanent de Banque Martin Maurel au Conseil d'Administration de Société Nouvelle Madeleine Finance et au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE - Représentant permanent de Compagnie Financière Martin Maurel au Conseil d'Administration de Banque Martin Maurel - Président Immobilière Saint Albin SAS - Président Délégué de Martin Maurel Sella Banque Privée - Administrateur de Martin Maurel Gestion, Mobilim Participations, Cyrus Conseil et Kalipac SA - Co-gérant de Mobilim International SARL.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2003 Directeur Général Délégué de Banque Martin Maurel - Directeur Général Délégué de la Compagnie Financière Martin Maurel - Représentant permanent de Banque Martin Maurel au Conseil d'Administration de Madeleine Finance, et au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE - Président Directeur Général de Immobilière Saint Albin SAS Président Délégué de Martin Maurel Sella - Administrateur de Martin Maurel Gestion, Lyon Gestion Privée, Mobilim Participations, Cyrus Conseil et Kalipac SA - Co-gérant de Mobilim International.</p>
Nombre d'actions de la Société détenues	4 990
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	néant

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

Société	CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES
Nom et prénom du représentant permanent	CAMPERGUE François
Adresse professionnelle	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES 42, bd Eugène Deruelle - BP 3276 69404 LYON CEDEX 03
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Administrateur de Semcoda, OPAC Villeurbanne, Lyon Place Financière et Tertiaire Membre des Conseils de Surveillance de Bioam Gestion SA, Rhône-Alpes Création SA, Rhône-Alpes PME Gestion SA, Foncière Ecureuil II SAS et SIPAREX CROISSANCE
Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé Commandité ont été exercées, à tout moment au cours des cinq dernières années	<p>Exercice clos le 31 décembre 2007 Administrateur de Semcoda, OPAC Villeurbanne, Lyon Place Financière et Tertiaire Membre des Conseils de Surveillance de Bioam Gestion SA, Rhône-Alpes Création SA, Rhône-Alpes PME Gestion SA, Foncière Ecureuil II SAS et SIPAREX CROISSANCE</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2006 Représentant permanent de la CERAL, elle-même : Administrateur de FDI, Alpiarca Aircraft Leasing, SEM de construction de l'Ain (SEMCODA), Rosko Lease et l'OPAC de Villeurbanne Membre des Conseils de Surveillance de BIOAM Gestion et de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2005 Membre du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon, Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon dans Biogestion SA et Semcoda (société d'économie mixte), de l'OPAC de Villeurbanne, du CDS Ecureuil (GIE) et au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2004 Membre du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon, Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon dans Biogestion SA et Semcoda (société d'économie mixte), de l'OPAC de Villeurbanne, du CDS Ecureuil (GIE) et au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2003 Membre du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon, Représentant Permanent de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon dans Biogestion SA et Semcoda (société d'économie mixte), de l'OPAC de Villeurbanne, de la SICAV Horizon et au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p>
Nombre d'actions de la Société détenues	139 206
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	néant

Société	CDC ENTREPRISES (Caisse des Dépôts)
Nom et prénom du représentant permanent	BALMISSE Daniel
Adresse professionnelle	137 rue de l'Université 75007 Paris
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Représentant permanent de CDC Entreprises aux Conseils de Surveillance d'Agro Plus, Agroinvest, Creagro, I-Source Gestion, Demeter Partners, SIPAREX DEVELOPPEMENT et SIPAREX CROISSANCE, Membre du Conseil de Surveillance d'Iris Capital Management.
Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé Commandité ont été exercées, à tout moment au cours des cinq dernières années	<p>Exercice clos le 31 décembre 2007 Représentant permanent de CDC Entreprises aux Conseils de Surveillance d'Agro Plus, Agroinvest, Creagro, I-Source Gestion, Demeter Partners, SIPAREX DEVELOPPEMENT et SIPAREX CROISSANCE, Membre du Conseil de Surveillance d'Iris Capital Management.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2006 Représentant permanent de CDC Entreprises Holding aux Conseils de Surveillance d'Agro Plus, Creagro, I-Source Gestion, Membre du Conseil de Surveillance de Demeter Partners.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2005 Représentant permanent de CDC Entreprises Innovation aux Conseils d'Administration de Quosmetrix, Zandan, 6Wind, Ask, Virtools, et Représentant permanent de CDC Entreprises Innovation aux Conseils de Surveillance de Ipracom et Expway.</p>
Nombre d'actions de la Société détenues	443 014
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	néant

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

Société	DUPONT Bertrand
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Ancien Directeur Général de Seb SA Président de l'association R.C.F., Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE, Administrateur de la Fondation des Foyers de Charité.
Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé Commandité ont été exercées, à tout moment au cours des cinq dernières années	<p>Exercice clos le 31 décembre 2007 Ancien Directeur Général de Seb SA Président de l'association R.C.F., Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE, Administrateur de la Fondation des Foyers de Charité.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2006 Ancien Directeur Général de Seb SA Président de l'association R.C.F., Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE, Administrateur de la Fondation des Foyers de Charité.</p> <p>31 décembre 2005 Ancien Directeur Général de Seb SA, Président de l'association R.C.F., Membre du Conseil de surveillance de SIPAREX CROISSANCE, Administrateur de la Fondation des Foyers de Charité.</p> <p>31 décembre 2004 Président de l'association R.C.F., Membre du Conseil de surveillance de SIPAREX CROISSANCE, Administrateur de la Fondation des Foyers de Charité.</p> <p>31 décembre 2003 Administrateur de Seb SA, Président de l'association R.C.F., Membre du Conseil de surveillance de Siparex Croissance, Administrateur de la Fondation des Foyers de Charité.</p>
Nombre d'actions de la Société détenues	31
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	néant

Société	DOCKS LYONNAIS
Nom et prénom du représentant permanent	CAMUS Philippe
Adresse professionnelle	DOCKS LYONNAIS 2, rue de la Fraternelle 69009 LYON
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Représentant permanent des Docks Lyonnais au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE, Président Directeur Général des Docks Lyonnais, Représentant permanent de Altisud au Conseil d'Administration de Core Invest 2008, Gérant de Shaftesbury (Luxembourg) Holdings, Boca, Shaftesbury Asset Management (Germany) GmbH, Shaftesbury Property Management (Germany) GmbH, Bc Patrimoine, Investissement Guadeloupe 1992, Allti, HDIS, Privat, Altisud, Administrateur de Shaftesbury Asset Management (France) SA, de Shaftesbury Asset Management Group (Luxembourg), de Shaftesbury Capital Managers SA, 2C2I.
Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé Commandité ont été exercées, à tout moment au cours des cinq dernières années	<p>Exercice clos le 31 décembre 2007 Représentant permanent des Docks Lyonnais au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE Président Directeur Général des Docks Lyonnais, Administrateur de Shaftesbury Asset Management France SA, Shaftesbury Asset Management Luxembourg SA, Shaftesbury Capital Managers SA et 2C2I, Gérant de Privat, Avant Seine II, BC Patrimoine, Investissement Guadeloupe 1992, Allti, HDIS, Altisud, Shaftesbury Asset Management (Germany) GmbH, Shaftesbury Property Management (Germany) GmbH.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2006 Représentant permanent des Docks Lyonnais au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE Président Directeur Général des Docks Lyonnais, Gérant de Privat, Avant Seine II, BC Patrimoine, Investissement Guadeloupe 1992, Allti, HDIS, Altisud, Shaftesbury Asset Management (Germany) GmbH, Shaftesbury Property Management (Germany) GmbH.</p> <p>31 décembre 2005 Représentant permanent des Docks Lyonnais au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE - Président Directeur Général des Docks Lyonnais, 2C2I, Shaftesbury Asset Management France - Directeur Général de ALLTI - Président de Shaftesbury Asset Management GmbH et de Shaftesbury Asset Management France - Gérant de Privat, Avant Seine II, 14 Place des Victoires, BC Patrimoine, Investissement Guadeloupe 1992, SCI EVA I et MS Capitole SARL</p> <p>Précédentes années Président Directeur Général de COFRA (mandat terminé au 28 décembre 2005), Agence Fertoise Immobilière (mandat terminé au mois d'octobre 2005), Président de C.F.E. (mandat terminé au 21 novembre 2005), 2iSO SAS (mandat terminé au 14 novembre 2002), Gérant d'Avant Seine I (mandat terminé au 18 janvier 2005).</p>
Nombre d'actions de la Société détenues	8 941
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	néant

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

Nom et prénom	FINAS Philippe
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Senior Advisor de la Banque Lazard Frères Associé Gérant de Genefi Président de la SAS CPE Lyon Formation Continue et Recherche Vice-Président de la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud Est, Administrateur de Biosquare Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.
Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé Commandité ont été exercées, à tout moment au cours des cinq dernières années	<p>Exercice clos le 31 décembre 2007 Senior Advisor de la Banque Lazard Frères Associé Gérant de Genefi Président de la SAS CPE Lyon Formation Continue et Recherche Vice-Président de la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud Est, Administrateur de Biosquare Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2006 Senior Advisor de la Banque Lazard Frères Associé Gérant de Genefi Président de la SAS CPE Lyon Formation Continue et Recherche Vice-Président de la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud Est, Administrateur de Biosquare Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2005 Senior Advisor de la Banque Lazard Frères Associé Gérant de Genefi Président de la SAS CPE Lyon Formation Continue et Recherche Vice-Président de la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud Est Administrateur de Biosquare Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2004 Senior Advisor de la Banque Lazard Frères, Associé Gérant de Genefi, Président de la SAS CPE Lyon Formation Continue et Recherche, Vice-Président de la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud Est, Administrateur de Biosquare, Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2003 Senior Advisor de la Banque Lazard Frères, Associé Gérant de Genefi, Président de la SAS CPE Lyon Formation Continue et Recherche, Vice-Président de la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud Est, Administrateur de Biosquare, Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p>
Nombre d'actions de la Société détenues	20
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	néant

Société	MÉDÉRIC PRÉVOYANCE
Nom et prénom du représentant permanent	NICOLAS Jean-Marc
Adresse professionnelle	21, rue Laffitte 75317 Paris Cedex 09
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Représentant permanent de Médéric Prévoyance, Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE, Directeur Général de Médéric Participations
Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé Commandité ont été exercées, à tout moment au cours des cinq dernières années	<p>Exercice clos le 31 décembre 2007 Administrateur de Médéric Vie et Médéric Assistance, Représentant permanent de Médéric Assurances, Membre du Conseil de Surveillance de Médéric IARD et de Quatrem, Représentant de Médéric Vie, Administrateur de Médéric Conseil, Représentant permanent de Médéric Prévoyance, Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE, Représentant permanent de Médéric Prévoyance, Administrateur de Viamédis et Holding Fondateurs,- Directeur Général de Médéric Participations.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2006 Membre du Conseil de Surveillance de Médéric Net, Administrateur de Médéric Vie et Médéric Assistance et Représentant permanent de Médéric Prévoyance au Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE - Représentant permanent de Médéric Assurances - Membre du Conseil de Surveillance de Médéric IARD et de Quatrem Représentant de Médéric Vie, Administrateur de Médéric Conseil Directeur Général de Médéric Participations, Représentant de Médéric Prévoyance, Administrateur de Viamedis</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2005 Membre du Conseil de Surveillance de Médéric Net - Administrateur de Médéric Assistance - Représentant de Médéric Vie, Administrateur de Médéric Conseil, Directeur Général de Médéric Participations - Représentant de Médéric Prévoyance, Administrateur de Viamedis</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2004 Représentant de Médéric Prévoyance, Administrateur de Viamedis - Représentant de Médéric Vie, Administrateur de Médéric Conseil - Administrateur de Médéric Assistance - Membre du Conseil de Surveillance de Médéric Net - Directeur Général de Médéric Participations,</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2003 Représentant de Médéric Prévoyance, Administrateur de Viamedis - Représentant de Médéric Vie, Administrateur de Médéric Conseil - Administrateur de Médéric Assistance - Membre du Conseil de Surveillance de Médéric Net - Directeur Général de Médéric Participations</p>
Nombre d'actions de la Société détenues	87 411
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	néant

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

Nom et prénom	PRINCE Christian
Adresse professionnelle	SHELCHER PRINCE GESTION 11 bis, rue Scribe 75009 PARIS
Mandats détenus à date et références et activités professionnelles au cours de l'exercice 2008	Président de Schelcher Prince Gestion Président Directeur Général de Schelcher Prince Patrimoine et Investissements Administrateur de HPC et SPGC Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE
Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé Commandité ont été exercées, à tout moment au cours des cinq dernières années	<p>Exercice clos le 31 décembre 2007 Président de Schelcher Prince Gestion et Président Directeur Général de S.P.P.I Administrateur de HPC et SPGC Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2006 Président de Schelcher Prince Gestion et Cincas, Administrateur de H.P.C. et S.P.G.C., Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2005 Président de Schelcher Prince Gestion et Cincas, Administrateur de H.P.C. et S.P.G.C., Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2004 Président de Schelcher Prince Gestion et Cincas, Administrateur de H.P.C. et S.P.G.C., Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p> <p>Exercice clos le 31 décembre 2003 Président de Schelcher Prince Gestion et Cincas, Administrateur de H.P.C. et S.P.G.C., Membre du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE.</p>
Nombre d'actions de la Société détenues	50 000
Convention(s) conclue(s) avec la Société	néant
Eventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins	néant
Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels)	néant
Empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	néant
Eventuel lien de famille avec les membres de la Gérance	néant

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

Associé Commandité de SIPAREX CROISSANCE

SIPAREX ASSOCIES

Société Anonyme

au capital de 23 854 507,50 €

Siège social : 139, rue Vendôme 69006 Lyon

354 024 838 RCS Lyon.

Conseil d'Administration

(au 31 mars 2009)

Président :

René ZINGRAFF

Ancien co-Gérant de la Compagnie Générale des Etablissements Michelin

Vice-Présidents :

Guy MALHER

Président d'Honneur de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Lyon,

Ancien Président de Pasteur Mérieux et de Rhône Mérieux

François-Régis MOTTE

Ancien Associé Commandité Gérant de la société Castorama Dubois
Investissements SCA,

Ancien Directeur Général Délégué de Castorama S.A.

Administrateurs :

Bruno ANGLES d'AURIAC

Ancien Délégué Général de Médéric,

Président de la Fondation Médéric Alzheimer

Administrateur et Membre du Comité Exécutif d'Adeslas Espagne

Jean-Paul CHIFFLET

Secrétaire Général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole,
Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-Est

Jean Claude CREQUIT

Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur

Eric de CROMIERES

Directeur de la Performance Commerciale et des Réseaux,
Membre du Conseil Exécutif du Groupe MICHELIN

Jean-Yves GUYON

Délégué Général du Groupe Apicil

Jean-Pierre LAC

Directeur Général Adjoint Finance du Groupe Seb

Bernard van MARKEN

Ancien Directeur Général de MeesPierson NV (Groupe Banque Fortis, Pays-Bas),
Membre du Conseil d'Administration de Mees Pierson Fortis Patrimoine S.A.

Patrick MARTIN

Président du Directoire de Martin-Belaysoud Expansion

Françoise MONOD

Avocat Associé du Cabinet PDGB Avocats

Pascal LAGARDE

Directeur Général CDC Entreprises

Hervé VOGEL

Ancien Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon

Régime de Rentes du Mouvement Desjardins

Monique LEROUX

Présidente et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins

Censeurs :

Robert BACONNIER	Président du Conseil d'Administration de l'ANSA, Ancien Président du Directoire de CMS Bureau Francis Lefebvre
Jean-Pierre GOYER	Ancien Ministre du Gouvernement Canadien
Philippe LAFAURIE	Président de Franche-Comté PME Gestion
Jean-Jacques CHARMES	Membre associé de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon
François-Régis ORY	Ancien Président de Floréane Medical Implants
Gilles ROOSEN	Ancien Directeur Adjoint de la Banque de Neuflyze, Schlumberger, Mallet, Demachy
GARIBALDI DEVELOPPEMENT	Représenté par : Bernard FREMONT - Directeur Général Adjoint chargé de la clientèle des entreprises (Banque Populaire Loire et Lyonnais)
CDC ENTREPRISES (Groupe Caisse des Dépôts)	Représenté par : Jérôme GALLOT - Président
COGEPA	Représenté par : Daniel DUVAL-FLEURY - Président Directeur Général
GROUPAMA RHÔNE-ALPES	Représenté par : Bruno SILVA - Directeur Financier
NORGEFI	Représenté par : Hubert DEWAVRIN - Administrateur
PRÉDICA	Représenté par : Bernard MICHEL - Directeur Général

Président Fondateur de SIPAREX CROISSANCE :

Jean MONTET †	Ancien Vice-Président du Comité Exécutif de Rhône-Poulenc
---------------	---

Co-Président Fondateur de SIPAREX CROISSANCE :

Gilles BRAC de LA PERRIÈRE	Ancien Président de la Lyonnaise de Banque, Ancien Membre du Collège de la Commission des Opérations de Bourse
----------------------------	---

Présidents d'Honneur de SIPAREX CROISSANCE :

François ROLLIER †	Ancien co-Gérant de la Compagnie Générale des Établissements Michelin
Jean BARATTE	Ancien Membre du Directoire et Ancien Directeur Général de Peugeot S.A.
Pierre PINART	Ancien Président de Gerland

Comité Stratégique et d'Éthique de SIPAREX ASSOCIES

Gérard TAVERNIER	Président du Comité Stratégique et d'Éthique, Ancien Président (Senior Advisor) du Cabinet Gide Loyrette Nouel
Dominique BAZY	Vice Chairman Europe UBS Investment Bank
Françoise MONOD (démissionnaire au 20 mars 2009)	Vice-Président du Comité Stratégique et d'Éthique
Georges CARA	Ancien Président du Directoire de la Caisse d'Épargne du Languedoc Roussillon, Ancien Président du Conseil de Surveillance de SIPAREX DEVELOPPEMENT

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

Hubert DEWAVRIN	Administrateur de Norgefi
Bertrand DUPONT	Ancien Directeur Général de Seb SA Président de l'association R.C.F. Administrateur de la fondation des Foyers de Charité
Pierre-Yves MADIGNIER	Directeur de la Stratégie d'EDF
François-Régis MOTTE	Ancien Associé Commandité Gérant de la société Castorama Dubois Investissements SCA Ancien Directeur Général Délégué de Castorama S.A.
Hervé VOGEL	Ancien Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon

Véritable "Comité des sages", le Comité Stratégique et d'Éthique a pour objet de traiter des problèmes "sensibles" notamment statutaires et déontologiques en application des statuts de SIPAREX ASSOCIES, à la demande du Président de SIGEFI ou du Président de SIPAREX ASSOCIES.

Président d'Honneur du Comité Stratégique et d'Éthique de SIPAREX ASSOCIES

Gilles BRAC de LA PERRIERE	Co-Président Fondateur de SIPAREX, Ancien Président de la Lyonnaise de Banque Ancien Membre du Collège de la Commission des Opérations de Bourse.
----------------------------	--

Comité d'Audit et de Contrôle du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE

Philippe CROIZAT, Président

Jean AGNES, Membre

Bertrand DUPONT, Membre (mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2009)

Créé par décision du Conseil de Surveillance en date du 20 février 2003, le Comité d'audit et de Contrôle prend la suite d'un groupe de travail du Conseil avec des missions élargies tenant compte de l'évolution des usages en matière de corporate governance. Ses attributions font l'objet d'un règlement du Conseil de Surveillance adopté le 11 mars 2003.

Direction

La direction de SIPAREX CROISSANCE est assurée par la société SIGEFI. Le Directoire de SIGEFI est composé des personnes suivantes :

Président :

Dominique NOUVELLET

Membres du Directoire :

Benoît METAIS	Capital développement / transmission
Bertrand RAMBAUD	Capital développement / transmission
Denis RODARIE	Capital de proximité
Paul-Louis SANTY	Venture capital
Paul THOLLY	Pays émergents

Club SIPAREX

Le Club SIPAREX regroupe les participations et les actionnaires des sociétés et fonds gérés par SIGEFI sous la forme d'un réseau original d'appuis et de conseils. Son Président et des présidents Délégués, qui ont en charge l'animation du Club en région, sont des chefs d'entreprise dont l'une des structures du "Groupe SIPAREX" est actionnaire.

Jérôme DESAUTEL	Président, Président délégué pour la région Grand Sud-Est, Directeur Général de Desautel SAS
Francis CHANTRAINE	Président délégué pour la région Nord, Président du groupe Eaux Minérales de Saint-Amand
Vincent MONTAGNE	Président délégué pour la région parisienne, Président de Media Participations
Henri-Louis DELLOYE	Délégué Général

Relations Extérieures

Édith JARSAILLON, Directeur des Relations Extérieures

Chargé du document de référence

Bertrand RAMBAUD, Membre du Directoire

Rémunérations des dirigeants versées par SIPAREX CROISSANCE et ses filiales, options

SIGEFI a perçu en sa qualité de Gérant, une rémunération forfaitaire de 1 466 347 euros au titre de l'exercice 2008 conformément aux dispositions statutaires (article 12-III a).

Les détails relatifs à cette rémunération figurent en annexe.

Parmi les membres du Directoire de SIGEFI, seul un d'entre eux, salarié à temps partiel de SIGEFI, a perçu une rémunération de SIPAREX CROISSANCE en 2008 qui s'est imputée sur la rémunération forfaitaire. Le montant total de sa rémunération versée au titre de SIPAREX CROISSANCE en 2008 a été de 7 511 euros.

Le programme d'options mis en place en 1996 est devenu caduc en 2001. Il n'est pas envisagé de nouveau programme d'options.

Aucun des membres du Comité de direction ne détient de participation dans SIPAREX CROISSANCE (hormis les 3 180 actions de catégorie "B" telle que décrites au § 1-2-b), ni dans le capital des sociétés dans lesquelles SIPAREX CROISSANCE détient une participation (sauf actions détenues ponctuellement dans le cadre de l'exercice d'un mandat), en application des statuts de ces sociétés.

Rémunérations perçues par les Membres du Conseil de Surveillance (loi du 15 mai 2001)

	Montant des jetons de présence perçus au titre de l'exercice 2008 (€)	Montant des jetons de présence perçus au titre de l'exercice 2007 (€)	Montant des jetons de présence perçus au titre de l'exercice 2006 (€)
Philippe CROIZAT - Président	40 000	32 556	30 035
BANQUE MARTIN MAUREL - Xavier CHALANDON	1 200	1 800	835
Jean AGNES - Vice-Président	4 000	4 400	4 835
Jean-Baptiste BOSSON - Vice-Président	4 000	3 600	1 635
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES - François CAMPERGUE	600	1 400	435
CDC ENTREPRISES - Daniel BALMISSE	1 200	2 000	-
CDC ENTREPRISES - Claude SAUVAGEOT	-	-	2 435
DOCKS LYONNAIS - Philippe CAMUS	-	-	435
Philippe FINAS	2 400	2 800	2 435
MEDERIC PREVOYANCE - Pierre GOUGEON	-	-	835
MEDERIC PREVOYANCE - Jean-Marc NICOLAS	1 800	1 400	-
Yves BURRUS	-	-	435
Christian PRINCE	600	1 400	835
Henri DUFER	-	-	435
Bertrand DUPONT	1 800	2 200	2 035
André MULLIEZ	-	-	35
APICIL - Xavier LERON	600	800	435
TOTAL	58 200	54 356	48 120

M. Jean AGNES et M. Bertrand DUPONT ont chacun perçu respectivement 4 500 euros au titre de leur participation au Comité d'Audit de SIPAREX CROISSANCE.

L'enveloppe globale des jetons par séance allouée au Conseil de Surveillance par les actionnaires de la Société est de 80 000 euros au titre de l'exercice 2008.

Lors de sa réunion du 28 septembre 2007, le Conseil de Surveillance a décidé de porter le jeton global alloué au Président de 30 000 à 40 000 euros, le jeton alloué à un Vice-Président de 800 à 1 000 euros et celui alloué à un membre de 400 à 600 euros.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a décidé d'allouer un jeton de présence de 1 500 euros pour un membre du Comité d'audit et de contrôle, sous réserve de sa présence effective au Comité.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE

6.3 Les règles de gouvernement d'entreprise : "Corporate Governance"

Depuis sa création, SIPAREX CROISSANCE a mis en place en matière de gouvernement d'entreprise (corporate governance) des mécanismes rigoureux et précis. Ces mécanismes, adaptés à la structure juridique particulière des Sociétés en Commandite par Actions (voir § 1.2) se sont traduits par la mise en place des instances suivantes :

- Le Comité Stratégique et d'éthique créé en 1990, qui a pour objet de traiter des problèmes "sensibles" notamment statutaires et déontologiques, à la demande du Gérant ou du Président de SIPAREX ASSOCIES, l'Associé Commandité. La composition de ce Comité est donnée en paragraphe 6.2. Il est régi par l'article 14 des statuts de SIPAREX ASSOCIES.

- En 2000, en sa qualité de Président du Comité Stratégique et d'éthique de SIPAREX ASSOCIES, Monsieur Gilles BRAC de LA PERRIERE a pris en charge la mission de déontologue de SIGEFI et des entités gérées directement et indirectement par cette dernière, dont SIPAREX CROISSANCE. Dans ce cadre, il a notamment pour mission de s'assurer du respect des règles de bonne conduite par les collaborateurs de SIPAREX, de la bonne application par ces derniers des dispositions afférentes aux règles d'investissement, de coinvestissement et de désinvestissement définies pour les différents véhicules gérés par SIGEFI.

- Début 2002, le dispositif de contrôle interne a été complété avec le recrutement par SIGEFI d'un contrôleur interne. Celui-ci a pour mission de veiller à l'application des procédures en vigueur au sein de SIPAREX CROISSANCE et des autres entités gérées par SIGEFI, formellement décrites dans le manuel de procédures de SIGEFI. Les attributions du contrôleur interne ont été élargies à celles de RCCI depuis septembre 2006.

Fin septembre 2006 et en raison des nouvelles dispositions édictées par l'Autorité des marchés financiers en matière de conformité et de contrôle interne pour les sociétés de gestion, il a été mis fin à la fonction de Déontologue qui a été transférée au RCCI (Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne) de la société de gestion à compter de cette date.

Toutefois en raison de ses attributions, il a été décidé que le RCCI de SIGEFI pouvait soumettre au Président du Comité Stratégique et d'éthique de SIPAREX ASSOCIES toute question d'ordre déontologique pour laquelle il souhaiterait recueillir son avis.

- Le 20 février 2003, un Comité d'audit et de contrôle a été constitué au sein du Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE, prenant ainsi la suite du groupe de travail du Conseil de Surveillance. Le Comité examine notamment les comptes de la Société, les modalités d'évaluation des participations en liaison avec les Commissaires aux Comptes et le RCCI de SIGEFI. La composition de ce Comité est donnée ci-avant en paragraphe 6.2. Ce Comité, travaillant sous la supervision du Président du Conseil de Surveillance, rend compte périodiquement de sa mission au Conseil de Surveillance, et la mention des principales dispositions prises par le Comité est incluse dans le rapport annuel du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale et dans le rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mis en place par la Société.

Le Comité d'audit et de contrôle s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2008 et à une reprise début 2009 ; il a régulièrement effectué le compte rendu de ses travaux notamment lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 4 mars 2009. Ces derniers ont notamment porté sur l'examen des comptes annuels et semestriels, les méthodes de valorisation du

portefeuille de participations et les provisions, l'impact de la crise financière sur le portefeuille de participations, le point sur les travaux du RCCI et l'actualisation de la cartographie des risques. A cette occasion, il a auditionné les membres de la Direction générale de la Gérance, le Directeur Administratif et Financier et, à intervalles réguliers, le RCCI. Il est à noter que le Comité de rémunération qui existait antérieurement a été supprimé en juin 1998 : en effet, depuis cette date, le Gérant est une personne morale dont la rémunération est directement fixée par les statuts et l'Assemblée Générale.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, adopté par délibération du Conseil du 11 mars 2003, édicte les règles de fonctionnement auxquelles les membres du Conseil de Surveillance ont décidé d'adhérer, qui formalisent :

- le rôle des Comités : création des Comités et dispositions communes aux Comités

- les attributions du Comité d'audit et de contrôle

- les règles de déontologie applicables à chaque membre du Conseil de Surveillance.

Enfin, le Conseil de Surveillance a la possibilité de créer en son sein d'autres Comités spécialisés dont il fixera les attributions en fonction des nécessités. A titre d'exemple, il est rappelé que le Conseil de Surveillance a, lors de sa réunion du 22 juillet 2004, créé un Comité ad hoc afin d'étudier le projet de réforme de la stratégie de gestion de SIPAREX CROISSANCE.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2008, près de deux tiers des membres ont assisté en moyenne à chacune de ces réunions.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit, au terme de l'article 13-1 alinéa 3 des statuts, détenir au moins vingt actions de la Société. Pour les personnes physiques membres du Conseil de Surveillance, Messieurs AGNES, BOSSON, DUPONT et PRINCE répondent aux critères définis par le rapport "Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées" du 23 septembre 2002 et n'ont pas exercé leur mandat pendant une durée supérieure à dix ans.

Le Comité Stratégique et d'éthique de l'Associé Commandité émet un avis notamment sur :

- les décisions relatives à la nomination et à la révocation du Gérant de la société SIPAREX CROISSANCE, la prorogation de ses fonctions, la fixation de sa rémunération, la définition de ses pouvoirs, la modification des statuts de la société SIPAREX CROISSANCE et la dissolution de cette Société.

- les décisions relatives à la nomination et à la révocation du président de la société SIGEFI, la prorogation de ses fonctions, la fixation de sa rémunération, la modification des statuts de SIGEFI ainsi que les modifications relatives à l'agrément des cessions ou transmissions d'actions de cette Société.

6.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale

6.4.1 Avec SIGEFI PRIVATE EQUITY (Gérant de SIPAREX CROISSANCE)

Monsieur Dominique NOUVELLET, Président, et Messieurs Benoît METAIS et Bertrand RAMBAUD, Membres du Directoire du pôle Capital Développement-Transmission et M. Pierre RISPOLI ancien membre de l'équipe de gestion, détiennent, comme indiqué au § 1.2 du présent Document de référence, des actions de

catégorie "B" de SIPAREX CROISSANCE. Lors de l'émission de ces actions, le 30 avril 2004, Messieurs NOUVELLET, METAIS, RAMBAUD et RISPOLI ont signé un pacte d'actionnaires apportant certaines restrictions à la cession de leurs titres, la détention de ces actions de catégorie "B" étant subordonnée au maintien de leur qualité au sein de SIGEFI. A défaut, la cession de ces titres serait mise en oeuvre conformément aux modalités du pacte.

A ce titre, et conformément aux engagements précités, M. Pierre RISPOLI cèdera ses 754 actions de catégorie "B" lors des trois prochaines dates anniversaires de la cessation de ses fonctions chez SIGEFI, soit les 22 octobre 2009, 22 octobre 2010 et 22 octobre 2011.

Par ailleurs, SIGEFI PRIVATE EQUITY assure des prestations limitées et courantes et affecte certaines charges à SIPAREX CROISSANCE relatives à son fonctionnement usuel. Le principe d'inclusion de ces refacturations dans la rémunération forfaitaire perçue par le Gérant élimine, de fait, tout risque de conflit d'intérêt. Enfin, différentes conventions réglementées ont été conclues par SIPAREX CROISSANCE au cours des exercices écoulés ; ces conventions figurent dans leur intégralité au sein du rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux Comptes de la Société et inclus dans le présent Document de référence.

Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts et conformément aux dispositions légales en vigueur, la conclusion de ces conventions a été préalablement autorisée par le Conseil de Surveillance.

6.4.2 Avec SIPAREX ASSOCIES (Associé Commandité de SIPAREX CROISSANCE)

SIPAREX ASSOCIES est à la fois le premier actionnaire de SIPAREX CROISSANCE, dont elle détient au 31 décembre 2008, 16,28 % du capital et 21,87 % des droits de vote, et son Associé Commandité. Les droits et obligations de l'Associé Commandité sont décrits au § 1.2 du présent Document de référence.

SIPAREX ASSOCIES détient par ailleurs 50,05 % du capital et des droits de vote de SIGEFI, Gérant de SIPAREX CROISSANCE.

6.4.3 Avec les membres du Conseil de Surveillance

A la connaissance de la Société, parmi les membres du Conseil de Surveillance, seuls les membres figurant ci après sont susceptibles de connaître une situation de conflit d'intérêt potentielle entre leurs devoirs à l'égard de SIPAREX CROISSANCE et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

- APICIL (représentée par Monsieur Xavier LERON, Directeur de l'administration et des finances).

Les sociétés du Groupe APICIL sont des actionnaires et des souscripteurs significatifs de plusieurs sociétés et fonds du "Groupe SIPAREX".

Par ailleurs, les sociétés du "Groupe SIPAREX" ont conclu auprès du Groupe APICIL des contrats concernant la prévoyance et les frais de santé ; un système d'Indemnités de Fin de Carrière a également mis été en place auprès de l'APICIL, notamment par SIPAREX CROISSANCE.

- BANQUE MARTIN MAUREL (représentée par Monsieur Xavier CHALANDON, Administrateur de la Compagnie Financière Martin Maurel).

La BANQUE MARTIN MAUREL assure la commercialisation de certains Fonds d'Investissement de Proximité dont la gestion est assurée par une filiale de SIGEFI PRIVATE EQUITY.

- CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES (représentée par Monsieur François CAMPERGUE, Membre du Directoire).

La CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES est un actionnaire et un souscripteur significatif de plusieurs sociétés et fonds du "Groupe SIPAREX".

En outre, SIPAREX CROISSANCE dispose d'une ligne de crédit auprès de cette société (§ 2.10).

- CDC ENTREPRISES (représentée par Monsieur Daniel BALMISSE, Directeur Général Délégué)

CDC ENTREPRISES est un actionnaire et un souscripteur important de plusieurs sociétés et fonds du "Groupe SIPAREX".

CDC ENTREPRISES est également un actionnaire important de SIPAREX ASSOCIES, Associé Commandité de SIPAREX CROISSANCE.

- MEDERIC PREVOYANCE (représentée par Monsieur Jean-Marc NICOLAS, Directeur général de MEDERIC PARTICIPATIONS.

Le GROUPE MEDERIC, directement ou au moyen de MEDERIC PREVOYANCE est un actionnaire et un souscripteur significatif de plusieurs sociétés et fonds du "Groupe SIPAREX".

6.5 Les Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par SIPAREX CROISSANCE et ses filiales au titre de l'exercice 2008 (comptes consolidés) sont les suivants :

	GRANT THORNTON	KMPG AUDIT
Audit : Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	49 454	47 561
Missions annexes	3 588	3 588
Sous-total	53 042	51 149
Autres prestations	2 631	2 631
TOTAL	55 673	53 780

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SIPAREX CROISSANCE S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués en retenant les méthodes décrites en note X de l'annexe. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles, les éléments ayant conduit à la détermination de la juste valeur pour les principales lignes de portefeuille.

La note III de l'annexe décrit les assignations dont fait l'objet la Société et les raisons qui ont conduit à ne pas comptabiliser de provision pour risques. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures en vigueur dans votre Société permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable à partir des éléments mis à notre disposition par la Gérance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Lyon, le 31 mars 2009
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Massonnat
Associé

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Hervé Tassinari
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les

modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1. Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.226-10 du Code de commerce.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1. Convention portant sur l'usage du nom SIPAREX et la renonciation au droit d'usage du nom "SIPAREX" par SIPAREX CROISSANCE

Personne concernée : SIPAREX ASSOCIES SA, Président de la société S.P.M. SIPAREX.

Cette convention autorisée par votre Conseil de Surveillance du 20 avril 2007 a été approuvée par votre Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2007.

Modalités : Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.

2.2. Avenant du 28 février 2006 à la convention de co-investissement conclue entre SIGEFI, SIPAREX CROISSANCE et SIPAREX DEVELOPPEMENT en date du 16 septembre 2002

Personne concernée : SIGEFI SAS.

Cette convention autorisée par vos Conseils de Surveillance du 8 décembre 2005 et du 28 février 2006 a été approuvée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2006.

Modalités : Cette convention n'a pas reçu d'application sur l'exercice.

2.3. Convention de mise en place des avances en compte courant conclue avec SIGEFI et SIPAREX DEVELOPPEMENT

Personne concernée : SIGEFI SAS.

Cette convention autorisée par votre Conseil de Surveillance du 22 mai 2002 a été approuvée par votre Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2002.

Par convention en date du 3 avril 2002 conclue entre SIPAREX CROISSANCE, SIPAREX DEVELOPPEMENT et SIGEFI, ont été fixées les modalités de répartition des opérations d'avance en comptes courants entre les différents véhicules d'investissement.

Cette convention, applicable aussi longtemps que SIGEFI sera titulaire d'une licence d'utilisation de la marque SIPAREX, précise les modalités applicables selon la nature des avances consenties.

Modalités : Aucune avance en compte courant n'a été consentie sur l'exercice.

2.4. Répartition des charges induites par une action en responsabilité

Personne concernée : SIGEFI SAS.

Cette convention autorisée par votre Conseil de surveillance du 19 avril 2005 a été approuvée par votre Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2005.

Modalités : Cette convention n'a pas reçu d'application sur l'exercice.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Lyon, le 31 mars 2009
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Hervé Tassinari
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Massonnat
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ SIPAREX CROISSANCE S.C.A.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SIPAREX CROISSANCE S.C.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Lyon, le 31 mars 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Massonnat
Associé

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Hervé Tassinari
Associé

BILANS ET COMPTES DE RÉSULTAT DE SIPAREX CROISSANCE SIMPLIFIÉS SUR 5 ANS (COMPTES SOCIAUX)

Bilans (présentation simplifiée en milliers d'euros)

ACTIF	2008	2007	2006	2005	2004
Immobilisations non financières	150	208	137	146	111
TOTAL I	150	208	137	146	111
Immobilisations financières					
Titres de participation	54 522	57 506	73 639	83 443	89 382
Obligations convertibles ou non convertibles	3 198	6 252	6 905	11 454	12 320
Fonds communs de placement à risques	8 895	9 439	9 655	11 590	12 795
Comptes courants et avances d'actionnaires	327	356	296	722	610
SOUS TOTAL	66 942	73 553	90 495	107 209	115 107
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	- 21 409	- 21 200	- 19 871	- 22 645	- 18 197
TOTAL II	45 533	52 353	70 624	84 564	96 910
Actions propres et contrat de liquidité	188	145	158	—	295
TOTAL III	188	145	158	—	295
Produits à recevoir sur immobilisations financières	128	158	143	329	329
TOTAL IV	128	158	143	329	329
Actif circulant					
Autres créances et comptes de régularisation actif	275	292	3 267	3 650	2 435
Certificats de dépôts, SICAV, FCP & comptes à terme	11 601	20 133	20 020	20 246	260
Disponibilités	3 937	13 589	4 980	5 708	11 655
TOTAL V	15 813	34 014	28 267	29 604	14 350
Produits à recevoir sur actif circulant	34	185	13	4	39
TOTAL VI	34	185	13	4	39
TOTAL ACTIF	61 846	87 063	99 342	114 647	112 034

PASSIF	2008	2007	2006	2005	2004
Capitaux propres					
Capital social	42 263	51 715	60 949	68 968	67 864
Prime d'émission	1 667	1 637	1 207	4 856	3 980
Réserve légale et réserve spéciale des PVL	6 095	6 095	6 789	6 789	12 500
Autres réserves	—	—	6 820	6 820	1 106
Report à nouveau	5 371	7 504	6 755	12 026	11 584
Résultat de la période	3 301	14 862	11 513	8 866	7 789
TOTAL I	58 697	81 813	94 033	108 325	104 823
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour charges	—	—	—	22	233
TOTAL II	—	—	—	22	233
Dettes					
Fournisseurs et comptes rattachés	541	1 771	1 267	1 142	1 219
Dettes fiscales et sociales	346	576	748	1 045	709
Dettes rattachées à des participations	2 262	2 892	3 212	4 112	5 038
Autres dettes	—	11	82	1	12
TOTAL III	3 149	5 250	5 309	6 300	6 978
TOTAL PASSIF	61 846	87 063	99 342	114 647	112 034

Comptes de résultat (présentation simplifiée en milliers d'euros)

	2008	2007	2006	2005	2004
A • Produits du portefeuille de participations					
1. Revenus courants	1 560	1 178	3 048	3 041	2 893
2. Résultat sur opérations de cession	6 347	19 278	15 277	15 517	12 200
3. Variation de provisions sur participations en portefeuille	- 3 386	- 2 629	- 2 994	- 5 759	- 3 327
4. Variation de change liée aux engagements de souscription	—	- 29	44	115	106
5. Coûts liés aux cessions des participations	- 67	- 185	- 288	- 364	- 97
Total des produits du portefeuille de participations (A)	4 454	17 613	15 087	12 550	11 775
B • Produits du portefeuille de placements					
Revenus courants et plus-values nettes	796	814	432	331	140
Variation de provisions	45	- 44	—	—	—
Total des produits du portefeuille de placements (B)	841	770	432	331	140
Total des produits (A + B)	5 295	18 383	15 519	12 881	11 915
C • Coûts nets de fonctionnement					
1. Charges structurelles	- 590	- 1 013	- 1 209	- 1 371	- 1 302
2. Charges opérationnelles	- 1 477	- 1 834	- 2 206	- 2 481	- 2 422
Total des charges d'exploitation	- 2 067	- 2 847	- 3 415	- 3 852	- 3 724
1. Prestations à des tiers/débours	11	22	14	46	53
2. Prestations aux sociétés liées	—	—	—	—	—
Total des produits d'exploitation	11	22	14	46	53
Total des coûts nets de fonctionnement (C)	- 2 056	- 2 825	- 3 401	- 3 806	- 3 671
D • Résultat d'exploitation (A + B - C)	3 239	15 558	12 118	9 075	8 244
E • Rémunération aléatoire due à la Gérance (Bonus)	—	- 951	- 605	- 209	- 348
F • Opérations hors exploitation courante	64	450	—	—	- 107
G • Impôts sur les sociétés	- 2	- 195	—	—	—
H • Résultat net (D - E - F - G)	3 301	14 862	11 513	8 866	7 789

COMPTES SOCIAUX DE SIPAREX CROISSANCE

AUX 31 DÉCEMBRE 2008 ET 2007

Actif (en euros)

	31.12.2008			31.12.2007
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	2 850	2 850	—	—
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Agencements - Installations générales	2 022	2 022	—	—
Autres immobilisations corporelles	310 464	160 130	150 333	208 105
Sous-total I	315 336	165 002	150 333	208 105
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - T.I.A.P.				
Titres de participation	54 032 799	16 474 069	37 558 730	41 799 140
Dividendes à recevoir	89 516	11 498	78 018	—
Obligations convertibles - ORA	3 198 440	956 149	2 242 291	3 837 989
Intérêts courus et échus à recevoir	64 943	15 178	49 765	154 577
FCP à risques	8 894 773	3 902 486	4 992 287	5 780 757
Sous-total II	66 280 472	21 359 381	44 921 091	51 572 464
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation groupe	488 609	—	488 609	629 251
Autres créances immobilisées	160 922	89 394	71 527	66 590
Autres immobilisations financières	213 216	25 346	187 869	144 913
Sous-total III	862 745	114 740	748 006	840 754
TOTAL I	67 458 553	21 639 123	45 819 430	52 621 323
ACTIF CIRCULANT				
Clients, comptes rattachés et autres créances	517 442	102 896	414 546	535 045
Valeurs mobilières de placement :				
. SICAV, FCP court terme et comptes à terme	11 601 249	—	11 601 249	20 132 742
Disponibilités - comptes à vue	3 942 689	—	3 942 689	13 589 669
Intérêts courus à recevoir	27 951	—	27 951	184 667
Charges constatées d'avance	40 367	—	40 367	—
Ecart de conversion	—	—	—	—
TOTAL II	16 129 697	102 896	16 026 801	34 442 123
TOTAL GENERAL I et II	83 588 249	21 742 019	61 846 231	87 063 446

Passif (en euros)

	31.12.2008	31.12.2007
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	42 262 995	51 715 485
Prime d'émission	1 667 310	1 636 607
Réserve légale	6 094 904	6 094 904
Autres réserves	—	—
Report à nouveau	5 370 731	7 504 370
Résultat de l'exercice	3 301 480	14 862 259
TOTAL I	58 697 420	81 813 623
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques divers	—	—
Provisions pour pertes de change	—	—
TOTAL II	—	—
DETTES		
Découvert, concours bancaires	36 611	36 777
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	503 970	1 734 250
Dettes fiscales et sociales	346 335	575 070
Autres dettes	2 261 894	2 903 726
Ecart de conversion passif	—	—
TOTAL III	3 148 811	5 249 823
TOTAL GENERAL I + II + III	61 846 231	87 063 446

COMPTES SOCIAUX DE SIPAREX CROISSANCE

AUX 31 DÉCEMBRE 2008 ET 2007

Comptes de résultats (en euros)

	2008	2007
1. OPERATIONS EN REVENUS		
Résultat courant	356 763	- 2 035 798
Produits financiers	2 393 078	1 811 129
<i>Prdts de titres de participation, obligations et FCPR</i>	1 594 784	1 171 400
<i>Revenus des certificats de dépôt</i>	611 434	150 693
<i>Intérêts bancaires</i>	167 436	477 892
<i>Intérêts sur créances, comptes-courants et prêts</i>	19 423	11 111
<i>Gains de change</i>	1	33
<i>Reprise de provision pour perte de change</i>	—	—
<i>Plus values de cession de titres de placement</i>	18 682	184 774
<i>Moins values de cession de titres de placement</i>	—	—
Produits d'exploitation	127 694	58 774
Charges d'exploitation	-2 222 535	- 4 021 909
Charges financières	- 4	- 28 718
Variation des provisions pour dépréciation de titres de placement	39 848	- 39 848
Résultat exceptionnel	72 083	- 143 864
Produits exceptionnels	94 272	40 750
Charges exceptionnelles	- 19 875	- 34 614
Impôt sociétés sur opérations de revenus	- 2 314	- 150 000
I . Résultat des opérations en revenus	428 846	- 2 179 662
2. OPERATIONS EN CAPITAL		
Résultat courant	2 872 634	16 637 529
Produits exceptionnels	10 062 262	20 801 077
<i>Plus values sur cessions de TIAP</i>	6 071 990	19 069 763
<i>Reprises de provisions sur TIAP</i>	3 958 608	1 715 239
<i>Reprise de provisions pour risque sur le portefeuille de participations</i>	31 664	15 299
<i>Plus values sur autres immobilisations financières</i>	—	776
Charges exceptionnelles	- 7 189 628	- 4 163 548
<i>Moins values sur cessions de TIAP</i>	- 2 988 360	- 1 094 856
<i>Dotations aux provisions sur TIAP</i>	- 4 124 255	- 3 044 182
<i>Dotations sur autres immobilisations financières</i>	- 39 587	- 9 238
<i>Moins values sur autres immobilisations financières</i>	- 37 426	- 15 272
Résultat exceptionnel	0	404 391
Autres produits		450 000
Autres charges		—
Impôt sociétés sur opérations en capital		- 45 609
II . Résultat des opérations en capital	2 872 634	17 041 920
I + II . Résultat net	3 301 480	14 862 258

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 se caractérisent par un montant total de bilan de 61 846 231,06 € et un bénéfice de 3 301 480,43 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis, en euros, le 17 février 2009 par la Gérance.

La Société établit des comptes consolidés en application des articles L 233-16 et R 233-3 et suivants du Code de commerce, en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

<u>I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</u>	<u>p. 114</u>
<u>II - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</u>	<u>p. 115</u>
<u>III - ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	<u>p. 116</u>
<u>IV - NOTES SUR LE BILAN ACTIF</u>	<u>p. 119</u>
<u>V - NOTES SUR LE BILAN PASSIF</u>	<u>p. 120</u>
<u>VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT</u>	<u>p. 121</u>
<u>VII - AUTRES INFORMATIONS</u>	<u>p. 121</u>
<u>VIII - DÉTAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES</u>	<u>p. 122</u>
<u>IX - RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE</u>	<u>p. 122</u>
<u>X - TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE</u>	<u>p. 124</u>
<u>XI - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS</u>	<u>p. 126</u>
<u>XII - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</u>	<u>p. 127</u>

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

I - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect de la règle de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux principes et méthodes définis par la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983 et le plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

∞ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les logiciels informatiques amortis sur 12 mois, au prorata du temps écoulé entre leur acquisition et la clôture de l'exercice.

∞ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilité selon le mode linéaire ou dégressif :

- Agencements et aménagements divers	8 et 10 ans
- Matériel de transport	3 et 5 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Mobilier	10 ans

∞ Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les méthodes d'évaluation retenues sont indiquées dans la rubrique spécifique paragraphe X de l'annexe.

∞ Valeurs mobilières de placement, SICAV et FCP

La valeur d'inventaire de ces titres est évaluée au cours de la dernière valeur liquidative connue à la date de clôture. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision

pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

∞ Evaluation des titres lors de la sortie du patrimoine

Le cours d'entrée des titres cédés est estimé suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

∞ Intérêts courus et plus-values latentes

Les coupons courus sur les titres de participation et de placement sont enregistrés en comptabilité à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2008, les plus-values latentes sur les titres de placements et les autres immobilisations financières, hors titres immobilisés de l'activité de portefeuille, s'élèvent à 2 K€.

Les plus-values latentes existant au 31 décembre 2008 sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille figurent dans le tableau de valeur estimative du portefeuille de TIAP.

❧ Créances non rattachées aux titres de participation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

❧ Présentation des comptes annuels

En vue d'améliorer l'information financière, les comptes annuels sont présentés en conformité avec l'avis n°64 CNC applicable à l'activité de portefeuille.

II - Informations complémentaires

❧ Mécanisme d'assurance des participations

La Société n'a pas opté pour des couvertures d'assurance du type SOFARIS-OSEO dans le cadre de son activité de prises de participations.

❧ Régime fiscal

La Société a opté, à compter du 1^{er} janvier 2001, pour le nouveau régime fiscal des sociétés de capital risque qui prévoit pour les sociétés qui en bénéficient une exonération quasi-totale d'impôt sur les sociétés en contrepartie d'une activité exclusive de gestion de participations dans le cadre de l'activité de capital risque exercée.

❧ Activité de Venture Capital

La Société a historiquement co-investi, aux côtés des FCPR et FCPI gérés par la société SIGEFI VENTURES GESTION, dans des sociétés dites de "venture capital" dont l'activité est essentiellement axée sur les métiers de la nouvelle économie, les sciences de la vie et la haute technologie.

Le montant brut de ces investissements s'élève, au bilan du 31 décembre 2008, à 1 424 K€ pour un montant net de provisions de 628 K€.

Par ailleurs, outre sa participation dans EPICEA d'un montant brut de 35 K€ (identique au montant net) et dans SUDINNOVA SA d'un

montant brut de 76 K€ (identique au montant net), la Société détient également une participation dans le fonds de "venture capital" SBV VENTURE PARTNERS d'un montant total de 3 960 K€. Le montant net de ces investissements ressort à 442 K€ au 31 décembre 2008.

Au global, les investissements en "venture capital", y compris la participation dans les sociétés EPICEA et SUDINNOVA SA, ressortent à 5 495 K€ en valeur brute et 1 146 K€ en valeur nette, et représentent 2,53 % du portefeuille net de la Société au 31 décembre 2008.

❧ Expositions aux risques de marché

Risque de liquidité

Le passif du bilan est constitué à hauteur de 95 % par les capitaux propres, le solde étant représenté par des dettes.

La Société s'assure, de façon permanente, qu'elle dispose de liquidités suffisantes afin de faire face à ses passifs ainsi qu'à la totalité de ses engagements hors bilan, notamment constitués

de garanties d'actif/passif délivrées lors de la cession de participations qui ne représentaient que 1,34 million d'euros à la date de clôture (cf § III – Engagements hors bilan).

En outre, la Société n'a pas contracté d'emprunt et n'a pas souscrit de couverture en taux ou en devises.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

Risque actions

a) Actions cotées

Les investissements en titres de sociétés cotées résultent, principalement, de l'introduction en bourse de sociétés déjà existantes dans le portefeuille de la Société.

Ils ont été réalisés directement par la Société et représentent 0,27 % de la valeur brute des participations et 0,12 % de leur valeur nette : à cet égard, le risque sur actions n'est pas significatif.

Actions cotées (en euros)	Valeur comptable	Valeur de marché	Dépréciations	Plus-values latentes
Euronext	10 182	5 418	4 764	
Alternext	174 298	51 158	123 140	
TOTAL	184 480	56 576	127 904	

La sensibilité du résultat de la Société à une baisse de 10 % du portefeuille détenu par rapport à sa valeur de marché au 31/12/08 ressort à 6 k€..

b) Actions non cotées

62,2 % du portefeuille de participations en valeur historique (41,5 millions d'euros) sont évalués selon des multiples faisant appel à des critères boursiers.

Leur sensibilité aux évolutions des multiples boursiers des sociétés comparables peut être évaluée de la façon suivante :

une baisse de 10 % des multiples boursiers aurait une incidence négative de 0,40 million d'euros sur le résultat de l'exercice.

c) Actions SIPAREX CROISSANCE détenues en propre (auto-détention) et en-cours de trésorerie dans le cadre du contrat de liquidité :

Au 31/12/08 (en euros)	Valeur comptable	Valeur de marché
Autres immobilisations financières (titres)	173 052	147 706
Autres immobilisations financières (en-cours de trésorerie sur contrat de liquidité)	40 163	40 163
TOTAL	213 215	187 869

La sensibilité du résultat de la Société à une baisse de 10 % du portefeuille détenu en actions propres par rapport à sa valeur de marché au 31/12/08 ressort à 15 k€.

Risque de taux

87,92 % des placements de trésorerie, en valeur, sont réalisés sur des supports à taux fixe.

Le portefeuille de participations n'est pas concerné par le risque de taux.

Risque de change

La Société n'a plus d'engagement de souscription libellé en devises au 31 décembre 2008.

Elle détient essentiellement une participation résiduelle dans le fonds SBV Venture Partners pour un montant net de 407 K€, fonds américain souscrit en US\$ et dont les engagements de souscription sont intégralement libérés, et enfin quelques lignes en co-investissement avec les fonds de venture capital, gérés par le Groupe.

III - Engagements hors bilan

Engagements donnés

Garanties sur cessions de titres

Lors de la cession de titres de participation, la société SIPAREX CROISSANCE a été amenée à consentir aux cessionnaires des

garanties ponctuelles d'actif et de passif ou spécifiques dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dates d'échéance	Montants au 31/12/2007
16/02/2009	257 K€
16/04/2009	343 K€
31/05/2009	4 K€
31/12/2009	608 K€
30/04/2010	5 K€
31/12/2010	36 K€
31/07/2011	7 K€
31/12/2011	82 K€
TOTAL	1 343 K€

A la date d'arrêté des comptes, la Société n'a identifié aucun risque avéré relatif à ces garanties données.

Engagements de cession

La société s'est engagée à céder tout ou partie des actions qu'elle détient dans une de ses participations, dont la valeur nette au bilan s'élève à 435 K€, pour un montant de 564 K€ jusqu'au 31 juillet 2009 et pour un montant de 652 K€ jusqu'au 31 juillet 2010.

Cautions bancaires délivrées

Dans le cadre de l'octroi d'une garantie d'actif/passif comprise dans les garanties sur cessions de titres ci-dessus mentionnées, la société SIPAREX CROISSANCE a été amenée à fournir une caution bancaire d'un montant de 84 K€ dont l'échéance se situe au 31/12/2009.

Engagements reçus

Dans le cadre de la cession d'une de ses participations, la société SIPAREX CROISSANCE a consenti un crédit vendeur portant sur un montant de 8 K€ jusqu'au 30 juin 2010 et bénéficie, à ce titre, du nantissement des actions cédées.

Autres engagements reçus et donnés liés aux participations du portefeuille

Dans le cadre de la gestion du portefeuille de participations, des engagements courants ont été reçus ou donnés par la Société visant, notamment, à mettre en place des partages de plus-values à terme, des révisions ou des compléments de prix, des mécanismes de conversion d'obligations et des modalités de sortie à échéance.

Ces différents éléments, conditionnés par l'atteinte de résultats ou de "milestones" lors des exercices futurs, ne sont pas évaluables à la date de clôture, compte tenu de leur définition.

La société SIPAREX CROISSANCE bénéficie en outre de droits de suite obtenus lors de la cession de certaines participations, au titre desquelles les cessionnaires s'engagent à lui rétrocéder une part des plus-values qu'ils réaliseraient s'ils recédaient les lignes concernées à des tiers jusqu'à une date donnée. Ces produits potentiels ne sont, par nature, pas évaluables.

Engagements financiers

La société SIPAREX CROISSANCE a bénéficié, durant l'exercice, d'une ligne de crédit d'un montant total de 5 millions d'euros consentie par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et dont le taux d'intérêt était fixé à EURIBOR de la période majoré d'une marge de 0,25 %.

Elle n'a fait l'objet d'aucune utilisation au cours de l'exercice.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

∞ Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de retraite (Art.39)

La Société a souscrit, à effet du 1^{er} janvier 2003, auprès d'une institution de prévoyance, une convention d'assurance collective couvrant le paiement des indemnités de fin de carrière (IFC).

Par ailleurs, elle a souscrit un contrat de retraite supplémentaire à prestations définies (Art.39) auprès d'une compagnie d'assurance.

Compte tenu du mode de gestion de SIPAREX CROISSANCE, le coût de ces contrats est pris en charge par SIGEFI et compris dans la rémunération forfaitaire de la gérance.

∞ Litiges

Dans un contexte de judiciarisation qui s'est accentué au cours de ces dernières années, la société SIPAREX CROISSANCE doit gérer les procédures suivantes engagées à son encontre :

- Dans une procédure de décembre 2004, SIPAREX CROISSANCE, conjointement avec la société SIGEFI, s'est vue assignée par un intermédiaire consultant en rapprochement d'entreprises, qui réclamait le paiement de dommages et intérêts d'un montant de 0,22 million d'euros. Par jugement en date du 26 septembre 2005, le Tribunal de Commerce de Lyon a débouté le demandeur de l'intégralité de ses demandes et l'a condamné au versement de dommages et intérêts pour procédure abusive, jugement confirmé, en date du 10 mai 2007, par la Cour d'Appel de Lyon.

Par arrêt en date du 11 septembre 2008, la Cour de Cassation a infirmé l'arrêt de la Cour d'Appel en ce qui concerne le versement de dommages et intérêts et a renvoyé l'affaire, uniquement sur ce point, devant la Cour d'Appel de Lyon qui statuera en qualité de juridiction de renvoi.

- Par ailleurs, un ancien actionnaire dirigeant de l'une des participations de SIPAREX CROISSANCE a assigné, le 24 juillet 2006, votre Société, conjointement avec d'autres véhicules d'investissement gérés par le Groupe SIPAREX ou par des tiers, aux fins de voir prononcer la nullité d'une part d'une cession d'actions de cette participation intervenue entre le demandeur et un défendeur tiers au Groupe SIPAREX et, d'autre part, d'un protocole d'accord et de cession d'actions au profit notamment du Groupe SIPAREX;

Le demandeur sollicite auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris la réparation de son préjudice qu'il estime à 1,5 million d'euros.

Par ordonnance du 11 février 2008, le Tribunal saisi s'est déclaré incompétent pour connaître de la nullité du protocole d'accord et de la cession d'actions.

Le demandeur n'a pas fait appel de cette ordonnance et le Tribunal de Grande Instance de Paris a, par jugement du 16 février 2009, mis définitivement hors de cause la société SIPAREX CROISSANCE et les autres entités d'investissement du Groupe SIPAREX.

- En date du 1^{er} août 2007, SIPAREX CROISSANCE et une autre société du Groupe SIPAREX (ainsi que 2 investisseurs tiers), se sont vues assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Toulouse par l'ancien dirigeant de l'une de leurs participations.

Le demandeur réclame la reconnaissance du caractère abusif de sa révocation et l'exécution d'un protocole d'accord signé, notamment, par ces 2 structures et prévoyant une obligation d'achat des titres de la participation détenus par le demandeur pour un montant de 0,32 million d'euros outre intérêts ainsi qu'une somme de 10 000 € au titre de l'article 700 du NCPC.

Cette procédure est actuellement pendante devant le Tribunal de commerce de Toulouse qui a accepté d'attendre le dépôt du rapport d'expertise demandé par le Tribunal de Commerce d'Auch dans le cadre de la procédure collective de ce groupe (cf paragraphe ci-dessous). La prochaine audience de procédure est fixée au 21 avril 2009.

- Enfin, le liquidateur judiciaire de cette même participation a, de son côté, assigné SIGEFI, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, dans le cadre d'une expertise judiciaire contradictoire visant à déterminer les causes des difficultés ayant conduit à la mise en liquidation de cette société (cf. paragraphe ci-dessus).

Une convention de répartition des charges induites par une action en responsabilité autorisée par le Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE lors de sa réunion du 19 avril 2005, prévoit :

pour le cas où, alors que plusieurs véhicules d'investissement (sociétés ou fonds communs de placement) ont co-investi dans une même société :

- une action serait engagée par des tiers à l'encontre d'un ou plusieurs des fonds ou sociétés investisseurs, mais non de tous, sur le fondement de la responsabilité civile quasi-délictuelle, de la responsabilité des mandataires sociaux ou de l'article 1142 du Code Civil,

- une action serait engagée contre tous les co-investisseurs, mais se traduirait par des conséquences financières qui ne seraient pas proportionnelles au montant de leurs investissements respectifs,

et où, les conséquences financières de ces actions ne seraient pas intégralement prises en charge par les assureurs au titre des polices d'assurances,

que la part laissée à la charge des véhicules d'investissement, sociétés et fonds (dans la limite et les conditions prévues dans leur règlement), serait répartie entre eux à proportion de leurs investissements respectifs en fonds propres et quasi fonds propres.

La société SIPAREX CROISSANCE n'a pas jugé utile, après avoir pris l'avis de leurs conseils, de constituer de provisions pour risques au titre de ces diverses assignations qu'elle considère comme non fondées.

Il n'existe pas d'autre litige susceptible d'avoir, ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de la Société, son activité et son résultat.

IV - Notes sur le bilan actif (en milliers d'euros)

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	à l'ouverture	Augmentation	Diminution	à la clôture
Immobilisations incorporelles	3	0	0	3
Immobilisations corporelles	363	21	71	313
Immobilisations financières (hors virements de poste à poste)	73 700	3 843*	10 400	67 143
TOTAL	74 066	3 864	10 471	67 459

Amortissements et provisions pour dépréciation	à l'ouverture	Augmentation	Diminution	à la clôture
Immobilisations incorporelles	3	0	0	3
Immobilisations corporelles	155	59	52	162
Autres immob. financières	21 287	4 178	3 990	21 474*
TOTAL	21 445	4 237	4 042	21 639

* Il s'agit essentiellement d'échanges de titres intervenus dans le cadre d'opérations de fusions.

Etat des créances	Montant brut	à 1 an au plus	à + d'1 an
Actif immobilisé	529	452	77
Actif circulant et intérêts bancaires courus	591	357	235
TOTAL	1 121	809	312

Provision pour dépréciation d'actifs circulants	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde de clôture
Provision sur créances	142	67	106	103
Provision pour dépréciation des VMP	40	0	40	0
TOTAL	182	67	146	103

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières	158
Autres créances	6
Disponibilités	34

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	40
-----------------------------	----

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

V - Notes sur le bilan passif (en milliers d'euros)

Capital social :	Nombre d'actions "O"	Nombre d'actions "B"
Titres en début d'exercice	3 444 519	3 180
Titres émis	38 730	
Titres annulés	(668 896)	
Titres en fin d'exercice	2 814 353	3 180
Valeur nominale	15,00 €	15,00 €

Les nouvelles actions ordinaires dites actions "O" émises résultent de l'exercice de l'option pour le paiement en actions du dividende relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007. Elles ont été émises à un prix unitaire de 23,91 €.

Les 668 896 titres apportés par les actionnaires dans le cadre de l'OPRA, qui a été finalisée en avril 2008 pour un montant total de 20 M€, sur la base d'un prix de rachat par action de 29,90 €, ont été annulés en avril 2008.

Les actions "B" sont des actions de catégorie conférant des dividendes privilégiés qui se substituent à une partie de la rémunération aléatoire versée à la gérance (cf paragraphe VIII-1). Ces actions ont été souscrites par les membres de l'équipe de gestion de la société dans le cadre des dispositions de l'article L225-138 II alinéa 2 du Code de Commerce.

Provisions :	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Solde à la clôture
Provision pour risques et charges	0				0
Provision pour pertes de change	0				0
TOTAL	0				0

Etat des dettes :	Montant brut	A 1 an au +	+1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Établissements de crédit	37	37		
Fournisseurs	504	504		
Dettes fiscales et sociales	346	346		
Dettes sur immobilisations fin.	2262	907	1 355	
Autres dettes	0	0		
TOTAL	3 149	1 793	1 355	

Les dettes sur immobilisations financières comprennent les engagements de souscription non encore libérés pris par la Société dans les FCPR SIPAREX ITALIA et SIPAREX IBERIA I.

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	36
Fournisseurs	428
Dettes fiscales et sociales	271

VI - Notes sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :		
IS calculé sur la plus-value de cession de véhicules		2 K€
Amortissements et allègements de la dette future d'impôts :		Non applicable

VII - Autres informations

∞ Actions propres

Au 31 décembre 2008, la Société détient 9 408 de ses propres actions pour un montant global net de 173 052,04 €. Ces actions ont été acquises au titre du contrat de liquidité géré par la Société de bourse ODDO MIDCAP, et sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au titre du contrat de liquidité, SIPAREX CROISSANCE a acquis, au cours de l'exercice, 32 087 actions au prix moyen de 23,13 €, et en a cédé 26 373 au prix moyen de 23,83 €.

Enfin, dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 5 mai 2008, la Société n'a acquis aucun titre, hormis ceux acquis dans le cadre du contrat de liquidité.

∞ Rémunérations des organes de direction et de Surveillance

Les sommes allouées aux organes de surveillance s'élèvent à 58 200 euros.

La rémunération de la gérance est présentée au paragraphe IX de la présente annexe.

∞ Effectif moyen (équivalent à temps complet)

Cadres	5
Employés	4
Total	9

∞ Entreprises liées

Montant des créances et dettes relatives aux entreprises liées (en milliers d'euros).	Créances	Dettes
SIGEFI		297

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

VIII - Détail des produits et des charges (en milliers d'euros)

∞ Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Créances rattachées à des participations	158
Dividendes	90
Intérêts courus des créances sur participations	0
Intérêts courus sur obligations convertibles	65
Intérêts courus sur comptes courants	3
Autres créances	6
Jetons de présence à recevoir	4
Fournisseurs avoirs à recevoir	2
Disponibilités	34
Intérêts courus à recevoir	6
Intérêts courus sur CDN et CAT	28
TOTAL	198

∞ Charges constatées d'avance

TOTAL	40
--------------	-----------

∞ Charges à payer

Emprunts et dettes établissements de crédit	36
Intérêts bancaires à payer	36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	428
Fournisseurs factures non parvenues	131
Fournisseurs à recevoir de SIGEFI	297
Dettes fiscales et sociales	271
Dettes provisions congés payés	77
Autres charges de personnel	84
Charges sociales sur congés payés	33
Charges sociales sur gratifications	29
Etat charges à payer	38
Charges fiscales sur congés payés	10
TOTAL	735

IX - Rémunération de la Gérance

L'Assemblée Générale du 31 mai 2005 a statué sur une modification de la gestion de la Société pour la calquer sur celle d'un fonds de capital investissement ce qui a conduit à réduire sa durée de vie à dix ans, durée habituelle pour ce type de véhicule financier, en subdivisant cette période en deux parties : une première au cours de laquelle la Société continuerait à investir, et l'autre, au cours de laquelle il n'y aurait plus d'investissements (sauf réinvestissements sur les lignes du portefeuille existant mais qui serait consacrée à la cession du portefeuille résiduel et à une distribution de sa trésorerie excédentaire aux actionnaires.

Les modalités de sa rémunération forfaitaire sont restées identiques à celles fixées par l'Assemblée Générale du 25 juin 1998 et modifiées par les Assemblées Générales des 18 mai 1999 et 27 avril 2000.

L'Assemblée Générale du 27 juin 2001 a décidé la neutralisation des éléments de distribution de la société EPICEA en faveur de la société SIPAREX CROISSANCE en ce qui concerne la rémunération aléatoire. Cette modification a pris effet à compter de l'exercice 2000.

L'Assemblée Générale du 22 mai 2002 a décidé d'inclure dans les charges dites structurelles la cotisation annuelle versée au CLUB SIPAREX, correspondant à 0,1 % des capitaux propres moyens de la Société. Cette modification a pris effet à compter de l'exercice 2002.

L'Assemblée Générale du 2 avril 2004 a décidé la neutralisation du montant libéré de la souscription de la Société dans les fonds SIPAREX IBERIA I et SIPAREX ITALIA pour la détermination des capitaux propres servant au calcul des rémunérations forfaitaire et aléatoire ainsi que la neutralisation des éléments de

distribution de la société EPICEA en faveur de la société SIPAREX CROISSANCE en ce qui concerne la rémunération forfaitaire et des éléments de distribution des fonds SIPAREX ITALIA et SIPAREX IBERIA I en faveur de la société SIPAREX CROISSANCE en ce qui concerne les rémunérations forfaitaire et aléatoire. Cette modification a pris effet le 1^{er} janvier 2004.

Enfin, l'Assemblée Générale du 31 mai 2005 a renouvelé, par anticipation, le mandat de gérant de la société SIGEFI pour une durée de six ans et a statué sur une modification des modalités de calcul de la rémunération aléatoire, comme précisé ci-après.

❖ Rémunération forfaitaire

Cette rémunération est égale à 2,35 % de la moyenne des capitaux propres de la Société sous déduction des charges nettes de gestion directement supportées par la société.

Le tableau ci-après fait état des divers éléments ayant conduit à la détermination de la rémunération forfaitaire de la gérance.

Coûts de fonctionnement nets (hors bonus de performance et hors éléments exceptionnels)

	au 31 décembre 2007 (en K€)	au 31 décembre 2008 (en K€)
Charges opérationnelles	1 834	1 477
Charges structurelles (Charges propres)	1 013	590
Charges de fonctionnement brutes	2 847	2 067
Total des produits et débours	(22)	(11)
Charges de fonctionnement nettes (avant rémunération aléatoire)	2 825	2 056

Au cours de l'exercice, les charges opérationnelles se sont élevées à 1 477 K€ ; compte tenu de produits et débours de 11 K€, les coûts nets de fonctionnement (hors charges structurelles) se sont élevés à 1 466 K€.

Cette somme de 1 466 K€ correspond au taux de 2,35 % appliqué à la moyenne des capitaux propres de la Société,

retraités conformément aux dispositions statutaires, soit :

$$62\,398\text{ K€} \times 2,35\% = 1\,466\text{ K€}$$

Par ailleurs, la société a supporté des honoraires directement liés à des cessions de participation pour un montant total de 67 K€, non inclus dans les charges opérationnelles et structurelles mentionnées ci-dessus.

❖ Rémunération aléatoire (bonus de performance)

L'évolution du mode de gestion de SIPAREX CROISSANCE se traduisant par une diminution progressive de ses capitaux propres, compte tenu des offres publiques de rachat d'actions (OPRA) et des distributions de résultats d'ores et déjà réalisées et restant à mener dans ce cadre, les bases de calcul de la rémunération aléatoire de la Gérance (et des actions de catégorie "B" créées sur décision de l'Assemblée Générale mixte du 2 avril 2004 et détenues par les principaux gestionnaires personnes physiques de la Société (boni de performance) ont été ajustées afin qu'ils ne bénéficient pas de façon indue de la réforme aux dépens des actionnaires de SIPAREX CROISSANCE.

En effet, en l'absence d'aménagement, la réduction progressive des capitaux propres de SIPAREX CROISSANCE aurait eu pour effet une hausse de la rémunération aléatoire, le taux de rendement minimum déclenchant les bonus s'appliquant sur une base en diminution chaque année.

Afin de corriger cet effet mécanique, l'Assemblée Générale a décidé :

- de retenir comme assiette de calcul, jusqu'à l'extinction de SIPAREX CROISSANCE, à laquelle s'applique le taux de

rendement minimum déclenchant la rémunération aléatoire, les capitaux propres sociaux de la Société constatés au 31 décembre 2004.

- que le résultat net servant de référence au calcul de la rémunération aléatoire soit corrigé des plus ou moins-values nettes d'impôt sur les sociétés constatées sur la cession de la société SPM SIPAREX SAS, détentrice de la marque "SIPAREX", et donc d'aménager la définition de "Résultat Net" contenue à l'article 12.III des statuts, pour les seuls besoins de calcul de la rémunération aléatoire et des dividendes prioritaires attachés aux actions de catégorie "B" (mais pas pour le calcul de la rémunération forfaitaire définie par l'article 12.III des statuts).

- de "figer" le taux de référence (taux minimum de rendement déclenchant le bonus) pour la vie résiduelle de la Société à 5,31 %.

Le résultat de l'exercice n'autorise pas votre gérant, la société SIGEFI, à percevoir une rémunération aléatoire (bonus de performance) ; corrélativement, les membres de l'équipe de gestion porteurs d'actions de catégorie "B" ne bénéficieront pas du dividende prévu à l'article 18 des statuts.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

X - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Le portefeuille de TIAP est évalué conformément aux modalités d'évaluation des TIAP définies par les "Valuation Guidelines" préconisées par l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital) et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement.

Ainsi, le portefeuille a été évalué en "juste valeur" pour la détermination des provisions pour dépréciation et le calcul de l'actif net réévalué, selon les critères suivants :

1 - Sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé ("non cotées") :

Les valeurs ou titres non cotés sont évalués à leur prix de souscription ou d'acquisition pendant une période d'une année suivant ces opérations, sauf lorsqu'il est constaté une détérioration notable de la situation et des perspectives de la société émettrice.

Lors d'une opération récente sur les titres de la société émettrice, effectuée par un tiers, dans des volumes significatifs et dans des conditions normales (c'est-à-dire, notamment, donnant l'accès à des droits identiques à ceux des titres détenus par SIPAREX CROISSANCE, et départies d'enjeux stratégiques très différents de ceux qui ont justifié l'investissement), la valorisation des titres peut être établie sur la base de la valeur de référence pour cette opération.

Tout élément susceptible de diminuer de façon substantielle la valeur d'un investissement doit être intégré dans l'évaluation des titres ou valeurs détenus par SIPAREX CROISSANCE, notamment dans les cas de figure suivants :

- performances ou perspectives de l'entreprise inférieures aux anticipations sur lesquelles la décision d'investissement a été fondée,
- performances systématiquement inférieures aux prévisions,
- objectifs stratégiques de la participation non atteints ou différés durablement,
- fragilisation durable de la participation (départ d'hommes clé, litiges, procès...).

Dans ces cas de figure, la valeur de l'investissement est diminuée du montant approprié reflétant cette évolution, afin d'obtenir une juste valeur de l'investissement.

En pratique, en l'absence d'informations suffisantes ou d'autres références, la diminution de valeur s'appliquera par tranches de 25 %, mais pourra s'appliquer par paliers de 5 %, notamment lorsque la valeur résiduelle nette de la Société sera égale ou inférieure à 25 % de la valeur d'investissement d'origine.

Dans les autres cas que ceux ci-dessus précisés, la juste valeur de l'investissement s'établira selon les méthodologies suivantes :

- La valorisation selon les Multiples de résultats, consistant à capitaliser les résultats de l'entreprise, sera la méthodologie la plus fréquemment utilisée, et particulièrement adaptée pour

l'évaluation des investissements dans des entreprises établies, profitables (ou intégrant des pertes ponctuelles retraitées pour obtention d'éléments normalisés), et qui évoluent en conformité avec les attentes initiales de SIPAREX CROISSANCE, ou plus favorablement :

- avec application aux résultats de la Société (moyennes de résultats arrêtés ou prévisionnels, le cas échéant, retraités selon les principes IFRS), de multiples adaptés et raisonnables (PER, PCF, VE/EBIT, VE/EBITDA, VE/CA),
- ces multiples émanant de sociétés comparables (et qui appliquent des principes comptables comparables, notamment au regard des IFRS),
- ce, en intégrant, le cas échéant, une diminution de valeur due à des éléments de fragilité, par exemple, résultant de la taille de la société, du petit nombre d'hommes clé, d'une activité mono client ou mono produit, ou à d'autres éléments de fragilité identifiés.

Une décote de négociabilité est appliquée à l'évaluation ainsi obtenue, fonction de la capacité de SIPAREX CROISSANCE à organiser le désinvestissement de l'entreprise, qui diminuera au fur et à mesure de la perspective de cession et de sa probabilité. Sauf cas spécifique, le taux de cette décote sera de 20 %.

Plus ponctuellement :

- La méthodologie des références sectorielles pourra être utilisée pour les entreprises appartenant à des secteurs spécifiques (faisant appel à des notions du type "prix par abonné", "prix par lit"),
- La méthodologie de l'actif net, consistant à déterminer une valeur d'actif par évaluation des composantes du bilan de l'entreprise, notamment envisageable en cas de cession d'actifs par appartements, pourra être utilisée.
- Exceptionnellement, d'autres méthodologies pourront être utilisées par SIPAREX CROISSANCE, lorsque les méthodologies ci-dessus ne sont pas appropriées.
- L'actualisation de flux de trésorerie relatifs à l'investissement peut être utilisée par SIPAREX CROISSANCE à des fins de valorisation des investissements, notamment pour des instruments de dette.

La valorisation des lignes dont les évaluations, issues de l'application des méthodes ci-dessus, évoluent peu par rapport à l'investissement à l'origine (+/- 10 %) est maintenue à ce même prix.

Par ailleurs, dans le contexte de turbulence financière et économique actuel et en application des recommandations faites par l'IPEV en novembre 2008, l'estimation de la juste valeur a été réalisée en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque investissement. Cette estimation a notamment pu être basée sur le jugement de l'évaluateur et ne s'est pas arrêtée à la seule application de méthodes mathématiques.

2 - Sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé ("cotées") :

Les titres des sociétés cotées détenus directement par SIPAREX CROISSANCE sont évalués sur la base du cours demandé ("bid prices"), à la date d'arrêté des évaluations sous condition d'un marché actif et de l'absence de restrictions ("lock up" par exemple).

Lorsque les volumes d'échange du marché ne sont pas pertinents, le choix d'une décote appropriée sera justifié en fonction du contexte.

Lorsque l'investissement a pour sous-jacent une société cotée, la valorisation de l'investissement fait référence aux méthodologies d'évaluation ci-dessus décrites pour les sociétés non cotées, sauf lorsque celles-ci ne sont pas pertinentes en vue d'une évaluation en juste valeur.

SIPAREX CROISSANCE utilise les mêmes méthodologies d'évaluation d'une période à l'autre, sauf lorsqu'un changement de méthodologie se traduit par une meilleure estimation de la juste valeur de l'investissement.

3 - Les parts de FCPR sont évaluées à leur dernière valeur liquidative connue.

Valeur estimative du portefeuille de T.I.A.P. (en euros)

Méthodes d'évaluation	Montant à l'ouverture			Montant à la clôture		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur estimative	Valeur brute	Valeur nette	Valeur estimative
Multiples du résultat	48 235 191	32 856 542	45 087 008	41 533 501	25 060 864	31 468 523
Sociétés cotées	440 026	305 492	355 868	184 480	56 576	56 576
Référence à un prix de transaction	12 190 274	11 001 448	19 422 755	13 675 387	13 592 073	20 515 463
Autres méthodes	1 672 649	925 315	1 112 506	1 585 911	878 561	1 056 447
Actif Net Réévalué	9 690 744	5 990 558	6 192 756	9 146 733	5 205 234	5 376 161
	72 228 884	51 079 355	72 170 892	66 126 012	44 793 308	58 473 170

Variation de la valeur du portefeuille de T.I.A.P. (en euros)

	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	51 079 355	72 170 892
Acquisitions de l'exercice (1)	4 433 472	4 433 472
Cessions de l'exercice	10 536 343	13 572 739
Reprises des provisions sur titres cédés	3 159 085	3 159 085
Plus et moins-values sur cessions de titres		
- détenus au début de l'exercice		- 2 319 692
- acquis dans l'exercice		
Variation de la provision pour dépréciation	- 3 342 261	- 3 342 261
Autres variations des plus-values latentes		
- sur titres acquis dans l'exercice		745 011
- sur titres acquis antérieurement		- 2 800 597
MONTANT A LA CLOTURE	44 793 308	58 473 170

(1) Il s'agit essentiellement d'échanges de titres intervenus dans le cadre d'opérations de fusions.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

XI - Renseignements concernant les filiales et les participations et inventaire des valeurs mobilières (en euros)

Immobilisations Financières	CAPITAL	Réserves et Report à nouveau avant affectation des Résultats	QUOTE PART DU CAPITAL DETENUE (%)	VALEUR COMPTABLE des titres détenus		Prêts et Avances consentis par la Société et non encore remboursés	Cautions et avals domiés par la Société	CHIFFRES D'AFFAIRES HT du dernier exercice clos	RESULTAT du dernier exercice clos	Dividende encaissé par la Société au cours de l'exercice	OBSERVATIONS	Date des Comptes
				BRUTE	NETTE							
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous												
1. Filiales												
(+ 50 % du capital détenu par la Société)												
2. Participations												
(10 à 50 % du capital détenu par la Société)												
CROISSANCE NERGECO	10 725 176	247 653	20,01	2 146 084				0	1 042 766	60 650		au 31/12/07
FKB	3 031 725	615 384	15,31	869 590				0	-123 570			au 31/12/07
CECEP	4 000 000	14 725 606	18,58	1 587 049				62 467 667	1 149 710			conso. au 30/09/07
FINANCIERE KI 2003			28,50	1 992 500								dépôt de bilan
SE INVESTISSEMENT	3 112 000	1 653 754	25,47	792 580				238 033	367 767			au 31/03/08
C4L	89 120	1 188 640	20,20	739 202				0	356 740			au 31/12/07
GP INFO FINANCE	4 700 000	1 123 974	27,51	1 293 120				342 000	671 819			au 31/12/07
RAVE CROISSANCE	7 285 016	3 237 296	30,97	2 256 378				1 137 540	728 001			créée en 2008
BLANC DIVOIRE	9 920 573	-1 244 384	11,64	1 259 996				0	-99 506			au 31/12/07
FINANCIERE BCF	5 576 000		13,12	731 700								au 31/12/07
PROGIDE			10,00	548 816								dépôt de bilan
FINANCIERE DE LA MOTTE			10,29	545 798								dépôt de bilan
FINANCIERE BLANC			10,95	507 655								dépôt de bilan
SERTA	4 580 000	9 513 732	11,48	1 271 431				63 690 840	2 612 830	103 301		au 31/12/07
VENSYS POST EQUIP			11,58	596 741				37 109 124	1 431 386			au 31/12/07
TOTAL				17 138 641								
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations												
1. Filiales non reprises au paragraphe A												
a) Filiales françaises (ensemble)				34 635								
b) Filiales étrangères (ensemble)												
2. Participations non reprises au paragraphe A												
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)				361 535								
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)												
C. Renseignements globaux concernant les autres valeurs mobilières												
1. Actions et bons de souscription d'actions												
a) Autres TIAP				45 881 371								
b) Titres de placement				11 601 249						1 085 449		
2. Obligations												
a) Autres TIAP				3 198 440								
b) Titres de placement												
TOTAL				78 215 871								

A rapprocher de l'actif brut (ou net) du bilan : TIAP + titres de participation groupe + titres de placement-interêts courus ou échus à recevoir.

XII - Variation des capitaux propres (en euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et primes d'apport	Réserves	Résultat de l'exercice et report à nouveau	Total
Situation au 31/12/2007	3 447 699	51 715 485	1 636 606	6 094 904	22 366 628	81 813 623
Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	38 730	580 950	345 084			926 034
Augmentation de capital autre						
Réduction de capital par annulation d'actions (OPRA)	-668 896	-10 033 440	-314 381		-9 652 169	-19 999 990
Situation après augmentation et réduction de capital	2 817 533	42 262 995	1 667 309	6 094 904	12 714 459	62 739 667
Droits de l'associé commandité					-139 844	-139 844
Affectation du résultat aux capitaux propres						
Dividendes distribués					-7 222 007	-7 222 007
Prime de fidélité - Dividendes actions propres					18 124	18 124
Acompte sur dividendes						
Résultat au 31/12/2008					3 301 480	3 301 480
Situation au 31/12/2008	2 817 533	42 262 995	1 667 309	6 094 904	8 672 212	58 697 420

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(R 225-81, R225-83 et R225-102 du Code de Commerce)

NATURE DES INDICATIONS	(en euros)				
	2004	2005	2006	2007	2008
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social	67 864 155	68 967 945	60 949 035	51 715 485	42 262 995
Nombre d'actions émises de catégorie "O"	4 521 097	4 594 683	4 060 089	3 444 519	2 814 353
Nombre d'actions émises de catégorie "B"	3 180	3 180	3 180	3 180	3 180
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES :					
Produits (1)	15 545 953	18 892 839	13 181 042	20 457 815	5 556 063
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	10 561 804	13 454 535	8 580 894	16 472 509	3 457 912
Impôts sur les bénéfices	26	—	-	195 609	2 314
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	7 789 717	8 866 336	11 513 111	14 862 259	3 301 480
Montant des bénéfices distribués (2)	7 306 334	8 755 111	8 321 435	7 222 007	2 855 870
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (2) :					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,33	2,93	2,11	4,72	1,23
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1,72	1,93	2,83	4,31	1,17
Dividende versé à chaque action de catégorie "O" (2)	(A) 1,52 (B) 1,672	(D) 2,14 (E) 2,354	(G) 2,25 (H) 2,475	(J) 2,25 (K) 2,475	(M) 1,00 (N) 1,10
Dividende versé à chaque action de catégorie "B" (2)	(C) 101,14	(F) 60,69	(I) 175,55	(L) 276,05	-
PERSONNEL :					
Nombre de salariés	23	23	27	15	13
Montant de la masse salariale	1 269 457	1 355 425	1 265 153	936 580	632 345
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	517 102	628 948	512 917	376 547	333 595

(1) plus-values brutes de cession, produits des titres de participations, produits de trésorerie et produits accessoires.

(2) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, il est indiqué le montant des bénéfices dont la distribution est proposée.

(A) sur 3 780 031 actions - coupon normal
 (B) sur 741 066 actions - coupon majoré
 (C) sur 3 180 actions
 (D) sur 3 318 504 actions - coupon normal
 (E) sur 620 441 actions - coupon majoré
 (F) sur 3 180 actions

(G) sur 2 873 126 actions - coupon normal
 (H) sur 524 708 actions - coupon majoré
 (I) sur 3 180 actions
 (J) sur 2 335 552 actions - coupon normal
 (K) sur 440 071 actions - coupon majoré
 (L) sur 3 180 actions

(M) sur 2 399 188 actions - coupon normal
 (N) sur 415 165 actions - coupon majoré

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 29 AVRIL 2009

Première Résolution (à caractère ordinaire)

∞ Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale,

connaissance prise des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes et prenant acte de l'approbation donnée par la société SIPAREX ASSOCIES, Associé Commandité,

approuve lesdits rapports et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et desquels il résulte un bénéfice net de 3 301 480,43 €.

Deuxième Résolution (à caractère ordinaire)

∞ Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale,

connaissance prise des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes et prenant acte de l'approbation donnée par la société SIPAREX ASSOCIES, Associé Commandité,

approuve lesdits rapports et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et desquels il résulte une perte de 4 250 959,85 €.

Troisième Résolution (à caractère ordinaire)

∞ Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale,

connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles L. 226-10 et L. 225-38 du Code de commerce, approuve ces conventions.

Quatrième Résolution (à caractère ordinaire)

∞ Affectation du résultat de l'exercice 2008

L'Assemblée Générale,

sur la proposition de la Gérance et prenant acte de l'approbation de la société SIPAREX ASSOCIES, Associé Commandité, décide que le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- s'élevant à 3 301 480,43 €
- diminué de la dotation à la réserve légale (intégralement dotée) pour mémoire
- diminué des droits de l'Associé Commandité de 33 014,80 €
- et majoré du solde du report à nouveau de 5 370 731,47 €
- constitue un bénéfice distribuable de 8 639 197,10 €
- qui sera affecté à la distribution d'un dividende global de 2 855 869,50 €, le solde, soit 5 783 327,60 € étant reporté à nouveau.

Le dividende ordinaire par action de catégorie "O" est fixé à 1,00 €.

En application de la loi de finances pour 2001 portant modification du statut fiscal des sociétés de capital risque, le dividende ordinaire sera constitué d'un coupon de 1,00 € prélevé sur les plus-values à long terme du portefeuille exonéré réalisées au cours de l'exercice 2008 et des exercices précédents.

Le dividende majoré par action de catégorie "O" est fixé à 1,10 € ; il est constitué d'un coupon de 1,10 € prélevé sur les plus-values à long terme du portefeuille exonéré réalisées au cours de l'exercice 2008 et des exercices précédents.

Aucun dividende n'est versé aux actions de catégorie "B".

Le dividende versé aux actions de catégorie "O" sera mis en paiement le 11 juin 2009, mais, pour les actionnaires qui opteront pour le dividende en actions de catégorie "O", celui-ci sera exigible à la date de leur option.

Au cas où certaines actions détenues sous la forme nominative depuis le 1^{er} janvier 2007 ne donneraient pas droit à une majoration du dividende en raison de transferts ou de conversions au porteur qui interviendraient avant cette mise en paiement, le montant du dividende global serait diminué à due concurrence des majorations correspondantes et le montant de ces dernières serait reporté à nouveau.

Faisant usage des dispositions de l'article 18 des statuts, l'Assemblée Générale décide d'offrir à chaque actionnaire, propriétaire ou usufruitier d'actions de catégorie "O", la possibilité d'opter pour le paiement en actions du dividende revenant aux actions lui appartenant, dans les conditions suivantes :

- le prix d'émission des actions remises en paiement sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur Euronext Paris (compartiment C) au cours des vingt dernières séances de bourse précédant la tenue de l'Assemblée, diminuée du montant net du dividende alloué à chaque action et arrondie au centime immédiatement supérieur, sans que ce prix puisse être inférieur au nominal ;
- lorsque le montant total du dividende payable en actions ne correspondra pas à un nombre entier d'actions nouvelles, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces ;

- la période d'option pour le paiement du dividende en actions est fixée du 11 mai 2009 au 2 juin 2009 inclus ; l'exercice de l'option sera constaté par la signature d'un bulletin de souscription indiquant le nombre d'actions au titre desquelles l'option est exercée, sauf si l'option est exercée par l'intermédiaire d'un établissement de crédit ou d'un prestataire de services d'investissement ;

- les actions nouvelles seront soumises à toutes les prescriptions légales et statutaires et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

- tous pouvoirs sont donnés à la Gérance pour constater l'augmentation de capital résultant des demandes de paiement en actions, pour procéder aux modifications statutaires conformément aux dispositions de l'article L. 232-20 du Code de commerce et, plus généralement, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision, y compris proroger, s'il y a lieu, la période de souscription dans la limite d'une durée maximale de trois mois.

L'Assemblée Générale constate que le montant du dividende distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant (en euros par action) :

		Dividende net	Dividende brut
2005	Action de catégorie "O"		
	Dividende ordinaire	2,14	2,14
	Dividende majoré	2,354	2,354
	Dividende par action de catégorie "B"	60,69	60,69
2006	Action de catégorie "O"		
	Dividende ordinaire	2,25	2,25
	Dividende majoré	2,475	2,475
	Dividende par action de catégorie "B"	175,55	175,55
2007	Action de catégorie "O"		
	Dividende ordinaire	2,25	2,25
	Dividende majoré	2,475	2,475
	Dividende par action de catégorie "B"	276,05	276,05

Cinquième Résolution (à caractère ordinaire)

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale,

connaissance prise des rapports de la Gérance et du Conseil de Surveillance, décide de renouveler, pour une durée de trois ans, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES, anciennement dénommée CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES LYON.

Ce mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 29 AVRIL 2009

Sixième Résolution (à caractère ordinaire)

∞ Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale,

connaissance prise des rapports de la Gérance et du Conseil de Surveillance, décide de renouveler, pour une durée de trois ans, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de MÉDÉRIC PRÉVOYANCE.

Ce mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Septième Résolution (à caractère extraordinaire)

∞ Modification de la limite d'âge applicable au Président du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale,

connaissance prise des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et prenant acte de l'approbation donnée par la société SIPAREX ASSOCIES, Associé Commandité, décide de modifier la rédaction du dernier alinéa de l'article 13-II "Conseil de Surveillance" des statuts ; cet alinéa est désormais rédigé de la manière suivante :

"Le mandat du président prend fin, de plein droit, à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de soixante dix ans. Toutefois, le conseil peut, à deux reprises, par décision expresse prise avant l'Assemblée Générale à l'issue de laquelle doit prendre fin le mandat du président, proroger ce mandat pour une durée de trois années, sous réserve qu'il soit encore membre du Conseil de Surveillance".

Huitième Résolution (à caractère extraordinaire)

∞ Délégation à la Gérance à l'effet de réduire le capital social par voie d'offre publique de rachat d'actions

L'Assemblée Générale,

connaissance prise des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, et prenant acte de l'approbation donnée par la société SIPAREX ASSOCIES, Associé Commandité,

- autorise la Gérance à réduire le capital social d'un montant nominal maximal de 13 875 000 €, par voie d'achat, par la Société, en vue de leur annulation, d'un nombre maximum de 925 000 actions d'un montant nominal de 15 €, pour un prix d'achat unitaire maximum de 33 € par action et un prix global maximum de 25 000 000 €,

- délègue à la Gérance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-204 du Code de commerce, pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le pouvoir d'arrêter le prix de rachat unitaire des actions, le montant maximum de la réduction de capital et le nombre maximum d'actions à annuler dans les limites qui viennent d'être fixées et de procéder en une ou plusieurs fois à sa réalisation,

- et décide que la Gérance devra, avant de prendre toute décision en vertu de la présente délégation, obtenir l'avis favorable du Conseil de Surveillance et l'accord préalable de SIPAREX ASSOCIES, Associé Commandité.

L'offre d'achat des actions de catégorie "O" prendra la forme d'une offre publique de rachat d'actions réalisée en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Les actions achetées seront annulées conformément à la loi et à la réglementation en vigueur et ne donneront pas droit aux dividendes et acomptes sur dividendes mis en distribution postérieurement à leur acquisition par la Société.

La différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sera imputée sur le compte "primes d'émission", sur les réserves disponibles et, le cas échéant, sur le report à nouveau bénéficiaire.

En outre, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance en vue de :

- réaliser la réduction de capital autorisée dans le cadre de la présente résolution ;

- en cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;

- au vu des résultats de l'offre publique de rachat d'actions, arrêter le montant définitif de la réduction du capital à due concurrence de la valeur nominale des actions achetées, conformément aux dispositions de l'article R. 225-155 du Code de commerce ;

- procéder à la modification corrélative des statuts ;

- et, d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire, prendre toutes les mesures et effectuer toutes les formalités utiles à la réalisation de la présente autorisation.

Neuvième Résolution (à caractère ordinaire)

✎ Autorisation donnée à la Gérance d'acheter des actions sur le marché au titre d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance et du Conseil de Surveillance, et prenant acte de l'approbation donnée par la société SIPAREX ASSOCIES, Associé Commandité,

faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code du commerce, autorise la Gérance à acheter des actions de la Société pour un prix maximal de 9,29 millions d'euros et dans la limite de 10 % du capital, en vue, et par ordre décroissant de priorité :

- d'annuler éventuellement les actions acquises,
- d'assurer par un prestataire de services d'investissement, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers, l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIPAREX CROISSANCE.

Le prix unitaire d'achat des actions ne pourra pas excéder 33 euros.

Les actions pourront être achetées et les actions achetées pourront être cédées, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, et par tous moyens, y compris par l'utilisation de contrats optionnels ou par l'acquisition de blocs.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du 29 avril 2009. Elle rend caduque à compter de cette même date celle donnée par l'Assemblée Générale du 5 mai 2008, sous la dix-septième résolution.

Dixième Résolution (à caractère extraordinaire)

✎ Autorisation d'annuler des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, prenant acte de l'approbation donnée par la société SIPAREX ASSOCIES, Associé Commandité, et faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code du commerce,

autorise la Gérance à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale sous la neuvième résolution.

La Gérance ne pourra faire usage de la présente autorisation qu'avec l'accord préalable de la société SIPAREX ASSOCIES, Associé Commandité.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance pour arrêter les modalités d'annulation des actions, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes, constater la ou les réductions de capital consécutives à l'annulation des actions et procéder à la modification corrélative des statuts.

La présente autorisation est valable jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Onzième Résolution (à caractère extraordinaire)

✎ Autorisation d'augmenter le capital en cas d'offre publique

L'Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance et du Conseil de Surveillance et prenant acte de l'approbation donnée par la société SIPAREX ASSOCIES, Associé Commandité,

autorise la Gérance, en application des dispositions de l'article L. 225-129 du Code de Commerce, à faire usage de la délégation donnée sous la dix-neuvième résolution lors de l'Assemblée

Générale annuelle du 5 mai 2008, à l'effet de réaliser une augmentation du capital de la Société en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur les titres de la Société, dans les cas visés à l'article L. 233-33 du Code de commerce.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2009.

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 29 AVRIL 2009

Douzième Résolution (à caractère ordinaire)

∞ Pouvoirs

L'Assemblée Générale,

donne tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SIPAREX CROISSANCE S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

Le portefeuille de participations est évalué en retenant les méthodes décrites en note I.5.1.1. de l'annexe. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles, les éléments ayant conduit à la détermination de la juste valeur retenue pour les principales lignes du portefeuille.

La note III.2 de l'annexe décrit les assignations dont font l'objet les sociétés du Groupe et les raisons qui ont conduit à ne pas comptabiliser de provisions pour risques. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures en vigueur dans les sociétés du Groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable à partir des éléments mis à notre disposition par la Gérance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 31 mars 2009
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Massonnat
Associé

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Hervé Tassinari
Associé

COMPTES CONSOLIDÉS AUX STANDARDS IFRS AUX 31 DÉCEMBRE 2008 ET 2007

Bilans consolidés (présentation standard IFRS en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
Autres Immobilisations	150	208
Total des actifs non courants	150	208
Actifs financiers évalués à la juste valeur	59 442	73 819
Autres actifs financiers	307	353
Dividendes et intérêts sur portefeuille à percevoir	128	158
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 743	34 270
Total des actifs courants	75 620	108 601
TOTAL ACTIF	75 771	108 809
PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres part du groupe	72 563	103 346
<i>dont capital et réserves</i>	76 814	91 665
<i>dont résultat</i>	- 4 251	11 681
Capitaux propres intérêts minoritaires	45	57
<i>dont réserves minoritaires</i>	57	- 139
<i>dont résultat</i>	- 12	196
Total capitaux propres	72 608	103 403
Provisions pour risques	—	—
Total des passifs non courants	—	—
Dettes courantes	900	2 306
Dettes impôt sociétés	—	196
Dettes rattachées au portefeuille	2 262	2 904
Autres dettes	—	—
Total des passifs courants	3 162	5 406
Total des passifs non courants et courants	3 162	5 406
TOTAL PASSIF	75 771	108 809

Comptes de résultat consolidés (présentation standard IFRS en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Revenus courants du portefeuille de participations	1 562	1 180
Écart de valorisation sur cessions de la période	1 095	8 604
Variation de la juste valeur du portefeuille de participations de fin de période	- 5 670	3 094
Charges liées aux cessions de participations	- 67	- 185
Autres	17	- 29
Résultats du portefeuille de participations	- 3 063	12 665
Revenus courants des autres actifs financiers	851	769
Résultats des autres actifs financiers	851	769
Résultats des actifs financiers évalués à la juste valeur	- 2 212	13 433
Charges structurelles	- 590	- 1 014
Forfait de gestion	- 1 533	- 1 905
Cession de la marque SIPAREX	—	2 180
Autres produits et charges	75	472
Rémunération aléatoire	—	- 1 095
Impôt sur les sociétés	- 2	- 195
Résultat net	- 4 263	11 877
<i>dont part des minoritaires</i>	<i>- 12</i>	<i>196</i>
<i>dont part du groupe</i>	<i>- 4 251</i>	<i>11 681</i>
Le résultat de base par action équivaut au résultat dilué par action, en l'absence d'instruments dilutifs (cf. I-12 de l'Annexe ci-après)	- 1,51	3,13



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2008 comprennent la Société et sa filiale EPICEA (l'ensemble désigné comme "le Groupe").

Les comptes consolidés de la période se caractérisent par un montant total de bilan de 75 771 K€ et une perte consolidée de 4 263 K€, la perte consolidée part du Groupe ressortant à 4 251 K€.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été établis et arrêtés définitivement le 17 février 2009 par la Gérance.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	140
II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF	148
III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF	149
IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	152
V - AUTRES INFORMATIONS	154
VI - NOTES SUR LA RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION	155
VII - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS	157
VIII - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	158
IX - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	159

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

I - Règles et méthodes comptables

1 - Rappel

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne avant le 31 décembre 2008. Ils ne prennent donc pas en compte les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2008 mais non encore adoptées par l'Union Européenne à cette date, ni les normes et interprétations approuvées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes de la période, mais dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2008.

Les normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

En 2008, le Groupe n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2008 :

- IFRIC 11 : Actions propres et transactions intra-groupe
- IFRIC 12* : Concessions de services
- IFRIC 14* : Actifs de régimes à prestations définies et obligatoires de financement minimum

Ces normes, interprétations et amendements n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux comptes de l'exercice 2008 :

- IAS 1R* : Présentation des états financiers
- IAS 27R* : Etats financiers consolidés et individuels
- IFRS 3R* : Regroupements d'entreprises (phase 2)
- IFRS 8 : Segments opérationnels
- Amendements IAS 23* : Coûts d'emprunt
- Amendements IAS 32* : Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation

- Amendements IFRS 2* : Conditions d'acquisition des droits et annulations

- Amendements IFRIC 13* : Programmes de fidélisation clients

* normes non encore adoptées par l'Union Européenne

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe qui n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Le principal changement entre les principes comptables français et les normes IFRS porte sur l'évaluation du portefeuille de participations antérieurement dénommé TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille), qui sont comptabilisées à leur juste valeur par le résultat dans les états financiers.

Le portefeuille de TIAP est évalué conformément aux modalités d'évaluation des TIAP définies par les "Valuation Guidelines" préconisées par l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital) et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement et auxquelles ont adhéré de très nombreuses associations professionnelles internationales.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la direction, d'exercer un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées. Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont décrites dans les notes suivantes :

- note III-2 : Provisions non courantes
- note I-5.1 : Actifs financiers

2 - Principes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

2.1 Méthode de consolidation

Les entités dans lesquelles SIPAREX CROISSANCE exerce le contrôle directement ou indirectement sont intégrées globalement. Le contrôle existe lorsque SIPAREX CROISSANCE a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les titres des sociétés, dans lesquelles SIPAREX CROISSANCE n'exerce pas le contrôle directement ou indirectement, sont comptabilisés dans les comptes sociaux en TIAP et dans les comptes consolidés à leur juste valeur ("fair value") par le compte de résultat, conformément aux préconisations des IAS 28 et 31, y compris dans leurs dispositions spécifiques afférentes aux "investment companies".

En ce qui concerne les titres correspondant à une détention comprise entre 20 et 50 %, la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat de la période de référence, conformément à IAS 28, du fait de l'influence notable exercée par SIPAREX CROISSANCE dans ces sociétés organisée notamment par les pactes d'actionnaires.

En ce qui concerne les titres correspondant à une détention inférieure à 20 %, l'influence notable exercée par SIPAREX CROISSANCE constatée au vu des dispositions des pactes d'actionnaires (accès à une information privilégiée notamment), permet également, par dérogation à l'IAS 28, de comptabiliser la variation de juste valeur en résultat de la période.

2.2 Goodwills

Les goodwills sont constitués par les différences existant entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées par intégration globale et la part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Les goodwills sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 et IAS 36, "Dépréciation d'actifs".

Les goodwills font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier.

2.3 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Des retraitements ont été effectués sur les transactions intra-groupe, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques.

3 - Périmètre de consolidation

Société consolidante	Siège Social N° Siren	Activité	Nbre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% détention 31/12/2008	% de consolidation	Méthode
SIPAREX CROISSANCE	139 Rue Vendôme 69006 LYON 31205664100045 RCS Lyon	SCR	12	-	-	-
Sociétés détenues par SIPAREX CROISSANCE SCA						
EPICEA SAS	27 rue Marbeuf 75008 PARIS 31930861500016 RCS Paris	SCR	12	74,09 %	74,09 %	Intégration globale

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

4 - Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16, 36 et 38)

Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les logiciels informatiques, comptabilisés à leur coût de revient, diminué des amortissements et dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de revient, diminué des amortissements et dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

La durée d'utilité correspond à la durée de vie économique des actifs immobilisés.

Les composants et durées d'utilité estimées suivants ont été retenus par le Groupe :

Composants	Durée d'utilité estimée
- Logiciels	12 mois
- Agencements et aménagements divers	8 et 10 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Mobilier	10 ans

Les éléments dont dispose le Groupe sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

5 - Instruments financiers (IAS 32, IAS 39 et IFRS 7)

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché "observables".

5.1 Actifs Financiers

Les actifs financiers sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

5.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 32 et 39)

La désignation et le classement des titres du portefeuille de participations sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque date d'arrêté.

Le portefeuille de TIAP est évalué conformément aux modalités d'évaluation des TIAP définies par les "Valuation Guidelines" préconisées par l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital) et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement et auxquelles ont adhéré de très nombreuses associations professionnelles internationales.

Ainsi, le portefeuille est évalué en "juste valeur", intégrant le cas échéant les intérêts courus, selon les critères suivants :

Sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé ("non cotées") :

Les valeurs ou titres non cotés sont évalués à leur prix de souscription ou d'acquisition pendant une période d'une année suivant ces opérations, sauf lorsqu'il est constaté une détérioration notable de la situation et des perspectives de la société émettrice.

Lors d'une opération récente sur les titres de la société émettrice, effectuée par un tiers, dans des volumes significatifs et dans des conditions normales (c'est-à-dire, notamment, donnant l'accès à des droits identiques à ceux des titres détenus par le Groupe, et départies d'enjeux stratégiques très différents de ceux qui ont justifié l'investissement), la valorisation des titres peut être établie sur la base de la valeur de référence pour cette opération.

Tout élément susceptible de diminuer de façon substantielle la valeur d'un investissement est intégré dans l'évaluation des titres ou valeurs détenus par le Groupe, notamment dans les cas de figure suivants :

- performances ou perspectives de l'entreprise inférieures aux anticipations sur lesquelles la décision d'investissement a été fondée,
- performances systématiquement inférieures aux prévisions,
- objectifs stratégiques de la participation non atteints ou différés durablement,
- fragilisation durable de la participation (départ d'hommes clé, litiges, procès...).

Dans ces cas de figure, la valeur de l'investissement est diminuée du montant approprié reflétant cette évolution, afin d'obtenir une juste valeur de l'investissement.

En pratique, en l'absence d'informations suffisantes ou d'autres références, la diminution de valeur s'appliquera par tranches de 25 %, mais pourra s'appliquer par paliers de 5 %, notamment lorsque la valeur résiduelle nette de la société sera égale ou inférieure à 25 % de la valeur d'investissement d'origine.

Dans les autres cas que ceux ci-dessus précisés, la juste valeur de l'investissement est établie selon les méthodologies suivantes :

- **la valorisation selon les Multiples de résultats**, consistant à capitaliser les résultats de l'entreprise, sera la méthodologie la plus fréquemment utilisée, et particulièrement adaptée pour l'évaluation des investissements dans des entreprises établies, profitables (ou intégrant des pertes ponctuelles retraitées pour obtention d'éléments normalisés), et qui évoluent en conformité avec les attentes initiales du Groupe, ou plus favorablement :
- avec application aux résultats de la société (moyennes de résultats arrêtés ou prévisionnels, le cas échéant, retraités selon les principes IFRS), de multiples adaptés et raisonnables (PER, PCF, VE/EBIT, VE/EBITDA, VE/CA),
- pour la détermination de ces multiples, il est retenu une moyenne des cours de bourse sur 3 mois glissants,
- ces multiples émanant de sociétés comparables (et qui appliquent des principes comptables comparables, notamment au regard des IFRS),
- ce, en intégrant, le cas échéant, une diminution de valeur due à des éléments de fragilité, par exemple, résultant de la taille de la société, du petit nombre d'hommes clé, d'une activité mono client ou mono produit, ou à d'autres éléments de fragilité identifiés.

Une décote de négociabilité est appliquée à l'évaluation ainsi obtenue, fonction de la capacité de SIPAREX CROISSANCE à organiser le désinvestissement de l'entreprise, qui diminuera au fur et à mesure de la perspective de cession et de sa probabilité. Sauf cas spécifique, le taux de cette décote sera de 20%.

Plus ponctuellement :

- la méthodologie des références sectorielles pourra être utilisée pour les entreprises appartenant à des secteurs spécifiques (faisant appel à des notions du type "prix par abonné", "prix par lit"),

- la méthodologie de l'actif net, consistant à déterminer une valeur d'actif par évaluation des composantes du bilan de l'entreprise, notamment envisageable en cas de cession d'actifs par "appartements", pourra être utilisée,

- exceptionnellement, d'autres méthodologies pourront être utilisées par le Groupe, lorsque les méthodologies ci-dessus ne sont pas appropriées,

- l'actualisation de flux de trésorerie relatifs à l'investissement peut être utilisée par le Groupe à des fins de valorisation des investissements, notamment pour des instruments de dette.

La valorisation des lignes dont les évaluations, issues de l'application des méthodes ci-dessus, évoluent peu par rapport à l'investissement à l'origine (+/- 10 %) est maintenue à ce même prix.

Lorsque l'investissement a pour sous-jacent une société cotée, la valorisation de l'investissement fait référence aux méthodologies d'évaluation ci-dessus décrites pour les sociétés non cotées, sauf lorsque celles-ci ne sont pas pertinentes en vue d'une évaluation en juste valeur.

Par ailleurs, dans le contexte de turbulence financière et économique actuel et en application des recommandations faites par l'IPEV en novembre 2008, l'estimation de la juste valeur a été réalisée en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque investissement. Cette estimation a notamment pu être basée sur le jugement de l'évaluateur et ne s'est pas arrêtée à la seule application de méthodes mathématiques.

Sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé ("cotées") :

Les titres des sociétés cotées détenus directement par le Groupe sont évalués sur la base du cours de bourse moyen du mois de clôture.

Lorsque les volumes d'échange du marché ne sont pas pertinents, le choix d'une décote appropriée sera justifié en fonction du contexte.

Le Groupe utilise les mêmes méthodologies d'évaluation d'une période à l'autre, sauf lorsqu'un changement de méthodologie traduit une meilleure estimation de la juste valeur de l'investissement.

Mécanismes d'assurance du portefeuille de participations

- La société SIPAREX CROISSANCE n'a pas opté pour une couverture d'assurance du type OSEO - SOFARIS dans le cadre de son activité de prises de participations.
- Compte tenu de son activité, plus exposée au risque de "venture capital", la société EPICEA a, en revanche, historiquement opté pour une couverture d'assurance OSEO - SOFARIS.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

5.1.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, qui ont été désignés comme tels par la Gérance ou qui ne sont pas classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par le résultat" ou "Placements détenus jusqu'à leur échéance".

Le Groupe n'a recensé aucun placement entrant dans cette catégorie sur l'année.

5.1.3 Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

5.1.4 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils incluent les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

5.2 - Passifs Financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Les emprunts bancaires et les instruments de dette sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.3 - Informations sur la nature et l'ampleur des risques financiers afférents aux instruments financiers (IFRS 7)

De par la nature de son activité, la société est exposée à divers types de risques (crédit, liquidité et marché) pouvant affecter son portefeuille de participations (78,45 % de son actif total) ainsi que son portefeuille de placements et ses liquidités (20,78 % de son actif total).

5.3.1 Risque de crédit

Au 31 décembre 2008, le portefeuille de participations est composé de 54 lignes industrielles commerciales et financières "vivantes" (autre les participations financières et celles prises en co-investissement de fonds Venture) dont la plus importante représente 8 % de la juste valeur du portefeuille de participations.

Les dix principales participations représentent 41,90 % de la juste valeur du portefeuille de participations.

Ce portefeuille est investi dans de très nombreux secteurs d'activité (cf analyse sectorielle ci-dessous) et dans des zones géographiques multiples (cf analyse géographique ci-dessous).

Les opérations faisant appel à un effet de levier lié à l'endettement (de type LBO par exemple) représentent 51,70 % de l'ensemble des investissements.

Toutefois, la politique rigoureuse de la Société en la matière limite ses interventions à des opérations dont le recours à l'endettement ne dépasse pas, dans la grande majorité des cas, 50 % du montant total des opérations de financement, permettant ainsi de sécuriser le remboursement par les sociétés concernées des emprunts ainsi contractés.

En outre, la Société a mis en œuvre, depuis l'origine, une politique prudente de dotation aux provisions pour dépréciation (cf § 5.1.1 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat).

a) Répartition sectorielle du portefeuille de participations au 31 décembre 2008 (en montants nets) :

Commerce & distribution	21,39 %
Chimie & pharmacie	11,51 %
Etudes, conseil & assistance	12,75 %
Bâtiment & génie civil	8,25 %
Mécanique & travaux des métaux	9,38 %
Industries diverses	5,71 %
Equipement industriel	4,77 %
Papier, bois & ameublement	5,02 %
Electricité & électronique	4,77 %
Imprimerie, presse & édition	néant
Textile industriel	4,59 %
Confection & chaussures	3,74 %
Agroalimentaire	4,33 %
Services informatiques	3,79 %

b) Répartition géographique du portefeuille de participations au 31 décembre 2008 (en montants nets)

Grand Sud-Est	39,50 %
Ile de France	17,40 %
Grand Ouest	17,00 %
Nord & Nord-Est	15,90 %
International	10,20 %
	(dont Europe : 9,30 % & USA : 0,90 %)

Au 31 décembre 2008, les placements de trésorerie sont investis dans un OPCVM monétaire euro et deux comptes à terme à taux fixe ayant même échéance. Ces comptes à terme constituent le placement le plus important et représentent 13,46 % de l'actif total du bilan.

La grande majorité de ces placements, en valeur, sont réalisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ne présentent donc pas de risque de contrepartie.

Par ailleurs, un montant de 3,9 millions d'euros est déposé sur des comptes courants auprès d'établissements de premier plan (notés AA par Standards & Poors).

5.3.2 Risque de liquidité

Le passif du bilan est constitué à hauteur de 95,83 % par les capitaux propres, le solde étant représenté par des dettes.

La Société s'assure, de façon permanente, qu'elle dispose de liquidités suffisantes afin de faire face à ses passifs ainsi qu'à la totalité de ses engagements hors bilan, notamment constitués de garanties d'actif/passif délivrées lors de la cession de participations qui représentaient 1,40 million d'euros à la date du 31 décembre 2008 (cf Note II sur le Bilan actif - §1 - Engagements donnés).

La société SIPAREX CROISSANCE a bénéficié, durant l'exercice, d'une ligne de crédit d'un montant total de 5 millions d'euros consentie par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et dont le taux d'intérêt était fixé à EURIBOR de la période majoré d'une marge de 0,25 %.

Elle n'a fait l'objet d'aucune utilisation au cours de l'exercice.

Enfin, la société, n'a pas contracté d'emprunt et n'a pas souscrit de couverture en taux ou en devises.

5.3.3 Risque de marché

a - Risque actions

53,10 % de la juste valeur du portefeuille de participations (59,4 millions d'euros) sont évalués selon des multiples faisant appel à des critères boursiers.

Leur sensibilité aux évolutions des multiples boursiers des sociétés comparables peut être évaluée de la façon suivante : une hausse ou une baisse de 10 % des multiples boursiers aurait une incidence positive ou négative de 2,1 millions d'euros sur la juste valeur du portefeuille.

La sensibilité du résultat de la Société à une baisse de 10 % du portefeuille d'actions cotées détenues évaluées selon leurs cours boursiers, par rapport à sa juste valeur au 31 décembre 2008, ressort à 5 K€.

Actions évaluées au cours de Bourse (en K€)	Valeur d'acquisition	Juste valeur au	Variation de juste
		31 décembre 2008	valeur sur la période
Euronext et Alternext	184	57	- 131
TOTAL	184	57	- 131

Les investissements en titres de sociétés évaluées au cours de Bourse représentent 0,1 % de la juste valeur du portefeuille de participations : à cet égard, le risque sur actions n'est pas significatif.

Les autres actifs financiers, représentant 46,80 % de la juste valeur du portefeuille de participations, peuvent être, indirectement et partiellement, affectés par le risque actions.

Parmi ceux-ci figurent, principalement, les actifs évalués par référence à des prix de transactions récentes ou en cours (20 515 K€ soit 34,56 %) ainsi que des actifs évalués selon leur actif net (5 376 K€ soit 9,06 %).

a) Actifs évalués par référence à des prix de transactions

Ils peuvent être décomposés en trois sous-groupes :

- Actifs dont la cession est en cours de négociation (7 619 K€ soit 12,83 % de la juste valeur du portefeuille) : ces actifs peuvent être concernés par le risque actions mais dans des proportions difficiles à déterminer, le prix de cession étant tributaire de nombreux facteurs (parts de marché, notoriété...).

Par ailleurs, leurs évaluations intègrent une décote spécifique liée au risque de non faisabilité de l'opération.

- Actifs évalués selon des prix de transactions réalisées récemment et pour des volumes significatifs (11 438 K€ soit 19,27 % de la juste valeur du portefeuille dont 6 692 K€ ne faisant l'objet d'aucune décote) : ces actifs peuvent être concernés par le risque actions mais dans des proportions difficiles à déterminer (cf ci-dessus).

Leurs évaluations peuvent intégrer une décote spécifique allant de 10 à 30 %.

- Actifs évalués selon leurs sous-jacents - holdings de sociétés cotées (1 458 K€ soit 2,46 % de la juste valeur du portefeuille) : ces actifs sont indirectement exposés au risque actions.

Si l'on prend pour hypothèse qu'une variation des multiples boursiers de 10 % aurait pour conséquence une variation de 10 % des actifs évalués selon les sous-jacents et des actifs évalués selon un prix de transaction récente et significative et ne faisant pas l'objet d'une décote spécifique et aucun impact sur les autres actifs notamment en raison de la décote spécifique pratiquée, cette même variation de 10 % aurait un impact positif ou négatif de :

$(6\,692\text{ K€} \times 10\%) + (1\,458\text{ K€} \times 10\%) = 815\text{ K€}$ (1,37 % de la juste valeur du portefeuille).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2008

b) Actifs évalués selon l'actif net

Il s'agit quasi-exclusivement de fonds d'investissements évalués à leur valeur liquidative et principalement de 2 FCPR gérés par le Groupe SIPAREX (78 % du montant total de ces actifs).

La quote-part des sous-jacents du premier de ces deux fonds évalués selon la méthode des multiples de résultat ressort à 35 % correspondant à un impact de 77 K€ en cas de variation de 10 % des évaluations réalisées selon cette méthode.

La quote-part des sous-jacents du second de ces deux fonds évalués selon la méthode des multiples de résultat ressort à 52 % correspondant à un impact de 106 K€ en cas de variation de 10 % des évaluations réalisées selon cette méthode.

Ainsi, une variation de 10 % des évaluations réalisées selon cette méthode entraînerait un impact de 183 K€ (0,30 % de la juste valeur du portefeuille).

b - Risque de taux

64,8 % des placements de trésorerie, en valeur, sont réalisés sur des supports à taux fixe.

9,90 % des véhicules utilisés, en valeur, sont des OPCVM monétaires euros, indexés sur le taux du marché monétaire.

Le portefeuille de participations n'est pas concerné par le risque de taux.

Par ailleurs, dans le cadre de la cession de son portefeuille de participations, la Société peut être indirectement soumise au risque d'augmentation du coût de l'endettement et au risque pour les acquéreurs potentiels de ne pas trouver de financement à des conditions permettant une rentabilité satisfaisante (opérations avec effet de levier) ce qui rendrait le marché secondaire difficile et pourrait avoir un impact sur les modalités de cession de certaines lignes.

c - Risque de change

La société SIPAREX CROISSANCE n'a plus d'engagement de souscription en devises au 31 décembre 2008.

Elle détient essentiellement une participation résiduelle dans le fonds SBV VENTURE PARTNERS pour un montant net de 407 K€, fonds d'investissement américain souscrit en US\$ et dont les engagements de souscription sont intégralement libérés, et enfin quelques lignes en co-investissement avec les fonds de venture capital gérés par le groupe.

6 - Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7 et 46)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et des comptes à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque

significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous leurs composants sont évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

7 - Actions propres (IAS 32)

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par SIPAREX CROISSANCE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun gain ou

aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres.

8 - Provisions pour risques (IAS 37)

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'évènements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

9 - Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels les salaires, cotisations de sécurité sociales, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Compte tenu du mode de gestion de SIPAREX CROISSANCE, le coût de ces contrats est pris en charge par SIGEFI (cf Note VI sur la Rémunération des organes de direction – §1.1) et compris dans la rémunération forfaitaire de la gérance. Le coût futur de ces contrats n'a pas d'incidence sur les comptes de SIPAREX CROISSANCE.

10 - Paiements en actions (IFRS 2)

Conformément à la norme IFRS 2, "Paiement fondé sur des actions", les services reçus des salariés relatifs à l'octroi de plans d'options sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres. La charge correspond à la juste valeur des plans d'option de souscription et d'achat d'actions, laquelle est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

Le Groupe n'a mis en place aucun plan de rémunération en actions (plans d'option de souscription et d'achat d'actions).

11 - Impôts sur le résultat (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible, la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

La loi de Finances pour 2001 a modifié le régime fiscal des sociétés de capital risque. Ces dernières pouvaient opter pour le nouveau régime des sociétés de capital risque avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Les sociétés, qui ont opté pour ce nouveau régime en vigueur, sont désormais totalement ou quasi totalement exonérées d'impôt sur les sociétés. En cas d'exonération complète, il n'existe plus de situation fiscale latente au bilan de clôture.

Les sociétés SIPAREX CROISSANCE et EPICEA, ayant opté pour ce nouveau régime de SCR, sont totalement ou quasi totalement exonérées d'impôt sur les sociétés.

12 - Résultat net par action (IAS 33)

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe. Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants, le cas échéant, et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option d'achat ou de souscription d'actions.

Il est également fait déduction des droits prioritaires relatifs aux actions de catégorie B définis à l'article 18 des statuts de SIPAREX CROISSANCE pour le calcul du résultat net par action.

Aucun instrument dilutif n'étant en circulation au 31 décembre 2008, le résultat dilué par action est égal au résultat par action au 31 décembre 2008.

13 - Information sectorielle (IAS 14)

Le système de reporting interne utilisé par la Gérance pour mesurer la performance financière de SIPAREX CROISSANCE

correspond au suivi de l'activité de capital développement, considérée comme un secteur d'activité unique.

14 - Actif net consolidé par action résultant du bilan établi selon les normes IFRS

L'actif net consolidé par action reflète la juste valeur des titres SIPAREX CROISSANCE, intégrant la juste valeur de son portefeuille de participations et de ses autres actifs financiers.

L'actif net consolidé par action de SIPAREX CROISSANCE ressort à 25,84 euros par actions au 31 décembre 2008 contre 27,43 euros au 31 décembre 2007 après dilution liée à l'OPRA réalisée en avril 2008 et détachement du coupon.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

II - Notes sur le bilan actif (en milliers d'euros)

1 - Actifs financiers évalués à la juste valeur

Evolution du portefeuille de participations	31/12/2006	Variation	31/12/2007	Variation	31/12/2008
Méthode des multiples de résultat	57 694	- 12 607	45 087	- 13 618	31 469
Opérations récentes	1 264	- 1 264	-	-	-
Par référence à des prix de transactions récentes	18 083	1 340	19 423	1 092	20 515
A l'actif net (dont participations dans des fonds)	12 569	- 6 376	6 193	- 817	5 376
Sociétés cotées	1 894	- 1 538	356	- 299	57
Autres méthodes	1 442	- 328	1 114	- 56	1 058
Comptes courants aux participations	61	-	61	9	70
Autres titres	1 675	- 89	1 586	- 689	897
TOTAL	94 682	- 20 862	73 819	- 14 377	59 442

Engagements donnés

- Garanties sur cessions de titres

Lors de la cession de titres de certaines participations, les sociétés SIPAREX CROISSANCE et EPICEA ont été amenées à consentir aux cessionnaires des garanties ponctuelles dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dates d'échéance	Montants au 31/12/08
16/02/2009	257 K€
16/04/2009	343 K€
31/05/2009	4 K€
31/12/2009	666 K€
	(dont 113 K€ font l'objet d'une caution bancaire)
30/04/2010	5 K€
31/12/2010	36 K€
31/07/2011	7 K€
31/12/2011	82 K€
TOTAL	1 400 K€

- Engagements de cession

La société SIPAREX CROISSANCE s'est engagée à céder tout ou partie des actions qu'elle détient dans une de ses participations, dont la valeur nette au bilan s'élève à 435 K€, pour un montant de 564 K€ jusqu'au 31 juillet 2009 et pour un montant de 652 K€ jusqu'au 31 juillet 2010.

Engagements reçus

Dans le cadre de la cession d'une de ses participations, la société SIPAREX CROISSANCE a consenti un crédit vendeur portant sur un montant de 8 K€ jusqu'au 30 juin 2010 et bénéficie, à ce titre, du nantissement des actions cédées.

Autres engagements reçus et donnés liés aux participations du portefeuille

Dans le cadre de la gestion du portefeuille de participations, des engagements courants ont été reçus ou donnés par la Société visant, notamment, à mettre en place des partages de plus-

values à terme, des compléments ou révisions de prix, des mécanismes de conversion d'obligations et des modalités de sortie à échéance.

Ces différents éléments, conditionnés par l'atteinte de résultats ou de "milestones" lors des exercices futurs, sont intégrés dans l'évaluation du portefeuille dès lors que celle-ci fait apparaître une valorisation déclenchant leur mise en œuvre.

Les sociétés SIPAREX CROISSANCE et EPICEA bénéficient en outre de droits de suite obtenus lors de la cession de certaines participations, au titre desquelles les cessionnaires s'engagent à leur rétrocéder une part des plus-values qu'ils réaliseraient s'ils recédaient les lignes concernées à des tiers jusqu'à une date donnée. Ces produits potentiels ne sont, par nature, pas évaluable.

2 - Autres Actifs financiers

Etat des créances :	Montant brut	à 1 an au plus	à + d'1 an
Autres Actifs financiers	307	307	-
TOTAL	307	307	-

3 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2006	Variation	31/12/2007	Variation	31/12/2008
SICAV CT -FCP CT et Comptes à terme	21 071	- 595	20 476	- 8 687	11 789
Disponibilités	5 158	8 636	13 794	- 9 840	3 954
TOTAL	26 229	8 041	34 270	- 18 527	15 743

Au 31 décembre 2008, figuraient au bilan de la société SIPAREX CROISSANCE deux comptes à terme pour un montant global de 10,20 millions d'euros, à échéance du 2 février 2009.

III - Notes sur le bilan passif (en milliers d'euros)

1 - Capitaux Propres

1.1 Composition du capital social

CAPITAL SOCIAL :	Nombre d'actions O	Nombre d'actions B
Titres en début d'exercice	3 444 519	3 180
Titres émis	38 730	
Titres annulés (OPRA)	(668 896)	
Titres en fin d'exercice	2 814 353	3 180
Valeur nominale	15,00 €	15,00 €

Les nouvelles actions ordinaires dites actions "O" émises résultent de l'exercice de l'option pour le paiement en actions du dividende relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007. Elles ont été émises à un prix unitaire de 23,91 €.

Les 668 896 titres apportés par les actionnaires dans le cadre de l'OPRA qui a été finalisée en avril 2008 pour un montant total de 20 millions d'euros, sur la base d'un prix de rachat par action de 29,90 €, ont été annulés en avril 2008.

Les actions "B" sont des actions de catégorie conférant des dividendes privilégiés qui se substituent à une partie de la rémunération aléatoire versée à la gérance (cf paragraphe VIII-1). Ces actions ont été souscrites par les membres de l'équipe de gestion de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L225-138 II alinéa 2 du Code de Commerce.

1.2 - Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

2 - Provisions non courantes

Aucune provision n'a été constatée aux bilans du 31 décembre 2008 des sociétés SIPAREX CROISSANCE et EPICEA.

Dans un contexte de judiciarisation qui s'est accentué au cours de ces dernières années, la société SIPAREX CROISSANCE et sa filiale EPICEA doivent gérer les procédures suivantes engagées à leur rencontre :

- Dans une procédure de décembre 2004, SIPAREX CROISSANCE, conjointement avec la société SIGEFI, s'est vue assignée par un intermédiaire consultant en rapprochement d'entreprises, qui réclamait le paiement de dommages et intérêts d'un montant de 0,22 million d'euros. Par jugement en date du 26 septembre 2005, le Tribunal de Commerce de Lyon a débouté le demandeur de l'intégralité de ses demandes et l'a condamné au versement de dommages et intérêts pour procédure abusive, jugement confirmé, en date du 10 mai 2007, par la Cour d'Appel de Lyon.

Par arrêt en date du 11 septembre 2008, la Cour de Cassation a infirmé l'arrêt de la Cour d'Appel en ce qui concerne le versement de dommages et intérêts et a renvoyé l'affaire, uniquement sur ce point, devant la Cour d'Appel de Lyon qui statuera en qualité de juridiction de renvoi.

- Par ailleurs, un ancien actionnaire dirigeant de l'une des participations de SIPAREX CROISSANCE a assigné, le 24 juillet 2006, votre Société, conjointement avec d'autres véhicules d'investissement gérés par le Groupe SIPAREX ou par des tiers, aux fins de voir prononcer la nullité d'une part d'une cession d'actions de cette participation intervenue entre le demandeur et un défendeur tiers au Groupe SIPAREX et, d'autre part, d'un protocole d'accord et de cession d'actions au profit notamment du Groupe SIPAREX

Le demandeur sollicite auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris la réparation de son préjudice qu'il estime à 1,5 million d'euros.

Par ordonnance du 11 février 2008, le Tribunal saisi s'est déclaré incompétent pour connaître de la nullité du protocole d'accord et de la cession d'actions.

Le demandeur n'a pas fait appel de cette ordonnance et le Tribunal de Grande Instance de Paris a, par jugement du 16 février 2009, mis définitivement hors de cause la société SIPAREX CROISSANCE et les autres entités d'investissement du Groupe SIPAREX.

- Un litige oppose la société EPICEA au dirigeant d'une ancienne participation réclamant la condamnation conjointe de cette participation et de la société EPICEA à une indemnité de 7 622 €. Le différend a été porté par le demandeur devant le Conseil de Prud'hommes de Grasse

Le jugement de première instance, rendu en 2005, a débouté ce dirigeant de ses demandes et a condamné celui-ci au versement de dommages et intérêts à EPICEA.

L'intéressé a interjeté appel de cette décision.

La Cour d'Appel d'Aix en Provence a prononcé, en date du 26 mars 2007, une radiation de cette procédure et le demandeur a sollicité l'aide juridictionnelle. Afin de pouvoir poursuivre son appel, le demandeur devra produire ses pièces et conclusions avant l'expiration d'un délai de péremption de deux ans, soit avant le 26 mars 2009.

Ce même plaignant a, en date du 14 novembre 2007, fait délivrer une nouvelle assignation à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Grasse en vue d'obtenir l'annulation de la convention régissant sa mission de consultant indépendant et le paiement de dommages et intérêts qui en résultent soit la somme de 100 000 € ainsi que la somme de 2 000 € au titre de l'article 700 du NCPC.

Par jugement en date du 20 octobre 2008, le Tribunal de Commerce a rejeté la demande formulée par le plaignant et l'a condamné à verser à EPICEA la somme de 10 000 € à titre de dommages et intérêts et la somme de 3 000 € au titre de l'article 700 du NCPC.

A la connaissance de la Société, le demandeur n'a pas fait appel de ce jugement.

- En outre, en date du 1^{er} août 2007, SIPAREX CROISSANCE et SIPAREX DEVELOPPEMENT (ainsi que 2 investisseurs tiers), se sont vues assignées par l'ancien président de l'une de leurs participations.

Le demandeur réclame la reconnaissance du caractère abusif de sa révocation et l'exécution d'un protocole d'accord signé, notamment, par ces 2 structures et prévoyant une obligation d'achat des titres de la participation détenus par le demandeur pour un montant de 0,32 Million d'euros (dont 95 K€ pour SIPAREX CROISSANCE et 25 K€ pour SIPAREX DEVELOPPEMENT) outre des intérêts ainsi qu'une somme de 10 000 € au titre de l'article 700 du NCPC.

Le Tribunal de Grande Instance de Toulouse s'est déclaré incompétent et l'affaire a été portée devant le Tribunal de Commerce de Toulouse.

Cette procédure est actuellement pendante devant le Tribunal de Commerce de Toulouse qui a accepté d'attendre le dépôt du rapport d'expertise demandé par le Tribunal de Commerce d'Auch dans le cadre de la procédure collective de ce groupe (cf. paragraphe ci-dessous). La prochaine audience de procédure est fixée au 21 avril 2009.

Enfin, en date du 27 novembre 2007, le liquidateur judiciaire de cette même participation a assigné SIGEFI, en qualité de membre du conseil de surveillance, devant le Tribunal de Commerce d'Auch dans le cadre d'une expertise judiciaire visant à déterminer les causes des difficultés ayant conduit à la mise en liquidation de cette société (cf paragraphe ci-dessus).

Une convention de répartition des charges induites par une action en responsabilité autorisée par le Conseil de Surveillance de SIPAREX CROISSANCE lors de sa réunion du 19 avril 2005, prévoit :

pour le cas où, alors que plusieurs véhicules d'investissement (sociétés ou fonds communs de placement) ont co-investi dans une même société :

- une action serait engagée par des tiers à l'encontre d'un ou plusieurs des fonds ou sociétés investisseurs, mais non de tous, sur le fondement de la responsabilité civile quasi-délictuelle, de la responsabilité des mandataires sociaux ou de l'article 1142 du Code Civil,
- une action serait engagée contre tous les co-investisseurs, mais se traduirait par des conséquences financières qui ne seraient pas proportionnelles au montant de leurs investissements respectifs,

et où, les conséquences financières de ces actions ne seraient pas intégralement prises en charge par les assureurs au titre des polices d'assurances,

que la part laissée à la charge des véhicules d'investissement, sociétés et fonds (dans la limite et les conditions prévues dans leur règlement), serait répartie entre eux à proportion de leurs investissements respectifs en fonds propres et quasi fonds propres.

Les sociétés SIPAREX CROISSANCE et EPICEA n'ont pas jugé utile, après avoir pris l'avis de leurs conseils, de constituer de provisions pour risques au titre de ces diverses assignations qu'elles considèrent comme non fondées.

Il n'existe pas d'autre litige susceptible d'avoir, ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de la Société, son activité et son résultat.

3 - Dettes courantes

Etat des dettes	Montant	A 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Etablissements de crédit	37	37	—	—
Fournisseurs	517	517	—	—
Dettes fiscales & sociales	346	346	—	—
TOTAL	900	900	—	—

Engagements financiers reçus

La société SIPAREX CROISSANCE a bénéficié, au cours de l'exercice, d'une ligne de crédit d'un montant total de 5 millions d'euros, à échéance du 31 décembre 2008, consentie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et dont le taux d'intérêt était fixé à EURIBOR de la période majoré d'une marge de 0,25 %.

Elle n'a fait l'objet d'aucune utilisation au cours de l'exercice.

4 - Dettes rattachées au portefeuille

Etat des dettes	Montant	A 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Dettes rattachées au portefeuille	2 262	907	1 355	—
TOTAL	2 262	907	1 355	—

Les dettes rattachées au portefeuille comprennent les engagements de souscription non encore libérés pris par la société SIPAREX CROISSANCE dans les FCPR SIPAREX IBERIA I et SIPAREX ITALIA.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

IV - Notes sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

SIPAREX CROISSANCE a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature.

1 - Revenus courants des actifs financiers évalués à la juste valeur (portefeuille de participations)

	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes	1 330	970
Intérêts sur OC ; Primes de non conversion	277	201
Divers intérêts	- 45	9
TOTAL	1 562	1 180

2 - Ecart de valorisation sur cessions de la période et variation de la juste valeur du portefeuille de participations de fin de période

Le compte de résultat consolidé reflète l'évolution de la valeur du portefeuille détenu en fin de période, ou cédé au cours de la période, et la dégradation, le cas échéant, de la situation de certaines lignes au cours de cette même période.

L'analyse détaillée des deux agrégats permet de mesurer, à la fois, l'activité de la période et la création de valeur.

Ces agrégats correspondent à :

- d'une part la variation de la juste valeur du portefeuille détenu en fin de période (écarts favorables et défavorables entre l'évaluation du portefeuille à l'ouverture et à la clôture de l'exercice),

- d'autre part, les écarts de valorisation sur les participations cédées au cours de la période (prix de cession effectifs des lignes cédées pendant la période, diminués de l'évaluation de ces lignes lors de la dernière clôture).

Ils ont évolué comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Ecart de valorisation sur cession de la période :		
Prix de cession des participations cédées	9 806	36 063
Précédente valorisation des participations cédées	8 631	27 322
Ecarts de valorisation favorable sur cessions	1 175	8 740
Prix de cession des participations cédées	764	433
Précédente valorisation des participations cédées	844	569
Ecarts de valorisation défavorable sur cessions	- 80	- 136
Ecart de valorisation sur cessions de la période	1 095	8 604
Evolution de la valorisation du portefeuille :		
Variation d'évaluation du portefeuille de participation détenu en fin de période	- 2 308	5 720
Dévalorisation du portefeuille conso (correspondant aux dotations aux provisions sociales)	- 4 031	- 3 041
Revalorisation du portefeuille conso (correspondant aux reprises sur provisions sociales)	669	415
Variation de la juste valeur du portefeuille de fin de période	- 5 670	3 094

La forte baisse des référentiels comparables utilisés lors de la valorisation du portefeuille de participations ainsi que sa diminution progressive expliquent la variation de la juste valeur du portefeuille.

3 - Résultat de la trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/02008	31/12/2007
Certificats de dépôts et comptes à terme	611	186
SICAV CT et FCP CT	28	105
Disponibilités	167	478
Reprises sur provisions de placements	45	-
TOTAL	851	769

4 - Autres produits et charges et redevances de Marque

	31/12/2008	31/12/2007
Cession de la marque SIPAREX	-	2 180
Divers produits et charges	75	472
TOTAL	75	2 652

5 - Impôts sur les résultats

IS calculé sur la plus-value de cession d'immobilisations	2
TOTAL	2

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

V - Autres informations

∞ 1 - Rémunérations des organes de direction (IAS 24)

La rémunération des organes de direction est présentée au paragraphe VI de la présente annexe.

∞ 2 - Effectif moyen

Effectif moyen :	
Cadres	5
Employés	4
Total	9

∞ 3 - Entreprises liées

Les parties liées à SIPAREX CROISSANCE au sens de la réglementation applicable sont, outre les sociétés consolidées, les sociétés du Groupe SIPAREX ainsi que les dirigeants et les membres des organes de surveillance de ces sociétés.

Montant des créances et dettes relatives aux entreprises liées (en milliers d'euros)	Créances	Dettes
SIGEFI	—	297
Refacturations des dépenses et moyens mis à disposition par SIGEFI (en milliers d'euros)		
Ajustement de la rémunération forfaitaire	297	

∞ 4 - Evènements postérieurs à la clôture

Le seul évènement majeur à signaler réside dans la poursuite de la baisse des marchés financiers engagée depuis maintenant plus de dix huit mois.

Les conséquences de cette baisse sont analysées dans le § 5.3.3 "Informations sur la nature et l'ampleur des risques financiers afférents aux instruments financiers (IFRS 7) - Risque de marché".

VI - Notes sur la rémunération des organes de direction

1 - Rémunération de la Gérance de SIPAREX CROISSANCE

L'Assemblée Générale du 31 mai 2005 a statué sur une modification de la gestion de la Société pour la calquer sur celle d'un fonds de capital investissement ce qui a conduit à réduire sa durée de vie à dix ans, durée habituelle pour ce type de véhicule financier, en subdivisant cette période en deux parties : une première au cours de laquelle la Société continuerait à investir, et l'autre, au cours de laquelle il n'y aurait plus d'investissements (sauf réinvestissements sur les lignes du portefeuille existant mais qui serait consacrée à la cession du portefeuille résiduel et à une distribution de sa trésorerie excédentaire aux actionnaires).

Les modalités de sa rémunération forfaitaire sont restées identiques à celles fixées par l'Assemblée Générale du 25 juin 1998 et modifiées par les assemblées générales des 18 mai 1999 et 27 avril 2000.

L'Assemblée Générale du 27 juin 2001 a décidé la neutralisation des éléments de distribution de la société EPICEA en faveur de la société SIPAREX CROISSANCE en ce qui concerne la rémunération aléatoire. Cette modification a pris effet à compter de l'exercice 2000.

L'Assemblée Générale du 22 mai 2002 a décidé d'inclure dans les charges dites structurelles la cotisation annuelle versée au

CLUB SIPAREX, correspondant à 0,1 % des capitaux propres moyens de la Société. Cette modification a pris effet à compter de l'exercice 2002.

L'Assemblée Générale du 2 avril 2004 a décidé la neutralisation du montant libéré de la souscription de la Société dans les fonds SIPAREX IBERIA I et SIPAREX ITALIA pour la détermination des capitaux propres servant au calcul des rémunérations forfaitaire et aléatoire ainsi que la neutralisation des éléments de distribution de la société EPICEA en faveur de la société SIPAREX CROISSANCE en ce qui concerne la rémunération forfaitaire et des éléments de distribution des fonds SIPAREX ITALIA et SIPAREX IBERIA I en faveur de la société SIPAREX CROISSANCE en ce qui concerne les rémunérations forfaitaire et aléatoire. Cette modification a pris effet le 1^{er} janvier 2004.

Enfin, l'Assemblée Générale du 31 mai 2005 a renouvelé, par anticipation, le mandat de gérant de la société SIGEFI pour une durée de six ans et a statué sur une modification des modalités de calcul de la rémunération aléatoire, comme précisé ci-après.

1.1 Rémunération forfaitaire

Cette rémunération est égale à 2,35 % de la moyenne des capitaux propres de la Société sous déduction des charges nettes de gestion directement supportées par la Société.

Le tableau ci-après fait état des divers éléments ayant conduit à la détermination de la rémunération forfaitaire de la gérance.

Coûts de fonctionnement nets (hors bonus de performance et hors éléments exceptionnels)

	Au 31/12/2007 (en K€)	Au 31/12/2008 (en K€)
Charges opérationnelles	1 834	1 477
Charges structurelles (Charges propres)	1 013	590
Charges de fonctionnement brutes	2 847	2 067
Total des produits et débours	(22)	(11)
Charges de fonctionnement nettes (avant rémunération aléatoire)	2 825	2 056

Au cours de l'exercice, les charges opérationnelles se sont élevées à 1 477 K€ ; compte tenu de produits et débours de 11 K€, les coûts nets de fonctionnement (hors charges structurelles) se sont élevés à 1 466 K€.

Cette somme de 1 466 K€ correspond au taux de 2,35 % appliqué à la moyenne des capitaux propres de la société, retraités conformément aux dispositions statutaires, soit :

$$62\,398\text{ K€} \times 2,35\% = 1\,466\text{ K€}$$

Par ailleurs, la Société a supporté des honoraires directement liés à des cessions de participation pour un montant total de 67 K€, non inclus dans les charges opérationnelles et structurelles mentionnées ci-dessus.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

1.2 Rémunération aléatoire (bonus de performance)

L'évolution du mode de gestion de SIPAREX CROISSANCE se traduisant par une diminution progressive de ses capitaux propres, compte tenu des offres publiques de rachat d'actions (OPRA) et des distributions de résultats d'ores et déjà réalisées et restant à mener dans ce cadre, les bases de calcul de la rémunération aléatoire de la Gérance (et des actions de catégorie "B" créées sur décision de l'Assemblée Générale mixte du 2 avril 2004 et détenues par les principaux gestionnaires personnes physiques de la Société (boni de performance) ont été ajustées afin qu'ils ne bénéficient pas de façon indue de la réforme aux dépens des actionnaires de SIPAREX CROISSANCE.

En effet, en l'absence d'aménagement, la réduction progressive des capitaux propres de SIPAREX CROISSANCE aurait eu pour effet une hausse de la rémunération aléatoire, le taux de rendement minimum déclenchant les bonus s'appliquant sur une base en diminution chaque année.

Afin de corriger cet effet mécanique, l'Assemblée Générale a décidé :

- de retenir comme assiette de calcul, jusqu'à l'extinction de SIPAREX CROISSANCE, à laquelle s'applique le taux de rendement minimum déclenchant la rémunération aléatoire, les capitaux propres sociaux de la Société constatés au 31 décembre 2004.
- que le résultat net servant de référence au calcul de la rémunération aléatoire soit corrigé des plus ou moins-values nettes d'impôt sur les sociétés constatées sur la cession de la société SPM SIPAREX SAS, détentrice de la marque "SIPAREX", et donc d'aménager la définition de "Résultat Net" contenue à l'article 12.III des statuts, pour les seuls besoins de calcul de la rémunération aléatoire et des dividendes prioritaires attachés aux actions de catégorie "B" (mais pas pour le calcul de la rémunération forfaitaire définie par l'article 12.III des statuts).
- de "figer" le taux de référence (taux minimum de rendement déclenchant le bonus) pour la vie résiduelle de la Société à 5,31 %.

Le résultat de l'exercice n'atteint pas le résultat minimum au delà duquel une rémunération aléatoire est due.

2 - Rémunération de la gestion d'EPICEA

Les performances de l'exercice 2008 de la société EPICEA n'ont pas conduit à une rémunération variable au profit de la société SIGEFI VENTURES GESTION (Président d'EPICEA SAS) .

Les modalités de calcul de cette rémunération variable sont similaires à celles retenues pour la rémunération aléatoire due à la gérance de la société SIPAREX CROISSANCE.

3 - Rémunération attachée aux porteurs d'actions de catégorie B

Les porteurs d'actions de catégorie B sont :

- Monsieur Dominique NOUVELLET : Président de SIGEFI (Gérant de SIPAREX CROISSANCE),
- Monsieur Benoît METAIS : Directeur Général Adjoint de SIGEFI,
- Monsieur Bertrand RAMBAUD : Directeur Général Adjoint de SIGEFI,
- Monsieur Pierre RISPOLI, Directeur Général Adjoint de SIGEFI (jusqu'en octobre 2008)

Le montant global des dividendes servis à ces porteurs s'est élevé à :

- au titre de l'exercice clos le 31/12/2007 : 877 839 €,
- au titre de l'exercice clos le 31/12/2008 : néant.

VII - Notes sur les honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par SIPAREX CROISSANCE et ses

filiales au titre de l'exercice 2008 (comptes consolidés) sont les suivants :

	Grant Thornton	KPMG Audit
Audit : Commissariat aux comptes certification, examen des comptes sociaux et consolidés	49 454 €	47 561 €
Missions annexes	3 588 €	3 588 €
Sous-total	53 042 €	51 149 €
Autres prestations	2 631 €	2 631 €
TOTAL	55 673 €	53 780 €

VII - Renseignements concernant les filiales et les participations et inventaire des valeurs mobilières (en euros)

Immobilisations Financières	CAPITAL	Réserves et Report à nouveau avant affectation des Résultats	QUOTE PART DU CAPITAL DETENUE (%)	VALEUR COMPTABLE des titres détenus Investissement à l'origine	Prêts et Avances consentis par la Société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la Société	CHIFFRES D'AFFAIRES HT du dernier exercice clos	RESULTAT du dernier exercice clos	Dividende encaissé par la Société au cours de l'exercice	OBSERVATIONS	Date des Comptes
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous											
1. Filiales											
(+ 50 % du capital détenu par la Société)											
2. Participations											
(10 à 50 % du capital détenu par la Société)											
CROISSANCE NERGECO	10 725 176	247 653	20,01	2 146 084			0	1 042 766	60 650		au 31/12/07
FKB	3 031 725	615 384	15,31	869 590			0	-123 570			au 31/12/07
CECEP	4 000 000	14 725 606	18,58	1 587 049			62 467 667	1 149 710			conso. au 30/09/07
FINANCIERE M 2003	3 112 000	1 653 754	25,47	1 992 500			238 033	367 767			dépôt de bilan
SE INVESTISSEMENT	89 120	1 188 640	20,20	739 202			0	356 740			au 31/03/08
CAL	4 700 000	1 123 974	27,51	1 293 120			342 000	671 819			au 31/12/07
GP INFO FINANCE	7 285 016	3 237 296	30,97	2 256 378			1 137 540	728 001			au 31/12/07
RAVE CROISSANCE	9 920 573	-1 244 384	11,64	1 259 996			0	-99 506			au 31/12/07
BLANC DIVOIRE	5 576 000		13,12	731 700							au 31/12/07
FINANCIERE BCF			10,00	548 816							dépôt de bilan
PROGIDE			10,29	545 798							dépôt de bilan
FINANCIERE DE LA MOTTE			10,95	507 655							dépôt de bilan
FINANCIERE BLANC			11,48	1 271 431							dépôt de bilan
SERTA	4 580 000	9 513 732	11,58	596 741			63 690 840	2 612 830	103 300		au 31/12/07
VENSYS POST EQUIP							37 109 124	1 431 386			au 31/12/07
TOTAL				17 138 641							
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
1. Filiales non reprises au paragraphe A											
a) Filiales françaises (ensemble)											
b) Filiales étrangères (ensemble)											
2. Participations non reprises au paragraphe A											
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)											
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)				361 535	65 477						
C. Renseignements globaux concernant les autres valeurs mobilières											
1. Actions et bons de souscription d'actions											
a) Autres TIAP				48 324 715							
b) Titres de placement				11 759 237							1 087 124
2. Obligations											
a) Autres TIAP				3 503 399							
b) Titres de placement											
TOTAL				81 087 526							70 926 747

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

VIII - Variation des capitaux propres (format IFRS, en milliers d'euros)

	Capital	Primes et réserve légale	Réserves consolidées		Résultat de l'exercice		Autres Actions auto contrôle	Total capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres part du groupe	Total capitaux propres
			Groupe	Minoritaires	Groupe	Minoritaires				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	60 949	7 996	41 682	203	8 229	- 32	- 127	171	118 731	118 902
Annulation d'actions (OPRA / OPAS)	- 9 934	- 891	- 9 175							- 20 000
Augmentation de capital (paiement du dividende en actions)	700	627	- 1 327							-
Dividendes versés			- 6 972							- 6 972
Droits de l'Associé Commandité			- 110							- 110
Affectation du résultat 2006			8 229	- 32	- 8 229	32				-
Actions d'autocontrôle			- 16				32			16
Réduction de capital filiales				- 310						- 310
Résultat au 31 décembre 2007					11 681	196				11 877
Capitaux propres au 31 décembre 2007	51 715	7 731	32 311	- 139	11 681	196	- 95	57	103 346	103 403
Annulation d'actions (OPRA / OPAS)	- 10 033	- 314	- 9 652							- 20 000
Augmentation de capital (paiement du dividende en actions)	581	345	- 926							-
Dividendes versés			- 6 278							- 6 278
Droits de l'Associé Commandité			- 140							- 140
Actions d'autocontrôle			- 61				- 53			- 115
Affectation du résultat 2007			11 681	196	- 11 681	- 196				-
Résultat au 31 décembre 2008					- 4 251	- 12				- 4 263
Capitaux propres au 31 décembre 2008	42 263	7 763	26 935	57	- 4 251	- 12	- 148	45	72 563	72 608

IX - Tableau des flux de trésorerie consolidés SIPAREX CROISSANCE

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
	Montant	Montant
Résultat consolidé de la période	- 4 263	11 877
Dotations aux amortissements et provisions sur actifs(hors TIAP)	60	63
Reprises de provisions sur actifs (hors TIAP)	- 22	- 15
Variation des actifs et passifs non liés à l'activité opérationnelle	- 1 569	3 097
Acquisition / cession d'immobilisations	30	- 118
Apport de la marque SIPAREX	-	- 2 178
Total Flux de trésorerie d'exploitation	- 1 501	848
Flux de trésorerie relatifs à l'activité opérationnelle		
Prises de participations (TIAP)	- 637	- 550
Autres décaissements liés à l'activité (hors TIAP)		
Variation de Dettes liées à des participations	- 642	- 398
Prix de cession des participations	10 404	35 646
Variation de Créances liées au portefeuille	72	- 13
Variation d'évaluation du portefeuille de participation en fin de période	5 670	- 3 094
Écart entre le prix des participations cédées pendant la période et leur dernière évaluation	- 1 095	- 8 604
Incidence SPM SIPAREX	-	- 293
Total Flux de trésorerie relatifs à l'activité opérationnelle :	13 772	22 694
Flux de trésorerie de financement		
Variation de capital et autres fonds propres :		
Rachats d'actions "O" (OPRA OPAS)	- 20 000	- 20 000
Rachats / Cessions d'actions propres	- 115	16
Dividendes payés aux actionnaires de la Société mère (actions "O" et "B")	- 6 278	- 6 972
Dividende restant à payer		
Dividendes EPICEA / remb EPICEA hors SIPAREX CROISSANCE	-	- 310
Droits de l'Associé Commandité	- 140	- 110
Total Flux de trésorerie de financement	- 26 533	- 27 376
Augmentation (diminution) de la trésorerie	- 18 527	8 041
Trésorerie en début de période	34 270	26 229
Trésorerie en fin de période	15 743	34 270

SIPAREX

SIPAREX CROISSANCE

139, rue Vendôme - 69006 Lyon
Tél. : +33 (4) 72 83 23 23 - Fax : +33 (4) 72 83 23 00
www.siparexcroissance.com

SIPAREX

SIGEFI

Gérant de SIPAREX CROISSANCE

27, rue Marbeuf - 75008 **Paris** - Tél. : +33 (1) 53 93 02 20 - Fax : +33 (1) 53 93 02 30
37/41, rue de la Barre - 59005 **Lille** - Tél. : +33 (3) 20 17 66 00 - Fax : +33 (3) 20 57 74 92
15, rue de Belleville - 44100 **Nantes** - Tél. : +33 (2) 40 69 38 38 - Fax : +33 (2) 40 69 01 50
Temis Center 2 - 9 avenue des Montboucons - 25000 **Besançon** - Tél. : +33 (3) 81 25 06 14 - Fax : +33 (3) 81 25 06 13
10, rue Schimper - 67000 **Strasbourg** - Tél. : +33 (3) 88 23 61 68 - Fax : +33 (3) 88 23 63 26
SES Iberia Private Equity SA - Calle Serrano, 88 - 28006 **Madrid** - Espagne - Tél. : +34 91 400 5464 - Fax : + 34 91 435 3593
Sigefi Italia Private Equity S.p.A. - Via San Senatore, 10 - 20 122 **Milan** - Italie - Tél. : +39 02 89 69 14 77 - Fax : +39 02 89 69 14 83

ENTREPRISES PARTENAIRES :

SBV Venture Partners
100 Hamilton Avenue, Suite 250
Palo Alto, CA 94301 - Etats-Unis
Tél. : +1(650) 462 9800 - Fax : +1(650) 462 9826

Tuninvest
Immeuble Iris, les Berges du Lac
1053 Tunis - Tunisie
Tél. : +216 71 86 2311 - Fax : +216 71 86 2805

Capital Invest
30, boulevard Moulay Youssef
20000 Casablanca - Maroc
Tél. : +212 22 42 9120 - Fax : +212 22 43 4684

www.siparex.com - www.siparexbp.com - siparex@siparex.com